

Symboliques Comparatifs

Basé sur Guenther

Wallace H. McLaughlin

Martin Luther Institute of Sacred Studies

1968

UN COURS DE SYMBOLIQUES COMPARATIFS

Basé principalement sur Populaere Symbolik de Guenther

Par W. H. McLaughlin

Martin Luther Institute of Sacred Studies

CONTENU

PARTIE I

Introductif - Définition de la Bibliographie.	Pp. 1
Chapitre I. Confessionnalisme Luthérien.	4
Chapitre II. Confessions en Chef des Églises Particulières à la variance avec l'Église Luthérienne.	5

PARTIE II

DÉLIMITATION COMPARATIVE DES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE LUTHÉRIEN ET DES COMMUNIONS HÉTÉRODOXES.

Chapitre I.	Des Saintes Ecritures	Sections 1-11.	Pp.	8-17
II.	De la Connaissance de Dieu	12, 13.		18
III.	De l'Essence de Dieu.	14-17.		19
IV.	Du Mystère de la Sainte Trinité.	18-21.		21
V.	Des Anges.	22.		24
VI.	De l'image de Dieu.	23-25.		24
VII.	De Sin.	26-34.		27
VIII.	De Libre Arbitre.	35.		32
IX.	De l'Élection Éternelle de Dieu.	36-41.		34
X.	De la Personne du Christ.	42-48.		39
XI.	De Bureau et du Travail du Christ.	49-52.		46
XII.	Des États du Christ.	53-58.		51
XIII.	De l'Appel.	59, 60.		57
XIV.	De Régénération.	61-63.		58
XV.	De Foi.	64-69.		59
XVI.	De Justification.	64-69.		62
XVII.	De Conversion et de Repentance.	77-85.		70
XVIII.	De la Sanctification et des Bonnes Oeuvres.	86-91.		78
XIX.	De la Prière.	92, 93.		82
XX.	Des Moyens de Gracê.	94, 95.		85
XXI.	De Loi et d'Évangile.	96-100.		87
XXII.	Des Sacrements.	101-104.		91
XXIII.	Du Saint Baptême.	105-115.		96
XXIV.	De Confirmation.	116.		104
XXV.	De la Cène du Seigneur.	117-132.		105
XXVI.	De l'Église.	133-138.		116
XXVII.	Du Bureau du Ministère.	139-153.		121
XXVIII.	De l'Église Polity.	154-158.		132
XXIX.	Du Gouvernement Civil.	159-162.		136
XXX.	Du Domaine Domestique.	163-170.		138
XXXI.	De la Mort at de l'État de la Âmes après la Resurrection du Corp.	171, 172.		142
XXXII.	De la Resurrection du Corps.	173.		145
XXXIII.	Du Jugement Dernier.	174-177.		145
XXXIV.	De la Vié Éternelle.	178.		147
XXXV.	De Damnation Éternelle.	179.		148

Note supplémentaire: Un merci spécial à Maryann Plasterer, Paige Marrs, et Anna Pederson qui a travaillé pour retaper ce document. Que le Seigneur par le Christ les bénisse abondamment pour leurs travaux.

PARTIE I

INTRODUCTIF

Définition.- Les symboles comparés luthériens sont l'étude comparative de la position confessionnelle (et, en tant que matériel source, les écrits confessionnels) de nos propres églises et d'autres, où sont présentés la doctrine de l'Église luthérienne avec les principaux textes de l'Écriture Sainte la doctrine est fondée, et les enseignements d'autres corps d'église et sociétés religieuses avec les textes de l'Écriture Sainte qui témoignent contre leurs erreurs. En effet, l'étude de la symbolique comparée, justement poursuivie, équivaut à la polémique, du côté controversé de la théologie, appliquée aux controverses surgissant ou existant entre les corps religieux qui prétendent être dans l'Église chrétienne, et se distingue ainsi de apologétique, qui s'intéresse à la défense du christianisme contre ceux qui attaquent si de l'extérieur. En ces derniers jours de détresse douloureuse, quand tant de gens réclament le nom luthérien et reconnaissent même les symboles luthériens, comprenant le Livre de Concorde de 1580, comme leur confession publique de foi, qui pourtant n'enseignent et ne pratiquent pas en conséquence, il est nécessaire distinguer entre les corps luthériens vraiment confessionnels et les faux luthériens qui s'écartent d'une manière ou d'une autre des normes qu'ils professent tenir, et ainsi traiter dans l'étude de la symbolique comparée non seulement les différences (Unterscheidungslehren) entre les diverses confessions professées chrétiennes mais aussi ceux qui divisent les différents corps de forges chantent luthériens.

Une bibliographie sélective de la symbolique comparée, organisée par ordre chronologique:

A. Sources:

1. The Book of Concord of 1580. Concordia Triglotta Edition, 1921.
2. The Creeds of Christendom, edited by Philip Schaff, Three Volumes, Fourth Edition, Harper & Brothers, 1884, 1889.

B. Autres:

3. Unterscheidungslehren, von K. Graul, Sechste vermehrte Auflage, Doerffling und Franke, 1861.
4. Die Evangelisch-Lutherische Kirche die wahre sichtbare Kirche Gottes auf Erden, von C.F.W. Walther, Concordia, 1867, 1891.
5. The Conservative Reformation and its Theology, by Charles P. Krauth, J.B. Lippincott, 1871, General Council Publication Board, 1899, 1913.
6. Populaere Symbolik, von Martin Guenther, Vierte Auflage, Concordia, 1909.
7. Unterscheidungslehren, von T. Johannes Grosse, Vierte Auflage, Concordia, 1909.
8. The Confessional Principle and the Confessions of the Lutheran Church, by Theodore E. Schmauk and C. Theodore Benze, General Council Publication Board, 1911.
9. The Difference, by I.G. Monson, Concordia, 1915.

10. Lehrbuch der Symbolik, von Prof. D. Dr. Wilh. Walther, A. Deichertsche Verlagabuchhandlung Dr. Werner Scholl, 1924.
11. The Concordia Cyclopedia, L. Fuerbringer, Th. Engelder, P. E. Kretzmann, Editors-in-Chief, Concordia, 1927.
12. Christian Symbolics, by E.H. Klotzsche, Lutheran Literary Board, 1929.
13. Popular Symbolics, by Th. Engelder, W. Arndt, Th. Graebner, F.E. Mayer, Concordia, 1934.
14. Walther and the Church, by Wm. Dallmann, W.H.T. Dau, and Th. Engelder (Editor), Concordia, 1938.
15. Lutheran Confessional Theology, by C.H. Little, Concordia, 1943.
16. Churches and Sects of Christendom, by J.L. Neve, Blair, Nebraska, 1952. (First Edition 1944)
17. A Catechism of Differences, by Harold E.C. Wicke, Northwestern, 1964. (First Edition 1949)
18. Studies in the Lutheran Confessions, by Willard Dow Allbeck, Muhlenberg Press, Philadelphia, 1952.
19. The Religious Bodies of America, by F.E. Mayer, Concordia, Fourth Edition, 1961.

Chapitre I.

Confessionnalisme Luthérien. La Véritable Église Visible.

"L'Église Évangélique Luthérienne est ce corps de chrétiens qui reçoit sans réserve la doctrine qui a été révélée par la Réforme de Luther, résumée et confessée publiquement à Augsbourg en 1530, et réaffirmée et déployée dans les autres symboles luthériens, comme la pure doctrine de la Parole de Dieu. "Thèse X dans" Wahre sichtbare Kirche "de Walther dans la traduction d'Engelder," Popular Symbolics ", p. 1, 1934, plus littéralement traduit par Dallmann dans "Walther et l'Église", p. 121, 1938. Ceci est la définition correcte de la véritable Église Luthérienne en tant qu'église confessionnelle, Formula of Concord, Thorough Declaration, Comprehensive Summary, 3-8 (Triglotta, p. 851, 853).

Une discussion extensive et classique du principe confessionnel et des confessions de l'Église Luthérienne est contenue dans les sections C et D, articles V, VI et VII, de la "Conservative Reformations" de Krauth, pp. 162-328; et ces principes sont réitérés dans les livres I et II, chapitres I-XIII, du "Confessional Principle" de Schmalk, pp. 1-162. En plus de ce traitement historiquement orienté du confessionnalisme luthérien, qui est recommandé pour tous les étudiants sérieux des Symboliques luthériens, nous suivons le classique de Walther de ce titre dans un aperçu des raisons doctrinales pour considérer l'Église luthérienne comme la véritable Église visible de Dieu sur la terre. La même argumentation est menée beaucoup plus longuement par le Dr. Engelder dans "Popular Symbolics", p. 1-24.

L'Église Luthérienne reconnaît la Parole écrite des apôtres et des prophètes comme la seule et parfaite source, règle, norme et juge de tout enseignement - pas la raison, pas la tradition, pas de nouvelles révélations, Deut. 4: 2; Josh. 23: 6; Est. 8:20; Luc 16:29; 2 Tim. 3: 15-17; I Cor, 1:21, 2: 4 et 5, 2:14; Col. 2: 8; Mat. 15: 9. Formula of Concord, Epitome, Summary Content 7 (Triglotta, page 779); Smalc. Art. P. II, Art. II, 15 (Triglotta, page 467). (Voir aussi Préface à S.A, 10, Triglotta, page 457.) L'Église Luthérienne accepte la Parole de Dieu telle qu'elle s'interprète et rejette toute interprétation qui n'est pas en harmonie avec l'analogie de la foi (pour de brèves herméneutiques bibliques "Wahre sichtbare Kirche", Thèse XVI, AI, pp. 77-104, "Walther et l'Église", pp. 124, 125), Matt. 28:20; Actes 2:42 et 17:11; ROM. 12: 6; I Cor. 15: 3, 4; Fille. 1: 8 &

6:16; 2 Tim. 3: 15-17; 2 Pet. 1: 19-21; Apoc. 22:18, 19. L'Église luthérienne accepte toute la Parole de Dieu, n'y voit rien de superflu ou de peu de valeur, mais tout ce qui est nécessaire et important, et accepte aussi tous les enseignements déduits de la nécessité des paroles de l'Écriture, Matt. 5:18, 19 & 22: 29-32 (Johann Daniel Arularius, citant Dannhauer, déclare sur ce passage: "Le Christ a consacré et anobli une telle déduction (une déduction évidente et convaincante)" au nom de l'Écriture "). L'Église Luthérienne donne à chaque doctrine de la Parole de Dieu la place et l'importance qu'elle a dans la Parole de Dieu elle-même, faisant l'enseignement concernant la grâce de Dieu en Christ, ou justification, l'article principal et central de sa théologie, Eph. 2: 1921; 1Cor. 2: 2, 3:11, 15: 3 et 4,; distingué nettement entre la Loi et l'Évangile, Jean 1:17; ROM. 10: 4; 2 Tim. 2:15; entre les articles fondamentaux et non fondamentaux, 1 Cor. 3: 11-15; entre Ancien et Nouveau testament, Gal. 4: 1-5, 7; Col. 2:16 et 17; Heb. 10: 1; entre le Royaume du Christ et le Royaume de ce monde, Jean 18:36; 2 Cor. 10: 4. L'Église luthérienne administre les sacrements selon l'institution du Christ, Matt. 28:19 et 20; Eph. 4: 3-6; 1 Cor. 11:23. L'Église luthérienne est sûre que sa confession est la pure vérité céleste parce qu'elle est en accord avec la Parole écrite de Dieu sur tous les points. Cette doctrine donne gloire à Dieu, Is. 42: 8; Jean 7:18 et 8:49; Luc 2:14; ROM. 4:20; Ap 14: 6 et 7, et offre aux pauvres pécheurs le plein réconfort que le Christ leur a gagné et qui leur est destiné, sans restriction et sans réserve, Rom. 15: 4. Walther est ainsi justifié dans sa finale triomphale, Thèse XXV: «L'Église évangélique luthérienne a toutes les marques essentielles de la véritable Église visible de Dieu sur terre puisqu'elles ne se trouvent dans aucune autre communion connue, et n'a donc pas besoin d'être réformée en doctrine.

Chapitre II

Confessions en Chef des Églises Particulières à la Différence de l'Église Luthérienne

A. L'église Grecque (Séparée de l'Église Latine depuis 1054).

L'Eglise de l'Est souscrit aux décrets des sept premiers conciles œcuméniques:

- | | |
|--------------------------|------------------------------------|
| a). Nicée, 325. | e). Deuxième Constantinople, 553. |
| b). Constantinople, 381. | f). Troisième Constantinople, 680. |
| c). Ephèse, 431. | g). Deuxième Nicée, 787. |
| d). Chalcédoine, 451. | |

- a. Condamné l'Arianisme. b. Confirmé Nicene Creed. c. Nestorianism Condamné. d. Eutychianisme Condamné. e. Traité avec le Monophysisme. f et g. Condamné Monotheletism. Donc aussi le Second Trullan Council (voir ci-dessous).

Tout cela est accepté par l'Église romaine. L'Église Grecque a ajouté celles du Quinisextum, du Deuxième Conseil Trullan de 691 (voir note 2, p. 44 de Schaff, Credo de la chrétienté, vol. I), que l'Église romaine a répudiées. Au dix-septième siècle, il a été jugé nécessaire de définir la position de l'Église grecque contre le romanisme et le protestantisme, ce qui a conduit à la préparation et à l'acceptation d'un). La Cconfession orthodoxe de l'Église orientale catholique et apostolique (également appelée Catéchisme de Peter Mogilas), 1643; b). la confession de Dosithée ou les dix-huit décrets du synode de Jérusalem, 1672; c). le plus long catéchisme de l'Église russe, préparé par Philaret, révisé et approuvé par le très saint Synode, 1839; ré). les réponses de Jérémie, patriarche de Constantinople, aux luthériens de Wurtemberg, en 1576, critiquant la confession d'Augsbourg. Les trois premiers de ces quatre sont donnés dans Creeds of Christendom de Schaff, Vol. II, pp. 273-542.

B. L'Église Romaine

L'Eglise Catholique Romaine souscrit aux décrets des conciles œcuméniques. Ses confessions particulières et sectaires, toutes postérieures aux croyances luthériennes du XVI^e siècle (sauf le F.C.), sont les suivantes:

1. Les canons et les décrets dogmatiques du concile de Trente, 1563. Première période du conseil, 13 décembre 1545 au 17 septembre 1549. Deuxième période, 1^{er} mai 1551 au 29 avril 1552. Troisième période, janvier 18, 1562 au 4 décembre 1563. Avant la Réforme, aucune des erreurs de l'Église romaine n'avait été officiellement approuvée. La Confession d'Augsbourg, tout en marquant le début distinctif de l'histoire de l'église orthodoxe sous le nom de «luthérienne évangélique», n'évoque pas le catholicisme (voir A.C., Conclusion des articles doctrinaux, 1, Triglotta, p. 59).
2. La Profession de la Foi Tridentine, 1564.
3. Le Catéchisme Romain, 1566.
4. Le Décret du Pape Pie IX sur l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, 1854.
5. Syllabus Papal des Principales Erreurs de Notre Temps, 1864.
6. Les décrets dogmatiques du Concile du Vatican concernant la foi catholique et l'Église du Christ, 1870. (Déclare l'infaillibilité du pape).

Tous, sauf le catéchisme romain, sont donnés par Schaff, *Creeds of Christendom*, vol. II, pp. 75-272. La meilleure édition des Canons et des décrets du Concile de Trente, texte original avec traduction anglaise, est de Rev. J. Schroeder, O.P., B. Herder Book Co., St. Louis, MO.

C. l'Église Réformée

Les confessions réformées peuvent être organisées dans les groupes suivants:

1. Les confessions de Zwinglian:
 - a. Les Soixante-Sept Articles ou Conclusions d'Ulrich Zwingli, 1523. (Schaff, III, pp. 197-207.)
 - b. Les Dix Thèses de Berne, 1528. (Schaff, III, pp. 208-210.)
 - c. Le Rapport de Fidei, 1530. ("Confession d'Augsbourg de Zwingli".)
 - d. La Fidei Expositio, 1531.
2. Confessions de tentative de réconciliation entre le type de doctrine Zwinglienne et Luthérienne:
 - a. La première confession de Bâle, 1534.
 - b. La Confession Tetrapolitaine, 1530. (Une confession médiatrice des villes du sud de l'Allemagne pour la Diète d'Augsbourg.) Les quatre villes: Strassburg, Constance, Memmingen, Lindau.
 - c. Le premier helvétique, du deuxième Bâle, Confession, 1536. (Schaff, III, pp. 211-231.)
3. Confessions calvinistes, présentant le Calvinisme dans sa relation négative avec le Luthéranisme:
 - a. Le Catéchisme de Genève, 1536 et 1541.
 - b. Le Consensus de Zurich ou Consensus Tigurinus, 1549.
 - c. Le consensus Genevensis, 1552. Sur ces trois, voir note à Schaff, III, p. 232, et discussion historique, I, pp. 467-477.
 - d. La Confession Hongroise, 1557.

4. Confession dans laquelle le Calvinisme est présenté en relation positive avec le Luthéranisme et quelque peu modifié par le Mélancononisme:

- a. La deuxième confession helvétique (par Henry Bullinger, 1504-1575), 1566. (Schaff, III, pp. 233-306; Traduction anglaise, III, pp. 831-909.)
- b. Le Catéchisme de Heidelberg ou Palatinat (par Zacharias Ursinus, 1534-1583 et Caspar Olevianus, 1536-1585), 1563. (Schaff, III, pp. 307-355.)
- c. La Confession Française, 1559. (Schaff, III, pp. 356-382.)
- d. The Belgic Confession, 1561. Revised 1619. (Schaff, III, pp. 383-436.)
- e. La Première Confession Écossaise, 1560. (Schaff, III, pp. 437-479.)
- f. La Deuxième Confession Écossaise, 1580. (Schaff, III, pp. 480-485.)
- g. Les Trente-Neuf Articles de l'Église d'Angleterre, 1563 et 1571. (Schaff, III, pp. 486-516.)
- h. Le Catéchisme Anglican, 1549 et 1662. (Schaff, III, pp. 517-522.)

5. Confessions dirigées contre l'Arminianisme:

N.B. - En ce qui concerne l'Arminianisme pas la comparaison suivante:

Pélagianisme: l'homme peut difficilement atteindre la grâce par ses propres moyens.

Semipelagianism et Arminianism: L'homme commence à retourner à Dieu, mais Dieu doit le rencontrer. (Homme plus Dieu.)

Synergisme: Dieu fait le début, mais l'homme doit accomplir le travail de son plein gré. (Dieu plus l'homme).

- a. Les Canons du Synode de Dort, 1618 et 1619. (Schaff, III, pp. 550-597.) - Cinq points de calvinisme: corruption totale, élection inconditionnelle, expiation limitée, grâce irrésistible, persévérance des saints.
- b. La Formule du Consensus Helvetica (par John Henry Heidegger, 1633-1698), 1675. N.B. - La Formule Consensus Helvetica était dirigée contre l'école de Saumur, notamment contre Cappel et Amyraut (Amyraldus). Il traite de l'inspiration verbale, maintenant le calvinisme de Dort contre "l'universalisme" d'Amyraldus. Le consensus de formule Helvetica est traité historiquement par Schaff, I, pp. 477-489.
- c. La Confession de foi de Westminster, 1647. (Schaff, III, pp. 600-673.)
- d. Le catéchisme de Westminster Shorter, 1647. (Schaff, III, pp. 676-703.)

6. Les Confessions Réformées à Tendance Unioniste:

- a. Les Confessions de Bohême, 1535 et 1575.
- b. Le Consensus de Sendomir, 1570 et 1586, une confession polonaise.
- c. La Confession de Sigismond, 1614.
- d. Colloque de Leipzig, 1631.
- e. La Déclaration du Thorn, 1645.

Les Confessions données dans la dernière section du troisième volume de Schaff, sous le titre «Symbola Evangelica. Para Tertia: Credo protestant moderne », pour la plupart d'origine américaine, ont beaucoup moins d'importance, puisqu'ils sont pour la plupart des déclarations plus ou moins officielles d'organes religieux ou de groupes qui ne sont pas vraiment confessionnels, c'est-à-dire quels credo ne sont pas considérés comme ayant une autorité contraignante.

PARTIE II

DELINATION COMPARATIVE DES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE ÉVANGÉLIQUE ET DES COMMUNIONS HÉTÉRODOXES.

Chapitre I.

Des Saintes Écritures.

Section 1.

Principe de cognition

Doctrine pure de l'Église Luthérienne Évangélique.

La Sainte Écriture est la seule source et norme de doctrine de salut.

A.C., Pref., 8 (Concordia Triglotta, p. 39). Ap., IV (II), 107,108 (Concordia Triglotta, p. 153); (III), 268 (Concordia Triglotta, p. 225); XII (V), 66 (Concordia Triglotta, p. 271). S.A. P.II, II, 8.14.15 (Concordia Triglotta, pp. 465, 467); P.III, VIII, 03.4 (Concordia Triglotta, p.495); De la puissance, 6 (allemand) (Concordia Triglotta, p. 505). F.C., Ep., Sum. Con., 7 (Concordia Triglotta), p. 779); Th. D., Comp. Sum., 3.9 (Concordia Triglotta, pp. 851, 853, 855).

Preuve de la Parole de Dieu

Deut. 4: 2; Josué. 23: 6; Esaïe 8: 20; Luc 16:29; Jean 8:31, 32; 1 Tim. 6: 3-5; Jean 17:17; 2 Tim. 3: 15-17; 2 Pierre 1: 19-21.

Fausse Doctrine: a). de l'Église Grecque. La Sainte Écriture et la tradition orale sont des sources et des normes de la doctrine: «Les articles de foi doivent leur autorité et leur preuve en partie aux Saintes Écritures, en partie à la tradition ecclésiastique et à la doctrine des conseils et des pères sacrés. 1643 (Schaff, II, p. 278).

«Le Saint-Esprit est le véritable auteur de la Sainte Écriture à la fois de l'Ancien et du Nouveau Testament, qu'il a prononcée à travers de nombreux collègues, et donc les Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament sont la doctrine du Saint-Esprit. . Croyez donc que ce que les saints Pères ont résolu dans tous les conseils œcuméniques et locaux orthodoxes, où qu'ils aient eu lieu, vient du Saint-Esprit, alors même que les apôtres eux-mêmes parlent au conseil de Jérusalem (Actes 15:28): semblait bon au Saint-Esprit et à nous », à l'exemple duquel les autres conseils orthodoxes ont également conclu leurs décrets de la même manière.» Ibidem, Schaff, pp. 351, 352.

«Nous ne croyons pas que l'autorité de l'Église catholique est inférieure à l'autorité de l'Écriture. Puisque le Saint-Esprit est l'auteur des deux, il en va de même, que vous entendiez l'Église ou les Écritures. »Confession de Dosithée, 1672 (Schaff, II, p. 403).

«Comment la révélation divine est-elle répandue parmi les hommes et préservée dans la vraie Église? Par deux canaux - la sainte tradition et la Sainte Écriture. Qu'entend-on par le nom de sainte tradition? Par le nom de sainte tradition, on entend la doctrine de la foi, la loi de Dieu, les sacrements et le rituel transmis par les vrais croyants et les adorateurs de Dieu en paroles et en exemples, de génération en génération ». Catéchisme plus long de l'Église russe, 1839 (Schaff, II, p. 448).

b). de l'Église Romaine. La Sainte Écriture, à laquelle les Apocryphes tiennent compte, et la tradition orale sont des sources et des normes de la doctrine.

Les canons et les décrets du Concile de Trente présentent une antithèse quadruple

en offrant comme base de foi a) non seulement la Sainte Écriture, mais aussi la tradition orale à recevoir «avec une égale affection de piété et de respect», b) non seulement les livres canoniques, mais aussi les apocryphes de l'Ancien Testament; les textes originaux, mais la version latine de la Vulgate, d)

non pas les Écritures dans leur interprétation, mais «ce que la sainte mère Église a tenu et détient» et «le consentement unanime des pères». Nous citons ici seulement ce qui concerne le premier point.

«Voyant clairement que cette vérité et cette discipline sont contenues dans les livres écrits et que les traditions non écrites reçues par les apôtres de la bouche du Christ lui-même ou des apôtres eux-mêmes, dictant le Saint-Esprit, sont descendues jusqu'à nous, transmis tel quel de main en main: (le Synode) suivant les exemples des Pères orthodoxes, reçoit et vénère avec une égale affection la piété et la révérence, tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament - voyant qu'un Dieu est le auteur des deux - ainsi que les dites traditions, ainsi que celles qui relèvent de la foi comme de la morale, comme ayant été dictées soit par le monde de la bouche du Christ, soit par le Saint-Esprit, et conservées dans l'Église catholique par une succession continue. »Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 80). Quatrième session. Décret concernant les écritures canoniques. Schroeder, p. 17, 296.

Témoignages de la Sainte Écriture contre ces erreurs:

1. Tradition Mat. 15: 3-6,9; Marc 7:13; 1 Jean 1: 1, 3; (D'où l'affirmation selon laquelle les apôtres ont transmis certains points de la doctrine chrétienne uniquement aux prélats, aux évêques et aux prêtres, afin que ceux-ci puissent les transmettre oralement à leurs successeurs est fausse); Actes 20:27.

Les partis mineurs qui s'opposent à la doctrine biblique concernant la source et la norme de la vérité spirituelle en faveur de (2. Nouvelles révélations) nouvelles révélations sont les Swedenborgiens (écrits d'Emmanuel Swedenborg), l'Armée du Salut, les Mormons (Livre de Mormon). 3. lumière intérieure) les quakers («lumière intérieure»). Contre ces erreurs, voir Heb. 1: 1, 2; Fille. 1: 8; Mat. 28:19, 20; 2 Tim. 3: 15-17; Luc 16:31; Fille. 3: 2; 2 animal de compagnie 1: 19-21; Eph. 2:20; Heb. 12:25, 26; (4. Nouvelle révélation pour chaque âge, Shakers) Matt. 24h35; 1 animal de compagnie 1:24, 25; Ap 22:18, 19; Mat. 5:18, 19. (5. Raison) Rejeter l'Écriture comme source unique de l'illumination spirituelle en faveur de la critique de la raison humaine caractérise la position des sociniens, des unitariens, des universalistes. Contre ces erreurs, voir 1 Cor. 1:21 & 2: 4, 5, 14; Col. 2: 8; 2 Cor. 10: 5; Mat. 11h27; Jean 1:18. (6.) Les soi-disant «spiritualistes» rejettent les Écritures en faveur des révélations supposées du monde des esprits et (7.) Eddyites met le cadenas sur les Écritures avec «Science et Santé» de Mme Eddy. Contre l'ancien voir Is. 8:19, 20; Luc 16:22, 23, 26-31; Deut. 18: 10-12. Ces derniers sont auto-condamnés. Voir à ce propos Th. «Spiritism» de Graebner, 1919, et «Faith-Cure», 1921.

En conclusion de cette section, il ne faut pas oublier l'«aberration de «A Statement» du 44, Chicago, 1945, qui, dans son cinquième point, affirme la conviction de ses signataires «qu'une saine procédure exégétique est la base d'une théologie luthérienne solide». La seule base d'une théologie luthérienne solide, que l'Église luthérienne reconnaît, est claire. La méthode correcte, même si elle est importante à sa place, ne doit jamais servir de base à une théologie solide, mais doit toujours rester un simple instrument.

Section 2. Inspiration et Inerrancy

Doctrine pure de l'Église Évangélique Luthérienne.

La Sainte Écriture est la Parole de Dieu, qui a été enregistrée par les prophètes, les évangélistes et les apôtres, après avoir été inspirée immédiatement par le Saint-Esprit, pour notre instruction et notre salut. c'est pourquoi les Saintes Écritures sont immenses.

Nicene Cr., 7 (Triglot, p. 31). A.C., XXVII, 49 (Triglot, p. 91). Ap., IV (II), 88. 108 (Triglot, pp. 149, 153), S.A., P.III, VIII, 13 (Triglot, p. 91). Ap., IV. F.C., Th. D., Comp. Sum., 3.9 (Triglot, pp. 851, 853, 855).

Preuve de la Parole de Dieu

1 cor. 2:13; 2 Tim. 3: 15-17; 2 Pierre 1: 19-21; Luc 10:16; Mat. 10:19, 20; Jean 10:35.

Fausse Doctrine: A). Des Unitariens.

La Sainte Écriture n'est pas la Parole de Dieu, mais seulement contient la Parole de Dieu.

B). Des Quakers

La Sainte Écriture n'est pas à proprement parler la Parole de Dieu. C'est inférieur à la «lumière intérieure». Les quakers sont les «enthousiastes» les plus cohérents.

C). Des Sociniens et des Arminiens.

Tout le contenu de l'Écriture n'est pas inspiré par Dieu; la possibilité d'erreur de la part des saints écrivains n'est pas exclue.

RÉ). Des Spiritualistes.

Le contenu des Écritures n'est qu'en partie bon et vrai.

Témoignages de la Sainte Écriture contre ces erreurs:

Mat. 5:18, 19; Jean 16:13 et 17:17; 1 Thess. 2:13; Osée. 4: 6; Jean 10:35.

Section 3.

Plenary Inspiration (O.T.)

Doctrine pure de l'Église Évangélique Luthérienne. En raison de son autorité divine, nous devons accepter l'Écriture Sainte entière, tous les écrits des prophètes et des apôtres, en tant que Parole de Dieu.

Large C., V, 76 (Triglot, p. 771). F.C., Ep., Sum. Con., 7 (Triglot, p. 779).

Preuve de la Parole de Dieu Ap

22:18, 19; Éph. 2:20.

Fausse Doctrine: A). Des Swedenborgians.

Toutes les Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament ne doivent pas être considérées comme la Parole de Dieu. Le canon d'Emmanuel Swedenborg (1688-1772) ne contient que les livres qui, selon lui, ont le «sens intérieur»; excluant, dans L'Ancien Testament, Ruth, Première et Seconde Chroniques, Esdras, Néhémie, Esther, Job, Proverbes, Ecclésiaste, Cantique des Cantiques et dans le Nouveau Testament, les Actes et toutes les Épîtres..

B). Des sociniens (Laelius Socinus, oncle, 1525-1562; Faustus Socinus, neveu, 1539-1604).

L'Ancien Testament n'a qu'une valeur inférieure et aucune autorité pour les chrétiens.

Témoignages de la Sainte Écriture contre ces erreurs:

Rom. 3: 2 (De l'Église de l'Ancien Testament, l'Église Chrétienne a reçu les Écritures de l'Ancien Testament)

Jean 5:39 (Christ dirige ici ses chrétiens vers les livres de de l'Ancien Testament, car seuls ceux-ci existaient lorsqu'il parlait ces mots.)

Luc 24:44 (énumération des divisions du canon de l'Ancien Testament); Luc 16:29, 31; 2 Tim. 3: 15-17; Actes 10:43 et 26:22; 1 Pierre 1: 10-12; 2 Pierre 1: 19-21.

Section 4.

Texte original

Doctrine pure de l'Église Évangélique Luthérienne

Le texte original de la Sainte Écriture seule est authentique, et toutes les traductions de la Bible doivent être testées et jugées par elle.

Preuve

Chaque document est authentique uniquement dans la langue dans laquelle il a été écrit à l'origine. Les Saintes Écritures ne sont authentiques que dans la langue dans laquelle elles ont été écrites par les prophètes et les apôtres, car elles seules, émues par le Saint-Esprit et recevant les Écritures inspirées de Dieu, 2 Pet. 1:21; 2 Tim. 2:16, pourrait produire l'Écriture donnée par inspiration de Dieu et donc authentique, et puisque l'Église est «construite sur le fondement des apôtres et des prophètes» (Eph. 2:20), c'est-à-dire sur la doctrine contenue dans le prophétique et les écritures apostoliques. Les saints prophètes ont écrit l'Ancien Testament en hébreu (Daniel 2: 4-7, 28; Esdras 4: 8-6, 18 & 7: 12-26; Jérémie 10:11 en araméen) et les apôtres ont écrit le Nouveau Testament en Grec. Les traductions n'ont d'autorité que dans la mesure où elles concordent avec l'original inspiré.

Fausse doctrine de l'Église Romaine.

La traduction en latin appelée la Vulgate est authentique.

«Le même sacré et saint synode... ordonne et déclare que l'ancienne édition de la vulgate, qui, par l'usage prolongé de tant d'années, a été approuvée dans l'Église, soit, dans les conférences publiques, les discussions, les sermons et les expositions, tenue authentique; et que personne ne doit oser ou présumer le rejeter sous quelque prétexte que ce soit. »Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 82). Quatrième session Décret concernant l'édition et l'utilisation des livres sacrés. Schroeder, pp. 18, 297.

Au contraire, notez:

La traduction latine n'est pas authentique, car elle n'a pas été inspirée par Dieu. Les auteurs de cette traduction n'étaient pas les destinataires de l'inspiration divine, et encore moins ceux qui l'ont corrompue au fil du temps. En outre, il s'écarte de nombreux passages du texte original, et de nombreux passages y sont mal traduits, par exemple dans Gen. 3:15: «Ipsa conteret caput tuum», «elle te brisera la tête»; le passage est ainsi cité dans le catéchisme romain, et a été présenté par le pape Pie IX lorsqu'il a décrété le nouvel article de foi concernant la conception immaculée de Marie en 1854. Sixtus V (1585-1590) a cherché à faire appliquer les règlements du Conseil de Trente, et publié l'édition Sixtine de la Vulgate. Son successeur, Clément VIII (1592-1606), publie une autre édition avec «des différences infinies». Cf. K.J.V., «Les traducteurs au lecteur» (Sixtus V. Praefatio fixa Bibliis).

Section 5. Canon

Doctrine pure de l'Église Évangélique Luthérienne

Les livres apocryphes sont des livres humains, qui sont en effet utiles et bons à lire, mais ne doivent pas être considérés comme égaux aux Saintes Écritures.

Preuve de la Parole de Dieu

2 Pierre 1:19 (Les apocryphes, par contre, n'ont pas été écrits par les prophètes. Malachie était le dernier prophète de l'Ancien Testament. Les apocryphes sont dépourvus de l'esprit prophétique et contiennent beaucoup de choses en contradiction avec les Écritures prophétiques. ., par exemple, Tobit 6: 6, 7 (German vv. 8.9); 2 Maccabees 12: 43-45 & 14: 41-46.)

Luc 24:27 (Les apocryphes ne sont pas cités par le Christ et les apôtres et ne témoignent pas du Christ.)

Romains 3: 2 (Les apocryphes n'ont jamais été acceptés par l'Église Israélite.)

Fausse doctrine de l'Église Romaine.

Les livres apocryphes sont à égalité avec la Sainte Écriture.

«Et il a été pensé qu'une liste des livres sacrés serait insérée dans ce décret, de peur qu'un doute ne surgisse dans l'esprit de qui que ce soit, quels sont les livres reçus par ce Synode. Ils sont comme ci-dessous: de l'Ancien Testament: les cinq livres de Moïse, à savoir, Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome; Josué, juges, Ruth, quatre livres de rois, deux de Paralipomenon, le premier livre d'Esdras, et le second intitulé Nehemias; Tobie, Judith, Esther, Job, le Psautier Davidical, composé de cent cinquante psaumes; les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, Sagesse, Ecclesiasticus, Isaïas, Jeremias, avec Baruch; Ezechiel, Daniel; les douze prophètes mineurs, à savoir, Osee, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Micheas, Nahum, Habacuc, Sophonias, Aggaeus, Zacharie, Malachias; deux livres des Machabees, le premier et le second. Du Nouveau Testament: etc... Mais si quelqu'un ne reçoit pas, comme sacré et canonique, lesdits livres entiers de toutes leurs parties, comme ils ont été utilisés pour être lus dans l'Église catholique, et comme ils sont contenus dans l'ancien latin édition vulgate; et sciemment et délibérément contester les traditions susmentionnées; qu'il soit anathème. »Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, pp. 80-82). Quatrième session Décret concernant les écritures canoniques. Schroeder, pp17, 18, 296, 297.

Au contraire, voir:

2 Thess. 2: 3,4 (Quand le pape prétend déclarer par son conseil que les livres humains doivent être considérés comme divins, il s'attribue quelque chose qui appartient à Dieu seul et se révèle donc lui-même comme le véritable Antichrist). Prov. 30: 6.

N.B. Dans l'Église grecque, il n'y a pas d'accord sur le canon de l'Écriture. La Septante, qui comprend les Apocryphes, est l'authentique texte de l'Ancien Testament. Mais les théologiens et les synodes ne sont pas d'accord sur l'autorité canonique des apocryphes. La confession orthodoxe utilise des passages des Apocryphes comme textes de preuve.

Notes complémentaires sur les Apocryphes

Dans LXX 1 Esdras est Liber Apocryphus (ajouts et variata de Ezra canonique). 2 Esdras est Esdras-Néhémie du MT.

Dans Tridentine Canon: «le premier livre d'Esdras (Ezra canonique), et le second qui s'intitule Nehemias».

De l'International Standard Bible Encyclopedia, vol. I, pp. 182, 183.

Ce qui suit est une liste des livres des apocryphes dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans les versions anglaises (AV et RV): (1) 1 Esdras; (2) 2 Esdras (appelés ci-après «Esdras apocalyptiques»); (3) Tobit; (4) Judith; (5) le reste d'Esther; (6) la Sagesse de Salomon; (7) Ecclesiasticus (ci-après appelé «Sirach»); (8) Baruch, avec l'épître de Jérémie; (9) Le Chant des Trois Enfants Saints; (10) l'Histoire de Susanna; (11) Bel et le dragon; (12) La Prière de Manasses; (13) 1 Maccabées; (14) 2 Maccabées.

N ° 5 ci-dessus, «Addition à Esther», comme on peut l'appeler, consiste en l'âge excédentaire (107 sur 270 versets) du Livre d'Esther tel qu'il apparaît dans les meilleurs MSS de la LXX et dans la Vulgate. sur le texte de la Bible hébraïque. Ces ajouts sont dans la LXX dispersés dans le livre et sont intelligibles dans le contexte qui leur est donné, mais pas lorsqu'ils sont rassemblés tels qu'ils figurent dans les Apocryphes de nos versions anglaises et dans une certaine mesure dans la version latine de Jérôme et la Vulgate. . Les n ° 9 à 11, l'énumération ci-dessus sont des ajouts effectués dans les versions grecques LXX et Vulgate du Daniel au livre, telles que trouvées dans le MT. Ce sera bien de les nommer «Additions to Daniel». Le rassemblement des écrits des Apocryphes dans une collection à part était dû dans une large mesure à Jérôme, qui a séparé plusieurs des ajouts apocryphes de leur contexte original parce qu'il soupçonnait leur authenticité. Sa version a influencé la Vulgate, qui suit de près la version de Jerome.

Bien qu'il soit généralement vrai que les apocryphes sont les excès du grec (LXX) et du latin (Jérôme, Vulgate) par rapport aux bibles hébraïques (MT), la déclaration doit être qualifiée. 2 (4) Ezra, I.e., l'«Ezra apocalyptique (Esdras) est absent de la LXX, de la version de Jérôme et aussi de la Bible de Luther, mais il se trouve dans la Vulgate et dans les versions anglaise et modernes des Apocryphes. Par contre, 3 et 4 Maccabées se produisent dans les meilleurs MSS de la LXX, mais la Vulgate, selon la version de Jérôme, rejette à la fois les versions modernes (anglais, etc.) des Apocryphes. De plus, il convient de souligner que dans la Vulgate proprement dite, la prière de Manassé et le 1 (3 (I.e, le livre apocryphe donné en 1 Esdras dans la LXX)) et les Esdras apocalyptiques sont ajoutés au N.T. comme apocryphe.

Classification des Livres. (1) Historique. - Les livres des Apocryphes proprement dits peuvent ainsi être classés: (a) 1 et 2 (Ie, 3 (par ces deux, sinon 3ème, on entend probablement la combinaison des variata d'«Ezra canonique avec le livre apocryphe appelé 1 Esdras dans le LXX et dans le AV)) Esdras; b) 1 et 2 Maccabées; (c) Ajout à Daniel (nos 9-11 dans la liste ci-dessus); d) Ajouts à Esther; (e) l'épître de Jeremy (généralement jointe à Baruch); f) Prière de Manasses.

(2) légendaire. - (a) Livre de Baruch (parfois classé avec les livres prophétiques, parfois les Apocalypses); b) Tobit; (c) Judith.

(3) apocalyptique. - Les Esdras Apocalyptiques ou 2 (4) Esdras.

(4) Didactique. - (a) la Sagesse de Salomon; (b) Sirach (Ecclesiasticus).

N.B. - Lorsque 4 livres des Esdras sont énumérés, ils sont:

1. Premier Esdras - Ezra canonique)

2. Deuxième Esdras - Néhémie canonique) Donc, dans le canon tridentin.

3. Troisième Esdras - Apocryphe Ezra (A.V. : 1 Esdras)

4. Quatrième Esdras - Apocryphe Ezra (A.V. : 2 Esdras)

Ces deux derniers sont fortement rejetés par Luther, mais contenus dans A.V.

Écrit en hébreu en araméen: Tobit, Judith, Sirach, Baruch (probablement en grec) et 1 Maccabées. Non existant en grec (latin seulement): Esdras apocalyptique.

Section 6 Autorité

Doctrine pure de l'Église Évangélique Luthérienne.

La Sainte Écriture est la voix du Juge le plus haut et infaillible, le Saint-Esprit, et donc la seule règle et norme de foi et de vie.

A.C., Pref. 8 (Triglot, p. 39). Ap., IV (II), 108 (Triglot, p. 153); (III), 268 (Triglot, p. 225); XII (V), 66 (Triglot, 271). S.A. P. II, II, 9.15 (Triglot, pp. 465, 467); P. III, VIII, 3.4 (Triglot, p. 495). F.C., Ep., Sum. Con., 7 (Triglot, p. 779).

Preuve de la Parole de Dieu

Heb. 4:12; Jean 12:48; Psaume 19: 4 ("ligne", allemand: "Schunr, conçu comme "Richtschnur"); Fille. 6:16; Actes 17:11.

Fausse Doctrine: A). de l'Église Grecque.

Outre les Écritures, les traditions et les décrets des conseils sont une règle de foi.

«De plus, un chrétien orthodoxe doit certes et sans aucun doute affirmer que tous les articles de foi de l'Eglise catholique et orthodoxe ont été transmis par notre Seigneur Jésus-Christ à travers ses apôtres et ont été exposés et confirmés par les conseils œcuméniques. il est manifeste que les articles de foi doivent leur autorité et leur preuve en partie aux Saintes Écritures, en partie à la tradition ecclésiastique et à la doctrine des conseils et des pères sacrés... Quel est le troisième enseignement de cet article? Il enseigne que le Saint-Esprit est le véritable auteur de la Sainte Écriture à la fois de l'Ancien et du Nouveau Testament, qu'il a prononcée à travers de nombreux collègues, et donc les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament sont la doctrine du Esprit Saint. Crois donc que ce que les saints Pères ont résolu dans tous les conseils œcuméniques et locaux orthodoxes, où qu'ils se soient trouvés, vient du Saint-Esprit, alors même que les apôtres eux-mêmes prennent la parole au Conseil à Jérusalem (Actes 15:28): semble bon au Saint-Esprit et à nous », selon l'exemple, alors les autres conseils orthodoxes ont également conclu leurs décrets d'une manière similaire."

Confession Orthodoxe de l'Église Orientale, 1643 (Schaff, II, pp. 277, 278, 351, 352).

B). de l'Église Romaine

La règle et la norme ne sont pas seulement les livres canoniques, mais aussi les livres apocryphes, ainsi que les traditions. Le plus haut et infaillible juge est le pape.

Après que le Conseil tridentin ait anathématisé tous ceux qui n'acceptent pas les apocryphes comme étant canoniques et les traditions comme la Parole de Dieu, il procède: de la confession de foi, et quels témoignages et autorités elle utilisera principalement pour confirmer les dogmes et restaurer la morale dans l'Église. »Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 82) . Quatrième session Décret concernant les écritures canoniques. Schroeder, pp. 18, 297. Voir également Degrés dogmatiques du Concile du Vatican (Schaff, II, p. 234-271).

C). des Swedenborgians

Les révélations reçues par Swedenborg et ses écrits constituent également une règle et une norme de foi.

D). des Quakers

La première règle adéquate de la foi et de la vie n'est pas l'Écriture, mais la révélation continue de l'Esprit.

E). des Mormons

En plus des Écritures, le Livre de Mormon et les nouvelles révélations sont la règle.

F). des Sociniens, Unitariens et Universalistes

Seule la raison, en tant que juge décisif, permettant de rester dans les Écritures est une règle et une norme.

En ce qui concerne les Spiritualistes, l'Armée du Salut et l'Eddyism, voir la section 1. Ici aussi, les passages de l'Écriture réfutant les erreurs ci-dessus sont entièrement fournis.

Section 7.

La Perfection (Suffisance).

Doctrine pure de l'église luthérienne évangélique.

La Sainte Écriture est parfaite et contient tout ce qui est nécessaire à la foi, à la réalisation de la vie éternelle et à une conversation agréable.

S.A., P. II, II, 15-17 (Triglot, p. 467); P. III, VIII, 3.4 (Triglot, p. 495). F.C., Ep., Sum. Con. 7 (Triglot, p. 779).

Preuve de la Parole de Dieu

Jean 20:31; Deut. 4: 2; 2 Tim. 3: 15-17; Psaume 19: 7; Jean 5:39; Galates 6:16 (une règle doit être parfaite).

Fausse doctrine: A). des Églises Grecques et Romaines.

Les Écritures doivent être complétées par des traditions et ne sont donc pas complètes.

B). des Mormons, Quakers, Swedenborgiens, Spiritualistes, Eddyites.

Les Saintes Écritures ne sont pas complètes et doivent être complétées par de nouvelles révélations. Des passages bibliques pour réfuter les erreurs ci-dessus sont présentés à la section 1.

Section 8.

La Perspicuité

Doctrine pure de l'église luthérienne évangélique.

La Sainte Écriture est claire dans ses orientations pour la foi et la vie, afin qu'elle puisse être lue et comprise par tous.

Ap. IV (II), 107 (Triglot, p. 153). F.C., Ep., Sum. Con., 7 (Triglot, p. 779); F.C., Th. D. 6 (Triglot, p. 853).

Preuve de la Parole de Dieu

Deut. 30: 11-14; Rom. 10: 6-8; Psaume 19: 7, 8 et 119: 105, 130; 2 Cor. 4: 3, 4.

Fausse doctrine des Églises Grecques et Romaines.

La Sainte Écriture est obscure et nécessite l'interprétation de l'Église.

“La Sainte Écriture est-elle claire pour tous les chrétiens qui la lisent? Si la Sainte Écriture était claire pour tous les chrétiens qui la lisaient, le Seigneur n'aurait pas commandé à ceux qui veulent atteindre le salut de la fouiller; et Paul aurait dit en vain que le charisme de l'enseignement était conféré à l'Église». Confession de Dosithée, 1672 (Schaff, II, p. 434).

Pour connaître la position romaine sur ce point, consultez la section suivante.

Au contraire, voir:

1 Cor. 2:14; 2 Pierre 1:19 (pas l'Écriture mais l'endroit où elle brille comme une lumière est sombre et obscure). Voir aussi les passages bibliques présentés dans la section suivante.

Section 9.

Écriture Sainte Interprétation de soi.

Doctrine pure de l'Église Évangélique Luthérienne.

L'exposition de l'Écriture, par qui elle est pratiquée, doit être retirée de l'Écriture elle-même.

Ap., (III), 108,159,175 (Triglot, pp. 183, 201, 205); VII. VIII (IV), 27 (Triglot, p.235). S.A., P. III, VIII, 3.4 (Triglot, p. 495). F.C., somme. Con., 7 (Triglot, p. 779); Th. D., VII, 45. 50 (Triglot, pp. 987, 989, 991).

Preuve de la Parole de Dieu 2

Pierre 1:20.

Fausse Doctrine: A). de l'Église Grecque.

L'exposition est pratiquée par l'Église conformément aux décisions des anciens conseils et des écrits des pères.

«Nous croyons que les Ecritures divines et sacrées sont enseignées de Dieu, et nous devons donc le croire avec une foi hors de tout doute, mais pas autrement que ce que l'Église Catholique l'a expliqué et transmis... Nous ne croyons pas que l'autorité de l'Église catholique est moins que l'autorité de l'Écriture. Puisque le Saint-Esprit est l'auteur des deux, il en va de même, que vous entendiez l'Église ou les Écritures. Il se peut donc qu'un homme parlant de lui-même, quel qu'il soit, peut se tromper et se tromper; mais il est tout à fait impossible que l'Eglise catholique, qui n'en a jamais parlé elle-même, ne le fait pas maintenant, mais du Saint-Esprit,... doit se tromper et même tromper, mais elle est infallible et n'a jamais autorité perpétuelle et durable. »Confession de Dosithée, 1672 (Schaff, II, pp. 402, 403).

B). de l'Église Romaine.

Pour l'Église (le pape, les évêques et les conseils), seule appartient à l'autorité d'exposer les Écritures, et cela est conforme aux traditions et aux écrits des pères de l'Église.

«En outre, afin de restreindre les esprits pétulants, il décrète que personne, dépendant de ses compétences, ne doit, en matière de foi et de morale relative à l'édification de la doctrine chrétienne, arracher l'Écriture Sainte à ses propres sens. , présumer d'interpréter ladite Écriture sacrée contrairement à ce sens que la sainte mère Église, dont elle doit juger du vrai sens et de l'interprétation des saintes Écritures, a tenu et tient; ou même contraire au consentement unanime des Pères; même si de telles interprétations n'ont jamais été (prévues) à aucun moment publiées. Les contrevenants doivent être connus des Ordinaires et punis des peines prévues par la loi.» Décrets et canons du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 83). Quatrième session Décrets concernant l'édition et l'utilisation des livres sacrés. Schroeder, p. 18, 19, 298.

Témoignages de la Parole de Dieu contre ces erreurs.

Luc 11:13 (Le Saint-Esprit permet aux chrétiens de comprendre la Parole de Dieu. Les prélats n'ont pas le monopole du don du Saint-Esprit.); Psaume 119: 18 (Donc chaque chrétien peut et doit prier.); 1 Cor. 12:11 (Le don d'exposer l'Écriture n'est pas lié à un certain ordre d'hommes.); 1 Thess. 5: 19-21 (Il n'y a pas de tribunal expositif dont l'interprétation doit être considérée comme infaillible sans la tester selon les Écritures). Actes 17:11.

C). des Swedenborgians.

L'interprétation correcte de l'Écriture se trouve uniquement dans les écrits du Swedenborg, à travers lesquels le sens intérieur de la Parole a été révélé.

Témoignages de la Parole de Dieu contre ces erreurs:

Jer. 23:31, 32 (Il est abominable de lire un sens dans les Saintes Écritures.)

D). des Quakers et des Mennonites.

Les Écritures doivent être expliquées par la lumière intérieure.

Au contraire, voir:

1 Jean 4: 1; 1 Thess. 5:21; 2 Pierr 1: 19-21; Fille. 3: 2 («Les adeptes sont des esprits qui se vantent d'avoir l'Esprit sans et avant la Parole et, en conséquence, jugent l'Écriture ou la Parole parlée, et l'expliquent et l'élargissent à leur gré.» SA, P. III, VIII, 3 Triglot, p. 495.)

E). des Eddyites.

Les Écritures doivent être comprises selon un sens spirituel qui est révélé dans les enseignements de la «Science Chrétienne».

F). des Arminiens, Sociniens, Unitariens, Universalistes.

Les Écritures doivent être interprétées conformément à la raison.

G). des Réformés.

Dans l'interprétation de l'Écriture, le verdict de la raison a aussi sa place.

Ce n'est pas vraiment exprimé par les réformés en tant de mots, et pourtant, il décrit à juste titre leur opinion. Ils affirment que les Écritures ne doivent pas être prises à la lettre quand elles sont en contradiction avec la raison, et sur ce principe même, elles rejettent de nombreux articles de foi parce qu'elles sont incapables de les harmoniser avec leur raison. Ils s'opposent à la doctrine pure des principes philosophiques de la Sainte Écriture, tels que: «Les propriétés (d'une nature) ne peuvent pas être communiquées», «un corps naturel ne peut être à plus d'une fois à la fois».

D'autres églises réformées, telles que les épiscopaliens, les presbytériens, les congrégationalistes, les baptistes, les méthodistes, etc., sont naturellement d'accord avec ce principe. Et fondamentalement, la pratique d'interpréter l'Écriture selon la raison est caractéristique de tous les hérétiques.

Témoignages de la Parole de Dieu contre ces erreurs:

Rom. 4:18; 1 Cor. 1:21; Col. 2: 8; 1 Cor. 2: 4, 5, 14; 2 Cor. 10: 5; Mat. 11:27; Jean 1:18; Éph. 3:20, 21; Luc 1:37; 2 Rois 5:12, 13; Jean 3: 4, 5; Jean 20:25, 29; Mat. 22: 23-30.

Section 10.

Efficacité Doctrine

pure de l'Église Évangélique Luthérienne.

La Parole de la Sainte Écriture contient un pouvoir qui donne la vie et qui sauve. S.A., P. III, VIII, 3-6 (Triglot, p. 495). Large C., Pref., 11 (Triglot, p. 571).

Preuve de la Parole de Dieu Jean

6:63; Rom. 1:16; 1 Pierre 1:23; Jacques 1:21; Jean 17:20.

Fausse Doctrine: A). des quakers.

La Parole de l'Écriture n'a aucun pouvoir de donner la vie.

B). des Réformés.

La Parole de Dieu n'a pas de pouvoir de donner la vie, mais n'est qu'une proclamation, à côté et à propos de laquelle le Saint-Esprit exerce sa puissance.

«Par conséquent, lorsque cette prédication est prêchée dans l'église par des prédicateurs légitimement appelés, nous croyons que la Parole même de Dieu est prêchée et reçue des fidèles... Nous ne pensons pas non plus que la prédication extérieure soit considérée comme stérile l'instruction dans la vraie religion dépend de l'illumination intérieure de l'Esprit... Bien que «nul ne puisse venir à Christ, à moins qu'il ne soit attiré par le Père céleste; (Jean 6:44), et être intérieurement éclairé par le Saint-Esprit, pourtant nous savons sans doute que c'est la volonté de Dieu que Sa Parole soit prêchée de manière extérieure. »Deuxième Confession Helvétique, 1566 (Schaff, III, pp. 237). , 238; traduction anglaise: p. 832). «La même prédication de l'Evangile est par l'apôtre appelé l'Esprit, et« le ministère de l'Esprit »(2 Cor. 3: 8): parce qu'il vit et travaille par la foi dans les oreilles, oui dans les cœurs, les fidèles, à travers l'illumination du Saint-Esprit. Car la lettre qui s'oppose à l'Esprit signifie bien tout ce qui est extérieur, mais plus particulièrement la doctrine de la loi qui, sans l'Esprit et la foi, opère la colère et suscite le péché dans l'esprit de ceux qui ne croient vraiment. "Ibid. (Schaff, III, p. 261; traduction anglaise, p. 857). "Par conséquent, croyons que Dieu nous enseigne par Sa Parole, extérieurement par Ses ministres, et fait plus intérieurement et persuade les cœurs de ses élus de croire par Son Saint Esprit." Ibid. (Schaff, III, p. 278; traduction anglaise, p. 876).

Témoignages de la Parole de Dieu contre ces erreurs:

Gal. 3: 2; 1 Cor. 1:21 & 2: 4, 5; 1 Thess. 2:13; Jean 5:39; Heb. 4:12; Jean 20:31.

Section 11.

La Bible Ouverte

Doctrine pure de l'Église Évangélique Luthérienne.

Tous les chrétiens, quel que soit leur âge, doivent être invités à lire les Saintes Écritures. Large C., Pref., 14 (Triglot, p. 571). F.C., Th. D., II, 15.16 (Triglot, pp. 885, 887).

La preuve de la Parole de Dieu

ROM. 1: 1, 7 (Les apôtres ont écrit leurs épîtres à des congrégations entières); 1 Thess. 5:27; Jean 5:39; Actes 17:11; 2 Tim. 3:15 ("d'un enfant"); Col. 3:16 & 4:16; 1 Jean 2:13, 14.

Fausse doctrine des Églises Grecques et Romaines.

«Que la Sainte Écriture soit lue par tous les chrétiens en général? Non; car nous savons en effet que toute Écriture est inspirée de Dieu et utile, et si nécessaire en elle-même que sans elle, personne ne pourrait vivre une vie pieuse. Mais il n'est pas du tout convenable que ce soit lu par tous, mais seulement par ceux qui se penchent sur les choses profondes de l'Esprit qui y sont cachées par une recherche appropriée et qui savent comment chercher, enseigner et lire. Mais en ce qui concerne ceux qui ne sont pas

formés et qui manquent de discernement, qui ne comprennent la Bible que selon la seule lettre ou dans un sens étranger à la piété, l'Église catholique, sachant par expérience le mal qui en résultera, ne le permet pas. Lisez les Écritures. Il est donc permis à toute personne pieuse d'entendre les Écritures, afin de croire avec son cœur à la justice et avec la bouche de se confesser au salut; d'autre part, la lecture de certaines parties, en particulier de l'Ancien Testament, est pour les raisons susmentionnées et d'autres raisons similaires interdites. Et interdire à ceux qui ne sont pas formés de lire toute la Sainte Écriture est la même chose que de demander aux petits enfants de s'abstenir de nourriture forte. »Confession de Dosithée, 1672 (Schaff, II, pp. 433, 434).

Au chapitre IV du Syllabus papal des erreurs, 1864, sont regroupés les plus sévèrement censurés: «Le socialisme, le communisme, les sociétés secrètes, les sociétés bibliques, les sociétés cléricalibérales». (Schaff, II, p. 218.)

Témoignages de la Parole de Dieu contre ces erreurs:

Mat. 23:13; 1 Jean 4: 1 (Si les chrétiens doivent essayer les esprits, la norme par laquelle ils devraient les prouver ne doit pas leur être enlevée.) Deut. 6: 6-9; Esaïe. 34:16; Psaume 1; Jean 20:31.

Chapitre II.

De la Connaissance de Dieu.

Section 12.

Doctrine pure de l'Église Évangélique Luthérienne.

La connaissance naturelle de Dieu est écrite dans le cœur de tous les hommes par nature et provient des œuvres de Dieu dans la nature.

Ap., (VI), 17 (Triglot, p. 285). F.C., Th. D., V, 22 (Triglot, p. 959).

Preuve de la Parole de Dieu

Rom. 1:18-20; Rom. 2:14, 15.

Fausse doctrine des Sociniens et des Mormons.

Il n'y a pas de connaissance naturelle de Dieu.

Au contraire, voir:

Actes 17:27; Job 12: 7-9; Psaume 19: 1 et 94: 9.

Section 13.

Doctrine pure de l'église luthérienne évangélique.

Aucun homme ne peut être sauvé par la seule connaissance naturelle, sans la connaissance de Dieu révélée dans la Parole de Dieu.

Ath. Cr., 1.2 (Triglot, p. 31). Ap., IV (II), 45.46.67 (Triglot, pp. 133, 139). Large C., Premier Commandement, 18 (Triglot, p. 585); Creed, 3, 45, 66 (Triglot, pp. 679, 689, 695, 697). F.C., Th. D., V, 22 (Triglot, p. 959).

Preuve de la Parole de Dieu

Rom. 10:17; Jean 17: 3; 1 Cor. 01h21; Jean 1:18; Mat. 11:27 et 16:16, 17 et 28:19; Jean 5:39.

Fausse doctrine des Quakers, des Arminiens, des Sociniens, des Unitariens, des Universalistes, des Swedenborgiens et de l'Armée du Salut.

Les hommes peuvent aussi être sauvés sans la connaissance révélée de Jésus-Christ.

Témoignage de la Parole de Dieu contre ces erreurs:

Éph. 2:11, 12; Actes 4:12; Rom. 16:25; 1 Cor. 1:21; Jean 14: 6 et 20:31; Marc 16:15, 16; 2 Thess. 1: 7-10; Gal. 4: 8, 9; Héb. 11.

Chapitre III.

De l'Essence et des Attributs de Dieu.

Section 14.

Doctrine pure de l'Église Évangélique Luthérienne.

Dieu est un esprit, un être spirituel, incorporel, infini.

A.C., I (Triglot, p. 43). F.C., Th. D., VIII, 68 (Triglot, p. 1039).

Preuve de la Parole de Dieu Jean

4:24; Exode 3:14.

Fausse doctrine des Mormons et des Adventistes du Septième Jour. Dieu est un être matériel.

Témoignage de la Parole de Dieu contre ces erreurs:

1 Tim. 6:16; Jean 1:18; 1 Jean 4:12; Rom. 1:20 («Les choses invisibles de lui» Les anthropomorphismes de l'Écriture doivent être compris d'une manière digne de Dieu. Son œil dénote sa providence et son omniscience, les siennes sont sa puissance, etc.); Mat. 22:31, 32; Esaïe. 45: 21-24.

Section 16.

Doctrine pure de l'Église Évangélique Luthérienne.

Dieu est omniscient.

F.C., Ep., VIII, 7 (Triglot, p. 819); Th. D., VIII, 9 (Triglot, pp. 1017, 1019); Ep., XI, 3.4 (Triglot, p. 833); Th. D., XI, 4.6 (Triglot, pp. 1063, 1065).

Preuve de la Parole de Dieu

Psaume 139: 1-4; Héb. 4:13; Actes 15:18 (Textus Receptus).

Fausse doctrine des Sociniens.

Dieu ne sait pas à l'avance tout ce qui reste à venir.

(Socinus, Praelectiones théologique: «Aucun terrain, aucun témoignage de l'Écriture ne peut être avancé, d'où il peut être clairement conclu que Dieu a connu avant de devenir le mal qui dépend de la

volonté de l'homme.» l'infailibilité de la prescience divine ne peut subsister avec la contingence des affaires et la liberté de la volonté humaine.")

Témoignage de la Parole de Dieu contre ces erreurs:

Psaume 102: 27 (Si l'on affirme que Dieu, avec le temps, en vient à connaître avec certitude ce qu'il n'a pas connu de l'éternité, on nie l'immutabilité de Dieu.) Psaume 139: 16; Esaïe. 37:28; 41:22, 23; Daniel 2:28; Mat. 26:21, 34; Jean 21:17; 1 Jean 3:20.

Section 17.

Doctrine pure de l'Église Évangélique Luthérienne.

Dieu est omniprésent.

F.C., Ep., VIII, 7 (Triglot, p. 819); Th. D., VIII, 9.68 (Triglot, pp. 1017, 1019, 1039).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Rois 8:27; Jer. 23:23, 24; Psaume 139: 7-10; 145: 18, 19; 91:14, 15; 23: 4; Esaïe. 43: 1,2; 66: 1.

Fausse doctrine des Sociniens, Arminiens, Mormons, Adventistes du Septième Jour. Dieu n'est pas présent partout.

Les Réformés assaillent également l'omniprésence de Dieu en attribuant à Dieu «une habitation locale qu'il a en commun avec les saints anges et les bienheureux». Dans la seconde confession helvétique, nous lisons: «Nous croyons que notre Seigneur Jésus-Christ, dans la même chair, est monté au-dessus de tous les cieux visibles pour atteindre le plus haut ciel, c'est-à-dire le siège de Dieu et des esprits bénis. à la main serrée de Dieu le Père. Bien que cela signifie une participation égale de la gloire et de la majesté, elle est également prise pour un certain lieu; dont le Seigneur, parlant dans l'Évangile, dit: «Il ira préparer sa place» (Jean 14: 2). L'Apôtre Pierre dit aussi: «Les cieux doivent contenir le Christ jusqu'au moment de tout restaurer» (Actes 3:21). »Deuxième Confession Helvétique, 1566 (Schaff, III, p. 256; Traduction anglaise: p. 852). Notez la mauvaise traduction flagrante de Actes 3:21! Cf. F.C., Th. D., VII, par. 119 (Triglot, p. 1013) et «Christian Dogmatics» de Pieper, vol. II, pp. 326, 327.

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs:

Actes 17:27, 28; Esaïe. 6:3; Luc 15:18 ("Contre le ciel" signifie: "contre la majesté divine". Cf. Psaume 51: 4: "Contre toi, toi seul, j'ai péché.") Mat. 21:25 (Le ciel majestueux de Dieu n'est pas défini et l'espace limité, mais sa gloire et sa majesté éternelles et éternelles qu'il a en Lui-même depuis l'éternité et qu'il aura pour l'éternité, Sa puissance et sa domination divine, céleste et omniprésente sur tous. Psaume 2: 4; 45: 6; 102: 19; 113: 5; c'est pourquoi ce ciel (coelum maiestaticum) doit être distingué du ciel du bienheureux (coelum beatorum) et des anges. Luc 21:33 (Le ciel des bienheureux est cependant éternel, 2 Cor. 5: 1 aucun lieu créé par Dieu au commencement. Par le ciel des bienheureux, il est compris leur bénédiction céleste, qui consiste dans la vision béatifique de Dieu, et le «où» où ils jouissent de ce bonheur dont nous ne peut pas savoir Esaïe 64: 4, 1 Corinthiens 2: 9.) Mat. 18:10 (Le ciel des anges n'est pas non plus un lieu créé à distance de la terre. Il est dit des anges qu'ils gardent les petits sur la terre et pourtant sont dans leur ciel et voient toujours la face du Père. Ils ne sont jamais éloignés de leur paradis, loin de la vision béate de Dieu; ils sont au ciel aussi quand ils gardent les saints sur la terre.) Jean 3:13 (Quand Christ a marché sur la terre, il était dans le ciel, c'est-à-dire doté de la majesté divine selon sa nature humaine, même s'il ne l'utilise pas pleinement dans l'état d'humiliation, le ciel de Dieu est donc Sa Majesté. Christ, en effet, lors de son ascension, entra aussi dans le ciel des bienheureux, où ils le voient face à face, mais il est aussi monté au-dessus de tous les cieux et est assis à la droite de Dieu. Cette droite

de Dieu ne peut être un lieu défini et délimité, puisque Dieu est partout dans son ciel, c'est-à-dire dans sa majesté éternelle et sans fin.)

(Les Réformés et ceux qui partagent les mêmes idées attaquent aussi la toute-puissance de Dieu en enseignant le Dîner du Seigneur, sa sainteté avec leurs enseignements concernant l'élection, son amour, sa grâce et sa véracité. Les universalistes et les autres attaquent la sainteté de Dieu et la justice, les négateurs de la doctrine de l'expiation et les défenseurs de la justice au travail attaquent la sainteté et la grâce de Dieu.).

Chapitre IV.

Du Mystère de la Sainte Trinité.

Section 18.

Doctrine pure de l'Église Évangélique Luthérienne.

Dans l'une des essences divines, il y a trois personnes distinctes: le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Credo des Apôtres, Nicene et Athanasian. A.C., I (Triglot, p.43). Ap., I (Triglot, p. 103). F.C., Ep., XII, 28.29 (Triglot, p. 843); Th. D., XII, 36-38 (Triglot, pp. 1101, 1103).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Jean 5: 7 (Textus Receptus); Mat. 28:19; 3:16, 17; Gen. 1: 1-3; Psaume 33: 6; Jean 15:26; Gal. 4: 6; Num. 6: 24-26; 2 Cor. 13:14; Esaïe 6: 3; Eph. 4: 6; Rom. 11:36.

La fausse doctrine des Sociniens, des Unitaires, des Universalistes, des Swedenborgiens, des Quakers, des Mormons, des Adventistes du Septième Jour, des Spiritualistes, des Témoins de Jéhovah et des Eddyites.

Dans la seule essence divine, il n'y a pas trois personnes distinctes.

Les Sociniens, dans leur Catéchisme Racovien, enseignent: «Vous avez expliqué ce qu'il faut absolument que le salut sache sur l'être de Dieu; montrez maintenant ce que vous considérez comme extrêmement utile. C'est-à-dire que nous reconnaissons qu'il n'y a qu'une seule personne dans l'essence de Dieu. Quelle est cette personne? C'est le seul Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ.

Les Quakers n'utiliseront pas la terminologie ecclésiastique, «Trinité», «personne distincte», etc., et leurs auteurs principaux, Penn et Barclay, utilisent des expressions qui sont en conflit avec la doctrine de la Sainte Trinité. Lorsque les Quakers qui souhaitent être «orthodoxes» s'expriment de manière plus acceptable et essayent de prouver qu'ils ne sont pas des unitariens, cela n'a aucune signification tant qu'ils reconnaissent les écrits de Penn, Barclay et d'autres comme «écrits approuvés de la société religieuse de Copains».

Les Adventistes du Septième Jour écrivent dans «Expiation»: «La grande erreur des Trinitaires semble être qu'ils ne font aucune distinction entre un déni de la Trinité et un déni de la divinité du Christ. Ils ne voient que les deux extrêmes, entre lesquels se trouve la vérité, et prennent toute expression qui fait référence à la préexistence du Christ et de sa divinité comme preuve d'une Trinité. L'Écriture dans de nombreux endroits enseigne la préexistence du Christ et de sa divinité, mais elle ne dit absolument rien à propos d'une Trinité.

Dans les notes de la page 353, «Symbolics Popular» offre l'explication suivante de la divergence entre une telle citation et leur prétention actuelle d'être des Trinitaires: Guenther, Populaere Symbolik, cite des écrivains adventistes qui nient la spiritualité et l'omniprésence de Dieu, la Trinité, la consubstantialité du Fils, l'incarnation du Christ. Les représentants actuels des adventistes professent fermement la foi en ces doctrines.

En ce qui concerne «les Témoins de Jéhovah», voir le tract de F. E. Mayer de ce titre, en particulier le chapitre III, «Comprendre le fondement», p. 9 et 10, qui cite leur répudiation blasphématoire de la doctrine de la Trinité.

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs: Jean
5:23; 1 Jean 2:23; Rom. 8: 9.

Section 19.

Doctrine pure de l'Église Évangélique Luthérienne

Le Fils de Dieu, engendré du Père depuis l'éternité, est le vrai Dieu, essentiel, naturel, d'une Essence divine éternelle avec le Père.

Credo des Apôtres, Nicene et Athanasian. A. C., III (Triglot, p. 45). Ap., III (Triglot, p. 119). F. C., Ep. Et Th. D., article VIII et XII.

Preuve de la Parole de Dieu

Jer. 23: 6; Jean 20:28; Rom. 9: 5; 1 Jean 5:20; Jean 1: 1-3, 12, 14, 18; Rom. 08h32; Psaume 2: 7 (La doctrine a le Fils est engendré du Père de toute éternité, si clairement enseigné dans ce passage, est implicitement nié dans la nouvelle Bible RSV en éliminant la traduction « Fils unique » où le texte original utilise, et Substituer le simple "seulement".); Prov. 8:22, 23; Jean 14: 9; 10:30; Psaume 102: 27; Mat. 18h20; 28: 18-20; Jean 2:25; Col. 2: 3; Luc 7:14 (comparez Actes 3: 6, 12, 16); Jean 2:11; Luc 18: 31-33; Mat. 21: 2; Hébr. 1: 6; Jean 5:23. Le propre Fils de Dieu, qui possède les attributs essentiels de Dieu, qui travaille vraiment divin par son propre pouvoir, qui est égal à Dieu, et à qui est attribué l'honneur et de la gloire divine, doit être vrai Dieu) Esaïe 6: 1-10 - cf. Jean 12:40, 41. le parallélisme efficacement les réfute les Témoins de Jéhovah .

La fausse doctrine des Arminiens, des Sociniens, des Unitaires, des Universalistes, des Swedenborgiens, des Quakers, des Mormons, des Adventistes du Septième Jour, des Spiritualistes, des Témoins de Jéhovah et des Eddyites.

Le Fils de Dieu n'est pas véritablement, proprement et par nature, Dieu éternel et n'est pas d'une seule substance avec le Père.

Bien que les Arminiens enseignent que le Fils est Dieu, ils sont subordinationnistes, comme le montre le traité dogmatique de l'un de leurs principaux théologiens, Philip van Limborch, le théologien arminien de premier plan du XVIIe siècle, et ils «n'essayent pas de déterminer» si la foi en la divinité du Fils et sa génération éternelle sont nécessaires au salut.

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs:

Michée 5: 2; Hébr. 1: 3; Col. 1:15; 2 Cor. 4: 4; Jean 8:24, 58; 14: 1; Jer. 23: 6; Jean 14:28 («Égal au Père comme touchant Sa Divinité et inférieur au Père comme touchant Sa virilité», Athanasian Creed, 31).

Section 20.

Doctrine pure de l'Église Évangélique Luthérienne Le

Saint-Esprit de l'éternité procède du Père et du Fils.

Nicene et Athanasian Creeds. S.A., P.I.F.C., Th. D., VIII, 73 (Triglot, p. 1041).

Preuve de la Parole de Dieu

Jean 15:26; 14:26 (L'envoi dans le temps suppose la précession éternelle du Père et du Fils et en est la révélation.) Jean 20:22; Gal. 4: 6.

Fausse doctrine de l'Église Grecque.

Le Saint-Esprit ne procède que du Père.

«Quel est le deuxième point que cet article enseigne? Il enseigne que le Saint-Esprit ne procède que du Père, comme de la source et de l'origine de la divinité. »Confession Orthodoxe de l'Église Orientale, 1643 (Schaff, II, pp. 349, 350).

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs: Jean

16:14, 15; Rom. 8: 9; 2 Thess. 2: 8; Ésaïe. 11: 4.

Section 21.

Doctrine pure de l'Église Évangélique Luthérienne.

Le Saint-Esprit est le vrai Dieu naturel essentiel d'une substance avec le Père et le Fils.

Credo des Apôtres, Nicene et Athanasian. A.C., I (Triglot, p. 43). Ap., I (Triglot, p. 103). S. A., P. I. F.C., Ep. Et Th. D., XII.

Preuve de la Parole de Dieu

Actes 5: 3, 4; 1 Cor. 3:16; 2 Pierre 1:21; 2 Sam. 23: 2, 3; Est. 6: 8, 9 (cf. Actes 28:25, 26); 1 cor. 12: 4-6.

Psaume 139: 7-12; 1 cor. 2:10; 12:11 (Les attributs divins sont attribués au Saint-Esprit).

Gen. 1: 2; Psaume 33: 6; Job 33: 4, 6; Mat. 12:28; Jean 3: 5; Titus 3: 5; Rom. 8:26 (Le Saint-Esprit accomplit véritablement des œuvres divines par son propre pouvoir. Cela prouve qu'il est le vrai Dieu et une Personne).

Fausse doctrine des Arminiens, des Sociniens, des Unitaires, des Universalistes, des Swedenborgiens, des Quakers, des Mormons, des Adventistes du Septième Jour, des Spiritualistes et des Eddyites.

Le Saint-Esprit n'est pas vrai, essentiel et naturel, il n'est pas d'une substance avec le Père et le Fils.

Comme dans le cas du Fils, l'aberration arminienne dans cet article est le subordinationisme (voir section 19). Pour les antithèses des autres partis hérétiques, la section 18 peut être consultée.

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs:

Jean 14:16, 26; 15:26 (Le Saint-Esprit est une personne de la divinité).

Mat. 28:19 (Nous sommes baptisés aussi au nom du Saint-Esprit et devons donc croire aussi en lui); Jer. 17: 5; Mat. 4:10.

2 Cor. 13:14 (L'apôtre exhorte les dons spirituels et bénéficie également du Saint-Esprit); Ésaïe. 6: 3 (cf. Actes 28:25, 26); Mat. 12:31 (péché contre le Saint-Esprit). Mat. 3:16, 17; 1 Jean 5: 7 (Textus Receptus).

Chapitre V.

Des Anges.

Section 22.

Doctrine pure de l'Eglise Luthérienne Évangélique.

Les anges, bons et mauvais, sont des esprits invisibles, créés par Dieu.

Petit C., prière du matin et du soir. Large C., III, 80.104 (Trigloy, pages 721, 727).

Preuve de la Parole de Dieu Hébr.

1:14; Col. 1:16; Psaume 104: 4; Mat. 10: 1; Éph. 6:12.

Fausse doctrine: A). des Swedenborgiens et des spiritualistes.

Les anges sont des esprits humains partis et sont des deux sexes.

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs:

Gen. 3:24 (A cette époque, aucun homme n'était encore mort.); Job 38: 7; Jean 8:44; Gen. 3: 1-5; Luc 16:22; - Mat. 22:30; Luc 20:35, 36.

B) des Mormons.

Les anges sont des hommes plus parfaitement développés; les mauvais anges sont des esprits malheureux et partis.

C) des Eddyites.

Les anges sont la pensée de Dieu qui s'adresse aux hommes; il n'y a pas de diable.

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs: Actes

23: 8; Jude 6; 1 Pierre 5: 8; Mat. 25:41.

Chapitre VI.

De l'Image de Dieu.

Section 23.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

L'image de Dieu n'est rien d'autre que la justice concrète et la perfection de nos premiers parents. Ap., II (I), 16-22 (Triglot, p. 109, 111). F.C., Ep., VI, 2 (Triglot, p. 805); Th. D., I, 10 (Triglot, p. 863).

Preuve de la Parole de Dieu.

Gen. 1:26, 27; Eph. 4:24; Col. 3:10; Eccles. 7:29; Gen. 1:31; 2:25 (sans désir pervers).

Fausse doctrine: A). de l'Eglise Romaine.

L'image de Dieu consiste uniquement dans le libre arbitre de l'homme et dans la domination de sa raison sur les désirs. La justice originale ne faisait pas partie de l'image, mais un cadeau surnaturel supplémentaire (donum superadditum). Sur la doctrine romaine de l'image de Dieu et du péché originel, voir Tridentinum, Sessio Quinta (Schaff II, 83-88). Schroeder, p. 21-33, 300-302, en particulier «constitue fuerat», p. 21, 300.

Au contraire, notez:

Les textes cités ci-dessus montrent clairement que l'homme a été créé juste et saint, que tous les pouvoirs de son corps et de son âme ont été créés purs et en parfaite conformité avec la loi divine.

B) des Arminiens et des Sociniens.

L'image de Dieu ne consiste pas en une justice et une perfection concrètes, mais en une domination sur les créatures sur la terre.

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs:

Gen. 1:27, 28 (Après la création de l'homme, Dieu lui donna cette domination. Par conséquent, l'image de Dieu proprement dite ne pouvait pas consister en une domination sur la nature. L'image de Dieu proprement dite fut perdue par péché; la domination sur les créatures reste dans une certaine mesure, Genèse 9: 2; L'image de Dieu, en vertu de la satisfaction gracieuse de Christ, est renouvelée chez les croyants par le Saint-Esprit, Ep 4:24; 3:10; la domination sur les créatures n'est pas renouvelée en elles, mais, dans la mesure où elle existe encore, est également possédée par les impies; ce n'est donc pas une partie essentielle de l'Image de Dieu.)

C) des Swedenborgiens.

L'homme n'avait pas de justice concrète; l'homme se forme à l'image de Dieu.

D). des Adventistes.

Adam était innocent, mais pas saint.

E). Témoins de Jéhovah.

L'homme n'a pas été créé à l'image de Dieu; il ne se distingue que de l'extérieur d'un animal. Au contraire, voir les textes cités ci-dessus.

Section 24

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

L'âme de l'homme est immortelle. c'est-à-dire le corps de l'homme et immortel avant la chute. Ap., II (I), 17-22 (Triglot, pages 109, 111); (VI), 64 (Triglot, p. 303).

Preuve de la Parole de Dieu.

Gen. 1:26, 27 (L'homme a été créé à l'image de Dieu et a donc été créé immortel; un homme créé mortel n'aurait pas pu présenter l'image du Dieu immortel).

Fausse doctrine: A). de l'Église Romaine.

Le corps de l'homme était immortel non pas en raison de sa constitution naturelle, mais de la grâce divine supplémentaire.

B) des Sociniens et des Arminiens.

Le corps de l'homme a été créé mortel.

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs:

Gen. 2:17; Rom. 5:12 (Ce qui est entré dans le monde par le péché et qui a été aboli par Christ, 2 Tim. 1:10, n'était pas présent avant la chute.) Rom. 6:23.

C) des Adventistes du Septième Jour et des Témoins de Jéhovah. L'homme a été créé mortel et l'âme n'est pas immortelle.

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs: Mat. 10:28; Luc 12: 4; Gen. 2: 7; Eccles. 12: 7.

D). des Eddyites.

L'homme est à tous égards immortel.

Mme Eddy enseigne que l'homme n'est pas un être composé d'une âme et d'un corps matériel. L'homme n'est proprement que l'âme ou l'esprit, et puisque l'esprit est Dieu, Dieu et l'homme ne doivent pas être distingués.

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs: Hébr.

9:27.

Section 25.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

L'image de Dieu était perdue, horriblement dégradée et détruite par la chute.

Ap., II (I), 15-22 (Triglot, p. 109, 111). S.A., P. III, I (Triglot, pages 477, 479). F.C., Th. D., I, 10.21 (Triglot, pages 863, 867).

Preuve de la Parole de Dieu

Rom. 3:23; Gen. 3: 1-24; 5: 1-3; Col. 3:10; Éph. 4:24 (Ce qui doit être restauré par une nouvelle création de Dieu a été complètement perdu.)

Fausse doctrine: A). de l'Eglise Romaine.

L'image de Dieu (le libre arbitre) n'est pas perdue, mais seulement ce don surnaturel de la justice originelle.

"Si quelqu'un dit que, depuis le péché d'Adam, le libre arbitre de l'homme est perdu et éteint; ou que c'est une chose avec seulement un nom, voire un nom sans réalité, un produit, enfin, introduit dans l'Eglise par Satan: qu'il soit anathème. "

Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 111). Sixième session, Canon 5. Schroeder, p. 43, 321.

"Si quelqu'un ne confesse pas que le premier homme, Adam, après avoir transgressé le commandement de Dieu au paradis, a immédiatement perdu la sainteté et la justice dans lesquelles il avait été constitué.

Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff II, p. 84, 85). Cinquième session, décret concernant le péché originel. Schroeder, p. 21, 300.

Témoignage de la Parole de Dieu contre ces erreurs:

Jean 3: 5, 6; Éph. 2: 1; Luc 11:13; Job 14: 4; 1 Cor. 2:14; 2 Cor. 3: 5; Éph. 4:18; 5: 8; Phil 2:13; Rom. 8: 7; 3:11, 12; Gen. 6: 5; 8:21; Jean 15: 5.

B) des Sociniens et des Unitariens.

L'image de Dieu n'est pas perdue ni détruite.

C) des Adventistes.

La sainteté n'a pas été perdue lors de la chute d'Adam (car il n'avait rien à perdre).

Au contraire, notez:

Cet homme a une âme rationnelle, etc., n'appartient pas à l'image de Dieu proprement dit. - La domination sur les créatures, qui existe encore dans une certaine mesure, est très différente de celle d'Adam avant la chute.

D). des Eddyites.

L'homme n'est jamais tombé dans le péché (parce que le péché n'existe pas).

Chapitre VII.

Du péché.

Section 26.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Dieu n'est pas la cause du péché, mais le diable et la volonté perverse de l'homme qui s'est laissé tromper par lui.

J.-C., XIX (Triglot, p. 53). Ap., XIX (Triglot, p. 337). F.C., Th. D., I, 7 (Triglot, p. 861); XI, 78-82 (Triglot, pages 1089, 1091).

Preuve de la Parole de Dieu.

Psaume 5: 4-6; Jacques 1:13, 14; 1 Jean 3: 8; Jean 8:44; Gen. 3: 1-7; Rom. 5:12.

Fausse doctrine du Réformé (Calviniste).

Dieu a créé le réprouvé pour pécher et être perdu.

(Dans leur confession, en effet, les calvinistes rejettent l'enseignement selon lequel Dieu est la cause du péché (voir, par exemple, Canons du Synode de Dordrecht, 1619, Premier chef de la doctrine, article V, dans Schaff, vol. III, p. 552). , 581, 582); mais c'est ce qui découle nécessairement de leur dogme que Dieu a, par un décret inconditionnel, prédestiné par une décision inconditionnelle une partie de l'humanité à la damnation, car s'il les a ordonnés et créés, ils doivent également les avoir ordonnés à la cause de la damnation, au péché. Et cette conséquence de leurs enseignements est aussi librement admise dans les écrits privés de leurs principaux théologiens. Theodore Beza, le successeur de Calvin à Genève, écrit: «Votre affirmation, que Dieu prédestine en qui il voudrait seulement à la damnation, mais aussi à la cause de la damnation, nous reconnaissons comme vrai. »)

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Marc 10:18; Psaume 45: 7; 92:15; Ésaïe. 65:12; Zech. 8:17; 1 Jean 1: 5; Deut. 32: 4; 1 Jean 2:16; Jacques 1:17; Mat. 13:28.

Section 27.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le péché de nos premiers parents a consisté en ceci que, ne croyant pas en la Parole de Dieu et désirant être égaux avec Dieu, ils sont du fruit de l'arbre défendu et ont ainsi transgressé la loi. S.A., P. III, I, 1 (Triglot, p. 477); VIII, 5,6 (Triglot, p. 495).

Preuve de la Parole de Dieu. Gen.

3: 1-6.

Fausse doctrine des Swedenborgiens.

Ce que les Ecritures disent de la chute d'Adam et Eve dans le péché n'est pas une histoire vraie, mais seulement une représentation figurative.

Au contraire, voir:

Rom. 5: 12-18; 1 Cor. 15:21, 22; 1 Tim. 2:13, 14; 2 Cor. 11: 3.

Section 28

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le péché originel est la corruption totale de toute notre nature humaine, par laquelle il est privé de sa justice et de sa perfection concrètes et est enclin à tout ce qui est mal.

A.C., II (Triglot, pages 43, 45); Ap., II (I) (Triglot, pages 105-119); S.A., P. III, I (Triglot, pages 477, 479); F.C., Ep. Et th. D., I (Triglot, pages 779 = 785; 859-879).

Preuve de la Parole de Dieu.

Jean 3: 5, 6; Éph. 2: 1; Rom. 3:23; Luc 11:13; Job 14: 4; 1 Cor. 2:14; Éph. 4:18; 5: 8; Phil 2:13; Rom. 8: 7.

Fausse doctrine: A). de l'Église Grecque.

Le péché originel consiste en ce que la perfection de l'entendement est obscurcie et que la volonté est plus encline au mal qu'au bien.

"Alors, il perdit aussitôt la perfection de la compréhension et de la connaissance, et la volonté était plus encline au mal qu'au bien." Confession orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff, II, p. 303). «La volonté libre de l'homme est sa volonté libre et absolue, faisant de la raison ou de l'âme rationnelle, de faire le bien ou le mal. Car les créatures rationnelles doivent avoir une nature dotée du pouvoir de choisir et doivent l'exercer librement sous la direction de la raison. Cette raison, tant que l'homme était dans l'état d'innocence, avant de tomber, était incorruptible et parfaite; à la chute, il était corrompu. Mais la volonté, bien que le désir de vouloir le bien ou le mal ne soit pas altérée, était cependant plus encline et encline au mal et d'autres au bien... Le saint maître (Jean, ch. 1, v. 12) a déclaré que, bien que la volonté de l'homme est misérablement affaiblie par le péché originel: 'Néanmoins, elle a le pouvoir de la volonté libre de chacun, en ce moment présent, de devenir bons fils de Dieu ou d'être méchants et fils du diable. Tout cela est dans la main et le pouvoir de l'homme, et pourtant de telle manière que la grâce divine contribue au bien, elle le retient également du mal sans imposer le libre arbitre de l'homme. » Confession orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff, II, pages 307, 308).

B) de l'Église Romaine.

Le péché originel n'est pas la ruine de la nature humaine tout entière, mais seulement un affaiblissement de la volonté libre et une privation de la justice originelle conférée à l'homme en tant que don supplémentaire.

"Si quelqu'un dit que, depuis le péché d'Adam, le libre arbitre de l'homme est perdu et éteint; ou que c'est une chose avec seulement un nom, voire un nom sans réalité, un produit, enfin, introduit dans l'Église par Satan: qu'il soit anathème. "

Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 111). Sixième session, Canon 5. Schroeder, p. 43, 321. «Si quelqu'un n'admet pas que le premier homme, Adam, après avoir transgressé le commandement de Dieu au paradis, a immédiatement perdu la sainteté et la justice dans lesquelles il avait été constitué;... qu'il soit anathème. »Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 84, 85). Cinquième session, décret concernant le péché originel. Schroeder, p. 21, 300. En outre: «bien que le libre-arbitre, atténué comme il était en son pouvoir et plié en quatre, ne soit en aucun cas éteint en eux». Ibid., Schaff, II, p.89. Sixième session, chapitre I ad finem. Schroeder, p. 30, 309.

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs:

Rom. 7:18; Gen. 6: 5; 8:21.

C) des Sociniens, des Unitaires, des Arminiens, des Swedenborgiens et des Adventistes du Septième Jour.

Il n'y a pas de péché originel; la nature humaine n'est pas totalement corrompue.

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs:

Psaume 51: 5; ROM. 5: 12-19; Gen. 5: 3.

(Les réformés calvinistes confessent en effet le péché originel dans des déclarations positives, mais ils contredisent cette confession en affirmant que les enfants des parents croyants naissent saints et sont dans l'alliance de la grâce et sont enfants de Dieu avant le baptême.)

D). des Eddyites.

Il n'y a pas du tout de péché.

Voir à ce sujet tous les textes cités ci-dessus.

Section 29.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La convoitise perverse qui subsiste encore après le baptême est véritablement un péché. Ap., II (I), 35-45 (Triglot, pages 113, 115, 117); (III), 25,48 (Triglot, pages 163, 169). S.A., P. III, III, 11 (Triglot, p. 481). F.C., Ep., I, 12 (Triglot, pages 781, 783); Th. D., I, 18 (Triglot, p. 865).

Preuve de la Parole de Dieu. Rom.

7:7 (cf. chap. 6-8); Gal. 5:17; Gen. 6: 5; 8:21; Psaume 19:12.

Fausse doctrine de l'Église Romaine

La concupiscence dans la régénération n'est pas correctement un péché. «Si quelqu'un nie que, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, conférée par le baptême, la culpabilité du péché originel est remise; ou même affirme que tout ce qui a la nature vraie et convenable du péché n'est pas enlevé; mais dit qu'il est seulement rasé, ou non imputé; qu'il soit anathème. Car, chez ceux qui sont «nés de nouveau», il n'y a rien que Dieu déteste; parce qu'il n'y a pas de condamnation pour ceux qui sont réellement enterrés avec le Christ par le baptême dans la mort... Mais ce saint synode avoue et est conscient que, dans le baptême, il reste une concupiscence ou une incitation à pécher; qui, alors que

cela est laissé pour notre exercice, ne peut pas blesser ceux qui y consentent, mais résiste avec virilité par la grâce de Jésus-Christ, oui, celui qui aura «lutté légalement sera couronné». Le Saint-Synode déclare que cette concupiscence, que l'apôtre appelle parfois péché, déclare que l'Église catholique n'a jamais compris qu'il s'appelait péché, comme étant véritablement et proprement péché chez ceux qui «sont nés de nouveau», mais parce péché. Et si quelqu'un a un sentiment contraire, qu'il soit anathème. »Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 87, 88). Cinquième session, décret concernant le péché originel. Schroeder, p. 23, 302.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Jacques 1:15 (Puisque la convoitise engendre le péché, elle doit être elle-même un péché).

Section 30.

Doctrine pure de l'Eglise évangélique luthérienne

La corruption du péché originel se propage d'Adam à travers la génération charnelle à tous les hommes qui naissent selon le cours de la nature.

A.C., II (Triglot, pp. 43, 45). Ap., II (I) (Triglot, pp. 105-119). S.A., P.III.II (Triglot, p. 447). F.C., Th. D., I, 7 (Triglot, p.861).

Preuve de la Parole de Dieu Psaume

51: 5; Rom. 3:23; 5:12; Jean 3: 6.

Fausse doctrine de l'Église romaine.

Marie n'a pas été conçue et n'est pas née dans le péché.

«Ce même saint Synode déclare néanmoins qu'il n'est pas prévu d'inclure dans ce décret, où l'original est traité, la Vierge Marie bénie et immaculée, mère de Dieu, mais les constitutions du pape Sixte IV. de bonne mémoire, sont à observer, sous les peines contenues dans lesdites constitutions, qu'elle renouvelle». Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, page 88). Cinquième session, décret concernant le péché originel. Schroeder, pp. 23, 302.

«Nous déclarons, déclarons et définissons que la doctrine qui considère la Bienheureuse Vierge Marie comme étant, dès le premier instant de sa conception, par la grâce singulière et le privilège de Dieu tout-puissant, en vue des mérites du Christ Jésus, Sauveur de L'humanité, préservée de toute souillure du péché originel, a été révélée par Dieu et doit donc être fermement et constamment cru par tous les fidèles». Décret du pape Pie IX sur l'Immaculée Conception, 1854 (Schaff, II, p. 211, 212).

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Job 14: 4; Luc 1:46, 47 (Marie comprend elle-même le nombre de pécheurs qui ont besoin du Sauveur); Rom. 6:23 (Marie est également morte); 2 Cor 5:21; Hébr. 7:26; Luc 1:35 (Les Écritures ne attribuent le péché qu'à notre Seigneur Jésus-Christ, conçu miraculeusement par le Saint-Esprit et né de la Vierge Marie sans père humain).

Section 31.

Doctrine pure de l'Eglise évangélique luthérienne.

En raison de la désobéissance d'Adam, tous les hommes nés selon le cours de la nature sont sous la défaveur de Dieu et, par nature, des enfants de Wrath.

A.C., II (Triglot, pp. 43, 45). Ap., II (I), 40,46-51 (Triglot, p. 115, 117, 119). S.A., P. III, I (Triglot, pages 477, 479). F.C., Ep., I (Triglot, pages 779 à 785); Th. D., I, 6,9-15 (Triglot, pages 861, 863, 865).

Fausse doctrine des Sociniens, Unitaires, Arminiens, Mennonites, Quakers, Mormons, Adventistes du Septième Jour, Universalistes, Swedenboriens.

Aucun homme ne naît sous la colère de Dieu et est condamné à la damnation à cause du péché d'Adam.

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs:

Rom. 5:16, 18; Jean 3:36 (C'est pourquoi, par nature, tous se trouvent sous la colère de Dieu - et sans la foi, la rédemption de Christ ne profite à personne.)

Marc 16:16 (Dieu ne s'est pas lié par nous-mêmes mais par nous-mêmes au saint baptême; les enfants qui sont nés dans l'église et qui, du fait d'une mort subite, sont privés du baptême, ne sont pas pour cela considérés comme damnés.)

Lisez ici l'article IX (p. 355-455) de la «Réforme conservatrice» de Krauth.

Section 32.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Aucun péché n'est, en soi et selon sa nature, un péché véniel, mais tout péché est mortel, considéré selon la loi.

Ap., II (I) 40 (Triglot, p. 115). S.A., P. III, III, 1.2.11.36-38 (Triglot, pages 479, 481, 489). F.C., Th. D., VI, 13.14 (Triglot, p. 967).

Preuve de la Parole de Dieu Mat.

6:12; 1 Jean 3: 4; ROM. 6:23 (Chaque péché mérite la mort).

Fausse doctrine des Églises Grecques et Romaines, des Sociniens et des Arminiens. Certains péchés sont véniels selon leur nature, d'autres sont des péchés mortels.

«Un péché mortel, c'est quand la convoitise démesurée de l'homme commet un acte que le commandement de Dieu interdit clairement ou ne fait pas librement et volontairement ce que Dieu commande, en vertu duquel l'amour envers Dieu et le prochain deviennent froids. Une telle convoitise sépare un homme de Dieu et le tue lorsqu'elle est exécutée ... Le simple consentement, lorsqu'il veut commettre un péché, blesse douloureusement l'âme, mais ne la tue pas entièrement. »

«Le péché qui n'est pas mortel, appelé aussi véniel par certains, est ce qu'aucun homme ne peut éviter, à l'exception du Christ et de la Vierge Marie. Mais cela ne nous prive pas de la grâce de Dieu, ne nous plonge pas dans la mort éternelle... De tels péchés sont sans nombre; pourtant tels sont en particulier ceux qui ne sont pas compris dans les péchés mortels ».

«Le péché mortel est celui que nous commettons après le baptême, avec notre volonté et notre intention, à l'âge mûr, contre le clair commandement de Dieu, au mépris de l'amour de Dieu et de notre prochain. Par ce péché, nous perdons la grâce divine reçue dans le saint baptême... Ce péché est enlevé par la pénitence et par la miséricorde de Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur, lorsque le prêtre, au moment de la confession, pardonne les péchés à un pécheur contrit ».

Les citations qui précèdent sont tirées de la troisième partie de la Confession orthodoxe de l'Eglise orientale, dont seule la partie I est donnée à Schaff, et sont donc traduites de l'allemand, comme indiqué dans Guenther's Symbolik, p. 155, 156.

Le Catéchisme Romain dit: «Il faut révéler tous les péchés mortels au prêtre. Car les péchés

vénies, qui ne nous séparent pas de la grâce de Dieu et dans lesquels nous tombons fréquemment, bien que nous les confessions à juste titre et avec profit, peuvent sans crainte être passés sous silence et être expiés de différentes manières. Mais les péchés mortels doivent être énumérés séparément; ... Car c'est ainsi qu'ils blessent l'âme plus cruellement que ceux qui habituent les hommes à pécher librement et ouvertement». Cette citation est également traduite de l'Allemand du Symbolik de Guenther, p. 155.

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs:

Rom. 8: 1; Mat. 12:20; Psaume 32: 1, 2, 5 (Les péchés vénies ne sont donc pas ceux qui, selon leur nature, sont vénies, mais les péchés de faiblesse des croyants, qui leur sont remis et qui ne leur sont pas imputés pour l'amour de Christ); Jacques 2:10; 3: 2; Gal. 3:10; Mat. 5:18, 19.

Section 33.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Même chez les enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de discrétion, le péché existe déjà. F.C., Ep., I, 20,21 (Triglot, pages 783, 785); XII, 6 (Triglot, p. 839); Th. D., I, 5.6.11 (Triglot, pages 861, 863); XII, 11 (Triglot, p. 1099).

Preuve de la Parole de Dieu Gen.

6: 5; 8:21; Psaume 58: 3; Isaïe 48: 8.

Fausse doctrine des Sociniens, des Unitaires, des Mormons, des Adventistes du Septième Jour, des Arminiens et des Mennonites.

Chez les enfants, il n'y a pas encore de péché réel.

Au contraire, voir:

Tous les textes concernant le péché originel, Sections 28-31. Le péché originel est lié au péché actuel et sa cause doit être effective. Mais le péché originel n'est jamais inactif, mais remue toujours, même chez les enfants, et produit toujours des péchés réels, même s'ils ne sont pas toujours intentionnels.

Section 34.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les péchés sont punis temporellement et éternellement.

Ap., (III), 7 (Triglot, p. 157). F.C., Th. D., V, 17-20 (Triglot, pages 957, 959).

Preuve de la Parole de Dieu.

Isaïe 59: 2; Prov. 14:34; Rom. 1:18; Psaume 5: 4-6; 7: 11-13; Rom. 6:23.

Fausse doctrine: A). de l'Église Romaine.

Certains péchés ne méritent qu'un châtement temporel.

Au contraire, voir:

Deut. 27:26; Gal. 3:10; Mat. 12:36.

B) des Universalistes, des Sociniens, des Unitariens, des Adventistes, etc.

Les péchés ne seront pas éternellement punis.

Les textes qui réfutent cette erreur grossière seront présentés dans les sections traitant de l'eschatologie. Nous ne pouvons parler de châtement temporel que comme manifestation de l'amour paternel, Héb. 12: 6.

Chapitre VIII.

De Libre Volonté.

Section 35.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

L'homme, après la chute et avant la conversion, n'a plus de volonté libre en matière spirituelle.

A.C., XVIII (Triglot, p. 51, 53). Ap., XVIII (Triglot, pp. 335, 337). F.C., Ep. Et th. D., II (Triglot, pages 785 à 791; 881 à 915).

Preuve de la Parole de Dieu.

2 Cor. 3: 5; Eph. 5: 8; Rom. 3:11, 12; 1 Cor. 2:14; Rom. 8: 7; Gen. 6: 5; 8:21; Eph. 2: 1; Jean 15: 5; Phil 2:13.

Fausse Doctrine des Églises Grecques et Romaines, Arminiens, Méthodistes, Moraves, Mennonites, Sociniens, Unitariens, Universalistes, Swedenborgians, Spirites, Quakers, Mormons et Adventistes du Septième Jour.

L'homme après la chute a toujours la volonté et le pouvoir de choisir le bien.

«Puis il perdit aussitôt la perfection de la compréhension et de la connaissance, et la volonté était plus encline au mal qu'à le bien ». Confession orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff, II, p. 303). «La volonté libre de l'homme est sa volonté libre et absolue, découlant de la raison ou de l'âme rationnelle, de faire le bien ou le mal. Car les créatures rationnelles doivent avoir une nature dotée du pouvoir de choisir et doivent l'exercer librement sous la direction de la raison. Cette raison, tant que l'homme était dans l'état d'innocence, avant de tomber, était incorruptible et parfaite; à la chute, il était corrompu. Mais la volonté, bien que le désir de vouloir le bien ou le mal ne soit pas altérée, était cependant encore plus encline et encline au mal, et d'autres au bien... Écoutez aussi ces paroles de l'Écriture sainte (Jean 1:12): Lui, il leur a donné le pouvoir de devenir fils de Dieu». C'est pourquoi ce saint enseignant déclare que, bien que la volonté de l'homme soit misérablement affaiblie par le péché originel; Néanmoins, il est dans la force de la volonté libre de chacun en ce moment d'être bon et fils de Dieu ou d'être méchant et fils du diable. Tout cela est dans la main et le pouvoir de l'homme, et pourtant de telle manière que la grâce divine contribue au bien, elle le retient également du mal sans imposer le libre arbitre de l'homme. »Confession orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff, II, pages 307, 308).

«Si quelqu'un dit, le libre arbitre de cet homme, ému et excité par Dieu, en acceptant son appel passionnant et passionnant, ne coopère pas pour se disposer et se préparer à obtenir la grâce de la Justification; qu'il ne peut pas refuser son consentement, s'il le souhaite, mais que, en tant qu'inanimé, il ne fait rien du tout et est simplement passif: qu'il soit anathème».

Si quelqu'un dit que depuis le péché d'Adam, le libre arbitre de l'homme est perdu et éteint; ou que c'est une chose avec seulement un nom, voire un nom sans réalité, un produit, enfin, introduit dans l'Église par Satan: qu'il soit anathème. "Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, page 111). Schroeder, p. 42, 43, 321. Outre ces deux canons (IV et V) de la sixième session, Sur la justification, nous renvoyons aux derniers mots du chapitre premier de cette même session: «Bien que le libre arbitre, atténué comme il était dans ses pouvoirs, et se penchant, ne fut en aucun cas éteint en eux». Ibid., Schaff, II, p. 89. Schroeder, p. 30, 309.

Le Arminien dogmatique Limborch écrit dans sa «Theologia Christiana»: «Adam n'a cependant pas été incapable de faire du bien désormais». Détournement de son libre arbitre et nouvel entêtement contre la grâce divine. Le libre arbitre, alors, coopère avec grâce? Oui, sinon l'obéissance ou la désobéissance de la part de l'homme n'existerait pas. Vous demanderez: la coopération de la volonté libre n'est-elle pas une chose salutaire? Réponse: certainement. Vous demanderez: La grâce n'est-elle donc pas la cause principale des salutations? Réponse: ce n'est pas la seule cause.

L'Église Méthodiste est l'un des principaux représentants de la théologie arminienne dans le monde religieux d'aujourd'hui, et son fondateur, John Wesley, a cette particularité de proclamer ouvertement l'arminianisme comme étant sa position théologique.

Parmi les affirmations les plus radicales figure celle des spiritualistes: «En ce qui concerne l'homme, nous le croyons libre d'agir en toutes choses, que chaque homme opère son propre salut et soit son propre sauveur; que c'est donc la meilleure politique à suivre par tout le monde pour développer en lui-même un pur organisme moral ».

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs: Jer.

13:23; Mat. 7:16; 12:34; James 1:18.

Chapitre IX

De l'Élection Éternelle de Dieu

Section 36.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Dieu a eu pitié de tous les hommes et veut que tous soient sauvés.

F.C., Ep., XI, 10.12.17 (Triglot, pages 833, 835, 837); Th. D., XI, 78-82 (Triglot, pages 1089, 1091).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Tim. 2: 4; 2 Pierre 3: 9; Jean 3:16; Ez. 33:11; 18:23.

Fausse doctrine des Réformés (Calvinistes), des Presbytériens, etc.

Dieu n'a pas eu pitié de tous, mais seulement de certains hommes.

«Dieu a décrété de toute éternité, premièrement, de créer un homme innocent; deuxièmement, permettre (permittere) la chute; troisièmement, élire certains au salut, et ainsi révéler en eux sa miséricorde, mais laisser le reste dans la masse corrompue (alios vero in corrupta massa relinquere), et les consacrer à la perdition éternelle... Christ est mort uniquement pour les élus, et pas indistinctement pour tous les hommes. »La formule de consensus helvétique de 1675, à partir d'extraits proposés par Schaff, vol. I, pp. 487, 488.

«Nous croyons que de cette corruption et de cette condamnation générale dans laquelle tous les hommes sont plongés, Dieu, selon son conseil éternel et immuable, appelle ceux qui il a choisis être sa bonté et sa miséricorde uniquement en notre Seigneur Jésus-Christ, sans considération de leur part. œuvres, pour afficher en eux les richesses de sa miséricorde; laissant le reste dans cette même corruption et condamnation pour y montrer sa justice. »Confession de foi à la française, 1559 (Schaff, III, p. 366, 367).

«Nous croyons que toute la postérité d'Adam, étant ainsi tombée dans la perdition et la ruine par le péché de nos premiers parents, Dieu s'est alors manifesté tel qu'il est; c'est-à-dire miséricordieux et juste: miséricordieux, puisqu'il délivre et conserve de cette perdition tous ceux que, dans son conseil éternel et immuable, de pure bonté, il a élu en Christ Jésus notre Seigneur, sans aucun respect pour leurs œuvres; juste en laissant les autres à l'automne et en perdition où ils se sont impliqués. »The Belgic Confession, 1561 (Schaff, III, p. 401).

«Par décret de Dieu, pour la manifestation de sa gloire, des hommes et des anges sont prédestinés à la vie éternelle, d'autres préordonnés à la mort éternelle... Tout comme Dieu a désigné les élus pour la gloire, de même l'éternel et le plus libre but de sa volonté, pré-ordonné tous les moyens y étant. C'est pourquoi ceux qui sont élus, tombés en Adam, sont rachetés par Christ, sont effectivement appelés à croire en Christ par son Esprit agissant au moment opportun; sont justifiés, adoptés, sanctifiés et maintenus par sa puissance par la foi pour le salut. Aucune autre personne ne sera rachetée par le Christ, effectivement appelée, justifiée, adoptée, sanctifiée et sauvée, mais seulement les élus »Westminster Confession, 1647 (Schaff, III, p. 608-610).

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs:

Rom. 11:32; 2 Cor. 5:14, 15; Mat. 18:11 (Textus Receptus); Jean 1:29; 1 Tim. 2: 5, 6; Rom. 8:32; Hébr. 2: 9; 1 Tim. 4:10; 2 Pierre 2: 1; Hébr. 10:29; Rom. 14:15; 1 Cor. 8:11; Tite 2:11.

Section 37

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La cause à propos de laquelle Dieu de l'éternité a choisi les élus pour la vie éternelle ne réside pas en eux, mais n'est que la miséricorde de Dieu et le très saint mérite de Christ.

F.C., Ep., XI, 5-8.20.21 (Triglot, pages 833, 837); Th. D., XI, 8,75 (Triglot, pages 1065, 1087).

Preuve de la Parole de Dieu.

Rom. 11: 5, 6; Éph. 1: 3-6; 2 Tim. 1: 9; Rom. 9: 11-13.

Fausse doctrine: A). de l'Eglise Grecque.

L'élection au salut est basée sur la conduite de l'homme.

«Comment devons-nous comprendre la prédestination de Dieu vis-à-vis des hommes en général et de chaque homme individuellement? Dieu a prédestiné à donner à tous les hommes et leur a effectivement accordé la grâce préparatoire et des moyens suffisants pour atteindre le bonheur. Mais ceux qui acceptent librement la grâce qui leur est donnée, qui utilisent à bon escient les moyens de grâce accordés à ce moment-là et qui marchent dans la voie de salut fixée, Dieu a bien pré-ordonné le salut. - Comment l'Eglise orthodoxe parle-t-elle de ce point? Dans l'exposition de la foi par les patriarches orientaux » (Confession of Dositheus, 1672, Schaff, II, p. 403, 404) «Il est dit: 'Il a prédit que certains feraient bon usage de leur volonté, mais d'autres, malades, il a donc prédestiné à la gloire les premiers, Il a condamné '. »Le plus long catéchisme de l'Eglise russe, 1839 (Schaff, II, p. 465).

B) des Arminiens, Méthodistes, Sociniens et Armée du Salut.

L'élection au salut est basée sur la conduite de l'homme et a lieu dans le temps.

Limborch écrit dans Theologia Christiana: «Nous avons dit que l'élection est un acte de Dieu qui se produit dans le temps, afin de montrer qu'elle ne s'est pas produite depuis l'éternité; cette élection est un acte dans lequel il sélectionne les croyants, afin de montrer que la foi ne découle pas d'une

élection mais la précède, n'est pas un effet de l'élection, mais une condition préalable requise pour l'élection.

John Wesley, le fondateur du méthodisme, dans son traité «La doctrine de la prédestination, de l'élection et de la réprobation des Écritures», s'engage très énergiquement dans la même position.

La soi-disant "Confession commune", en offrant une description des élus au lieu d'une définition de l'élection, concentre l'attention sur l'état spirituel de ceux qui sont élus au lieu de la grâce de Dieu qui les élit et ouvre ainsi une porte aux théologiens (comme beaucoup d'anciens et d'anciens de la SLA) qui font de cet état spirituel un antécédent d'élection au lieu d'y être consécutif, sans pour autant appeler la foi ou toute autre chose en l'homme une «cause» d'élection.

Déclaration de la Confession Commune:

IV. ÉLECTION

Nous croyons et enseignons:

Dieu de toute éternité, uniquement à cause de sa grâce en Christ et sans aucune cause que ce soit en l'homme, a élu comme siens tous ceux qu'il fait et garde membres de son royaume et héritiers de la vie éternelle. Le Saint-Esprit par l'Évangile nous a appelés et nous a assuré de notre statut devant Dieu, nous attestant qu'il nous a choisis pour lui-même en Christ depuis la fondation du monde et que, par l'imputation de la justice de Christ, il nous a donné l'assurance qu'il nous présentera sans faille devant le trône de sa gloire.

Cf. Actes 13:48; Romains 8; Éph. 1; 1 Pierre 1: 1-9.

Correction de cette déclaration qui l'harmoniserait avec la Parole de Dieu:

Dieu de toute éternité, uniquement à cause de sa grâce en Christ et sans aucune raison que ce soit en l'homme, a élu un nombre défini d'hommes parmi les hommes perdus et a condamné l'humanité comme sienne, qu'il a décrétée depuis l'éternité de faire et de garder membre de son royaume et héritiers de la vie éternelle.

N.B.- Il est tout à fait différent de dire: "Dieu élit ceux qu'il garde" ou de dire: "Dieu garde tous ceux qu'il a élus".

C) des Swedenborginans, des Unitaires et des Mormons.

Aucune élection de Dieu n'a eu lieu; l'homme détermine son propre destin.

Au contraire, voir:

Éph. 1: 3-6, 11; 17: 8; 2 Thess. 2:13; Jean 15:16; Rom. 11:35. - 2 Cor. 3: 5; 1 Cor. 2:14; Gen. 6: 5; 8:21; Éph. 2: 1 (les Écritures ne savent rien de ce que Dieu a rétabli le libre arbitre de toute l'humanité lors de la publication du Protevangelium, comme l'enseigne John Wesley dans le traité susmentionné, mais uniquement que la volonté de ceux qui sont convertis en grâce est libre.)

Section 38.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

L'élection au salut n'est pas absolue à la manière d'un rassemblement arbitraire, mais a eu lieu en Christ Jésus.

F.C., Ep., XI, 6,7 (Triglot, p. 833); Th. D., XI, 9,65,66 (Triglot, pages 1065, 1083, 1085).

Preuve de la Parole de Dieu. Éph.

1: 3-6; 2 Tim. 1: 9.

Fausse doctrine des Réformés (Calvinistes), des Presbytériens, etc.

L'élection de certains hommes au salut est absolue et n'a pas eu lieu en Christ Jésus, mais sans considération aucune.

«Le décret gracieux de l'élection inclut le Christ lui-même, non pas en tant que cause méritoire ni en tant que base qui précède l'élection elle-même, mais en tant que quelqu'un qui a lui-même été ordonné avant la fondation du monde en tant qu'élu, et donc principalement pour mener à bien l'élection et notre frère premier-né, dont le mérite précieux, il (Dieu le Père) se servirait pour nous accorder le salut sans nuire à sa propre justice. Car la Sainte Écriture atteste non seulement que l'élection a eu lieu selon le bon plaisir des conseils et de la volonté de Dieu, mais qu'elle tire également la sélection et l'effusion du Christ notre médiateur de l'amour de Dieu qu'il avait envers le monde des élus... Le choix du Christ médiateur ainsi que le salut de ceux qui lui ont été attribués comme possession et héritage inaliénable découlent de l'élection et ne sont pas désignés comme sa base. » La formule de consensus helvétique de 1675, traduite de l'allemand par Guenther, premier article proposé par Schaff, vol. I, pp. 487, 488.

«Par décret de Dieu, pour la manifestation de sa gloire, des hommes et des anges sont prédestinés à la vie éternelle, d'autres préordonnés à la mort éternelle ... but de sa volonté, pré-ordonné tous les moyens y étant. C'est pourquoi ceux qui sont élus, tombés en Adam, sont rachetés par Christ, sont effectivement appelés à croire en Christ par son Esprit agissant au moment opportun; sont justifiés, adoptés, sanctifiés et gardés par sa puissance par la foi pour le salut. Le Christ n'a pas non plus racheté d'autres, appelés, justifiés, adoptés, sanctifiés et sauvés, mais uniquement les élus. » Westminster Confession, 1647 (Schaff, III, p. 608-610).

Au contraire, marque:

L'Écriture ne sait rien d'une élection aussi absolue, de même qu'elle ne connaît pas sa contrepartie dans un décret absolu de réprobation. Voir les textes de preuve cités à la section 36 sur la miséricorde universelle de Dieu. - Lorsque les mots «élus en Christ» apparaissent dans les confessions réformées, ils ne doivent tromper personne; ils n'emploient pas ces mots dans le sens où saint Paul les utilise, mais avec la compréhension que seuls les élus sont rachetés par Christ. - Christ, qui est le Sauveur de tous les hommes, en particulier de ceux qui croient, 1 Tim. 4:10, n'est donc pas l'exécuteur d'un décret absolu concernant les élus; Sa rédemption n'est pas basée sur une élection, mais l'élection est basée sur sa rédemption.

Section 39.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les élus ne peuvent en effet finalement pas perdre leur foi, mais ils peuvent la perdre entièrement pendant un temps; Les régénérés, cependant, peuvent perdre leur foi complètement et finalement.

S.A., P. III, III, 42-44 (Triglot, p. 491). F.C., Th. D., XI, 20.56 (lapsus rursus erigere). 75 (Triglot, pages 1069, 1081, 1087).

Preuve de la Parole de Dieu:

Mat. 24:24; Éph. 1: 3-6; Esaïe 54:10; Luc 22:32; Psaume 51:11; 2 Samuel 12; Mat. 26: 69-75 (Les élus peuvent tomber pour un temps.); Luc 8:13 (Die Zeitgläubigen n'a pas encore été évalué. Ceux qui croient pendant un certain temps ne sont pas élus.)

Fausse doctrine: A). des Réformés (Calvinistes), des Presbytériens, etc.

Les élus, qui seuls ont la foi, ne peuvent jamais la perdre totalement, quel que soit leur degré de péché.

«Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, conformément à son objectif inéluctable d'élection, ne retire pas complètement le Saint-Esprit de son peuple, même dans leurs chutes mélancoliques; ni les laisser aller jusqu'à perdre la grâce de l'adoption et à perdre l'état de justification, ou à commettre le péché jusqu'à la mort; il ne leur permet pas non plus d'être totalement abandonnés et de se plonger dans une destruction éternelle. » Canons du Synode de Dort, 1619 (Schaff, III, p. 572, 593).

«Le Synode rejette les erreurs de ceux qui enseignent:« Les véritables croyants et les régénérés ne peuvent pas seulement tomber de la foi qui justifie, de la grâce et du salut, totalement et finalement. En fait, il est rare qu'ils tombent de là et qu'ils soient éternellement perdus »... Le Synod rejette les erreurs de ceux qui enseignent: «La foi de ceux qui croient un moment n'est pas différente de la foi qui justifie et sauve, sauf quant à sa durée». » Canons du Synode de Dort, 1619 (Ibid., p. 575).

«Dieu a, de toute éternité, ordonné de justifier tous les élus... Dieu continue de pardonner les péchés de ceux qui sont justifiés; et bien qu'ils ne puissent jamais tomber de l'état de justification, ils peuvent cependant tomber par leurs péchés sous le déplaisir paternel de Dieu. »

«Ceux que Dieu a acceptés dans son Bien-aimé, effectivement appelés et sanctifiés par Son Esprit, ne peuvent pas non plus totalement tomber définitivement de l'état de grâce; mais y persévérera certainement jusqu'à la fin et sera sauvé éternellement. » Confession de Westminster, 1647 (Schaff, III, p. 627, 636).

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs:

Psaume 37:24; Jean 20:25, 29; Hébr. 11:13 ("est mort dans la foi").

B) des Presbytériens de Cumberland.

Les régénérés et justifiés peuvent perdre leur foi ni totalement ni finalement.

(La confession de ce groupe de presbytériens arminianisants, organisée aux États-Unis en 1910, est une révision de la confession de Westminster. Elle conserve la déclaration ci-dessus de cette confession concernant la justification, alors que celle relative à la persévérance des saints est légèrement modifiée. suit: «Ceux que Dieu a justifiés et sanctifiés, il les glorifiera également; par conséquent, l'âme véritablement régénérée ne tombera jamais complètement ni définitivement de l'état de grâce, mais y persévérera certainement jusqu'à la fin et sera sauvée éternellement. »

Confession de l'église presbytérienne de Cumberland, 1829 (Schaff, III, p. 774).

Témoignage de la Parole de Dieu contre de telles erreurs:

Gal. 5: 4, 7; Ezek. 18:26; Hébr. 3:14; 6: 4-8; 10:26, 27; 1 Tim. 1:19; Mat. 24:12, 13; Luc 11: 24-26; 2 Tim. 4:10; 1 Cor. 10:12; 2 Pierre 2: 20-22.

Section 40.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les croyants peuvent être assurés avec foi de leur élection pour le salut. F.C., Th. D., XI, 25-33 (Triglot, pages 1071-1075).

Preuve de la Parole de Dieu.

Rom. 8: 31 à 39; 2 Tim. 1:12; Phil. 1: 6.

Fausse doctrine de l'Eglise Romaine.

Personne ne peut être sûr de l'élection.

«De plus, personne, aussi longtemps qu'il soit dans cette vie mortelle, ne devrait présumer à propos du mystère secret de la prédestination divine, de manière à déterminer avec certitude qu'il est assurément dans le nombre des prédestinés; par révélation spéciale, on ne peut pas savoir qui Dieu s'est choisi. »

Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 108). Sixième session, chapitre XII, Schroeder, p. 38, 316.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Luc

10:20; 1 Thess. 1: 4; 1 Pierre 5:12; 2 Pierre 1:10.

Section 41.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Que la plupart des hommes soient rejetés ne découle pas d'un décret absolu de Dieu, mais se produit de leur propre faute, à cause de leur incrédulité.

F.C., Ep., XI, 19,21 (Triglot, p. 837); Th. D., XI, 34-36,78-82 (Triglot, pages 1075, 1089, 1091).

Preuve de la Parole de Dieu:

Oseé 13: 9; Mat. 23:37; Actes 7:51; 13:46; Jean 3:19; 1 Thess. 5: 9; Luc 14: 16-24.

Fausse doctrine des Réformés (Calvinistes), des Presbytériens, etc.

Que la plupart des hommes soient perdus découle d'un décret absolu de Dieu.

«Le fait que certains reçoivent le don de la foi de Dieu et que d'autres ne le reçoivent pas, procède du décret éternel de Dieu. "Car connus de Dieu sont toutes ses œuvres depuis le commencement du monde» (Actes 15:18; Eph. 1:11). Selon quel décret, il adoucit gracieusement les cœurs des élus, même obstinés, et les incline à croire; dans son juste jugement, il laisse les non-élus à leur propre méchanceté et obstination.

«Ce qui tend tout particulièrement à illustrer et à nous recommander la grâce éternelle et non méritée de l'élection, c'est le témoignage explicite de la Sainte Écriture, selon lequel tous ne sont pas élus, mais certains sont élus, tandis que d'autres sont passés dans le décret éternel. à qui Dieu, de son souverain, le plus juste, le plus agréable, le plus irremplaçable et le plus plaisant, a décrété de laisser dans la misère commune dans laquelle ils se sont volontairement plongés, et non de leur donner la foi qui sauve et la grâce de la conversion; mais leur permettant dans son juste jugement de suivre leur propre voie; enfin, pour la déclaration de sa justice, pour les condamner et les punir pour toujours, non seulement à cause de leur incroyance, mais également pour tous leurs autres péchés. »

Canons du synode de Dort, 1619 (Schaff, III, p. 552, 555, 582, 584).

«The Synod rejects the errors of those who teach, „God hath not decreed by His mere just will to leave anyone in the fall of Adam and in the general state for faith and conversion“.” Canons of the Synod of Dort, 1619 (Ibid., p. 558).

“The rest of mankind God was pleased, according to the unsearchable counsel of His own will, whereby He extended or withhold mercy as He pleaseth , for the glory of His sovereign power over His creatures, to pass by, and to ordain them to dishonor and wrath for their sin, to the praise of His glorious justice. » Westminster Confession, 1647 (Schaff, III, p. 610).

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Jean 16: 8, 9; Mat. 21:32; Luc 7:30; Gen. 6: 3. (Comment le Saint-Esprit pourrait-il réprimander l'incrédulité des hommes et s'en plaindre s'ils étaient rejetés et rejetés par un décret absolu, si Dieu n'avait jamais voulu leur donner la foi?)

Chapitre X.

De la Personne du Christ

Section 42.

L'Incarnation

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le Fils de Dieu dans la plénitude du temps s'est revêtu d'une véritable nature humaine de la substance de la Vierge Marie, de sorte qu'il est devenu semblable à nous en toutes choses sauf le péché.

Apôtres », Nicene et Athanasian. A.C., III (Triglot, p. 45). Ap., III (Triglot, p. 119). F.C., Ep. Et th. D., articles VIII et XII.

Preuve de la Parole de Dieu

Héb. 2:14; 4:15; Gal. 4: 4, 5; 1 Tim. 2: 5; Jean 1:14; Mat. 16:13, 16 (Fils de l'homme, Fils de Dieu).

Fausse doctrine: A). Sociniens, Unitaires, Swedenborgians, Quakers, Adventistes du Septième Jour, Universalistes, Mormons, Spiritualistes, Témoins de Jéhovah et Eddyites.

Une incarnation d'un Fils de Dieu éternel, d'une personne de la divinité est incroyable. (Ici, les déclarations anti-trinitaires données à la section 18 peuvent être comparées)

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

1 Tim. 3:16; 1 Jean 4:23; Michée 5: 1; Hébr. 1: 3; Col. 1:15; 2 Cor. 4: 4; Jean 8:58; 8:24; 14: 1; Jer. 23: 6.

B) des Schwenkfeldiens et des Mennonites.

Le Fils de Dieu n'a pas pris sur lui notre nature humaine, mais une nature émanant de la substance du Père; aussi comme homme, il est engendré du Père.

(Notre formule de concorde énumère également sous les erreurs des anabaptistes: «Que le Christ n'a pas assumé son corps et son sang de la Vierge Marie, mais les a amenés avec lui du ciel.» Ep., XII, 3, Triglot, p. 839).

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Héb. 2:16, 17 (Axiome: Ce que Christ n'a pas supposé, il ne l'a pas non plus racheté.); Rom. 1: 3; 9: 5; Eph. 5h30; Gen. 3:15; 22:18; Mat. 1: 1; Luc 1:42 («fruit de ton ventre»).

Section 43.

L'Union personnelle

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Il y a deux natures distinctes en Christ, le divin et l'humain, qui s'unissent personnellement.

Athanasian Creed, 27-40. A.C., III (Triglot, p. 45). Ap., III (Triglot, P. 119). F.C., Ep. Et th. D., articles VIII et XII.

Preuve de la Parole de Dieu:

1 Cor. 8: 6; «Pour nous, il n'y a qu'un seul Seigneur Jésus-Christ»; Jean 1:14; 1 Tim. 3:16.

Fausse doctrine: A). des Schwenkfeldiens.

La nature humaine du Christ est fusionnée avec le divin en une seule nature.

(Notre formule de concorde énumère également sous les erreurs des Schwenkfeldiens: «Que la chair de Christ par son exaltation a assumé toutes les propriétés divines de telle manière que Christ en tant considère le degré et la position de l'essence, égaux au Père et à la Parole, de sorte qu'il n'y a plus qu'une seule essence, propriété, volonté et gloire des deux natures en Christ et que la chair de Christ appartient à l'essence du Saint Trinity. "Ep., XII, 21, Triglot, page 841.)

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Jean 1:14 (Cela ne s'est pas passé par la transformation de la chair en Parole, mais par la prise en charge de la chair dans l'unité de la personne. Un homme n'est pas devenu Dieu, mais Dieu est devenu homme. Cf. les passages de preuves sous les sections 19 et 42. Après son incarnation, Christ est appelé Fils de l'homme et Fils de Dieu, Dieu et l'homme, comme le Père et comme nous.); Mat. 25:31 («Fils de l'homme»).

B) des Adventistes du Septième Jour.

Christ n'a qu'une nature, à savoir celle de Fils de Dieu.

Dans le livre intitulé «Expiation», les adventistes du septième jour enseignent le subordination: «Puisqu'il n'y a qu'un seul Dieu, cette expression, lorsqu'elle est utilisée en référence à la Parole, doit être utilisée dans un sens subordonné... Il est raisonnable que le Fils porte le nom et titre de son père... Nous ne pouvons pas croire ce qui est dit à propos de son être de la même essence avec Dieu à tous égards. »Dans le même livre, nous lisons:: Ce point de vue suppose qu'il y avait deux natures distinctes dans la personne de Christ; mais je ne lis rien de ce genre dans les Saintes Écritures ». En ce qui concerne le décalage entre de telles citations et les revendications actuelles de cette secte, voir la citation de «Popular Symbolics »(p. 353) à la section 18.

Contre une telle erreur, voir:

La preuve des passages en vertu des Sections 19 et 42. (Axoim: Was der Sohn Gottes war, das blieb er immerdar, und was er nicht war, das ward er wunderbar.)

C) des Sociniens, des Unitariens, des Témoins de Jéhovah et des Universalistes. Christ n'a pas deux natures, mais une seule, la nature humaine.

D). des Swedenborgiens.

L'humanité du Seigneur a été rendue divine par sa glorification.

E). des Mormons.

En Christ, il n'y a pas deux natures, car Dieu et les hommes ne diffèrent pas essentiellement l'un de l'autre.

Les passages de l'Écriture des Sections 19 et 42 réfutent entièrement toutes ces erreurs.

Section 44.

L'Union Personnelle, a continué.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La personne du Fils de Dieu est, depuis l'incarnation, non séparée de la chair, ni la chair séparée de la personne du Fils de Dieu.

F.C., Th. D., VIII, 82-84 (Triglot, p. 1045).

Preuve de la Parole de Dieu.

Col 2: 9 (Ainsi, la divinité n'est pas en dehors de la nature humaine assumée. L'humanité est le temple de la Parole; la Parole est partout, donc elle habite partout dans la nature humaine. Les Écritures ne disent nulle part que la Parole éternelle puisque l'incarnation était séparée de sa chair, mais au contraire: «Dieu était en Christ», 2 Cor. 5:19; «Dieu se manifeste dans la chair», 1 Tim. 3:16.)

Fausse doctrine des Réformés.

La nature divine est non seulement dans, mais aussi en dehors de la nature humaine.

«Mais les deux natures en Christ ne sont-elles pas séparées l'une de l'autre, si l'homme n'est pas partout où se trouve la divinité? En aucun cas; car sine, la divinité est incompréhensible et partout présente, il faut en déduire qu'elle dépasse le cadre de l'humanité qu'elle a assumée, mais qu'elle est néanmoins identique et demeure personnellement unie à elle. » Question 48. Le catéchisme de Heidelberg, 1563 (Schaff, III, p. 322).

Au contraire, marque!

Les deux types sont en effet séparés l'un de l'autre par ce faux enseignement. Car si la chair n'est pas où que soit le Verbe éternel, alors le Verbe est seul là où il n'a pas la chair avec lui, et donc séparé de sa chair. Si la Parole était aussi séparée de Sa chair assumée, alors la Personne entière ne serait pas là; car le Fils de Dieu a reçu l'humanité dans sa personne. Christ est partout l'homme-Dieu. Si seulement la nature était nulle part, l'homme-Dieu ne serait pas. “La Parole a été faite chair”, Jean 1:14. Où est la Parole, là est la Parole qui a été faite chair; par conséquent, Son n'est nulle part en dehors de Sa chair.

Section 45.

La Communion des Natures

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La communion des deux natures est une communion vraie et actuelle; par conséquent, les déclarations «Dieu est l'homme» et «L'homme est Dieu» ne sont pas de simples formes de discours, mais doivent être reçues dans leur sens propre.

F.C., Ep., VIII, 9 à 11, 24 à 26 (Triglot, pages 819, 821, 823); Th. D., VIII, 17-19 (Triglot, p. 1021).

Preuve de la Parole de Dieu.

Col. 2: 9; Hébr. 2:14; Jean 1:14; Mat. 16:16 (cf. v. 13, «Je le Fils de l'homme»); Rom. 9: 5; Luc 1:35; 1 Cor. 15:47; Jer. 23: 5, 6; Esaïe 9: 6.

Fausse doctrine des Réformés.

La communion des deux natures n'est pas une vraie communion, et les déclarations «Dieu est homme» et «L'homme est Dieu» ne sont que des formes de langage et ne doivent pas être reçues dans leur sens propre.

Au contraire, marque!

Si ces déclarations ne devaient pas être reçues dans leur sens propre, alors le Fils de Marie ne serait pas Dieu, pas le Fils de Dieu, et le Fils de Dieu ne le serait pas par l'homme, pas le Fils de Marie. Ce qui

est dit de quelqu'un dans un sens impropre, qu'il n'est pas vraiment et réellement. -Nous n'oserons pas nous écarter de la lettre de l'Écriture et de la signification propre des mots si l'Écriture elle-même ne nous y oblige pas.

Section 46.

Communicatio Idiomatum, genus idiomatum

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

De la vraie communion des natures découle la vraie communion et la communication des attributs des deux natures.

Définition du genus idiomatum par Pieper:

«Parce que les natures divine et humaine du Christ constituent une seule personne, les attributs, appartenant essentiellement à une seule nature, sont toujours attribués à la personne tout entière, mais les attributs divins selon la nature divine et les attributs humains selon la nature humaine. . " Christian Dogmatics, Vol. II, p. 143.

F.C., Ep., VIII, 9 à 11 (Triglot, pages 819, 821); Th. D., VIII, 31-45 (Triglot, pages 1025-1031). Pour la définition, voir les paragraphes 36, 37 (p. 1027) et 45 (p. 1031).

Preuve de la Parole de Dieu.

1 Pierre 3:18; Jean 3:13; Gal. 4: 4; Rom. 9: 5; 1 Cor. 15:47; Actes 20:28; Rom. 8:32; 1 Jean 1: 7.

Fausse doctrine des Réformés:

La communication des attributs des deux natures est, en ce qui concerne les natures, non pas une communication réelle mais seulement une communication nominale.

«Nous n'enseignons pas que la nature divine en Christ a souffert, ni que, selon sa nature humaine, le Christ est encore dans le monde et partout dans le monde.» La deuxième confession helvétique, 1566 (Schaff, III, p. 255, 851).

(Ici, les mots de la formule de concorde doivent être pris à coeur: «Cependant, étant donné que derrière les mots, quand il est dit que ce qui est propre à une nature est attribué à la personne entière, des sacramentaires secrets et ouverts cachent leur erreur pernicieuse, en nommant bien la personne tout entière, mais en ne comprenant que la seule nature et en excluant entièrement l'autre, comme si la nature humaine avait souffert pour nous, comme l'a écrit le Dr. Luther dans sa Grande confession concernant la Sainte Cène concernant la alléose de Zwingli. »Th. D., VIII, 38 Triglot, p. 1027.

Le Dr Guericke écrit dans son «Symbolik»: «La plupart des symboles réformés qui rejettent la doctrine évangélique de la personne du Christ utilisent l'artifice de la représenter de la même manière grossière, brutale et charnelle que le concept évangélique de doctrine se sont bien gardés, afin de pouvoir le rejeter plus facilement. Ce que l'on voulait dire, c'était en réalité juste la doctrine essentiellement évangélique elle-même, puisque seule cette théorie s'opposait historiquement au concept réformé de doctrine.

Les dogmaticiens réformés nient très franchement la véritable communication des attributs. Beza écrit contre Westphal: «Il n'ya en vérité aucune communication d'attributs; pour qu'il y ait en vérité une telle communication, alors il n'y aurait pas un rassemblement mais un mélange des natures. »

Au contraire, marque!

De quelle sorte est la communion de la nature, à savoir une communion réelle et réelle, une telle sorte est également la communication des attributs. Si la communion des natures est une communion réelle et réelle, non seulement vis-à-vis de la personne, mais également vis-à-vis des natures, nous devons également confesser une communication réelle et effective des attributs, non seulement vis-à-vis de la personne, également en ce qui concerne les natures, de sorte que de cette manière ce qui concerne Dieu est réellement et réellement dit de l'homme et ce qui concerne l'homme est dit de Dieu; car les natures entrent en communion non pas nues et seules, sans leurs attributs, mais avec leurs attributs. Celui qui nie la communication d'attributs nie aussi la communication et la communion des natures. - «Attention, méfiez-vous, dis-je, de l'alloeosis! Car c'est le masque du diable, car il fabrique enfin un tel Christ après lequel je ne serais certainement pas chrétien; à savoir que dorénavant Christ ne devrait plus être et ne ferait plus de ses souffrances et de sa vie qu'aucun autre saint. Car si je crois que seule la nature humaine a souffert pour moi, alors le Christ est pour moi un pauvre Sauveur, alors lui-même a vraiment besoin d'un Sauveur. » Luther, St. Louis Edition, XX, p. 943, par. 122. (Voir F.C., Th. D., VIII, 40 Triglot, p. 1029.)

Section 47.

Communicatio idiomatic, genus maiestaticum

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Grâce à l'union personnelle avec la nature divine, la majesté divine a été communiquée à la nature humaine du Christ.

Définition du genus maiestaticum par Pieper:

«Dans le second genre, les attributs divins sont également attribués à la personne du Christ, conformément à sa nature humaine, qui ne lui est pas aussi essentielle, mais qui est transmise dans le temps ou en tant qu'attributs communiqués, car la nature divine avec ses attributs réside dans la la nature humaine comme son propre corps et fonctionne à travers elle.» (Christian Dogmatics, Vol. II, p. 220.)

F.C., Ep., VIII, 34-39 (Triglot, pages 825, 827); Th. D. VIII. 50-87 (Triglot, pp. 1031-1047). Pour la définition, voir les paragraphes 50 à 52 (p. 1031, 1033) et le paragraphe 12 (p. 1019).

Preuve de la Parole de Dieu:

Jean 1:14; Jean 2:11; 17: 5; 3:13 (cf. exposition dans la section 17: le Christ doté de gloire et de majesté divines et éternelles selon sa nature humaine même dans l'état d'humiliation); Mat. 28:18; 11:27; Hébr. 2: 8 (omnipotence); Col. 2: 3; Jean 2:25; 21:17 (omniscience); Eph. 4:10; Mat. 18h20; 28:20; Éph. 1:22, 23 (omniprésence); Phil 2: 9; Hébr. 1: 6; Psaume 72:11; Jean 5:23; 1:14; Apocalypse 5:12 (honneur divin d'adoration); Jean 5:26, 27; 6:51, 54; Mat. 9: 6 (Ce qui a été donné à Christ dans le temps lui est donné conformément à sa nature humaine assumée; voir F.C., Th. D., VIII, 57, Triglot, p. 1035; Psaume 102: 27.)

Fausse doctrine: A). des Réformés.

Le Christ, selon sa nature humaine, n'a pas vraiment la majesté divine, mais seulement créé des dons et un pouvoir limité, et ceux-ci ont été reçus à son exaltation.

«Le Christ n'est-il pas avec nous jusqu'à la fin du monde, comme il l'a promis? Christ est le vrai homme et le vrai Dieu: selon sa nature humaine, il n'est plus sur la terre; mais selon sa divinité, sa majesté, sa grâce et son esprit, il n'est à aucun moment absent pour nous. »Question 47. Le Catéchisme de Heidelberg, 1563 (Schaff, III p. 322).

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Psaume 45: 7; Jean 3:34; Daniel 7: 13, 14; Luc 1:33; Jean 6:62; Col. 2: 9 (cf. exposition dans la section 44. À qui habite toute la plénitude de la Divinité, les attributs corporels divins sont réellement et réellement communiqués. Les attributs divins ne sont pas temporels, mais éternels.)

B) des Swedenborgiens.

La nature humaine du Christ a reçu la gloire divine à son exaltation.

C) des Mormons.

Christ a reçu la plénitude de la gloire divine lors de son baptême.

Au contraire, voir:

Les textes de preuve donnés ci-dessus et ceux des sections précédentes, qui démontrent que la majesté divine découle de la nature humaine en vertu de l'union personnelle, et donc aussi à partir du premier moment de cette union. Voir plus loin: Phil. 2: 5-11; 2 Cor. 8: 9; Jean 1:14; 11:40; 13:31; 18: 6 ;, qui montrent que le Seigneur Christ, dans son état d'humiliation, n'a pas toujours et pleinement exploité la gloire qu'il avait reçue selon sa nature humaine, mais dans un état d'exaltation qui est entré dans son utilisation pleine et continue.

D). des Sociniens.

Christ, qui était un simple homme, a été enlevé au ciel avant son entrée en fonction dans son poste d'éducateur public, afin de pouvoir lui apprendre Dieu, et après sa résurrection, attisé au pouvoir divin et à la gloire en tant que récompense de son obéissance.

Au contraire, Mark!

Les Ecritures ignorent que Christ est pris dans les cieux et cela n'était pas du tout nécessaire, Col. 2: 9; Luc 4: 1 (Jésus rempli du Saint-Esprit). Voir aussi les textes de preuve dans les sections 19, 42, 43 et ci-dessus.

E). des Unitariens et des Universalistes.

L'homme Christ n'a aucune majesté divine et ne doit pas être adoré.

Au contraire, voir:

Rom. 14:11; Esaïe 45:23; Mat. 2:11; 28:17; Luc 24:52; Jean 5:23 («afin que tous les hommes honorent le Fils»); Rom. 10:14. Voir, outre les textes de référence susmentionnés, ceux des sections 19, 42 et 43.

F). des Arminiens.

En tant que médiateur, le Christ mérite moins d'honneur que le Père.

Au contraire, marque!

Les Ecritures ne savent rien d'une telle distinction. Jean 5:23: «comme ils honorent le Père».

Section 48.

Communicatio idiomatum, genus apotelesmaticum

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne:

Le Christ accomplit les travaux de son office selon les deux natures, chacun opérant ce qui lui est propre en communion avec l'autre. Il est donc notre médiateur selon les deux natures.

Définition du genus apotelesmaticum par Pieper:

«Tous les actes officiels que le Christ prophète, prêtre et roi a accomplis et accomplit pour le salut des hommes, il les accomplit selon les deux natures, chaque nature faisant ce qui lui est propre, non par elle-même et en dehors de l'autre nature, un peu en constante communion avec l'autre, dans une action philanthropique non divisée.» (Christian Dogmatics, Vol. II, p. 247.)

F.C., Th. D., VIII, 46-49 (Triglot, p. 1031); Ep., III, 3, 13.14 (Triglot, pages 793, 795); Th. D., III, 4.60.61 (Triglot, pages 917, 937). Pour la définition, voir les paragraphes 46. 47 (p. 1031).

Preuve de la Parole de Dieu

Jean 1:14 (La nature divine et humaine en Christ sont personnellement unies. Comme elles sont distinctes, leurs activités sont également distinctes. Mais, comme ils ne sont pas séparés les uns des autres, ils ne travaillent pas séparément pour ne former qu'un seul. un autre, mais en communion avec l'autre.); 1 Jean 3: 8; Hébr. 2:14; Gal. 4: 4, 5 (Ces textes et d'autres qui parlent du but pour lequel le Fils de Dieu est devenu homme et ont amené la nature humaine dans l'unité de sa personne montrent que les deux natures travaillent ensemble, car le Fils de Dieu s'est pris humain la nature afin qu'il puisse accomplir l'œuvre de la rédemption, non pas sans elle, mais dans, à travers et avec elle, et l'achèvement de l'œuvre non seulement en tant que Dieu, mais aussi en tant qu'homme.); 1 Tim. 2: 5 (Le médiateur entre Dieu et l'homme devait être Dieu et l'homme, et pourtant une seule personne, l'homme-Dieu, pour que l'on puisse dire: Dieu est mort pour nous. Les œuvres de ce médiateur sont donc divines-humaines. et il est notre médiateur selon les deux natures.) Cf. Gal. 4: 4, 5; 1 Jean 3: 8 avec Genèse 3:15 (le siège de la femme); Luc 9:56 (le Fils de l'homme).

Fausse doctrine: A). des Réformés, Presbytériens, Baptistes.

Dans l'exécution de son office, chaque nature opère ce qui lui est propre sans la vraie communion des natures.

«Le Christ, dans l'œuvre de médiation, agit selon les deux natures; en faisant chacun ce qui lui est propre; pourtant, en raison de l'unité de la personne, ce qui est propre à une nature est parfois, dans les Écritures, attribué à la personne dénommée par l'autre nature ». N.B. Les mêmes mots sont utilisés dans la Déclaration de Savoie des églises de congrégation de 1658 et dans la confession baptiste de 1688, qui sont toutes deux de légères modifications de la confession de Westminster.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

1 Cor. 15: 3; Gal. 1: 4; 3:13; Éph. 5: 2, 25 (Christ est le nom de la personne tout entière, de l'homme-Dieu.) - La divinité s'approprie vraiment le fonctionnement de la nature humaine, et la nature humaine fonctionne par le pouvoir divin qui lui est communiqué pas simplement des œuvres humaines mais aussi des œuvres divines. Gal. 4: 4, 5; Actes 20:28. Aucune œuvre du Christ ne peut être désignée comme étant simplement humaine ou simplement divine.

B) des Irvingites (Église Apostolique Catholique). Christ a tout fait comme homme.

Dans la déclaration du révérend W. W. Andrews, préparée pour Schaff's Creeds of Christendom, nous lisons: «Alors que c'était une personne divine qui s'est incarnée, il n'avait aucun avantage de sa

divinité dans sa vie terrestre, mais faisait tout comme homme, soutenu, guidé et dynamisé par le Saint-Esprit. 912 (ainsi cité par Guenther Symbolik).

C) des Moraves.

Christ est sorti Médiateur selon la nature humaine.

Au contraire, marque!

L'apôtre ne dit pas, dans 1 Tim. 2: 5, que le Christ n'est notre médiateur que selon la nature humaine. Notre médiateur est l'homme qui est dans l'unité de la personne Dieu et Seigneur, Jéhovah, 2 Sam. 7:19; le grand Dieu, Tite 2:13; Dieu sur tous, béni pour toujours, Rom. 9: 5; Dieu manifeste dans la chair, 1 Tim. 3:16. L'apôtre mentionne la nature humaine afin de nous renvoyer au Protevangelium concernant la semence de la femme (Genèse 3:15) et de nous encourager à nous réfugier avec une véritable confiance en Celui qui est le Fils de Dieu fait homme et notre frère. Dans d'autres textes, on dit que le Christ est notre médiateur également selon la nature divine, Jer. 23: 6; 1 Jean 3: 8; Rom. 8:32. Lorsqu'une œuvre est attribuée à une nature, cela ne se fait pas à l'exclusion de l'autre.

L'ensemble de ce chapitre est l'article X (p. 456-517) de la «Réforme conservatrice» de Krauth et les chapitres XXXIII et XXXIV (p. 770-820) du «Principe confessionnel» de Schmauk.

Chapitre XI.

Du Bureau et du Travail du Christ

Section 49.

Obéissance Active

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Christ a accompli la Loi à notre place et par son obéissance, a donné satisfaction pour notre désobéissance.

F.C., Ep., III, 3.4 (Triglot, p. 793); Th. D., III, 4-9. 15. 16. 30 (Triglot, pages 917, 919, 921, 925).

Preuve de la Parole de Dieu Mat.

5:17; Rom. 8: 3, 4; Mat. 3:15; Jean 17:19; Psaume 40: 6-8.

Fausse doctrine: A). des Arminiens, des Moraves, des Méthodistes, des Sociniens, des Unitaires, des Swedenborgiens, des Mormons, des Universalistes.

Christ n'a pas accompli la loi à notre place.

(Les Trinitaires parmi les sectes mentionnées ci-dessus, Arminiens, Moraves et Méthodistes, nient, comme l'Arminian Limborch, le caractère indirect de l'obéissance active de Christ, ou l'ignorent simplement et insistent sur le parfait exemple de Christ. La vision des anti-Trinitaires se caractérise par l'expression de Socin dans *Praelectiones theologicae*: «Comment le Christ pouvait-il accomplir pour les autres ce qu'il était obligé de faire lui-même? »)

Témoignages de la Parole de Dieu contre de telles erreurs:

Rom. 5:19; 10:14; Phil 2: 7, 8; Gal. 4: 4, 5. (Par ses actes, le Christ a annulé notre culpabilité et par ses souffrances, il a enduré le châtement. Les hommes doivent non seulement être libérés de la colère de

Dieu, mais également être pourvus d'un parfait accomplissement de la Loi devant lui. Christ a accompli les deux.) Mat. 12: 8. (Christ est le Seigneur de la loi non seulement en tant que Dieu, mais aussi en tant qu'homme.) Jean 4:34.

B) des Réformés, des Presbytériens, etc.

Christ a accompli la loi à la place des élus.

«Ainsi, Christ a rendu satisfaction à Dieu le Père à la place des élus par l'obéissance de sa mort. Pourtant, toute son obéissance, active et passive, qu'il a rendue tout au long de sa vie, est considéré comme sa justice par procuration et son obéissance par procuration. »

La Formule de Consensus Helvétique de 1675, traduite de l'allemand de Guenther, sous le nom de Schaff, dans ses extraits de ce document, vol. Je, p. 488, omettre l'article XV pertinent.

«Le Seigneur Jésus, par sa parfaite obéissance et son sacrifice de soi-même, qu'il a offert par le passé à l'Esprit éternel, a pleinement satisfait la justice de son Père et a acheté non seulement la réconciliation, mais un héritage éternel dans le royaume des cieux. pour tous ceux que le Père lui a donnés. » Confession de Westminster, 1647 (Schaff, III, p. 621). N.B. Les mêmes mots sont utilisés dans la Déclaration de Savoie des églises de la congrégation de 1658 et dans la confession baptiste de 1688.

Contre toutes ces affirmations, les nombreux textes de preuve puissants des Écritures qui enseignent la grâce universelle sont en vigueur, tels que, par exemple, Ez. 33:11; 18:23; Jean 3:16; 1 Tim. 2: 4; 2 Pierre 3: 9.

Section 50

Bureau Prophétique (Loi)

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Christ a en effet enseigné et exposé la loi; mais il n'est pas venu au monde en tant que législateur pour donner de nouvelles lois.

A.C., XXVII, 12-14 (Triglot, p. 77). Ap., (III), 271 (Triglot, p. 225); XVI, 55-57 (Triglot, p. 331); XXIV (XII), 16-18 (Triglot, p. 389); XXVII (XIII), 15 (Triglot, p. 425). F.C., Ep., V. 8 (Triglot, p. 803); Th. D., V, 10-13 (Triglot, pages 955, 957).

Preuve de la Parole de Dieu

Jean 1:17. (La fonction de Moïse est celle d'un législateur et non celle de Christ qui a apporté la grâce et la vérité. Quand Christ a prêché la loi, il a fait une «œuvre étrangère» (Esaïe 28:21), puisqu'il a été envoyé à proprement parler Évangile.) Deut. 12:32; Est. 6:1-3; Luc 4:18, 19.

Fausse doctrine de l'Église Romaine, des Sociniens, des Arminiens, des Méthodistes et des Mennonites.

Christ est un nouveau législateur.

"Si quelqu'un dit que Jésus-Christ a été donné par Dieu aux hommes, en tant que Rédempteur en qui avoir confiance, et non aussi en tant que législateur à qui obéir: qu'il soit anathème."

Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 115). Sixième session, Canon 21. Schroder, p. 44, 323. N.B. Pour ces nouvelles lois du Christ, les papistes considèrent ce qu'on appelle les «conseils évangéliques» (en particulier le célibat, l'obéissance et la pauvreté), qui sont supposés être beaucoup plus parfaits et glorieux que les lois de Moïse et qui sont recommandés à ceux qui luttent pour la paix plus haut degré de perfection.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Gal. 3:24. (La loi est notre maître d'école (Zuchtmeister) non pas pour nous amener à un autre maître d'école (Zuchtmeister), un nouveau législateur, mais pour nous amener à Celui qui nous justifie, à Christ. Il ne peut donc être un législateur.) Psaume 19: 7; Jean 5:45; 3:17; Gal. 4: 4, 5. - Mat. 22: 37 à 40; Rom. 13: 9. (Tous les commandements se résument dans l'amour de Dieu et du prochain, dans le Nouveau comme dans l'Ancien Testament. Rien n'est enseigné concernant l'amour dans le Nouveau Testament, ce qui n'est pas enseigné dans l'Ancien Testament. Deut. 6: 5; Lev. 19:18 Le Seigneur Christ, dans Jean 13:34, appelle le commandement de l'amour nouveau à certains égards, comme l'apôtre Jean appelle le même commandement ancien à un autre égard, 1 Jean 2: 7, 8. - Les sacrements ne sont pas lois cérémoniales: ce sont des oeuvres graves que Dieu accomplit sur nous, mais que nous n'offrons pas à Dieu.)

Section 51

Obéissance Passive

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Par sa souffrance et sa mort, le Christ a pleinement satisfait à la justice divine, nous a réconciliés avec Dieu, a racheté tous les péchés et nous a rachetés de la culpabilité et du châtement du péché.

A.C., III (Triglot, p. 45). Ap., III (Triglot, p. 119). S.A., P. II, I (Triglot, pp. 461, 463). Petit C., Deuxième article de la croyance (Triglot, p. 545). Large C., Deuxième article de Creed (Triglot, pp. 683687). F.C., Th. D., III, 57 (Triglot, p. 935); V, 20,22 (Triglot, pages 957, 959); XI, 15,28 (Triglot, pages 1069, 1071, 1073).

Preuve de la Parole de Dieu

Esaïe. 53: 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12; 1 Jean 2: 1, 2; 1 Pierre 2:24; Fille. 4: 4, 5; Rom. 5:19; 8: 3, 4; 1 Pierre 1: 18,19; Psaume 69: 4; Apocalypse 5: 9; Hébr. 2:14, 15; 1 Pierre 3:18.

Fausse doctrine: A). de l'Eglise Romaine.

Christ n'a fait satisfaction que pour le péché originel et a porté les punitions éternelles; pour les péchés (réels) commis après le baptême et leurs punitions temporelles, l'homme doit lui-même se satisfaire.

«En ce qui concerne la satisfaction, le Saint-Synode déclare qu'il est totalement faux et étranger à la Parole de Dieu que la culpabilité n'est jamais pardonnée par le Seigneur, sans que tout le châtement soit pardonné. Et véritablement, la nature de la justice divine semble exiger que ceux qui, par ignorance, aient péché avant le baptême, soient reçus d'une manière égale dans la grâce; et dans un autre, ceux qui, après avoir été libérés de la servitude du péché et du diable et après avoir reçu le don du Saint-Esprit, n'ont pas craint de violemment sciemment violer le temple de Dieu et de pleurer le Saint-Esprit. Et il est plausible à la clémence divine, que les péchés ne nous soient pas pardonnés de telle manière sans aucune satisfaction... Ces punitions satisfaisantes... sont aussi des remèdes aux restes du péché... En outre, il n'y avait pas non plus dans l'Eglise de Dieu aucun moyen jugé plus sûr de se détourner le châtement imminent du Seigneur, que les hommes doivent, avec une vraie douleur d'esprit, pratiquer ces travaux de pénitence. Ajoutez à cela que, si nous obtenons ainsi satisfaction, nous souffrons pour nos péchés, dont toute notre suffisance est. »Quatorzième session, Sacrement de la Pénitence, Canon 12.

"Si quelqu'un dit que Dieu répercute toujours le châtement au complet et que la culpabilité est remplie, et que la satisfaction des pénitents n'est autre que la foi par laquelle ils appréhendent que Christ leur a donné satisfaction: qu'il soit anathème."

Quatorzième session, Sacrement de la pénitence, Canon 12.

"Si quelqu'un dit, cette satisfaction pour les péchés, comme pour leur punition temporelle, n'est nullement faite à Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, par les punitions infligées par Lui et supportées patiemment, ou par ceux ordonnés par le prêtre, ni même par ceux qui sont volontairement engagés, comme par des jeûnes, des prières, des aumônes ou d'autres œuvres également de piété;... qu'il soit anathème. » Quatorzième session, Sacrement de la Pénitence, Canon 13.

«Si quelqu'un dit... que c'est une fiction, qu'après que la punition éternelle ait été supprimée, il reste pour la plupart une punition temporelle à exécuter: qu'il soit anathème.» Quatorzième session, Sacrement de pénitence, canon 15. Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 155, 156, 168, 189). Schroeder, pages 97, 98, 372, 373; pp. 104, 379.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Héb.

10:14; Jean 19:30; Rom. 5:10.

B) des Réformés, des Presbytériens, etc.

Christ est mort seulement pour les élus et n'a fait satisfaction que pour eux.

«Comme Christ était de toute éternité élu chef, prince et héritier de tous ceux qui sont sauvés par la grâce de sa grâce, de même, à l'époque du Nouveau Testament, il devint le garant pour ceux qui, par une élection éternelle, l'ont reçu comme Son peuple particulier, sa semence et son héritage. Pour les seuls élus, selon le conseil décrété par son Père et par sa propre intention, il a rencontré une mort extrême; eux seuls, il a restauré le sein de la grâce paternelle, eux seuls, il s'est réconcilié avec son Père offensé et délivré de la malédiction Loi. »

La formule de consensus helvétique de 1675, traduite de l'allemand de Guenther; la deuxième phrase de l'article XIII étant également proposée dans la version latine par Schaff, vol. Je, p. 488, note 3.

«C'était le conseil souverain, la volonté et le dessein les plus aimables de Dieu le Père, que l'efficacité vivifiante et salvatrice de la mort la plus précieuse de son Fils s'étende à tous les élus, pour leur avoir donné le don de justifier leur foi de les amener infailliblement au salut; c'est-à-dire que Dieu voulait que Christ, par le sang de la croix, confirmant la nouvelle alliance, rachète effectivement tous les peuples, tribus, nations et langues, et ceux qui, de toute éternité, ont été choisis pour le salut et lui ont été donnés par le Père. » Canons du Synode de Dort, 1619 (Schaff, III, p. 562, 587).

Sous la section 49, voir la déclaration correspondante de la Westminster Confession.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

2 Cor. 5:14, 15; Mat. 18:11; Jean 1:29; 1 Tim. 2: 5, 6; Rom. 8:32; Héb. 2: 9; 1 Tim. 4:10; 2 Pierre 2: 1; Héb. 10:29; Rom. 14:15; 1 Cor. 8:11; Tite 2:11.

C) des Arminiens.

La mort de Christ n'était pas une satisfaction complète pour nos péchés, mais par une grâce spéciale du Père était considérée comme suffisante.

Pour la citation de Limbroch en guise de texte original, voir Shristliche Dogmatik, Band II, page 425, note 1013. La traduction anglaise donnée ci-dessous est corrigée de celle donnée dans Pieper, Christian Dogmatics, Vol. II, p. 358, note 55.

Limborch: «Cette opinion selon laquelle Christ pour nous a subi toutes les punitions et a convaincu la justice divine n'a aucun fondement dans les Ecritures. La mort de Christ s'appelle sacrifice pour le

péché; mais les sacrifices n'annulent pas la dette, ne donnent pas entière satisfaction pour le péché; mais, ceci étant fait, une remise gratuite des péchés est accordée. »

Au contraire, marque!

Notre Rédempteur doit avoir pleinement satisfaction de la justice divine; Christ a pu faire cela, car il est l'homme-Dieu; Il l'a fait, Jean 19:30. C'est pourquoi le Père l'a ressuscité des morts et l'a libéré comme notre caution. 1 Cor. 15:17, 18; Rom. 4:25.

D). des Quakers.

La rédemption extérieure du Christ sur la croix ne suffit pas; un rachat interne doit être ajouté.

Au contraire, marque!

D'une telle rédemption intérieure par la communication d'une lumière intérieure, l'Écriture ne sait rien, mais seulement de la rédemption du Christ qu'il a accomplie sur l'arbre de la croix et à laquelle nous sommes rendus participants par la vraie foi que le Saint-Esprit allume en nous. quand il éclaire nos cœurs de la lumière de l'Évangile, 2 Cor. 4: 6.

E). des Adventistes du Septième Jour.

Le Christ a certes pratiqué pour les péchés du monde, mais l'expiation pour le péché (la purification du sanctuaire céleste), qui est limitée aux seuls croyants, a commencé en 1844.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Héb.

1: 3; 9:24; 10:12; Rom. 8:34.

F). des Swedenborgiens.

Une expiation n'était pas nécessaire; La rédemption consistait à ce que le Seigneur libère les bons esprits des avancées importunes des démons.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Apocalypse

14:13; Luc 16:26; Psaume 49: 7, 8.

G). des Sociniens, des Unitaires, des Universalistes, des Spiritualistes et des Eddyites. Christ n'a pas fait satisfaction pour nous; pas l'expiation était nécessaire.

Témoignage de la parole de Dieu contre une telle erreur:

Esaïe 53: 6; Rom. 3: 23-26; Actes 4:12; Mat. 20:28; 1 Tim. 2: 6; Rom. 8:32; 2 Cor. 5: 19-21; 1 Thess. 1:10; Gal. 3:13; Éph. 2: 3; Rom. 1:18; Psaume 5: 4. Dieu est fâché contre nous à cause du péché. Quand les Écritures disent que Christ nous a réconciliés avec Dieu, on ne dit pas pour autant que Dieu n'est pas fâché, ni que Christ n'a pas réconcilié Dieu avec nous, mais cela signifie par là que Dieu est la partie offensée et nous les coupables. la réconciliation ne vient pas de nous mais de Dieu.

H). de l'Armée du Salut.

Le Christ n'a pas payé la dette du péché par sa mort, mais a seulement rendu possible que l'amour de Dieu puisse pardonner les péchés au pénitent.

I). des Témoins de Jéhovah.

Le Christ ne nous a pas pleinement rachetés par ses souffrances et sa mort, mais il a seulement ainsi permis à l'homme de se montrer digne de la vie éternelle par sa propre obéissance au millénaire. (Cf. Chapitre II «Le plan du salut» dans «Les témoins de Jéhovah» de F. E. Mayer, pages 5 à 8).

Section 52

Grande Intercession Sacerdotale. Christ le seul Médiateur.

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique luthérienne.

Seul le Christ est notre Médiateur et notre Intercesseur, et nous devrions nous réjouir de son mérite uniquement.

A.C., XX, 9-14; XXI (Triglot, pp. 53, 55; 57, 59). Ap., (III), 41-44 (Triglot, p. 169); XXI (IX), 1424 (Triglot, pages 345-349); XXVII (XIII), 17 (Triglot, p. 425). S.A., P. II, I. II (Triglot, pp. 461-471). Large C., Deuxième article de la croyance, 27 (Triglot, p. 685). F.C., Ep., III (Triglot, pages 791 à 797); Th. D., III, 36 (Triglot, pages 927, 929).

Preuve de la Parole de Dieu. Jean

14: 6; Actes 4:12; 1 Tim. 2: 5.

Fausse doctrine: A). de l'Église Grecque.

Les saints, en particulier la vierge Marie, sont également nos médiateurs et intercesseurs et les mérites des hommes valent avant Dieu.

«Nous prions pour la médiation des saints avec Dieu, qu'ils prient pour nous ... Nous avons besoin de leur aide, non pas pour qu'ils nous aident par leur propre pouvoir, mais pour qu'ils obtiennent la grâce de Dieu pour nous par leur intercession. » Confession orthodoxe de la partie orientale, 1643, partie III (omis dans Schaff, et par conséquent) traduit de l'allemand de Guenther.

«Elle (Marie) est devenue participante de la grâce divine plus que toute autre créature, car elle est la mère de Dieu. C'est pourquoi l'Église l'exalte au-dessus des chérubins et des séraphins. Car elle va maintenant devant tous les chœurs des anges; elle se tient à la droite de son Fils en tout honneur et gloire ... Cette salutation (L'Ave Maria), que tout chrétien orthodoxe devrait dire avec révérence, recherchant la médiation de la vierge. "Ibidem, Part I (Schaff, II, p. 323) .

B) de l'Église Romaine.

Les saints sont aussi nos intercesseurs et leurs mérites, ainsi que les mérites et les satisfactions des hommes, sont dignes de ceux de Dieu devant le mérite de Christ.

«Le saint Synode ordonne à tous les évêques,... qu'ils instruisent spécialement les fidèles avec diligence concernant l'intercession et l'invocation des saints; ... Leur enseignant que les saints, qui règnent ensemble avec Christ, offrent leurs prières à Dieu pour les hommes; qu'il est bon et utile de les invoquer par la supplication et de recourir à leurs prières, à leur aide et à leur aide pour obtenir des bénéfices de Dieu par son Fils, Jésus-Christ notre Seigneur, qui est notre seul Rédempteur et Sauveur; mais qu'ils pensent impies qui nient que les saints, qui jouissent du bonheur éternel dans le ciel, doivent être invoqués; ou qui affirment soit qu'ils ne prient pas pour les hommes; ou que leur invocation à prier pour chacun de nous, même en particulier, est une idolâtrie; cela répugne à la parole de Dieu et s'oppose à l'honneur de l'unique médiateur (sic!) de Dieu et des hommes, Christ Jésus, ou qu'il est insensé de supplier, à voix haute ou mentale, ceux qui règnent au ciel. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 199, 200). Vingt-cinquième session, Invocation of Saints. Schroeder, p. 2215, 483.

Témoignages de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Esaïe

42: 8; 43:11; 44: 6, 8; 55: 1-3; 63:16.

Chapitre XII

Des États du Christ

Section 53

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

Le Christ, dans son état d'humiliation, s'est abstenu d'utiliser pleinement et continuellement la majesté qu'il avait reçue selon sa nature humaine, mais dans son exaltation, il est entré dans son utilisation pleine et constante.

F.C., Ep., VIII, 11.20 (Triglot, pages 821, 823); Th. D., VIII, 12-15. 25. 26. 65 (Triglot, pages 1019, 1023, 1025, 1039).

Preuve de la Parole de Dieu

Phil 2: 5-11 (Jésus-Christ, le Fils incarné de Dieu, qui «étant sous la forme de Dieu», participe à la majesté divine selon sa nature humaine en vertu de l'union personnelle, ne pensait pas que le vol soit égal à Dieu n'a pas voulu, comme il aurait pu le faire, se montrer lui-même en tant que Dieu dans toute la splendeur de la majesté divine transmise à la nature humaine, mais s'abstenant non pas de la possession mais de l'utilisation complète et continue de sa majesté, reçu selon la nature humaine.) 2 Cor. 8: 9.

Jean 1:14 et d'autres passages cités à la section 47 montrent que la nature humaine du Christ, à travers l'union personnelle avec la nature divine, a reçu une gloire vraiment divine. - Mais sa pauvreté, ses souffrances et sa mort, etc., prouvent qu'il s'est abstenu volontairement pendant un certain temps d'utiliser cette majesté. Heb. 12: 2; Jean 10:18; Luc 2:51, 52; Mat. 8:20.

Fausse doctrine: A). des Réformés, des Schwenfeldiens et des Presbytériens.

Christ a été humilié et exalté selon les deux natures; la nature humaine a reçu pour la première fois dans l'exaltation des dons glorieux, bien que restreints.

Les réformés nient qu'une véritable majesté divine ait été communiquée à la nature humaine du Christ dès le premier moment de l'incarnation par son union avec la nature divine (cf. section 47), et ils ne croient donc pas non plus que l'état d'humiliation consistait dans son abstention de l'utilisation constante et complète de cette majesté divine. Ils enseignent que l'humiliation consistait dans le fait que le Logos cachait sa gloire dans la chair humaine et que l'exaltation consistait dans le fait que la gloire du Logos dans la nature humaine traversait de plus en plus complètement, bien qu'elle ne se manifeste que par des cadeaux. Les confessions réformées ne traitent pas spécifiquement des états du Christ.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Psaume 102: 27. (La divinité ne peut être ni humiliée ni exaltée.) Jean 2:11; 1:14; 11; 40; 13:31; 18: 6. (Ainsi, dans son état d'humiliation, Christ laissa briller les rayons de sa majesté; il devait donc l'avoir possédée. L'humiliation ne lui enlevait pas la possession, mais son usage constant, l'exaltation rétablissait l'usage complet, pas la possession. - Si l'humiliation avait consisté à dissimuler la divinité et sa puissance, l'exaltation, en revanche, à la révéler, alors la condition d'humiliation aurait été pour ainsi dire souvent l'état d'exaltation et la l'état d'exaltation aurait souvent été l'état d'humiliation, car dans ce dernier le Seigneur révélait parfois sa gloire. «Mais à présent, nous ne voyons pas encore toutes choses soumises à lui» (Hébreux 2: 8). Héb. 1:13; Eph. 1:20, 21. (La gloire de la nature humaine du Christ, qu'il a toujours eue et à laquelle il a été pleinement exploité, est fondamentalement différente de la gloire des anges.)

B) des Arminiens et des Irvingites.

Le Christ n'avait aucune gloire dans l'état d'humiliation, mais l'a reçue à son exaltation.

Au contraire, voir:

Jean 2:11 et les autres textes de preuve de la section 47. Celui qui tire la gloire de la nature humaine de son exaltation et non de l'union personnelle de la nature humaine avec la nature divine, doit nécessairement assurer que Christ dans l'état d'humiliation n'avait pas du tout de gloire et que la gloire obtenue par la suite n'était pas une gloire vraiment divine, mais consistait uniquement en des dons créés.

C) des Swedenborgiens.

L'humiliation du Seigneur était le chemin de la glorification, la déification de son humanité.

Au contraire, marque!

Que Dieu ne soit qu'une seule personne, que l'humanité assumée par Lui soit appelée le Fils de Dieu et que cette humanité soit divinisée - de tout cela, l'Écriture ne sait rien.

Section 54

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

Christ a souffert non seulement dans son corps, mais aussi dans son âme, et a ressenti la colère de Dieu et l'angoisse de l'enfer.

Ap., (III), 58 (Triglot, p. 171). Grand C., Deuxième article de la croyance, 27-31 (Triglot, p. 6856870. Fc, Th. D., V, 20 (Triglot, p. 957, 959); VIII, 25 (Triglot, p. 1023).

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 27:46; Rom. 8:32; Esaïe 53:11

Fausse doctrine: A). de l'Église Romaine

La souffrance de Christ n'affectait que la partie inférieure de son âme.

Dans le catéchisme romain, nous lisons: «Entre-temps, nul ne peut douter que son âme, en ce qui concerne sa partie inférieure, n'était pas exempte de ces tourments.» Traduit de l'allemand de Guenther.

Témoignages de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Mat. 26:38 (Christ ne parle pas simplement d'une partie de son âme); Luc 22:42; Hébr. 2:17, 18 («en toutes choses»).

B) des Sociniens, des Arminiens, des Unitariens et des Universalistes. Christ n'a pas ressenti la colère de Dieu et l'angoisse de l'enfer.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Gal. 3:13; 3:10; Rom. 6:23. (La malédiction ne consistait pas simplement dans la mort de Christ, la mort de la croix, mais dans le sentiment et la souffrance de la malédiction et de l'angoisse de l'enfer. Christ a souffert ce que nous aurions dû souffrir; nous avons mérité non seulement la croix ou la mort sur la croix. , mais la malédiction éternelle et la mort.)

Section 55

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

Avant de sortir de sa tombe, Christ est vraiment descendu en enfer selon son corps et son âme pour se montrer lui-même en tant que Victor et triompher de l'enfer. F.C., Ep. Et th. D., IX (Triglot, pages 827; 1049-1053).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Pierre 3:18, 19; Col 2:15; 1 Cor. 15:55 (T.R.); Osée 13:14. N.B.- Aucun des deux derniers passages n'appartient ici si nous traduisons par «grave», comme le fait l'AV. 1 Pierre 3:18, 19 reste le seul texte de preuve clair et complet pour le consensus.

Doctrine pure de l'Eglise évangélique luthérienne

Avant de sortir de sa tombe, Christ est vraiment descendu en enfer selon son corps et son âme pour se montrer lui-même en tant que Victor et triompher de l'enfer. F.C., Ep. Et th. D., IX (Triglot, pages 827; 1049-1053).

Fausse doctrine: A). de l'Église Grecque

L'âme défunte du Christ, tandis que le corps gisait dans la gorge, descendit dans le hadès et y resta jusqu'à la résurrection afin de libérer les patriarches de leur enfermement.

«En rapport avec ce qui vient d'être dit, un désir de savoir, en ce qui concerne l'âme de Christ, est né en quel lieu était-il après la mort et avant la résurrection. Réponse: L'âme de Christ, bien que séparée de son corps, restait néanmoins toujours unie à la divinité et descendait en hadès... Et de hadès, il délivra les âmes des saints patriarches et les conduisit au paradis, avec qui Il a introduit au paradis l'âme du voleur qui avait foi en lui sur la croix. »

La Confession Orthodoxe de l'Église Orientale, 1643 (Schaff, II, p. 329, 330).

B) de l'Église Romaine

L'âme défunte du Christ, tandis que le corps gisait dans la tombe, est descendue dans l'habitation où sont tenus les pieux qui sont partis avant son avènement, afin de les en libérer.

Le catéchisme romain dit: «Après la mort du Christ, son âme est descendue en enfer et y est restée aussi longtemps que son corps était dans la tombe... Le mot «enfer» désigne ces habitations cachées 1 Le troisième type d'habitations est finalement celui dans lequel les âmes des saints avant l'arrivée du Christ Seigneur ont été reçues et où, sans aucun sentiment de douleur et soutenues par l'espoir béni de la rédemption, elles jouissaient d'une demeure paisible. Christ le Seigneur a libéré les âmes de ces pieux qui attendaient le Sauveur dans le sein d'Abraham par sa descente aux enfers. » Traduit de l'allemand de Guenther. Le catéchisme de Mgr Henni appelle cet endroit le «Vorholle» (Limbo).

Au contraire, marque!

Les Ecritures ne savent rien des limbes, mais seulement d'un «où» des bienheureux et d'un «où» des damnés. - Le mérite du Christ et le pouvoir rétroactif, Ap 13: 8. Par conséquent, les âmes des croyants de l'Ancien Testament ont également pénétré dans le «où» des bienheureux, dans le sein d'Abraham, Luc 16:22, non dans l'enfer ni dans un «où» privé de bénédiction. La rédemption de l'enfer n'a pas eu lieu après la mort de Christ, mais dans sa mort, Jean 19:30. Dans sa descente aux enfers, il a commencé à célébrer Son triomphe.

C) des Réformés, Presbytériens, Arminiens et Sociniens.

Christ n'est pas correctement et vraiment descendu en enfer.

Zwingli dans «Expositio fidei» dit que «il est descendu aux enfers» est une circonlocution utilisée pour désigner la mort véritable. Dans le catéchisme genevois, cette expression est comprise comme la terrible angoisse de son âme ou «le chagrin de la mort».

«Pourquoi est-il ajouté: „Il est descendu dans l’Hadès”? Réponse: afin que, dans mes plus grandes tentations, je puisse être assuré que Christ, mon Seigneur, par son inexprimable angoisse, douleurs et terreurs qu’il a endurées dans son âme sur la croix et avant, m’a racheté de l’angoisse de l’enfer.» Catéchisme de Heidelberg, Question 44, 1563 (Schaff, III, p. 321).

Dans le Westminster Larger Catechism, le Christ reste «dans un état de mort et sous le pouvoir de la mort» jusqu’au troisième jour est ce qu’il est dit autrement: «Il est descendu en enfer».

L’Arminian Limborch explique le consensus comme «l’état des morts». Dans une note du Catéchisme de Heidelberg sur la question susmentionnée, le Dr. Schaff a déclaré: «Dans le symbole des apôtres, «enfer» a le sens de «Hadès», ou état et lieu des esprits disparus; mais le catéchisme de Heidelberg explique la descente figurative des souffrances de la croix par procuration. »

Note complémentaire du descensus: les méthodistes, les mennonites et beaucoup d’autres omettent simplement de confesser que Christ est descendu aux enfers; et parmi ceux qui récitent cette clause dans le symbole des apôtres, il existe de nombreuses interprétations différentes de sa signification. Certains comprennent les mots tels que Schaff les explique ou modifient le mot «enfer» en «lieu des esprits disparus». La doctrine biblique du descensus est presque propre à l’Église luthérienne. Un test permettant de savoir si un individu qui rejette les idées romaines d’un limbus partum et confesse le descensus sous une forme ou une autre, a ou n’a pas une conception scripturale du descensus est la question suivante: le descensus appartient-il à l’état d’humiliation ou au état d’exaltation? Ce dernier est l’enseignement de 1 Pierre 3:18, 19. Le meilleur exposé de cette sedes doctrinae est celui de Luther (IX, 1242 et suiv.), Cité par le docteur Pieper dans le tome II de la «Dogmatics chrétienne» (pages 374 à 379 en allemand, pages 314 à 320 dans la traduction anglaise). Parmi ceux qui associent le descensus aux exaltations du statut, il y a ceux qui enseignent faussement que son but était de prêcher l’Evangile et de donner ainsi aux esprits emprisonnés l’occasion de "salut après la mort", une hérésie des Campbellites, Synode évangélique (Représentant américain de l’Union prussienne, fusionné dans «l’Église évangélique et réformée» depuis 1934, à son tour fusionné avec les églises paroissiales et chrétiennes pour former l’Église unie du Christ, 1957) et les Irvingites. Voir «Symboles populaires», Index, sous «Christ, États d’humiliation et d’exaltation» et sous «Hadès», «Enfer» et «Le salut après la mort».

Témoignages de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Eph.

4: 9, 10; Phil 2:10; Hébr. 9:27.

Section 56

Doctrine pure de l’Eglise Évangélique Luthérienne Christ est né par son propre pouvoir divin.

F.C., Th. D., VIII, 55-58 (Triglot, pages 1033, 1035).

Preuve de la Parole de Dieu

Jean 10:18. (Christ, en tant que Dieu, s’est élevé en tant qu’homme; en tant qu’homme, il s’est élevé en vertu du pouvoir de vivifier qui est communiqué à sa nature humaine.)

Fausse doctrine: A). des Sociniens.

Christ ne s’est pas levé par sa propre puissance, mais a été ressuscité par le Père.

Dans le catéchisme racovien, nous lisons: «Ils disent que le Christ s’est ressuscité des morts. Ils se trompent énormément, car, dans de nombreux passages, les Écritures disent que le Dieu d’Abraham,

d'Isaac et de Jacob, qui est le Père de Christ, l'a ressuscité des morts». Socinus écrit: «"Qu'est-ce qui est plus absurde ou plus contraire à la vérité que celui qui est décédé devrait se ressusciter? » (Traduit de l'allemand de Guenther.)

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Jean 10:30; 5:19, 21; Rom. 1: 4; Actes 1: 3 comparé à 9:41.

B) des Réformés, etc.

Selon sa nature humaine, le Christ ne s'est pas élevé lui-même, mais a été ressuscité.

Dans la Repetitio Anhaltina, nous lisons: «La nature divine en Christ a ressuscité la nature humaine, mais la nature humaine ne s'est pas élevée.» (Traduit de l'allemand de Guenther.)

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Jean 5:26; 2:19; 6:51.

C) des Témoins de Jéhovah

Christ n'a pas du tout ressuscité corporellement.

Section 57

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

Le corps du Christ après l'exaltation est le même corps qu'avant, mais il est maintenant glorifié et utilise pleinement les propriétés spirituelles.

F.C., Th. D., VII, 99-103 (Triglot, pages 1005-1009); VIII, 26. 78. 79 (Triglot, pages 1023, 1025, 1043, 1045).

Preuve de la Parole de Dieu

Jean 2:19; Phil 3:21; Mat. 28: 2-10; Jean 20:19, 26. (Le ressuscité passe par la fosse fermée, par des portes closes.) Mat. 17: 1-9; Luc 4:30; Jean 8:59 (T.R.).

Fausse doctrine des Sociniens

Après son exaltation, le Christ a un corps totalement différent.

Selon les Sociniens, le Christ «a un corps spirituel et céleste à partir de ce moment où Dieu l'a fait Seigneur et Roi, et n'a donc plus de chair et de sang, comme il l'avait auparavant devant Dieu. Car s'il avait encore de la chair et du sang, il n'aurait pas de corps spirituel et serait donc mortel. "

Selon Schwenkfeld, la nature humaine du Christ était déifiée. Selon Swedenborg, le Seigneur a rendu divine son humanité, qui n'est plus celle qu'il avait de Marie.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Luc 24:39; Jean 20:17. (Il reste notre Frère, chair de notre chair.) Phil. 2: 8, 9. (Celui qui est exalté est le même qui s'humilie Lui-même.) Actes 7:55, 56. (Le Christ exalté est encore appelé Fils de l'homme également après l'ascension.)

Section 58

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

Après son ascension au ciel, le Christ s'est assis selon sa nature humaine sur le trône de la Majesté divine et règne maintenant avec une puissance infinie sur toute créature au ciel et sur la terre.

A.C., III (Triglot, p. 45). F.C., Ep., VIII, 12.32 (Triglot, pages 811, 815); VIII, 15 (Triglot, p. 821); Th. D., VIII, 23. 27-30. 51-53. 70. 75. 76 (Triglot, pages 1023, 1025, 1031, 1033, 1039, 1041, 1043).

Preuve de la Parole de Dieu

Psaume 110: 1; Hébr. 1: 3; Mat. 26:64 (puissance); Psaume 77:10; 118: 16; Ex. 15: 6; Esaïe. 48:13. (Par la droite de Dieu, rien d'autre ne doit être compris que la puissance éternelle et vraiment infinie et la majesté divine par lesquelles Il travaille, dirige et remplit toutes choses.)

Fausse doctrine: A). des Réformés, Épiscopaliens, Presbytériens, Congrégationalistes, Baptistes, Méthodistes, Arminiens, Sociniens, Adventistes du Septième Jour.

La position de Christ à la droite de Dieu ne dénote pas sa décision selon sa nature humaine avec une puissance et une majesté infinies, mais avec une puissance restreinte et sa présence dans un lieu déterminé au ciel.

«Avec quoi (avec son corps ... et tout ce qui relève de la perfection de la nature de l'homme), il monta au ciel et resta assis jusqu'à ce qu'il revienne juger tous les hommes au dernier jour. » Trenteneuf articles de l'Église d'Angleterre, 1562 (Schaff, III, p. 489).

«Avec lequel (avec le même corps dans lequel il a souffert) aussi, il est monté au ciel, et il est assis à la droite de son Père, intercédant. »

Confession de Westminster, 1547 (Schaff, III, p. 621). N.B. Les mêmes termes sont utilisés dans la Déclaration de Savoie des églises de la congrégation de 1658 et dans la confession baptiste de 1688.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Marc 16:19; Eph. 1: 20-23; 4:10; 1 Pierre 3:22. (Avec les mots «au ciel», «en haut», ce n'est pas la hauteur de l'endroit mais l'incompréhensibilité de l'état qui est désigné, ils ne se réfèrent pas à un lieu créé du ciel au-dessus de la terre, mais à l'exaltation et à la majesté divines. La main droite de Dieu n'est pas un lieu confiné mais partout, Psaume 139: 7 à 10.)

B) des Mormons

Christ n'est pas présent sur la terre, mais est représenté par le Saint-Esprit.

Dans le livre «Doctrine mormone», nous lisons: «Le Consolateur occupe le lieu absent du Christ personnel». (Traduit de l'allemand de Guenther.)

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Mat. 28:20: "Je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde."

Chapitre XIII

De l'Appel

Section 59

Doctrines pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

L'appel au Royaume de grâce du Christ est général et sérieux.

Ap., XII (V), 53 (Triglot, p. 265). F.C., Ep., XI, 8 (Triglot, p. 833); Th. D., XI, 29. 34. 68 (Triglot, pages 1073, 1075, 1085).

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 11:28; Est. 55: 1; Marc 16:15, 16, 20; Mat. 28:19; Rom. 10:18; Actes 17:30; Gen. 3: 915; 9: 8-17 (appel de tous les hommes à l'époque d'Adam, de Noé et des apôtres); 1 Pierre 2:22 (Dieu appelle sincèrement).

Fausse doctrine des Réformés (Calvinistes), des Presbytériens, etc.

L'appel n'est pas universel et sérieux; les non-élus ne sont appelés que de manière externe et non efficace.

«Dieu qui, comme il a choisi les siens de l'éternité en Christ, les appelle efficacement dans le temps» ... «Lorsque Dieu accomplit son bon plaisir chez les élus ... Il ne fait pas seulement que l'Evangile leur soit prêché extérieurement. »

Canons du synode de Dort, 1619 (Schaff, III, p. 566, 589, 590).

Calvin, «Institutiones», III, 24: 8: «Il y a deux sortes d'appels. Il y a l'appel universel par lequel Dieu, par la prédication extérieure de la Parole, invite tous les hommes à venir à lui, même ceux à qui il la conçoit comme une odeur de mort et le motif d'une condamnation plus sévère. A côté de cela, il y a l'appel spécial que, tout au plus, Dieu n'accorde-t-il aux croyants que lorsque, par l'illumination interne de l'Esprit, il fait en sorte que la Parole prêchée s'enracine profondément dans leur cœur... Peu, par conséquent, de la grande multitude sont appelés sont choisis; la vocation, cependant, n'est pas de ce genre qui permet aux croyants de juger de leur élection. » Latin dans Pieper, «Christliche Dogmatik », Band II, p. 50; Anglais dans Pieper, «Christian Dogmatics», Vol. II, p. 47

«Tous ceux que Dieu a prédestinés à la vie, et ceux qui le sont en particulier, il lui plaît, à son heure convenue et acceptée, d'appeler effectivement, par sa parole et son esprit»... ». confession de Westminster, 1647 (Schaff, III, p. 624, 625).

N.B. Les mêmes termes sont utilisés dans la Déclaration de Savoie des églises de la congrégation de 1658 et dans la confession baptiste de 1688.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Psaume 5: 9. (Ainsi, Dieu réprime le vice de dire une chose en pensant et en voulant quelque chose de différent dans le cœur; comment devrait-il le faire lui-même?) Matt. 23:37; Jean 6:63; Luc 19:41 (Les larmes du Christ à cette occasion auraient-elles dû être hypocrites?); Mat. 10:15 (Dieu punit le mépris de la grâce offerte; elle doit donc avoir été offerte sérieusement et efficacement.)

Section 60

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

Lorsque le Saint-Esprit nous appelle, il nous offre par la Parole la grâce de Dieu et doit également nous donner le pouvoir de recevoir la grâce offerte.

S.A., P. III, VIII, 3-5 (Triglot, p. 495). Large C., Troisième article de Creed, 38. 39 (Triglot, p. 689). F.C., Ep. Et th. D., II (Triglot, pages 785 à 791; 881 à 915).

Preuve de la Parole de Dieu Esaïe

55: 1-3; Apoc. 3:20.

Fausse doctrine: A). des Moraves, etc.

L'homme a le pouvoir de suivre l'appel du Saint-Esprit.

C'est l'enseignement de tous les défenseurs du libre arbitre de l'homme non régénéré en matière spirituelle. Cf. Chapitre VIII (Section 35).

B) des Quakers

Le Saint-Esprit n'offre pas la grâce de Dieu par la Parole; chaque homme possède une lumière intérieure par laquelle il est conduit au bien.

(Pour ces deux erreurs, voir les passages cités au chapitre VIII (Section 35).

Chapitre XIV

De Régénération

Section 61

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

La régénération est une œuvre de Dieu qui consiste à doter un homme de la vraie foi et à en faire son enfant et son héritier.

Ap., (III), 126-132 (Triglot, pages 191, 193). F.C., Th. D., II, 2-5. 24. 25; III, 19-22 (Triglot, pages 881, 891; 921, 923).

Preuve de la Parole de Dieu 1

Pierre 1: 3, 4.

Fausse doctrine des Presbytériens, Quakers, Swedenborgians, Unitariens de Cumberland.

La régénération n'est pas l'œuvre de Dieu seul mais aussi celle des hommes.

Les presbytériens arminianisants de Cumberland déclarent dans leur «origine et doctrines», etc.: «La vraie foi laisse l'activité divine et humaine concourir à la régénération du pénitent».

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Jacques 1:18; Psaume 100: 3. Ce psaume en allemand se lit comme suit: «Erkennet, dass der Herr Gott ist! Il n'y a pas encore de mots-clés dans le catalogue, ce qui relie les deux derniers membres de l'arbre du verset que les Anglais séparent par un point-virgule. Cette traduction de Luther n'est pas sans justification dans la structure de l'original. Seule cette lecture rend le passage pertinent à cet égard.

Ici encore, les passages cités à la section 35 «Du libre arbitre» et à la section 60 sont pertinents.

Section 62

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

Non seulement les adultes, mais aussi les enfants peuvent naître de nouveau. Ap., IX, 52,53 (Triglot, p. 245).

Preuve de la Parole de Dieu

Jean 3: 6 (Tous ceux qui sont chair nés de chair doivent naître de nouveau pour entrer dans le Royaume. Celui qui affirme que les enfants ne peuvent pas être nés de nouveau dit par là même qu'ils ne peuvent pas entrer dans le Royaume des cieux.) Marc 10:14 .

Fausse doctrine des Sociniens

Les enfants ne peuvent pas naître de nouveau.

C'est l'enseignement de tous ceux qui enfreignent la foi des enfants.

Les preuves que les enfants peuvent croire, et donc peuvent aussi être nés de nouveau, seront fournies ultérieurement dans le chapitre du baptême.

Section 63

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

Une personne régénérée peut entièrement perdre la grâce de la régénération, mais peut redevenir un enfant de Dieu.

Ap., XX, 90 (Triglot, pp. 341, 343). S.A., P. III, III, 42-44 (Triglot, p. 491). F.C., Th. D., IV, 31 (Triglot, p. 947).

Preuve de la Parole de Dieu

Gal. 4:19

Fausse doctrine des Calvinistic Reformed, etc. et des Presbytériens de Cumberland. La régénération n'est pas quelque chose qui peut être perdu et retrouvé.

Au contraire, marque!

Luc 15:32 («était mort et est de nouveau en vie», a déclaré Guenther; Le texte de Nestlé a un verbe simple: «est vivant»; au verset 24, cependant, «est vivant encore» est bien attesté). Jean 3: 7 (Nicodème avait déjà été régénéré par la circoncision). Rom. 11: 20-23. Voir aussi les passages de la section 39.

Chapitre XV

De Foi

Section 64

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne La foi est la connaissance, l'assentiment et la confiance.

A.C., XX (Triglot, pp. 53-57). Ap., IV (II), 45. 46. 48-52. 113-116 (Triglot, pages 133, 135, 155). F.C., Ep., III, 6 (Triglot, p. 793); Th. D., III, 11 (Triglot, p. 919).

Preuve de la Parole de Dieu

Rom. 10:14; Jean 3:36; Rom. 4:20, 21; Hébr. 11: 1; Job 19:25; Esaïe 9: 6; 2 Tim. 1:12; Jean 20:28.

Fausse doctrine: A). de l'Église Romaine

La foi n'est pas une connaissance, pas une confiance en soi, mais un simple consentement à ce en quoi l'Église croit.

«Si quelqu'un dit, la foi qui justifie n'est rien d'autre que la confiance en la miséricorde divine qui remet les péchés pour l'amour de Christ; ou que cette confiance seule est celle par laquelle nous sommes justifiés; qu'il soit anathème.» Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 113). Sixième session, Canon 12. Schroeder, p. 43, 322.

B) des Universalistes

La foi chrétienne, comme toute autre foi, n'est que l'assentiment.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Esaïe 53:11; Jean 17: 3; Job 19:25; 1 Tim. 2: 4; Luc 1:77; - Rom. 8:38, 39; Hébr. 10:22; Esaïe 45:24; Gal. 2:20; Éph. 3:12; Jean 16:33; Mat. 9: 2; 2 Cor. 3: 4.

C) des Mormons

La foi est le principe de chaque effet et pouvoir, en l'homme comme en Dieu; la connaissance est obtenue par cette foi.

Au contraire, marque!

Placer Dieu et l'homme au même niveau est un blasphème. - La «foi» de Dieu est sa fidélité et la véracité de ses promesses. Psaume 146: 6; Hos. 2:20; Rom. 3: 3, 4; 2 Tim. 2: 13.- La foi produisant des miracles doit être soigneusement distinguée de la foi qui sauve. Mat. 7:22, 23; 1 Cor. 13: 2.

Section 65

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

La connaissance salvatrice englobe tout ce qui est révélé concernant le Christ dans l'Évangile. Ap., IV (II), 101 (Triglot, p. 151); VII (IV), 40 (Triglot, p. 241).

Preuve de la Parole de Dieu

Col. 1: 9; Actes 20:27; 2 Tim. 3: 15-17.

Fausse doctrine des Moraves

La connaissance spirituelle doit être limitée à la soi-disant théologie du sang.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Rom.

8:34; 1 Cor. 1:30.

Section 66

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

L'objet spécifique de la foi, en tant que confiance, est le Christ ou la promesse du pardon gracieux des péchés au nom du mérite de Christ.

A.C., XX, 23-26 (Triglot, p. 55, 57). Ap., IV (II), 53-56 (Triglot, pages 135, 137); XII (V), 60 à 65 (Triglot, pages 267 à 271); XIII (VII), 21 (Triglot, p. 313). F.C., Ep., III, 6 (Triglot, p. 793); Th. D., III, 11-14 (Triglot, p. 919).

Preuve de la Parole de Dieu

Actes 16:31; 10:43; Rom. 3:24, 25; 10: 4, 9. (Partout où la foi qui sauve en tant que telle est traitée ex professo dans la Sainte Écriture, Christ, avec son mérite, la miséricorde du Père en Christ, ou la promesse du pardon des péchés pour l'amour de Christ, est toujours mentionné comme le objet spécifique de la foi.)

Fausse doctrine des Sociniens, des Unitaires, des Universalistes et des Swedenborgiens.

L'objet de la foi n'est pas Christ avec son mérite.

Ils parlent bien de la miséricorde de Dieu, mais pas d'une miséricorde en Christ. Ils nient la satisfaction indirecte du Christ.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Gal.

2:20; 1 Tim. 1:15; Rom. 8:38, 39; Actes 4:12; 1 Cor. 1:30.

Section 67

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

L'obéissance et l'amour n'appartiennent pas à l'essence de la foi qui sauve, mais découlent de la foi.

A.C., XX, 35-40 (Triglot, p. 57). Ap., IV (II), 44-46. 48-52. 110-112. 114-116 (Triglot, pages 133, 135, 153, 155); (III), 159. 213-222 (Triglot, pages 201, 215, 217). S.A., P. III, XIII, 2 (Triglot, p. 499). F.C., Ep., III, 11 (Triglot, p. 795); Th. D., III, 13. 27. 38 (Triglot, pages 919, 923, 925, 929).

Preuve de la Parole de Dieu Gal.

5: 6; Mat. 3: 8, 10.

Fausse doctrine: A). des Sociniens, des Unitariens et des Arminiens L'obéissance appartient également à la foi.

Le théologien arminien Limborch, par exemple, écrit dans sa Theologia Christiana: «La foi inclut aussi l'obéissance aux commandements divins».

B) de l'Église romaine, les Mennonites et les Swedenborgiens.

L'amour donne à la foi sa forme et son caractère corrects.

«La foi, à moins d'y ajouter espoir et charité, n'unit pas parfaitement l'homme au Christ, ni ne fait de lui un membre vivant de son corps... Cette foi, les catéchumènes implorent l'Église, comme le veut la tradition des apôtres, le sacrement du baptême; quand ils implorent la foi et accordent la vie éternelle, ce que, sans espoir et sans charité, la foi ne peut donner: d'où entendent-ils immédiatement cette parole du Christ: „Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements”». Décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 96). Sixième session, chapitre VII. Schroeder, p. 34, 312, 313.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Jacques 2:17, 18.

(Les œuvres sont donc une preuve de foi; elles ne la rendent pas vivante, mais montrent qu'elle est vivante et non une simple illusion.) Actes 15: 9; 2 Pierre 1: 5-7; ROM. 10:14; 2 Cor. 4:13; Jean 13:35.

Section 68

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

La vraie foi et les péchés mortels ne peuvent pas coexister ensemble.

Ap., IV (II), 48. 64. 109 (Triglot, p. 135, 139, 153). S.A., P. III, III, 42-44 (Triglot, p. 491). F.C., Ep., III, 11 (Triglot, p. 795); Th. D., III, 27 (Triglot, pages 923, 925).

Preuve de la Parole de Dieu

Jean 4:44; Jacques 2: 1; Gal. 2:20; 5: 6; Jacques 2:17, 18; Actes 15: 9.

Fausse doctrine de l'Église Romaine

La vraie foi et les péchés mortels peuvent coexister ensemble.

«Il faut soutenir que la grâce reçue de la justification est perdue, non seulement par l'infidélité par laquelle même la foi est perdue, mais aussi par tout autre péché mortel, quelle que soit la raison, bien que la foi ne soit pas perdue; défendant ainsi la doctrine de la loi divine, qui exclut du royaume de Dieu non seulement les incroyants, mais aussi les fidèles 'qui sont des fornicateurs, des adultères, des efféminés, des liants avec l'humanité, des voleurs, des cupides, des ivrognes, des barbares, des insultants' et tous les autres qui commettent des péchés capitaux. » - «Si quelqu'un dit que, la grâce étant perdue par le péché, la foi aussi est toujours perdue avec elle; ou que la foi qui subsiste, même si elle ne soit pas vivante, n'est pas une foi véritable; ou que celui qui a la foi sans charité n'est pas un chrétien: qu'il soit anathème.» Canons et décrets du concile de Trente , 1563 (Schaff, II, p. 106, 116). Sixième session, chapitre XV et Canon 28. Schroeder, p. 40, 45, 318, 319, 323.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

1 Jean 2: 3, 4; 5: 4; Jean 3:36. (Celui qui a perdu la grâce a également perdu la foi.) Jean 8:31, 32, 24. (Un vrai disciple n'est donc pas un serviteur du péché.)

Section 69

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

La foi est un cadeau gracieux du Saint-Esprit.

A. C., V, 2 (Triglot, p. 45); XVIII (Triglot, pp. 51, 53). Ap., IV (II), 64 (Triglot, p. 139); (III), 129 (Triglot, p. 191). Petit C., troisième article; Deuxième demande de la prière du Seigneur (Triglot, pp. 545, 547). Large C., Troisième article de Creed, 62 (Triglot, p. 695). F.C., Ep., II, 4-6. 19 (Triglot, pages 787, 791); III, 6 (Triglot, p. 793); Th. D., II, 9-14. 25 (Triglot, pages 883, 885, 891); III, 11 (Triglot, p. 919).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Cor. 12: 3; Col 2:12; Mat. 16:17; Jean 6:44, 65

Fausse doctrine: A). des Sociniens, Universalistes, Uniteriens, etc. Les hommes peuvent croire sans le don du Saint-Esprit.

B. des Arminiens et des Presbytériens de Cumberland

La foi n'est pas seulement le don de Dieu (mais aussi l'accomplissement des hommes).

C'est l'enseignement de tous les défenseurs du libre arbitre de l'homme non régénéré en matière spirituelle. Cf. Chapitre VIII (article 35).

Contre ces erreurs, voir les passages cités aux articles 35, 60 et 61.

Chapitre XVI

De Justification

Section 70

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

La justification est un acte médico-légal de Dieu par lequel il pardonne les péchés d'un pauvre pécheur qui croit en Christ, lui impute la justice de Christ et le déclare juste.

Ap., (III), 131. 184 (Triglot, pages 191, 205, 207). F.C., Ep., III, 4. 7. 15 (Triglot, pages 793, 795); Th. D., III, 9. 17. 18. 62 (Triglot, pp. 919, 921, 937).

Preuve de la Parole de Dieu

Psaume 130: 3, 4; 32:12; 143: 2; Rom. 8:33, 34. (Procès, juge, accusation, avocat, acquittement.) 1 Cor. 1:30.

Fausse doctrine: A). de l'Église Romaine.

La justification n'est pas un acte médico-légal mais un acte physique de Dieu dans lequel l'homme coopère; elle ne consiste pas en une imputation de la justice de Christ, ni en un simple pardon, mais en une élimination des péchés et en une infusion de justice intérieure.

«La justification est une traduction de cet état dans lequel l'homme naît enfant du premier Adam, de l'état de grâce et de l'adoption des fils de Dieu, par l'intermédiaire du deuxième Adam, Jésus-Christ, notre Sauveur. Et cette traduction, sine de la promulgation de l'Évangile, ne peut être effectuée sans la couche de régénération, ou son désir ... La seule cause formelle est la justice de Dieu, non celle par laquelle il est lui-même juste, mais celle par laquelle il nous fait juste, c'est-à-dire, dont nous sommes dotés, nous sommes renouvelés dans l'esprit de nos mines, et nous ne sommes pas seulement réputés, mais nous sommes véritablement appelés et justes, recevant la justice en nous, chacun selon sa propre mesure, que le Saint-Esprit distribue à chacun à son gré, et selon les dispositions et la coopération de chacun. Car, bien que personne ne puisse être juste, mais celui à qui les mérites de la Passion de notre Seigneur Jésus-Christ ont été communiqués, cependant cela a été fait dans la dite justification de l'impie, quand par le mérite de cette même très sainte Passion, la charité de Dieu est répandue, par le Saint-Esprit, dans le cœur de ceux qui sont justifiés et qui y est inhérent: d'où, l'homme, par l'intermédiaire de Jésus-Christ, celui en qui il s'est creusé, reçoit ensemble, dans la même justification, la rémission des péchés, tous ces (dons) infusés à la fois, foi, espérance et charité. »-« Si quelqu'un dit, que les hommes sont justes sans la justice de Christ, ce par quoi il a mérité que nous soyons justifiés; c'est par la justice même qu'ils sont formellement justes: qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que les hommes sont justifiés, soit par la seule imputation de la justice de Christ, soit par la seule rémission des péchés, à l'exclusion de la grâce et de la charité qui est répandue dans leur cœur par le Saint-Esprit, et est inhérent à eux; ou même que la grâce qui justifie que nous soyons justifiés ne soit que la faveur de Dieu: qu'il soit anathème ». Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 91, 95, 96, 112, 113) . Sixième session, chapitres IV et VII, canons 10 et 11. Schroeder, p. 31, 33, 34, 43, 310, 312, 322.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

1 Jean 1: 8, 9; 2 Cor. 5:19; Rom. 7:17; 8: 1. (Les Écritures ne savent rien de l'élimination du péché et de l'infusion de la justice. - Dans la justification, le péché est aboli non pas de manière à ce qu'il ne soit plus présent, mais de manière à ne plus nuire. - Les passages des Écritures qui traitent de la justification montre clairement que la justification ne se produit pas dans l'homme, mais sur lui et en dehors de lui.) Rom. 8:33; Esaïe 53:11; 1 Cor. 6:11. (La justification n'est attribuée dans les Écritures qu'à la Trinité divine.)

B) des Mennonites et des Irvingites

La justification consiste à pardonner les péchés et à transformer l'homme.

C) des Schwenkfeldiens, des Quakers et des Swedenborgiens

La justification ne consiste pas dans l'imputation de la justice de Christ, mais dans la rénovation et la transformation de l'homme.

Au contraire, marque!

Les Ecritures distinguent clairement la justification et la sanctification, la justice de la foi et la justice de la vie. La sanctification n'est jamais parfaite ici de la terre; mais la justice avec laquelle nous nous tiendrons devant Dieu doit être parfaite. Mat. 5:20; Deut. 6: 5; Mat. 23: 37 à 40; Gal. 3:10; Jacques 2:10. Aucun homme n'a une telle justice. Seule la justice de Christ imputée au croyant est parfaite. - La sanctification et la justice de la vie est un fruit de la justice de la foi. Phil 1:11; Psaume 119: 32; Luc 7:47; Psaume 116: 10.

D). des Sociniens et des Unitariens

La justification consiste en effet dans le pardon des péchés, mais pas pour l'amour de Christ, et donc non plus dans l'imputation de la justice de Christ.

Catéchisme racovien: «Les Écritures attestent dans de nombreux endroits que Dieu pardonne librement aux hommes leurs péchés, mais rien n'est plus contraire à un tel pardon qui se produit librement que la notion de satisfaction».

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Eph. 1: 7. (Que Dieu pardonne nos péchés par la grâce et librement ne soit pas dit en opposition à la satisfaction et au mérite de Christ, mais en référence à nous qui n'avons aucun mérite; que Dieu nous pardonne gratuitement et par grâce a été mérité par Christ.) Rom. 11: 6; Actes 10:43; Jer. 23: 6; 2 Cor. 5:21; Phil 3: 9.

E). des Arminiens

La justification consiste en effet dans le pardon des péchés, obtenus par la foi en Christ, mais pas dans l'imputation de la justice de Christ.

Au contraire, marque!

Le pardon ou l'absence d'imputation du péché et l'imputation de la justice de Christ ne sont pas deux actes différents, mais un seul; l'un comprend l'autre; donc Saint Paul dans Rom. 4 utilise maintenant une et maintenant l'autre expression.

F). des Adventistes du Septième Jour

La justification ne consiste pas en le pardon des péchés, puisque l'épuration des péchés n'est pas encore terminée, mais en conférant le droit au pardon à venir en conséquence de la confession et de l'abandon du péché.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Rom.

3:24, 25; Esaïe 33:24; Jer. 50:20.

G). des Universalistes.

Aucune imputation de la justice de Christ, aucune rémission proprement dite du péché et du châtement ne sont à croire, mais un pardon du pécheur qui, à la suite d'un châtement divin, cesse de pécher et devient obéissant.

(NB Les Méthodistes Réformés, etc., permettent en effet de dire que nous sommes justifiés et sauvés seuls par la grâce, etc., mais ils ne permettent pas à l'article de justification d'être l'article principal et central de la doctrine chrétienne, et ils s'y opposent par leurs erreurs (par exemple de la personne et de la fonction de Christ, des moyens de grâce, de l'élection de la grâce, de la loi et de l'Évangile, etc.) et par leur pratique.)

Au contraire, voir:

Col 2:13; Psaume 32: 1, 2; Mat. 6:12; Rom. 8: 1.

H). de l'Armée du Salut

La justification ne consiste pas à déclarer juste, mais à rendre juste.

I). des Eddyites

Dieu ne pardonne pas le péché, il l'anéantit.

Contre cette annihilation de la doctrine chrétienne, voir tous les passages cités ci-dessus.

Section 71

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

Quand Dieu pardonne le péché, il renvoie également toutes les peines, temporelles et éternelles.

A.C., XXV (Triglot, pp. 69, 71). Ap., XII (V), 13-16 (Triglot, p. 257); (VI), 21-24. 53-57. 79. 80 (Triglot, pages 287, 299, 301, 307); XXI (IX), 22 (Triglot, p. 349). S.A., P. II, II, 24 (Triglot, p. 469); P. III, III, 22-24. 38 (Triglot, pages 485, 489). F.C., Th. D., V, 21 (Triglot, p. 959).

Preuve de la Parole de Dieu

Rom. 8: 1; Hébr. 10:14; Jean 19:30; Rom. 5:10. La culpabilité et la punition sont étroitement liées. Si la culpabilité est pardonnée, la peine doit également être remise. Là où la punition n'est pas remise, la culpabilité n'est pas non plus pardonnée. - De ceux qui acceptent le Christ comme leur caution, la justice de Dieu n'exige pas un second paiement. - Les souffrances de ceux qui ont reçu le pardon de leurs péchés ne sont pas un châtement mais un châtement paternel, Hébr. 12: 6-11, et des tests et des purges, 1 Pierre 1: 7.

Fausse doctrine: A). de l'Église Romaine

Après la rémission de la culpabilité et les punitions éternelles du péché, le chrétien doit encore subir lui-même les punitions temporelles; mais l'indulgence peut lui être accordée sur le trésor de l'Église.

«En ce qui concerne la satisfaction, le Saint Synode déclare qu'il est totalement faux et étranger à la Parole de Dieu que la culpabilité n'est jamais pardonnée par le Seigneur, sans que tout le châtement soit pardonné avec elle... Et vraiment la nature de la justice divine semble exiger que ceux qui, par ignorance, aient péché avant le baptême soient accueillis avec grâce d'une seule manière; et dans un autre ceux qui, après avoir été libérés de la servitude du péché et du diable et après avoir reçu le don du Saint-Esprit, n'ont pas craint de violemment sciemment violer le temple de Dieu et de pleurer le Saint-Esprit. Et il est supposé que la clémence divine, que les péchés ne nous soient pas pardonnés de telle manière sans aucune satisfaction... Ces punitions satisfaisantes... sont aussi des remèdes aux restes du péché... En fait, il n'y a jamais eu non plus dans l'Église de Dieu un moyen plus sûr de se détourner le châtement imminent du Seigneur, alors que les hommes devraient, avec une véritable tristesse d'esprit, pratiquer ces travaux de

pénitence. Ajoutez à cela que, si nous obtenons ainsi satisfaction en souffrant pour nos péchés, nous sommes rendus conformes à Jésus-Christ, qui est satisfait pour nos péchés, de qui toute notre suffisance est. » Quatorzième session, Sacrement de la Pénitence, Chapitre VIII.

«Si quelqu'un dit que Dieu remet toujours le châtiment en entier avec la culpabilité, et que la satisfaction des pénitents n'est rien d'autre que la foi par laquelle ils appréhendent que Christ est satisfait d'eux: qu'il soit anathème.» Quatorzième session, Sacrement de pénitence, Canon 12.

«Si quelqu'un dit, cette satisfaction pour les péchés, comme pour leur punition temporelle, n'est nullement faite à Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, par les punitions infligées par lui et supportées patiemment, ou par celles ordonnées par le prêtre, même par ceux qui sont volontairement engagés, comme par des jeûnes, des prières, des aumônes ou d'autres œuvres également de piété;... qu'il soit anathème. » Quatorzième session, Sacrement de la Pénitence, Canon 13.

«Si quelqu'un dit,... que c'est une fiction, qu'après la suppression de la peine éternelle, en raison des clés, il reste pour l'essentiel une peine temporelle à exécuter: qu'il soit anathème.» Quatorzième session , Sacrement de la pénitence, Canon 15.

«Alors que le pouvoir de conférer des indulgences a été accordé par le Christ à l'Église et qu'elle a, même dans les temps les plus anciens, utilisé ledit pouvoir qui lui a été donné par Dieu, le saint Synode sacré enseigne le peuple chrétien le plus salubre et approuvé par l'autorité des Conseils sacrés doit être conservé dans l'Église; et il condamne avec anathème ceux qui prétendent être inutiles ou qui nient qu'il existe dans l'Église le pouvoir de les accorder. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 155, 156, 168, 169, 205). Vingt-cinquième session, suite de la session, décret relatif aux indulgences. Schroeder, pages 97, 98, 372, 373; pages 104, 379; pp. 253, 518.

Au contraire, marque! L'enseignement concernant l'indulgence est une invention humaine et, tout comme l'enseignement concernant la satisfaction personnelle des peines temporelles, est un blasphème contre la satisfaction et le mérite du Christ. Esaïe 42: 8; 43:11; 44: 6, 8; 55: 1-3; Mat. 10: 8; Actes 8:20.

B) des Universalistes

Chaque péché est puni. Dieu ne renonce ni au péché ni au châtiment; celui-ci cesse lorsqu'il a atteint son but et que le pécheur devient obéissant.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Michée 7:18; Rom. 5:18, 19; Col 2:13; Psaume 32: 1, 2; Mat. 6:12; Rom. 8: 1.

Section 72

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

Sous la grâce, rien d'autre n'est compris que la gracieuse faveur de Dieu qui nous accepte pour l'intérêt de Christ et en Christ.

A.C., XII, 5 (Triglot, p.49 N.B. : Le mot «grâce» se trouve dans le texte allemand uniquement, pas dans le latin, ni dans l'anglais, qui est une traduction du latin). Ap., II (I), 33 (Triglot, p. 113); IV (II), 5456 (Triglot, pages 135, 137); (III), 260 (Triglot, pages 223, 225). Large C., Troisième article de Creed, 54 (Triglot, p. 693). F.C., Ep., V, 7 (Triglot, p. 803); Th. D., V, 4. 21 (Triglot, pages 953, 959).

Preuve de la Parole de Dieu

Col 2:13; Eph. 1: 5, 6; Jean 3:16; Tite 3: 4-7; Rom. 5: 8; Ps. 51: 1.

Fausse doctrine: A). de l'Église Romaine

Sous la grâce, il faut entendre non pas la faveur gracieuse de Dieu, mais un don versé dans l'âme et une capacité inhérente à faire du bien.

«Si quelqu'un dit que les hommes sont justifiés, soit par la seule imputation de la justice de Christ, soit par la seule rémission des péchés, à l'exclusion de la grâce et de la charité qui se répandent dans leur cœur par le Saint-Esprit, et est inhérent à eux; ou même que la grâce, par laquelle nous sommes justifiés, n'est que la faveur de Dieu: qu'il soit anathème. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 112, 113). Sixième Session, Canon 11. Schroeder, p. 43, 322.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Rom. 3:24, 28; 4: 5; Eph. 2: 8, 9; Gal. 2:21; 5: 4; Rom. 11: 6; Eph. 2: 4, 5; 1 Jean 4:10.

B) des Sociniens, des Unitariens et des Universalistes.

Sous la grâce, il faut comprendre la bonté de Dieu en elle-même, sans égard pour Christ.

Au contraire, voir:

2 Tim. 1: 9; Actes 4:12; 10:43; Rom. 3:24; Eph. 1: 6, 7.

Section 73

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

Nous sommes justifiés seuls par la foi qui saisit le mérite de Christ, par grâce, sans mérite d'œuvres.

A.C., IV (Triglot, p. 45). Ap., IV (II) (Triglot, pp. 119-155). S.A., P. III, XIII (Triglot, p. 499). F.C., Ep. Et th. D., III (Triglot, pages 791 à 797; 917 à 937).

Preuve de la Parole de Dieu

Rom. 3: 23-25, 28; 4: 5. (Pas la foi, par laquelle on croit, l'acte de foi, mais ce qui est cru, l'objet de la foi.) Rom. 10: 4; 11: 6.

Fausse doctrine: A). de l'Église Romaine

Nous ne sommes pas justifiés seulement par la foi qui saisit le mérite de Christ; les travaux sont également nécessaires pour justifier, en partie pour la préparation et en partie pour l'augmenter.

«Si quelqu'un dit que, par la seule foi, l'impie est justifié, de manière à signifier que rien d'autre n'est requis de coopérer pour obtenir la grâce de la justification, et qu'il n'est nullement nécessaire que il soit préparé et disposé par le mouvement de sa propre volonté: qu'il soit anathème. »

«Si quelqu'un dit qu'il est nécessaire pour tout le monde, pour obtenir la rémission des péchés, qu'il croie avec certitude et sans que rien ne vienne de sa propre infirmité et de son indisposition, ses péchés lui sont pardonnés: qu'il soit anathème . »

«Si quelqu'un dit, cet homme est vraiment absous de ses péchés et justifié, parce qu'il se croit assurément absous et justifié; de celui qui est vraiment justifié mais celui qui se croit justifié; et cela, mais cette foi seule, l'absolution et la justification sont effectuées: qu'il soit anathème. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 112, 113). Sixième session, Canons 9, 13, 14. Schroeder, p. 43, 44, 321, 322.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Eph.

2: 8, 9; 2 Tim. 1: 9; Psaume 32: 1, 2.

B) de l'Église Grecque, les Mennonites, les Swedenborgiens, les Adventistes du Septième Jour, les Mormons et les Irvingites.

Nous sommes justifiés non pas simplement par la foi, mais par la foi qui travaille par amour, c'est-à-dire par la foi et les œuvres.

«Nous croyons qu'un homme est justifié non seulement par la foi seule, mais par la foi qui agit par amour, c'est-à-dire par la foi et les œuvres.» Confession de Dosithée, 1672 (Schaff, II, p. 418).

«Que doit garder et observer un Chrétien orthodoxe et catholique pour hériter de la vie éternelle? Foi juste et bonnes oeuvres. Celui qui garde ces deux-là est un bon chrétien et a un espoir certain de salut éternel. »Confession Orthodoxe de l'Eglise d'Orient, 1643 (Schaff, II, p. 275).

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Rom. 4:16; Tite 3: 5-7; Actes 10:43; Hab. 2: 4. Dans Galates 5: 6, l'apôtre ne parle pas de la fonction première de la foi, qui consiste à saisir le mérite de Christ; il en parle aux chapitres 2 et 3; mais de la seconde, qui doit être actif par amour. -La foi travaille par amour, mais ne justifie pas avec amour ou par amour. - La foi justifie seule, bien que justifier la foi n'est jamais seule et ne peut être séparée de l'amour. La particule «seule» exclut non pas la présence d'amour et d'œuvres mais leur participation à l'effet de justifier. C'est la foi seule qui saisit le mérite du Christ, sans œuvres, sans amour. Le salut est attribué à la foi qui saisit le Christ sans œuvres. Actes 16:31; Jean 3:16.

C) des Arminiens, des Sociniens et des Unitariens

Nous sommes justifiés par la foi, non pas par cette foi pourtant qui saisit le mérite de Christ, mais par ce qui est une obéissance au commandement de Dieu.

The Arminian Limborch écrit dans Theologia Christiana: «Il faut savoir que lorsque nous disons que nous sommes justifiés par la foi, nous n'excluons pas, mais incluons les œuvres. La foi elle-même est un acte d'obéissance que Dieu nous a prescrit. »

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Phil

3: 8, 9.

D). des Campbellites

Nous ne sommes pas correctement justifiés par la foi, mais par des actes de foi.

E). des Quakers

Sans bonnes œuvres, nous ne pouvons pas être justifiés.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Gal.

2:16, 21; 3: 2.

Section 74

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

La foi peut en effet grandir et augmenter, mais pas la justification; la justification est la même pour tous les croyants.

Ap., (III), 21. 229. 232 (Triglot, p. 161, 217); XII (V), 37 (Triglot, p. 261). F.C., Ep. III, 8. 9 (Triglot, pages 793, 795); Th. D., III, 9-14. 28. 29. 32-35 (Triglot, pp. 919, 925, 927).

Preuve de la Parole de Dieu

2 Thess. 1: 3; 2 Cor. 10:15. (D'un surcroît de justification, les Ecritures ne savent rien; la justification est un acte de Dieu qui a lieu sur et en dehors de l'homme.) Rom. 3: 22-25.

Fausse doctrine de l'Eglise Romaine

La justification peut augmenter; ce n'est donc pas la même pour tous; chacun reçoit selon la mesure de sa propre disposition (préparation) et de sa coopération.

«Ayant ainsi été justifiés et ayant fait les amis et les domestiques de Dieu passant de vertu à vertu, ils se renouvellent, comme le dit l'apôtre, jour après jour; c'est-à-dire qu'en mortifiant le membre de leur chair et en les présentant comme des instruments de justice pour la sanctification, ils respectent les commandements de Dieu et de l'Eglise, la foi coopérant avec les bonnes oeuvres, augmente cette justice qu'ils ont reçus par la grâce du Christ et qu'ils sont encore justifiés. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 99). Sixième session, chapitre X. Schroeder, p. 36, 314.

«La seule cause formelle (de la justification) est la justice de Dieu, non pas celle selon laquelle il est lui-même juste, mais celle dans laquelle il nous rend justes, c'est-à-dire non seulement réputés, mais véritablement appelés et justes, recevoir la justice en nous, chacun selon sa propre mesure, que le Saint-Esprit distribue à chacun à son gré, et selon les dispositions et la coopération de chacun. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, page 95). Sixième session, chapitre VII. Schroeder, p. 33, 312.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Actes 15:11; 4:12. Voir également les passages cités dans les sections 70 et 73, qui montrent que la justification n'est pas une sanctification ni une rénovation, que c'est un acte de Dieu en dehors de nous et que toute opération et coopération de l'homme est exclue. Dans la sanctification, il y a croissance, 1 Thess. 4: 1; 2 Cor. 4:16; Eph. 5:15, mais pas dans la justification.

Section 75

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

Le croyant peut et doit être certain que ses péchés lui sont pardonnés pour l'amour de Christ et qu'il est en état de grâce. Cette certitude est fermement et inébranlablement fondée sur le seul moyen de la grâce.

Ap., IV (II), 119-121 (Triglot, p. 155); (III), 27. 198 (Triglot, p. 163, 209); XI 59 (Triglot, p. 249); XII (V), 88 à 90 (Triglot, pages 277, 279); XIII (VII), 22 (Triglot, p. 313). S.A., Of the Power, 44 (Triglot, p. 517). F.C., Ep., III, 9 (Triglot, p. 795); Th. D., II, 56 (Triglot, p. 903); IV, 12 (Triglot, p. 941).

Preuve de la Parole de Dieu

Rom. 5: 1, 2; 8:15, 16; Jean 15: 3; 1 Jean 5: 8-11; 1 Cor. 2:12; 2 Cor. 1:21, 22; Eph. 3:12; 1 Jean 3:14.

Fausse doctrine: A). de l'Eglise Romaine

Le chrétien ne peut pas être certain du pardon des péchés et de la grâce de Dieu, mais doit rester dans le doute à ce sujet.

«Il ne faut pas dire que les péchés sont pardonnés ou ont été pardonnés à quiconque se vante de sa confiance et de sa certitude quant à la rémission de ses péchés et repose sur lui seul; voyant qu'il existe, il existe aujourd'hui parmi les hérétiques et les schismatiques; et avec une grande véhémence, cette vaine confiance, et un étranger hors de toute piété, prêché en opposition à l'Eglise catholique. Mais cela ne doit pas non plus être affirmé - il faut que ceux qui sont vraiment justifiés aient besoin, sans le moindre doute, de décider en eux-mêmes qu'ils sont justifiés et que personne n'est absolu des péchés et justifié, mais celui qui croit fermement qu'il est absous et justifié; et cette absolution et cette justification ne sont effectuées

que par cette foi: comme si quiconque n'avait pas cette croyance, des doutes sur les promesses de Dieu et sur l'efficacité de la mort et de la résurrection du Christ. De même qu'aucune personne pieuse ne devrait douter de la miséricorde de Dieu, du mérite de Christ, de la vertu et de l'efficacité des sacrements, de même chacun, lorsqu'il se regarde, peut avoir sa propre faiblesse et son indisposition la peur et l'appréhension qui tendent sa propre grâce; en sachant que l'on peut savoir avec une certitude de foi, qui ne peut être sujette à erreur, qu'il a obtenu la grâce de Dieu. »Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 98, 99). Sixième session, chapitre IX. Schroeder, p. 35, 314.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Rom. 4:18, 20-22; Jacques 1: 6; Hébr. 11: 1; Phil 1: 6; Ez. 33:11; Mat. 11: 28-30.

B) des Méthodistes, des Moraves et de l'Armée du Salut.

Celui qui a le témoignage immédiat du Saint-Esprit dans son cœur et qui sent la grâce peut être sûr de son état de grâce.

Cette erreur des méthodistes et des diverses communions à tendance méthodiste, que Wesley désigne déjà comme un enseignement spécifiquement méthodiste, est triple: ils méprisent le témoignage de l'Esprit Saint par la Parole et le sacrement, lui opposent un témoignage interne immédiat et ne laissent pas les gens croire qu'ils sont en état de grâce jusqu'à ce qu'ils perçoivent une douce sensation dans leur cœur, et demandez-leur, s'ils ne la trouvent pas, de lutter pour eux.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Jean 14:27; Phil 4: 7; Jean 20:29; 1 Jean 3:20; Rom. 7:24; Psaume 31:22. (Le témoignage du Saint-Esprit n'est pas toujours ressenti également.) Rom. 5: 1, 4; Phil 1: 9; Jean 4:48, 53. (Les sentiments et l'expérience suivent la foi.)

Section 76

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne Le justifié peut encore perdre la grâce.

A.C., XII, 7 (Triglot, p. 49). Ap., (III), 98, 99 (Triglot, p. 179, 181). S.A., P. III, III, 42-44 (Triglot, p. 491). F.C., Th. D., III, 27 (Triglot, pages 923, 925); IV, 31-33 (Triglot, pages 947, 949).

Preuve de la Parole de Dieu Jean

15: 2, 6

Fausse doctrine: A). des Réformés, des Presbytériens, etc.

Les élus, qui sont seuls justifiés, ne perdent par le péché que le sentiment de grâce, mais ne tombent pas hors de l'état de justification.

"Cependant, par des péchés aussi énormes, ils offensent très fortement Dieu, encourrent une culpabilité mortelle, affligent le Saint-Esprit, interrompent l'exercice de la foi, blessent gravement leur conscience et perdent parfois le sens de la faveur de Dieu, pendant un certain temps." Canons du synode de Dort, 1619 (Schaff, III, p. 571, 572; 593).

«Dieu continue à pardonner les péchés de tous ceux qui sont justifiés; et bien qu'ils ne puissent jamais tomber de l'état de justification, ils peuvent cependant tomber par leurs péchés sous le déplaisir paternel de Dieu. "

«Ceux que Dieu a acceptés dans son bien-aimé, effectivement appelés et sanctifiés par son Esprit, ne peuvent ni totalement ni finalement se détourner de l'état de grâce; mais y persévérera certainement jusqu'à la fin et sera sauvé éternellement. »Confession de Westminster, 1647 (Schaff, III, p. 627, 636). Les

mêmes mots sont utilisés dans la Déclaration de Savoie des églises de congrégation, 1658, et dans la Confession Baptiste de 1688.

Au contraire, marque!

Toute personne qui “ne travaille pas mais croit” en Christ est justifiée, Rom. 4: 5. Celui qui pèche volontairement perd non seulement le sentiment de la grâce, mais la grâce elle-même, Gal. 5: 4.

B) des Presbytériens de Cumberland

Le justifié ne peut pas sortir de l'état de justification.

Voir les passages des articles 39 et 63

Chapitre XVII

De Conversion et de Repentance

Section 77

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

La conversion d'un pauvre pécheur à Dieu est un acte de grâce du Saint-Esprit. F.C., Ep. Et th. D., II (Triglot, pages 785 à 791; 881 à 915).

Preuve de la Parole de Dieu

Ps. 51:10; Deu. 29: 4; Ez. 36:26, 27; Jer. 31:18.

Fausse doctrine: A). des églises grecque et romaine, des arminiens, des presbytériens du Cumberland, des Mennonites, des Méthodistes, des Campbellites, des Mormons, des Quakers et des Adventistes

L'homme peut et doit coopérer à sa conversion.

«Le saint enseignant (Jean, ch. 1, v. 12) déclare que, bien que la volonté de l'homme soit affaiblie misérablement par le péché originel; Néanmoins, à l'heure actuelle, il est dans le pouvoir de sa propre volonté d'être bon et fils de Dieu ou d'être méchant et fils du diable. Tout cela est dans la main et le pouvoir de l'homme, et pourtant de telle manière que la grâce divine contribue au bien, elle le retient aussi du mal sans imposer le libre arbitre de l'homme.» Confession orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff, II, pp. 307, 308).

«Si quelqu'un dit, le libre-arbitre de cet homme, ému et excité par Dieu, en consentant à son enthousiasme et à son appel, ne coopère pas pour se disposer et se préparer à obtenir la grâce de la Justification; qu'il ne peut pas refuser son consentement, s'il le veut, mais que, en tant qu'inanimé, il ne fait rien du tout et est simplement passif: qu'il soit anathème. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p 111). Sixième session, Canon 4. Schroeder, p. 42, 43, 321.

«Le dogmatique arminien Limborch écrit dans sa “ Theologia Christiana ”: “ On accepte la grâce par le juste usage de son libre-arbitre incité par la grâce divine, un autre le rejette bien qu'il utilise mal son libre-arbitre et un nouvel obstination contre la grâce divine. Le libre arbitre, alors, coopère avec grâce? Oui, sinon il n'y aurait pas d'obéissance ni de désobéissance de la part de l'homme. Vous allez demander:

la coopération de la volonté libre n'est-elle pas une chose salubre? Réponse: certainement. Vous demanderez: La grâce n'est-elle donc pas la principale cause du salut? Réponse: ce n'est pas la seule cause.» L'Église Méthodiste est l'un des principaux représentants de la théologie Arminienne dans le

monde religieux d'aujourd'hui, et son fondateur, John Wesley, a cette caractéristique comme position théologique.

«La conversion du pécheur a lieu lorsque Dieu amène le pécheur contrit à la foi en Christ comme son Sauveur. Ce changement de cœur en ce qui concerne le péché et cette confiance en Christ pour le salut du péché est l'œuvre de Dieu le Saint-Esprit, sans aucune coopération de la part d'un homme pécheur.» «Confession commune», Article VII. N.B. Le fait que Dieu convertisse le contrit, comme indiqué ici, laisse certainement la porte ouverte à une interprétation erronée du «simple passif» du FC comme étant un état de neutralité dans lequel l'homme encore non régénéré est censé être plus accessible à la grâce convertissante de Dieu, enseigné par certains ALC théologiens (par exemple, le Dr M. Reu dans son cours de dogmatique miméographié). Pour un traitement plus complet de ce point, voir l'article intitulé «Contrition et conversion à l'étude» de mars 1952, luthérienne orthodoxe, pages 59 et 60. Cette imprécision laisse la déclaration par ailleurs correcte: «sans la moindre coopération de la part d'un homme pécheur». question: qu'en est-il de l'homme «contrite»? Le phrasé approprié serait: La conversion a lieu lorsque Dieu amène le pécheur perdu et condamné à la contrition et à la foi en Christ comme son Sauveur.

Les Quakers attribuent la régénération, etc., à la lumière intérieure et exigent l'obéissance de la part d'un homme.

Les adventistes du septième jour disent: «La repentance ne serait pas exigée des hommes s'ils n'étaient pas capables de se repentir.»

B) des Unitariens, Universalistes, Swedenborgiens et Sociniens L'homme peut et devrait s'améliorer.

La position du libéralisme anti-trinitaire peut peut-être être résumée de la manière la plus succincte dans les mots cités dans une source spiritualiste à la section 35: être son propre sauveur; que c'est donc la meilleure politique à suivre par tout le monde pour développer en lui-même un pur organisme moral.»

Cela peut être comparé à la déclaration de l'universaliste Williamson: «La repentance est tout simplement le travail des créatures comme tout autre acte de la vie d'un homme. L'homme se repent, comme pour tout autre acte, sous l'influence de motifs. Enlevez tous les motifs à l'homme, et il ne se repentira pas et ne fera rien d'autre... Je ne nie pas l'activité de Dieu dans l'œuvre du repentir, ni dans aucune autre affaire, car en lui nous vivons et bougeons et avons notre être... je dis vous avez la même capacité de vous repentir que tout ce que vous devez être. »

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Jer. 13:23; Mat.

7:16; Mat. 12:34; Eph. 4:14. (Les mots: "Convertis-toi!" Sont comme la parole du Christ: "Jeune homme, je te dis: Lève-toi!" Et: "Lazare, viens!" Luc 7:14; Jean 11:43. Le jeune homme et Lazare n'avait aucun pouvoir en soi.) Actes 11:18.

Section 78

Doctrines pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

La grâce de conversion, qui est offerte dans la Parole, est résistible.

F.C., Ep., XI, 12 (Triglot, p. 835); Th. D., II, 57-60. 73. 82 à 85 (Triglot, pages 903, 905, 909, 913); XI, 41, 78 (Triglot, pages 1077, 1089).

Preuve de la Parole de Dieu

Esaïe 65: 2; Prov. 1; 24, 25; Jean 5:40, 43; Luc 7:30.

Fausse doctrine des Réformés (Calvinistes), des Congrégationalistes, des Baptistes (calvanistes), etc.

La grâce de Dieu agit, partout où elle est active, irrésistible.

«Le Synode rejette les erreurs de ceux qui enseignent: „Dieu, dans la régénération de l'homme, n'applique pas les pouvoirs de sa toute-puissance par lesquels il inflige puissamment et infailliblement sa volonté à la foi et à la conversion; mais après l'application de toutes les opérations de grâce que Dieu utilise pour convertir l'homme, l'homme peut néanmoins, et le fait souvent, si bien qu'il résiste si bien à Dieu et à l'Esprit qui projette sa régénération et désire le régénérer, qu'il empêche totalement sa régénération '. » Canons du Synode de Dort, 1619 (Schaff, III, p. 570).

«Bien que l'Évangile soit le seul moyen extérieur de révéler le Christ et la grâce qui sauve, il y suffit amplement; cependant, pour que les hommes morts par les offenses puissent renaître, revivre ou se régénérer, il est en outre nécessaire que le Saint-Esprit produise un travail efficace et irrésistible sur toute l'âme, afin de produire en eux une nouvelle vie spirituelle, sans aucun autre moyen n'est suffisant pour leur conversion en Dieu ». Déclaration des congrégationalistes de Savoie, 1658 (Schaff, III, p. 718, 719) et Confession des Baptistes de Philadelphie, 1688.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Zech.

7:11, 12; Mat. 23:37; Actes 7:51; 13:46.

Section 79

Doctrines pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

Le repentir de ceux qui sont tombés de la grâce baptismale n'est rien d'autre qu'un retour au saint baptême et l'utilisation du même.

Large C., Saint Baptism, 74-83 (Triglot, p. 751).

Preuve de la Parole de Dieu

Jer. 3:12; 3: 1 comparer avec Eph. 5: 25-27; Rév. 2: 5; 1 Pierre 3:20, 21; Rom. 6: 3-11.

Fausse doctrine: A). de l'Église Grecque

La pénitence est un sacrement du Nouveau Testament pour le pardon des péchés commis après le baptême.

B) de l'Église Romaine

La pénitence est un sacrement du Nouveau Testament pour le pardon des péchés commis après le baptême, une seconde planche de secours après un naufrage.

«Au nom de ceux qui tombent dans le péché après le baptême, le Christ Jésus a institué le sacrement de la Pénitence... D'où il faut enseigner que la pénitence d'un chrétien, après sa chute, est très différente de celle du baptême; et cela comprend non seulement la cessation des péchés et leur détestation, ou un cœur contrit et humble, mais aussi la confession sacramentelle desdits péchés, - du moins par désir et pour être faite en son temps, et absolution sacerdotale; et de même satisfaction. »

«Si quelqu'un dit que, dans l'Église catholique, la pénitence n'est pas vraiment et proprement un sacrement, institué par le Christ notre Seigneur pour réconcilier les fidèles avec Dieu, chaque fois qu'ils tombent dans le péché après le baptême: qu'il soit anathème. Si quelqu'un confondant les sacrements dit que le baptême est lui-même le sacrement de la Pénitence, comme si ces deux sacrements n'étaient pas distincts, et que par conséquent la Pénitence n'est pas appelée à juste titre une deuxième planche après le naufrage: qu'il soit anathème. »

Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 105, 163, 164). Sixième session, chapitre XIV et quatorzième session, Canons concernant le très saint sacrement de la pénitence, Canons 1, 2. Schroeder, p. 39, 101, 102, 317, 318, 377.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Rom. 4:11; 1 Jean 5: 8. (Les sacrements sont des sceaux et des témoignages de notre foi; mais la foi appartient au repentir; le repentir ne peut donc pas être un sacrement. De plus, l'élément visible extérieur fait défaut; la parole et la promesse définitives pour les éléments constitutifs de ce sacrement grec et romain - Les sacrements du Nouveau Testament sont différents de ceux de l'Ancien Testament. Le repentir est commun aux deux Testaments, il ne peut donc pas être un sacrement du Nouveau Testament.) Is. 54:10; Hos. 2:19, 20; Rom. 3: 3, 4; 11:29; 2 Tim. 2:13. (Il n'y a donc pas besoin d'aucun autre sacrement comme substitut du baptême; aucune seconde planche n'est nécessaire, mais seulement un retour pénitent au baptême. "Car le bateau ne casse jamais, parce que c'est l'ordonnance de Dieu, et non une œuvre de la nôtre." Luther)

Section 80

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

Pour se repentir appartiennent deux parties, la contrition et la foi.

J.-C., XII (Triglot, p. 49). Ap. XII (V) (Triglot, pages 253-281); (VI) (Triglot, pages 281-309). S.A., P. III, III (Triglot, pages 479 à 491). F.C., Th. D., II, 14 (Triglot, p. 885); V, 7-9 (Triglot, pages 953, 955).

Preuve de la Parole de Dieu

Luc 18:13; Psaume 51:17; 2 Cor. 7:10; Est. 6:2; Joël 2:12, 13; Actes 16:30, 31.

Fausse doctrine: A). de l'église Grecque et Romaine

A la pénitence appartiennent non pas la foi mais la contrition, la confession de tous les péchés devant le prêtre et la satisfaction.

«Il faut veiller à ce que le pénitent soit un chrétien de la foi catholique orthodoxe... Le pénitent doit avoir la contrition de cœur et un chagrin sérieux pour les péchés qu'il a commis... La confession orale de tous les péchés individuels doit être suivie. La dernière partie de la pénitence est le canon pénitentiel et les peines satisfaisantes que le père spirituel impose et assigne, telles que la prière, l'aumône, les jeûnes, les pèlerinages vers les lieux saints, les gémonies religieuses, etc. »Confession orthodoxe de l'Église orientale, 1643 (Schaff, II, p. 390, 391). De même, l'Église grecque ne définit pas la foi comme faisant partie de la repentance, elle la laisse précéder la repentance.

«Si quelqu'un nie que, pour la rémission complète et parfaite des péchés, il faut trois actes dans le pénitent, qui sont comme une affaire de sacrement de la pénitence, à savoir l'esprit, la contrition, la confession et la satisfaction, sont appelés les trois parties de la pénitence; de dit qu'il n'y a que deux parties de la pénitence, à savoir, les terreurs avec lesquelles la conscience est frappée lorsqu'elle est convaincue du péché et la foi, générée par l'évangile ou par l'absolution, par laquelle on croit que ses péchés lui sont pardonnés par le Christ: qu'il soit anathème. »Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 164, 165). Quatorzième session, Canons concernant le très saint sacrement de la pénitence, Canon 4. Schroeder, p. 102, 377.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Luc 24:46, 47. (Sans la foi, pas de rémission des péchés. Actes 10:43) Matt. 3: 2; Marc 1: 4; Actes 19: 4; 11:17, 18; 20:21; 26:20; Hébr. 11: 6; Psaume 32: 5. (La vraie repentance peut aussi exister sans confession devant le prêtre. Certes, l'angoisse du cœur à propos du péché sera également exprimée par des paroles, mais nulle part dans les Écritures la confession avant le prêtre n'est exigée comme élément essentiel de la repentance. L'énumération de tous les péchés sont impossibles. La satisfaction du pénitent est un affront à l'unique satisfaction et à l'expiation rendues par Jésus-Christ.) Matt. 11h28. («Ici, il y a

deux membres. Le travail et le fardeau signifient la contrition, l'angoisse et les terreurs du péché et de la mort. Venir à Jésus, c'est croire que les péchés sont remis pour l'amour de Christ.» Ap., XII (V) , 44 Triglot, page 263.)

B) des Réformés

La foi ne fait pas partie de la repentance: la repentance consiste en la mort du vieil homme et en la naissance du nouvel homme.

«En combien de choses se compose la vraie repentance ou la conversion? En deux choses: la mort du vieil homme et la vivacité du nouveau. Qu'est-ce que la mort du vieil homme? Chagrin sincère pour le péché; nous faisant détester et en détourner toujours plus. Quel est l'accélération du nouvel homme? Joie sincère en Dieu; nous amenant à prendre plaisir à vivre selon la volonté de Dieu dans toutes les bonnes œuvres. »Catéchisme de Heidelberg, Ques. 88-90. 1563 (Schaff, III, p. 339).

Au contraire, marque!

La foi historique précède la contrition, mais la foi qui sauve vient après la contrition. Mourir pour pécher, l'amour de la justice, etc. sont des fruits de la repentance, pas de la repentance elle-même. «Cela signifie que le vieil Adam en nous devrait, par la contrition et le repentir quotidiens, être noyé et mourir de tous les péchés et de toutes les mauvaises convoitises», etc.

C) des Méthodistes, des Moraves et de l'Armée du Salut

La repentance fait partie, outre la contrition, de la haine sincère et de l'abandon du péché, etc., et non de la foi, bien qu'une saisie de la grâce y soit associée.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Mat. 5: 6. ("Bien que tout cela soit très faible en eux, ils ont pourtant faim et soif de justice." FC, Th. D., XI, 30, Triglot, p. 1073.) Jean 1:12, 16. (Quelle terrible doctrine, que ceux qui saisissent la grâce de Dieu, aspirent à la grâce de Dieu et soupirent du pardon, n'ont pas encore la vraie foi!) (Actes 11:18.) (Sans foi, pas de vie, Jean 3:16, donc aussi sans foi, pas de repentance à la vie; la foi fait de la contrition une contrition salutaire; la contrition et la foi salutaires sont inséparablement unies dans le vrai repentir; la contrition ne cesse pas lorsque la foi a été produite. , etc., est un fruit de repentance.)

D). des Baptistes Libres

La repentance appartient, outre la contrition, à la haine et à l'abandon du péché, et non à la foi.

«Le repentir que réclame l'évangile comprend une conviction profonde, une peine pénitentielle, une confession ouverte, une haine décente et un abandon complet de tout péché. Ce repentir que Dieu a ordonné à tous les hommes; et sans cela, dans cette vie, le pécheur doit périr éternellement. »Confession des Baptistes Libres, 1834, 1868 (Schaff, III, p. 753).

Au contraire, marque!

Sans la foi, une haine décidée et un abandon complet de tout péché sont impossibles.

E). des Mennonites et Mormons

La repentance, qui suit la foi, appartient, outre la contrition, à l'amendement de la vie.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Gal. 3:24. (La loi doit d'abord remplir sa fonction sur le pécheur avant que l'Évangile puisse accomplir son travail.)

F). des Campbellites

La repentance est le renoncement au péché qui découle de la foi et de la tristesse divine et qui trouve son expression dans le baptême.

G). des Sociniens, des Unitariens, des Universalistes, des Swdenborgiens et des Adventistes du Septième Jour

La repentance consiste dans l'amendement de la vie; la foi ne fait pas partie de la repentance.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Jer.

13:23; Mat. 7:16; 12:34; Eph. 5:14; Actes 11:18.

Section 81

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

La contrition est une douleur sérieuse et authentique du cœur qui a reconnu son péché et la colère de Dieu de la loi et qui est terrifiée et affligée pour le péché commis.

Ap., XII (V), 29-34 (Triglot, p. 259, 261). S.A., P. III, III, 2. 3. 15-18 (Triglot, pages 479, 481, 483).

Preuve de la Parole de Dieu

Esaïe 38:15; Jer. 3:12, 13; Psaumes 38 et 51; Psaume 6: 1.

Fausse doctrine de l'Église Romaine

La contrition n'est pas une terreur de la conscience, mais une douleur produite volontairement par le pécheur, avec le but de modifier la vie.

"Si quelqu'un dit que la contrition qui est acquise par l'examen, la collecte et la détestation des péchés, par laquelle on pense à ses années dans l'amertume de son âme, en s'interrogeant sur la souffrance, la multitude, la saleté la perte de la bénédiction éternelle et la damnation éternelle qu'il a subie, ayant pour but une vie meilleure, n'est pas un chagrin véritable et profitable, ne prépare pas la grâce, mais rend un homme hypocrite et un plus grand pécheur; enfin que cette contrition est un chagrin forcé et non libre et volontaire: qu'il soit anathème. »Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 165). Quatorzième Session, Canons concernant le très saint sacrement de la pénitence, Canon 5. Schroeder, p. 102, 377.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Esaïe 38:13;

Psaume 6: 2, 3 9 (cf. version de Luther: «Meine Seele ist sehr erschrocken »); Psaume 32: 4 (La contrition n'est pas produite par l'homme, mais par l'homme.) Rom. 4: 6; Psaume 32: 1, 2; Actes 10:43.

Section 82

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

La contrition ne vient pas de l'Évangile mais de la loi.

Ap., XII (V), 32-34 (Triglot, p. 259, 261). S.A., P. III, III, 2. 3 (Triglot, pages 479, 481). F.C., Ep. Et th. D., V (Triglot, pages 801 à 805; 951 à 961).

Preuve de la Parole de Dieu Rom.

3:20; 7: 7; 4:15.

Fausse doctrine des Moraves La contrition vient de l'Evangile.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Rom.

10: 8; 2 Cor. 3: 6.

Section 83

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne

Toute la vie des chrétiens devrait être un repentir continu et incessant.

Ap., (III), texte allemand précédant le par. 213 du latin (Triglot, deux derniers paragraphes à la p. 213). S.A., P. III, III, 40 (Triglot, p. 489). Small C., Baptême, 12 9 Triglot, p. 551). Large C., Baptême, 74-83 (Triglot, p. 751).

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 4:17. ("Notre Seigneur et Maître Jésus-Christ, en disant: " Repentez-vous ", etc., voulait que toute la vie des croyants soit une pénitence." Luther)

Fausse doctrine de l'Eglise Grecque et Romaine

Les chrétiens doivent de temps en temps utiliser le sacrement de pénitence.

Le quatrième commandement de l'Église (grecque) est le suivant: «Nous devrions confesser nos péchés quatre fois par an au prêtre juste et régulièrement ordonné. Mais ceux qui sont plus avancés dans la piété et la religion les confessent chaque mois. Les simples doivent confesser leurs péchés au moins une fois par an. »Confession orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff, II, p. 368).

Quatrième commandement de l'Église (Romaine): «Tu confesseras tes péchés au prêtre ordonné au moins une fois par an.» Catéchisme de Mgr Henni (traduit de l'allemand de Guenther).

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Actes 24:25; Luc 14: 17-20; Hébr. 3:12, 13; Psaume 95: 7, 8. (Ainsi, il ne faut pas simplement se repentir de temps en temps. Et qu'un homme confesse tous les péchés à un prêtre grec ou romain et reçoive une cession de satisfactions de sa part, cela n'est dit nulle part dans les Écritures.)

Section 84

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La repentance que Dieu proclame était et est toujours la même.

AP., (VI), 26,35 (Triglot, pages 289, 291, 293). S.A., P. III, III, 5.6. 30.33-35 (Triglot, PP. 481 487 489). Large C., Baptême, 74-83 (Triglot, p. 751). F.C Th. D., V, 5 (Triglot, p. 953).

Preuve de la Parole de Dieu

Dans Actes 26, 19-23, l'apôtre Paul témoigne qu'il a prêché la repentance aux Juifs et aux païens, ne disant rien d'autre que ce que les prophètes et Moïse ont dit, 19, 43.

Fausse doctrine de l'Eglise Romaine.

La repentance du Nouveau Testament après la résurrection du Christ et après le baptême est différente de la repentance dans l'Ancien Testament et avant la résurrection du Christ et avant le baptême.

«Néanmoins, ni avant la venue du Christ, la pénitence n'était un sacrement, ni depuis la venue de celui-ci, avant le baptême. Mais le Seigneur institua alors principalement le sacrement de pénitence, quand, ressuscité des morts, il insuffla sur ses disciples », etc. Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 140, 141.) Quatorzième Session, sacrement de la pénitence, chapitre I. Schroeder, PP. 89 365.

Au contraire, voir:

Luc 24, 46,47; Mat. 3, 2; Actes 19, 4. Le repentir prêché par les apôtres après la résurrection de Christ était le même que celui qu'ils prêchaient avant sa résurrection, que Christ aussi lui-même et JeanBaptiste, ainsi que les prophètes de l'Ancien Testament, avaient prêché. De toute différence, les Ecritures ne disent rien.

Actes 8, 13.22; Rev. 2, 5.16; comparé à Actes 2, 38. (Même repentir qu'après le baptême)

Section 85

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La nouvelle obéissance est un fruit de repentance.

A.C., XII, 6 (Triglot, p. 49). Ap. XII (V), 58 (Triglot, p. 267); (VI), 34. 35,77 (Triglot, pages 291 293 305, 307).

Preuve de la Parole de Dieu Mat.

3, 8; Luc 3, 8; Actes 26, 20; Luc 6, 43.

Fausse doctrine de l'Eglise Grecque et Romaine, Réformée, Méthodiste, Morave, Mennonite, Socinienne, Unitarienne, Universaliste, Swedenborgiens, Adventiste du Septième Jour et Mormone.

L'amendement de la vie, la cessation du péché, etc., ne sont pas des fruits du repentir, mais appartiennent au repentir. Voir les citations aux articles 79, 80 et 81.

Au contraire, marque!

Puisque la nouvelle obéissance est appelée dans les Écritures un fruit de la repentance, elle ne peut appartenir à la repentance même; un fruit n'est pas une partie de la plante, mais quelque chose qui en est produit. La plante doit être là avant de pouvoir porter ses fruits. - Ces fruits ne sont pas attribués à la repentance à l'égard de la contrition, mais à la foi, qui est comme l'âme de la repentance. Jean 15, 2.5.6; cf. passages cités aux articles 67 et 68.

Chapitre XVIII

De Sanctification et de Bonnes œuvres

Section 86

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La sanctification et le renouveau des croyants sont et restent imparfaits dans cette vie.

J.-C., XII, texte latin (Triglot, p. 49). Ap., IV (II), 9-11 (Triglot, p. 123); (III), 25 (Triglot, p. 163). S.A., P. III, XIII, 2 (Triglot, p. 499). Petit C., troisième article du credo; Cinquième pétition de la prière du Seigneur; Saint Baptême, 12 (Triglot, pp. 545, 549, 551). Large C., troisième article du credo, 57-59 (Triglot, p. 693, 695); Cinquième pétition, 86 (Triglot, p. 723). F.C., Ep., VI, 4 (Triglot, pages 805, 807); Th. D., I, 14 (Triglot, p. 863); II, 68, 84 (Triglot, pages 907, 913); III, 23 (Triglot, p. 923); VI, 7, 21 (Triglot, pages 965, 969).

Preuve de la Parole de Dieu 2 Cor.

4,16; 3,18; 7,1; Eph. 4,15; Phil 3,12-16; 1 Thess. 4,1; Hébr. 12,1; Gal. 5, 17.

Fausse doctrine de l'Église Romaine, Arminiens, Méthodistes, Armée du Salut. Schwenkfeldiens, Sociniens, Unitaires et Mormons.

La sanctification parfaite est possible dans cette vie.

«Personne ne devrait utiliser cette énonciation téméraire, interdite par les Pères et anathème - que l'observance des commandements de Dieu est impossible pour une personne justifiée. Car Dieu commande non pas des impossibilités, mais, en les commandant, les deux vous avertissent de faire ce que vous êtes capable et de prier pour ce que vous n'êtes pas capable de faire.

«Si et on dit que les commandements de Dieu sont impossibles à garder, même pour ceux qui sont justifiés et constitués en grâce: qu'il soit anathème. . . . Si quelqu'un dit que l'homme qui est justifié et si parfait qu'il soit, n'est pas tenu d'observer les commandements de Dieu et de l'Église, mais seulement de croire; comme si en effet l'Évangile était une promesse nue et absolue de vie éternelle, sans la condition d'observer les commandements: qu'il soit anathème. »Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 100, 114, 115). Sixième session, Chapitre XI, canons 18, 20. Schroeder, p. 36, 44, 315, 322, 323.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Mat. 5, 48. (Les croyants ont pour but de faire quelque chose, on ne peut en conclure qu'il est en mesure de le faire. «Il y a une grande différence entre faire et pouvoir faire. Par exemple, si je dois à quelqu'un cent florins Je devrais les payer, puis-je donc le faire? Supposons que je n'ai pas cent florins? Je ne pourrai pas payer longtemps. Je le ferai, hélas, que je connais bien, mais où vais-je l'obtenir? La danse du mendiant commence. »Luther) Jacques 3, 2; Rom. ch. 7; Eccles. 7, 20; Prov. 2, 9; 1 Jean 1, 8, 9; Gal. 5, 17; Job 14, 4; Matt. 6, 12.

Section 87

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les bonnes œuvres ne peuvent être faites que par les régénérés; toutes les œuvres des incroyants sont des péchés.

A.C., VI (Triglot, p. 45, 47); XX, 29-34 (Triglot, p. 57). Ap., (III), 251 (Triglot, p. 221). S.A., P. III, XIII, 2 (Triglot, p. 499). F.C., Ep., IV, 6 (Triglot, p. 799); Th. D., IV, 7, 8 (Triglot, p. 939, 941); VI, 17 (Triglot, p. 967).

Preuve de la Parole de Dieu Jean

15, 5; Rom. 14, 23; Mat. 7, 16; 12, 34; Luc 6, 43; Gal. 5, 22.

Fausse doctrine: A). de l'Église Romaine. Toutes les œuvres du non régénéré ne sont pas des péchés.

«Si quelqu'un dit que toutes les œuvres accomplies avant la justification, de quelque manière que ce soit, sont vraiment des péchés ou méritent la haine de Dieu; ou que plus on s'efforce avec zèle de disposer de la grâce, plus il pèche gravement: qu'il soit anathème. »Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 111, 112). Sixième Session, Canon 7. Schroeder, p. 43, 321.

B) des Arminiens, des Sociniens, des Unitaires, des Swedenborgiens, des Quakers.

Aussi le non-régénéré peut faire de bonnes œuvres.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Eph. 2, 19; Gen. 4, 4.5: Hébr. 11, 4; Jean 3, 19-21; Gen. 8, 21; Eph. 2, 1,3; 2 Cor. 3, 5.

Section 88

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les bonnes œuvres sont telles qu'elles sont faites selon les normes de la Loi divine.

A.C., XX, 1-4 (Triglot, p. 53); XXVI 8-11 (Triglot, p. 71); XXVII, 13.14 (Triglot, p. 77). Ap., (VI), 77 (Triglot, pages 305, 306); XV (VIII), 23 (Triglot, pages 321, 323); XXVII (XXVII), 24.25 (Triglot, p. 427,429), Grand C., Dix Commandements. 196-198,311-318 (Triglot, pp. 637,669-673), F.C., Th. D., IV, 7 (Triglot, pages 939, 941); VI, 20,21 (Triglot, p. 969).

Preuve de la Parole de Dieu

Deut. 12, 31; 5, 32; Josué 1, 7; Prov. 30, 5,6; 2 Tim. 3, 17 («bien fourni à toutes les bonnes œuvres»).

Fausse doctrine: A). de l'Église Grecque.

Les bonnes œuvres sont aussi celles qui sont faites conformément aux commandements de l'Église.

Dans la Confession Orthodoxe de l'Église d'Orient (1643), questions 87 à 95 (Schaff, II, p. 364 à 372), neuf commandements de l'Église sont donnés. Parmi ceux-ci, il est dit: «Lorsque nous disons que nous croyons en l'Église, nous comprenons par là que nous croyons en ses oracles divinement donnés (en latin:« Écritures sacrées ») et ses dogmes inspirés. . . . Pourquoi nous sommes induits non seulement à croire au saint Evangile, . . . mais aussi sur tous les autres écrits (en latin: «Écritures sacrées») et les décrets des conciles. »Ibidem (Schaff, II, p. 373). Voir également les références à la Confession de Dosithée, 1672, citée à la section 9.

B) de l'Église Romaine.

Les bonnes œuvres sont aussi celles qui sont accomplies sans le commandement de Dieu sous l'impulsion de sa propre dévotion et selon les commandements de l'Église ainsi que selon les conseils donnés dans l'Évangile.

Dans les citations des canons et des décrets du concile de Trente cités aux articles 74 et 86, les commandements de Dieu et ceux de l'Église romaine sont placés au même niveau. Les cinq commandements de l'Église prescrivent l'observance des fêtes stipulées, l'audition de la messe, la tenue des jeûnes et le respect des règles alimentaires, la confession et l'interdiction des mariages.

en période de fermeture. Le Catéchisme de Mgr Henni dit dans les conseils évangéliques: «Qu'est-ce que Jésus-Christ a également conseillé dans l'Évangile à certains individus seulement? Christ a recommandé les conseils suivants, comme moyens d'atteindre une perfection plus élevée: 1). pauvreté volontaire, 2). chasteté perpétuelle, 3). L'obéissance parfaite sous un supérieur spirituel. »Les références ci-dessus sont toutes traduites de l'allemand de Guenther.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Col. 2, 16-23; 1Tim. 4, 1-5; Mat. 6, 16 (“quand”); 15, 3-9; Est. 1, 12,15; Num. 15, 39; Deut. 12, 8.

Les trois vœux monastiques; le célibat, la pauvreté volontaire et l'obéissance inconditionnelle à l'ordre de l'ordre et au commandement du supérieur spirituel ne sont ni commandés ni recommandés dans l'Évangile; car l'évangile n'est pas une doctrine d'œuvres; ils sont entrés en usage contrairement à la Parole de Dieu et en raison d'une mauvaise compréhension de celle-ci. L'observance de tels vœux ne peut donc pas être comptée parmi bon travail. Voir la note de bas de page dans Guenther, p. 260. Les soi-disant «conseils évangéliques» ne peuvent être un moyen d'atteindre une perfection plus élevée, car la loi consiste à aimer Dieu avant tout et à être le prochain comme soi-même. Mat. 22, 37-40.

Section 89

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les bonnes œuvres des croyants sont imparfaites et souillées par les infirmités de la chair.

A.C., XXVIII, 44-62 (Triglot, p. 81, 83). Ap., (III), 39,40,45-47,83,110,239 (Triglot, pages 167, 169, 183, 183, 219); XII (V), 14-16 (Triglot, p. 257); (VI), 45 à 48 (Triglot, pages 295, 297); S.A., P. III, XIII, 2 (Triglot, p. 799). Th. D., II, 79 (Triglot, p. 911); IV, 8 (Triglot, p. 941); VI, 21 (Triglot, p. 969).

Preuve de la Parole de Dieu Esaïe

64,6: Phil. 3,8.9.

Fausse doctrine: A). de l'Église Romaine.

Un homme juste peut faire des œuvres parfaitement bonnes; oui, quiconque observe les conseils évangéliques fait en réalité des œuvres de surérogation (opera supererogationis). qui peut être appliqué au profit des autres. Voir les citations dans les articles 52, 71,86,88.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Luc 17,10; Mat. 19,20,21. (Le Seigneur veut amener le jeune homme riche à se rendre compte qu'il n'a pas encore fait «toutes ces choses», qu'il n'a même pas fait toutes les œuvres de la deuxième table, et donc beaucoup moins celles de la première table, et par conséquent, il ne pouvait pas parfaitement accomplir la Loi et ne pouvait donc pas être sauvé non plus.) Psaume 49, 7.8. Voir aussi les textes cités aux articles 52, 86 et 88.

B) des Quakers.

Les bonnes œuvres des chrétiens sont parfaites et sans tache.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Heb 12, 1; Rom. 7; 9, 23; Gal. 5, 17; Psaume 143, 2. Voir aussi les textes cités à Section 86.

Section 90

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

De bonnes œuvres sont nécessaires, mais elles ne sont pas nécessaires au salut.

A.C .., XX (Triglot, pp. 53-57). Ap., (III). 1-8 (Triglot, p. 157); XX (Triglot, pp. 337-343). F.C., Ep. et Th. D., IV (Triglot, pages 797 à 801; 939 à 951).

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 5, 16; Eph. 2, 10; Jean 3: 16,36; 20, 31; Actes 16, 30,31; Hab. 2, 4.

Fausse doctrine de l'Église Grecque et Romaine, Mennonites, Arminiens, Sociniens, Unitariens, Adventistes du Septième Jour, Quakers, Swedenborgiens, Mormons.

Les bonnes œuvres sont nécessaires au salut.

Voir les articles 73 et 91 pour les déclarations de l'Église Grecque et Romaine.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

1 Jean 5, 11. (Ce que Dieu nous donne, la main de la foi reçoit seulement.) Jean 3,36; Marc 16,16; Actes 16,30,31; Eph. 2,8,9; Titus 3,5-7; Rom, 11,6; 4,5,6. «La raison de Paul (pour sa déclaration dans Romains 4, 6) est que nous obtenons à la fois le salut et la justice, de la même manière; oui, par ce moyen même, lorsque nous sommes justifiés par la foi, nous recevons en même temps adoption et héritage de la vie éternelle et du salut. »F.C., Th. D., III, 53. Triglot, p. 933.) 2 Pierre 1, 5-8. (Les œuvres sont une preuve de la vraie foi. La foi n'est pas sans œuvres, mais il est contraire à la Parole de Dieu de dire que la foi doit avoir des œuvres pour pouvoir recevoir le don de la vie éternelle et nous sauver. Celui qui enseigne la nécessité de les bonnes oeuvres au salut confondent la loi et l'Évangile, car si les bonnes oeuvres sont nécessaires au salut, les promesses de l'Évangile ne sont pas des promesses bienveillantes, mais conditionnelles. l'enseignement des consciences doit toujours rester en doute que ils ont fait assez de bonnes œuvres pour obtenir le salut.) Apoc. 14, 13 (Les œuvres suivent les bienheureux; elles ne vont pas devant elles pour ouvrir la porte du ciel.) Cf. les passages cités aux Section 67, 73 et 91.

Section 91

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les bonnes œuvres des croyants ne sont pas méritoires, bien qu'ils puissent promettre une récompense de grâce.

A.C., XX (Triglot, pages 53-57); XXVI (Triglot, pp. 71-75); XXVII, 13.38.44 (Triglot, pp. 77, 81). Ap., IV (II) (Triglot, pages 119-155); (III) 41-44,235-240 (Triglot, pages 169,217,219); XV (VIII) (Triglot, pages 315 à 329); XX (Triglot, pages 337-343); XXI (IX). 29 (Triglot, p. 351). S.A., P. II, I (Triglot, p.461.463). F.C., Ep. II. 9 (Triglot, p. 789); Th. D., II, 79 (Triglot, p. 911).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Tim. 4, 8; Luc 6, 23 Christ ne dit pas: «le ciel», mais «au ciel»); Romains 8, 12; Luc 17, 10; 1 Cor. 4, 7; Phil. 2, 13. (Les bonnes oeuvres ne sont pas tellement nos propres œuvres sont plutôt des œuvres de Dieu en nous, dans la mesure où il les travaille en nous par son Esprit. Dieu gracieusement couronne pas nos mérites mais ses propres dons en nous.)

Fausse doctrine: A). de l'Église Grecque.

Grâce aux bonnes œuvres, l'homme obtient la réconciliation avec Dieu et la jouissance du salut éternel.

«Nous croyons qu'un homme est justifié non seulement par la foi seule, mais par la foi qui agit par amour, c'est-à-dire par la foi et les œuvres.» Confession de Dosithée, 1672 (Schaff, II, p. 418).

«Qu'est-ce que le chrétien orthodoxe et catholique doit tenir et observer pour hériter de la vie éternelle? Foi juste et bonnes oeuvres. Celui qui garde ces deux-là est un bon chrétien et a un espoir certain de salut éternel. »Confession Orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 Schaff, II, p. 275).

Dans les deuxième et troisième parties de cette Confession Orthodoxe, qui ne sont pas données dans Schaff, Guenther propose ce qui suit: «Que faut-il tenir de ces œuvres pour lesquelles Christ désigne le salut? Il faut donc considérer les bonnes œuvres de manière à ce que ceux qui les accomplissent jouissent non seulement du salut éternel au ciel, mais aussi de ce monde où ils jouissent des bénédictions temporelles accordées selon le bon plaisir de Dieu et sont bénis. »

« Le jeûne, quand il est fait de la bonne manière, opère une grande expiation avec Dieu pour nos péchés».

B) de l'Église Romaine.

Par de bonnes œuvres, un chrétien peut donner satisfaction à ses péchés et mériter la vie éternelle; celui qui fait des travaux de superérogation gagne également un surplus de mérite pour les autres.

«Si quelqu'un dit que les bonnes œuvres de ceux qui sont justifiés sont de la sorte les dons de Dieu, de sorte qu'elles ne sont pas aussi les bons mérites de celui qui est justifié; ou que celui-ci soit justifié par les bonnes œuvres qu'il accomplit par la grâce de Dieu et le mérite de Jésus-Christ, dont il est le membre vivant, ne mérite pas réellement une augmentation de la grâce, de la vie éternelle et de la réalisation de cette vie éternelle - S'il doit cependant partir en grâce, - et aussi avec un surcroît de gloire: qu'il soit anathème. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 117, 118). Sixième Session, Canon 32. Schroeder, p. 46.324. Cf. également les Canons cités à Section 73.

Ceux qui ont vécu une vie particulièrement sainte (?) Et fait des œuvres de superérogation (?), Après la béatification antérieure, sont placés par le pape parmi les saints et leurs noms sont inscrits sur la liste (canon) des saints (canonisation). Ainsi, ils sont déclarés être ceux qui devraient être vénérés dans l'ensemble de l'Église romaine et leur mérite s'ajoute au trésor général du mérite que l'Église romaine prétend posséder et à partir duquel, moyennant une contrepartie financière, des indulgences peuvent être accordées. Voir les Sections 52, 71 et 89.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Mat. 25,34; Apoc. 14,13; Rom. 6,23; 3,27; 1 Cor. 3,8; Mat. 25,8-12; 2 Tim. 2, 19; Luc 10,20; Eph. 1,3-6. (Nul ne peut placer quelqu'un parmi les bienheureux ou les saints.) Voir aussi les passages cités dans les sections 49, 51, 89 et 90.

Chapitre XIX

De Prière

Section 92

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Seul et seul le vrai Dieu vivant, Père, Fils et Saint-Esprit, sera appelé à prier.

Nicene Creed, 7 ans (Triglot, p. 31). A.C., XXI (Triglot, p. 57.59). Ap., XX. (IX) (Triglot, pages 343 à 357). S.A., P. II, II, 25-28 (Triglot, p. 469,471). Large C., Premier et Deuxième Commandements (Triglot. Pp. 581-603). Lord's Prayer, 1-18 (Triglot, pp. 697-703).

Preuve de la Parole de Dieu

Matt, 4,10; Est. 4,5,21-24; Psaume 65.2; 91,14-16. (Dieu seul peut entendre les soupirs de tous les hommes et en tous lieux délivrer de tous les dangers.)

Fausse doctrine: A), de l'Église Grecque et Romaine.

Aussi les anges et les saints défunts, en particulier Marie en tant que mère de miséricorde, seront invoqués dans la prière, et les images et les reliques des saints seront vénérées.

«Nous prions pour la médiation des saints avec Dieu, qu'ils prient pour nous... Nous avons besoin de leur aide, non pas pour qu'ils nous aident par leur propre pouvoir, mais pour qu'ils obtiennent la grâce de Dieu pour nous par leur intercession . » Confession orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643, partie III (omis dans Schaff, et donc) traduit de l'allemand de Guenther.

«Elle (Marie) est devenue participante de la grâce divine plus que toute autre créature, car elle est la mère de Dieu. C'est pourquoi l'Église l'exalte au-dessus des chérubins et des séraphins. Car elle va maintenant devant tous les chœurs des anges; elle se tient debout à la droite de son Fils en tout honneur et gloire Cette salutation (l'Ave Maria), que tout chrétien orthodoxe devrait dire avec révérence, cherchant la médiation de la vierge, » Ibidem, Part I (Schaff, II, p 323).

«En plus de ceux-ci (les saints et en particulier la mère de la Parole de Dieu), nous adorons et vénérons le bois du vénérable et la croix qui donne la vie, et l'image de la croix qui donne la vie, la mangeoire à Bethléem ,. le lieu du Calvaire, le sépulcre portant la vie, et les autres articles de culte sacrés, les saints Évangiles et les vases sacrés par lesquels le sacrifice sans sang est accompli.»Confession de Dosithée, 1672 (Schaff, II, page 436).

«Le saint Synode enjoint à tous les évêques, qu'ils instruisent spécialement les fidèles avec diligence concernant l'intercession et l'invocation des saints; l'honneur (payé) aux reliques; et l'usage légitime des images: leur apprendre que les saints qui règnent ensemble avec Christ, offrent leurs propres prières à Dieu pour les hommes: qu'il est bon et utile de les invoquer avec supplication et de faire appel à leurs prières, de les aider et de les aider à obtenir des avantages de Dieu par Son Fils, Jésus-Christ, notre Seigneur, qui est notre seul Rédempteur et Sauveur, mais ceux qui pensent impies qui nient que les saints, qui jouissent du bonheur éternel dans le ciel, doivent être invoqués, ou qui affirment soit qu'ils ne prient pas les hommes, ou que leur invocation à prier pour chacun de nous, même en particulier, est une idolâtrie, ou qu'elle répugne à la Parole de Dieu et s'oppose à l'honneur du médiateur (sic!) de Dieu et des hommes, Christ Jésus, ou qu'il est insensé de supplier, vocalement ou mentalement, ceux qui réclament n au paradis. »

«Aussi, que les corps saints des saints martyrs, et d'autres vivant maintenant avec Christ, lesquels corps étaient les membres vivants de Christ et le temple du Saint-Esprit, et qui sont par lui à ressusciter pour la vie éternelle, et pour être glorifiés, doivent être vénérés par les fidèles, à travers lesquels de nombreux bénéfices sont conférés par Dieu aux hommes, de sorte que ceux qui affirment que la vénération et l'honneur ne sont pas dus aux reliques des saints, ou que ceux-ci, les autres monuments sacrés sont inutilement honorés par les fidèles et que les lieux dédiés à la mémoire des saints soient visités en vain pour obtenir leur aide, doivent être entièrement condamnés, comme cela a déjà été condamné par l'Église, et maintenant les condamne également. »

«En outre, il faut que les images du Christ, de la Vierge Mère de Dieu et des autres saints soient conservées et conservées, en particulier dans les temples, et que l'honneur et la vénération qui leur est dû leur soient rendus; ... in Tellement sage que par les images que nous embrassons et devant lesquelles nous découvrons la tête et nous prosternons, nous adorons le Christ et nous vénérons les saints dont ils ont la similitude ... Mais si quelqu'un enseigne ou entretient des sentiments contrairement à ces décrets: qu'il soit anathème. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 199-203). Vingt-cinquième session. Sur l'invocation, la vénération et les reliques de saints, et sur les images sacrées. Schroeder, pages 215 216 483 484.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Apoc. 19, 10; Jer. 17: 9.10 (Dieu sonde le cœur et essaie les rênes, ce que les anges et les saints ne peuvent pas faire); Is, 63,16; Luc 11.2; Deut. 34.6. (De ce fait, Dieu désirait sans aucun doute prévenir la vénération idolâtre des os de Moïse. Les os des saints devraient être laissés sur leurs lieux de repos.)

En outre, il convient de noter en ce qui concerne les reliques papistiques qu'elles ne sont pour la plupart pas authentiques; si elles étaient authentiques, Saint-Laurent, par exemple, aurait dû avoir plusieurs corps et plusieurs têtes; St. Apollonia, l'aide en cas de maux de dents, devait avoir plusieurs milliers de dents.

Exode 20,5 (fait partie du Premier Commandement et interdit l'idolâtrie). Cf. Voir également l'article 52.

B) des Sociniens, Universalistes et Unitariens.

Seul Dieu le Père doit être adoré, pas le Fils et le Saint-Esprit.

Ces hérétiques considèrent que seul le Père est le vrai Dieu et qu'il mérite d'être adoré.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Rom. 10,14. (Nous croyons en Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit et nous sommes baptisés en son nom. Nous invoquons donc également le Père, le Fils et le Saint-Esprit dans la prière.) Jean 5,23; 1 Jean 2,23; Rom. 8,9; 2 Cor. 13,14.

C) des Spiritualistes.

Les esprits des défunts (qui, selon cette secte, sont des anges) doivent être invoqués dans la prière.

Au contraire, voir:

Esaïe 42,8; 63,16; Apoc. 19,10; 22, 8.9.

Section 93

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Nous ne prions pas pour les morts.

S.A., P. II, II, 12-15 (Triglot, pp. 465.467).

N.B.- La déclaration historique des excuses, XXIV (XII), 96 (Triglot, p. 417), constitue simplement un refus d'être détourné de la controverse.

Preuve de la Parole de Dieu

1 Tim. 2,1.2. (Nous prions pour les vivants. Nous n'avons dans les Écritures aucun ordre de prier pour les morts, aucune promesse, aucun exemple.) Jean 3,18. (Les prières pour les morts sont totalement inutiles; car les morts sont soit bénis, et alors ils n'ont pas besoin de notre prière, soit ils sont damnés, et nous ne pouvons pas les aider par notre intercession. Hébreux 9,27.) Luc 16, 22.23.

Fausse doctrine de l'Eglise Grecque et Romaine.

Nous allons prier pour les morts.

«Certains hommes ne meurent pas également entre les bienheureux et les damnés. On ne trouve pas de tels hommes: il est certain que de nombreux pécheurs sont libérés des liens de l'enfer, et non par leur propre pénitence et leur confession mais par les bonnes œuvres des vivants et par leur propre pénitence et leur propre confession ... mais par les bonnes œuvres des vivants et par l'intercession de

l'Eglise, et surtout par le sacrifice sans sang que l'Eglise offre quotidiennement à tous en commun, les vivants et les morts

«Que doit-on retenir concernant les aumônes et les bonnes oeuvres qui sont offertes aux morts? A propos de cette théophylacte, enseigne sur Luc 12, où il expose les paroles du Christ (v. 5): „Craignez celui qui a le pouvoir de jeter en enfer“. Il écrit ainsi: 'Remarquez qu'il ne dit pas: craignez celui qui, après l'avoir tué, jette en enfer, mais: Celui qui a le pouvoir de jeter en enfer, car tous ceux qui meurent pécheurs ne sont pas jetés en enfer; en pouvoir de pardonner, comme je le dis en raison des offrandes et des dons qui sont apportés pour les morts, qui profitent également pas mal à ceux qui meurent dans des péchés graves. pas toujours après avoir tué jeté en enfer: mais il a le pouvoir de jeter en enfer. Ne perdons donc pas notre zèle, par l'aumône et les intercessions, pour aller à la merci de Celui qui a le pouvoir de jeter en enfer, mais ne le fait pas toujours utiliser ce pouvoir, mais peut aussi pardonner. » Nous concluons donc de l'enseignement de la Sainte Écriture et de l'exposit Confession orthodoxe de l'Eglise d'Orient, 1643 (Schaff, 1993). II, pages 342-345).

Le Catéchisme romain déclare: «Les intercessions faites pour les morts, afin qu'ils puissent être libérés du purgatoire, ont leur origine dans la doctrine des apôtres. » (De l'Allemand de Guenther.)

Au contraire, voir: Deutéronome

4,2.

Chapitre XX

Des Moyens de Grâce

Section 94

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Dieu nous a donné certains moyens de grâce, sans lesquels Il ne veut habituellement pas s'occuper de nous, à savoir Sa Parole et Ses Sacrements, le Baptême et la Cène.

AC, V (Triglot, p. 45); XXVIII, 8-17 (Triglot, p. 85). Ap., IV (II) 67 (Triglot, p. 139); XIII (VII), 13 (Triglot, p. 311); XXIV (XII), 70 (Triglot, p. 409). S.A., P. II, II, 24 (Triglot, p. 469); P. III, VIII, 3-6 (Triglot, p. 495). Large C., troisième article du credo, 38.39 (Triglot, p. 689). F.C., Ep.,

11,13 (Triglot, 789); XII, 22 (Triglot, p. 841); Th. D., 11,4.46,48-56 (Triglot, pages 881,899,901,903); III, 10,16 (Triglot, pages 919, 921); XI, 76 (Triglot, pages 1087, 1089); XII, 30 (Triglot, p. 1101).

Preuve de la Parole de Dieu

Titus 3,5-7, 1 Cor. 12,13 2 Cor. 3, 8. (Ce ministère est celui de l'Évangile, par lequel Dieu offre et donne sa grâce aux hommes et donne le Saint-Esprit, qui agit de la foi: la loi précède l'Évangile pour amener le pécheur à la connaissance de sa misère, humblez-le, etc.) 1 Cor. 1,21: Rom. 10,17: Jean 5,39: 1 Jean 5,6,8; Rom. 15,4.18.19; Tite 1,3,9; 1 Tim. 6,3; 2 Cor. 5,19.20. Voir aussi les passages cités aux sections 1, 10 et 13.

Fausse doctrine: A). de l'église Grecque et Romaine.

Seuls les sept sacrements sont proprement des moyens de grâce.

«Lorsque nous disons que nous croyons en l'Eglise. Nous comprenons par là que nous croyons en ses oracles divinement inspirés et ses dogmes inspirés divinement Nous sommes donc incités à croire

en le saint Evangile, mais aussi sur tous les autres écrits et décrets des Conseils. » Confession orthodoxe de l'Eglise d'Orient, 1643 (Schaff. II. P. 373).

La Parole n'est mentionnée que par hasard dans les symboles romains; le catéchisme romain l'appelle «un aliment de l'âme». À cet égard, il convient de noter que, dans l'Eglise romaine, la prédication est reléguée au second plan, la lecture de l'Ecriture est restreinte et la parole de Dieu, ainsi que les traditions humaines et l'apocryphe. Les déclarations suivantes du Catéchisme romain considèrent que les sacrements sont le véritable moyen de grâce que l'Eglise romaine considère comme un véritable moyen de grâce: «À travers les sacrements, en tant que moyen effectif de la grâce divine, Dieu opère une véritable sanctification". «Les signes et. comme c'était. les moyens d'obtenir la grâce divine sont contenus dans la doctrine des sept sacrements. » Les péchés ne peuvent être pardonnés que par les sacrements quand leur forme est correctement respectée: à part eux, l'église n'a pas reçu le droit d'absoudre des péchés. »

Contre un tel enseignement, voir Romains 4.11 et 1 Jean 5.8. qui montrent que les sacrements sont des sceaux du pardon proclamé dans l'Évangile.

B) des réformés. Les Presbytériens. Congregationalists. Baptistes. Mennonites, et. Méthodistes.

Le mot. Le baptême et le repas du Seigneur ne sont pas des moyens par lesquels Dieu donne son esprit et sa grâce. Zwingli affirme dans son rapport de Fidei: "Comme la grâce vient de ou est donnée par l'Esprit divin (selon l'usage latin, j'utilise le mot" grâce "pour pardonner, nom, indulgence, faveur gracieuse), ce cadeau vient donc uniquement de l'esprit Cependant, l'Esprit n'a pas besoin de guide ni de véhicule, car c'est lui-même le pouvoir et le détenteur, par qui tout repose et qui n'a pas besoin de lui-même, et nous n'avons jamais lu dans les Saintes Écritures que de telles choses sensuelles sont les sacrements portent sûrement l'Esprit avec eux. " Traduction de la version anglaise de "Christian Dogmatics" de Pieper. Vol. II. p. 12

Dans le Grand Catéchisme de Westminster, les Presbytériens enseignent que Dieu exige d'abord la foi, puis l'utilisation des moyens, ce qui fait que la foi ne se réalise pas par les moyens; cette prière est un moyen de grâce; et que les moyens de grâce deviennent efficaces pour les seuls élus..

Dans la Déclaration des Congrégationalistes de Savoie (1658) et la Confession des Baptistes de Philadelphie (1688). au chapitre XX, qui est ajouté à la Confession de Westminster dans cette révision, nous lisons: «Bien que l'Évangile soit le seul moyen extérieur de révéler le Christ et la grâce qui sauve, et qu'il soit suffisamment abondant en ce sens; cependant, les hommes qui sont morts dans des offenses peuvent naître de nouveau, être vivifiés ou régénérés, il faut en outre un travail efficace et irrésistible du Saint-Esprit sur toute l'âme, pour qu'ils puissent produire une nouvelle vie spirituelle, sans laquelle aucun autre moyen ne suffit à leur conversion à Dieu ». Schaff, III. pp. 718.719. Dans la confession baptiste du New Hampshire de 1833, il est indiqué; "Nous croyons que la sanctification [...] Est pratiquée dans les cœurs de foies par la présence et la puissance du Saint-Esprit. le scelleur et le consolateur, dans l'utilisation continue des moyens désignés - en particulier la Parole de Dieu, l'examen de soi, le renoncement à soi-même, la vigilance et la prière. "Schaff. III. pp. 745.746.

C) des Schwenkfeldiens et des Quakers.

Dieu donne son esprit sans moyenne.

D). de l'Armée du Salut.

Dieu traite habituellement avec les hommes aussi sans moyens.

Témoignage de la Parole de Dieu contre de tels:

Esaïe 55,10,11; Luc 11,28; Jean 6,68; Rom. 10,8; 1 Pierre 1,23; 1 Cor. 4, 15; Actes 13,26; Jacques 1,18,21; Eph. 1,13; Actes 14,3 ("Parole de Sa Grâce"); 20,24; Rom. 15,29.

Section 95

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

L'effet des moyens de grâce ne dépend pas du caractère de celui qui les administre.

A.C., VIII (Triglot, p. 47). Ap., VII et VIII (IV), 3-8.19 (Triglot, p. 227, 229, 233). F.C., Ep., XII, 27 (Triglot, p. 843); Th. D., XII, 35 (Triglot, p. 1101).

Preuve de la Parole de Dieu Mat.

23,2.3.

Fausse doctrine des Schwenkfeldiens et des Quakers.

Un ministre non régénéré de l'église ne peut pas enseigner avec profit.

La formule de la concordance décrit l'erreur de Schwenkfeld comme suit: «Le ministre de l'Église qui n'est pas véritablement renouvelé, régénéré, juste et pieux ne peut enseigner à d'autres hommes avec profit ni distribuer de véritables sacrements. »

Témoignage de la parole de Dieu contre une telle erreur:

Phil 1,15-18. (Ces hommes ont proclamé le pur Évangile de Christ; sinon, l'apôtre n'est pas réjoui - Gal. 1,8 -; mais leur intention n'était pas sincère.)

Chapitre XXI

De la Loi et de l'Évangile

Section 96

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La loi révèle le péché et la colère de Dieu contre le péché.

Ap., IV (II), 102-106 (Triglot, pages 151, 153); (III), 7,14 (Triglot, pages 15-159); XII (V), 53-58 (Triglot, pages 265, 267). S.A., P. III, II. III. IV (Triglott, pages 479 à 491). F.C., Ep. et Th. D., V (Triglot, pages 801 à 805; 951 à 961).

Preuve de la Parole de Dieu

Rom. 4,15; 3,20; 7,7; 2 Cor. 3,6.

Fausse doctrine des Moraves.

De plus, l'Évangile amène l'homme à la connaissance des péchés et de la misère qui en découle.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Luc

2,10; Rom. 1,16; Actes 20,24; Gal. 3,10.

Section 97

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La loi est une doctrine des œuvres, l'Évangile une doctrine du Christ et du pardon de nos péchés.

A.C., V, 3 (Triglot, p. 45); XXVI, 4-7 (Triglot, p. 71). Ap., IV (II), 43-47 (Triglot, p. 133); (III), 3840,65-67 (Triglot, pages 165, 167, 173); XII (V), 75 à 82 (Triglot, pages 273,275). Large C., Troisième article du credo, 67 (Triglot, p. 697). F.C., Ep. et Th. D., V (Triglot, pages 801 à 805; 951 à 961).

Preuve de la Parole de Dieu

Ex. 20,3-17; Deut. 6,1; Rom. 1,17.

Fausse doctrine: A). de l'Église Romaine, les Arminiens et Méthodistes. Aussi, l'Évangile est une doctrine des œuvres.

"Si quelqu'un dit rien d'autre que la foi est commandé dans l'Évangile; que d'autres choses sont indifférentes, ni commandées ni interdites, mais libres; qu'il soit anathème." Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 114). Sixième session, Canon 19. Schroeder, p. 44.322.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: 1

Tim. 1,15 (un résumé de l'évangile); Jean 1,17; 3,16.

B) des Quakers.

L'Évangile est la lumière intérieure qui est donnée à tous les hommes.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Eph. 2,11.12; Actes 4,12; Rom. 16,25; 1 Cor. 1,21; Jean 14,6; 20,31; Marc 16,15,16; 2 Thess. 1,7.10; Gal. 4,8,9; Hébr. 11

C) des propagandistes pour le soi-disant «Évangile social.»

L'Évangile est un enseignement concernant le royaume visible de Dieu sur la terre.

Cette hérésie, qui est l'essence du modernisme et forme la "théologie" du "Conseil national antichrétien" du Conseil national des Églises du Christ aux États-Unis d'Amérique ", a également pénétré les cercles "luthériens" dans le "Témoignage unifié sur la foi et la vie" et dans la "Confession commune, partie II". Dans l'UTFL, article VI, "La vie et le travail de l'Église" (reproduit dans Quartalschrift, avril 1952, p. 125), nous lisons: "Nous croyons que dans ce monde de péché et de conflits où les forces du mal menacent de détruire À la fois dans l'Église et dans la société, le Seigneur de l'Église appelle son peuple à se consacrer à nouveau, ainsi que ses biens et tous ses pouvoirs, à la réalisation de ses desseins de salut pour l'humanité. œuvre pour le bien-être complet de tous les hommes. Tous les hommes doivent reconnaître la loi de Dieu dont ils sont responsables et qui les jugent. Les personnes en autorité dans tous les domaines de la vie doivent gouverner selon la loi de Dieu qui est ordonnée pour l'ordre de la société humaine et le bien-être de tous. Ils sont donc des instruments de Dieu et des serviteurs du bien commun. À défaut, ils portent le jugement de Dieu sur eux-mêmes, ainsi que la destruction et le désastre de la société qu'ils gouvernent. La déclaration prodigue: "Suivant l'exemple de notre Seigneur Jésus-Christ, l'Église cherche et œuvre pour le bien-être complet de tous les hommes", figure également dans «Confession Commune, Partie II». Voir la discussion à ce sujet dans Lutheran Orthodoxe, Juin 1952, page 109.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Luc 4,18,19; Eph, 1,13; 2,17 («hat verkuendiget im Evangelio den Frieden»); Rom. 14,17.

Section 98

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les promesses de la loi sont conditionnelles (elles portent la condition d'un accomplissement parfait qu'aucun homme, pas même le régénéré, ne peut rendre); les promesses de l'Évangile sont des promesses bienveillantes.

Ap., (III), 1-8.36-40.62-67 (Triglot, pages 157.165.167.173). Large C., Conclusion des Dix Commandements. 320-333 (Triglot, pages 673-677); Troisième article du credo. 67-69 (Triglot. P. 697). F.C., EP. et Th., D., V (Triglot. pages 801 à 805; 951 à 961).

Preuve de la Parole de Dieu

Luc 10.28; Lev. 18,5; Rom. 3.21.24.

Fausse doctrine de l'Eglise Romaine.

De plus, les promesses de l'Évangile sont conditionnelles.

"Si quelqu'un dit que l'homme qui est justifié et aussi parfait qu'il soit, n'est pas tenu d'observer les commandements de Dieu et de l'Église, mais seulement de croire. Comme si, en réalité, l'Évangile était une promesse nue et absolue de la vie éternelle, sans la condition d'observer les commandements: qu'il soit anathème. " Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II. Pp. 114,115). Section six Canon 20. Schroeder, p. 44,323.

Au contraire, voir:

Rom. 4,16; 11,6; Actes 14.3 ("Parole de Sa grâce"); 20.24 ("Évangile de la grâce de Dieu").

Section 99

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La loi et les œuvres de la loi ne font pas de chrétiens, mais seulement de l'Évangile.

Ap., IV (11) .12-16 (Triglot. P. 123). Large C., Troisième article du credo, 67-69 (Triglot. P. 697).

Preuve de la Parole de Dieu Gal.

3,5,2.

Fausse doctrine des Méthodistes.

Pour faire des chrétiens, il faut donner précepte sur précepte.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Gal. 3.21.22. (C'est donc l'Évangile qui fait les chrétiens; la prédication de la loi précède celle de l'Évangile, non pas comme règle de la vie, mais comme miroir - pour révéler le péché et pour être un maître d'école auprès du Christ.) Rom. 4,15; 2 Cor. 3,6.

Section 100

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Dans le Nouveau Testament, il n'y a pas de loi cérémonielle et les chrétiens sont libérés de la loi cérémonielle de l'Ancien Testament.

A.C., XXVIII. 42-49,59-66 (Triglot, pages 89.91.93). Ap., VII et VIII (IV), 39,40 (Triglot, p. 241); XV (VIII). 10,30 à 37 (Triglot. Pp. 317.323.325); XVI. 55 (Triglot, p. 331); XXIII (XI). 41,42,64 (Triglot, pages 375,381); XXVII, 58 (Triglot, p. 439). Large C., Troisième Commandement (Triglot, pp. 603-609). F.C. Ep., X, 6 (Triglot, pages 829,831); Th. D., X, 11-13 (Triglot, pages 1055,1057).

Preuve de la Parole de Dieu

Héb. 10,1; Col. 2,16-23; Gal. 4.1-11; 5, 1,2; 1 Tim. 1,9 (Si le justifié est libre de toute loi, il est également libre de la loi cérémonielle de l'Ancien Testament.) Gal. 5,18; Rom. 13.8-10.

Fausse doctrine: A). de l'Eglise Romaine.

Le Nouveau Testament contient également des lois cérémonielles, à savoir les lois données par les apôtres et leurs successeurs.

Cf. ce qui est dit des commandements de l'Eglise dans la Section 88.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Actes 15,10.28.29; 1 Cor. 11,10. («Qui l'observe maintenant? Et pourtant ceux qui ne le font pas ne pèchent pas; car même les Apôtres eux-mêmes ne voulaient pas encombrer leur conscience d'un tel esclavage; mais ils l'interdirent un moment, pour éviter le délit». Confession d'Augsbourg, XXVIII, 65. - «Nécessaire» pas en soi, pas universellement, pas permanent, mais en considération des frères plus faibles.)

B) de l'Eglise Grecque, les Presbytériens, Congrégationalistes, Baptistes, Mennonites, Méthodistes, Moraves, Quakers, Mormons, etc.

Le commandement du sabbat est également en vigueur dans le Nouveau Testament, et un jour de chaque semaine doit absolument être observé.

«À cause de ce (troisième) commandement, nous devons également garder tous les autres jours que l'Eglise a ordonné de sanctifier. » Troisième partie de la confession orthodoxe de l'Eglise orientale, 1643, non donnée dans Schaff, traduite en allemand de Guenther.

«Dieu, dans sa Parole, par un commandement positif, moral et perpétuel, liant tous les hommes, de tous les âges, a spécialement désigné un jour sur sept le sabbat pour qu'il soit sanctifié pour lui; qui, du commencement du monde à la résurrection du Christ, était le jour perdu de la semaine; et, à partir de la résurrection du Christ, a été changé en premier jour de la semaine, qui dans les Écritures est appelé le jour du Seigneur et doit être poursuivi jusqu'à la fin du monde, en tant que Sabbat chrétien. "Confession de Westminster, 1647 (Schaff, III, pages 648 et 649.) La Déclaration des Congrégationalistes de Savoie, 1658, et la Confession des Baptistes de Philadelphie, 1688, utilisent à l'identique les mêmes mots. La Confession des Baptistes du New Hampshire, 1833, énonce la même position. dans les mots suivants: "Nous croyons que le premier jour de la semaine est le jour du Seigneur, ou sabbat chrétien; et doit rester sacré à des fins religieuses, en s'abstenant de tout travail laïc. »Schaff, III, p. 747. La Confession des Baptistes Libres de Volonté, 1834, 1868, stipule le jour du Sabbat: «Jour sur sept, que Dieu a mis de côté pour le repos sacré et le service sacré depuis la création du monde.Sous l'ancienne dispensation, le septième jour de la semaine, commémoratif de l'œuvre de la création, était mis à part pour le sabbat. Sous l'Evangile, le premier jour de la semaine, en commémoration de la résurrection du Christ et sous l'autorité

des apôtres, est observé comme le sabbat chrétien. En ce jour, tous les hommes sont tenus de s'abstenir de travail séculier et de se consacrer au culte et au service de Dieu. » Schaff, III, p. 754

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Rom. 14,5,6; Gal. 4,10,11; Col. 2,16,17; Marc 2,27. (La loi morale éternelle n'est pas faite pour l'amour de l'homme; par conséquent, le commandement du Sabbat ne doit pas appartenir à la loi morale, mais au minimum cérémonial, qui n'a été donné que pour un temps.) Hébr. 8,6.7.13. (Ainsi, le Nouveau Testament est plus glorieux que l'Ancien. Si également dans le Nouveau Testament, le temps, les manières, le lieu, etc., du Service divin étaient prescrits comme ils le furent au peuple de Dieu dans l'Ancien Testament, qui se tenait sous la tutelle Selon la Loi, le Nouveau Testament ne serait pas plus glorieux et meilleur que l'Ancien. L'élément moral du Troisième Commandement n'est pas le septième jour, ni un jour de chaque semaine, ni le repos corporel, mais le Service divin commun public. Nous ordonnons de nous réunir pour la prière, d'entendre la Parole, etc., mais pas l'heure, le lieu, etc. Jean 4,21; Is. 66,23. Dans le Nouveau Testament, chaque jour est le Sabbat.)

C) des Adventistes du Septième Jour.

Le commandement du sabbat est également en vigueur dans le Nouveau Testament et le septième jour de la semaine (samedi) doit absolument être observé.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Hébr. 7,17.18.22; Jer. 31,31-34; Gal. 5,3. («Si je me sou mets à Moïse dans un commandement, je dois me soumettre à tout le Moïse; d'où viendrait, si je devais prendre Moïse pour mon maître et mon législateur, que je devrais être circoncis, laver mes vêtements selon la manière juive, et ainsi manger, boire, me vêtir et appliquer toutes les coutumes prescrites aux Juifs par la loi. » Luther.)

D). des Réformés, Presbytériens, Méthodistes et Mennonites.

L'interdiction des images dans l'Ancien Testament (le deuxième commandement selon l'énumération réformée) interdit au chrétien encore dans le Nouveau Testament de créer ou d'avoir des images de Dieu.

«Qu'est-ce que Dieu demande dans le deuxième commandement? Ne pas faire d'image, ni l'adorer autrement que ce qu'il a ordonné dans Sa Parole. Ne devons-nous donc pas en faire du tout? Dieu ne peut pas et ne peut être imité d'aucune façon; quant aux créatures, bien qu'elles puissent l'être, Dieu interdit de les reproduire ou de les conserver, soit pour les adorer, soit par elles pour se servir lui-même. » Catéchisme de Heidelberg, 1563 (Schaff, III, p. 343).

Au contraire, marque!

Dans les Dix Commandements, l'élément moral qui concerne tous les hommes doit être soigneusement distingué du costume mosaïque dans lequel ils sont présentés et qui ne concerne que les Israélites dans l'Ancien Testament. L'interdiction des images, dans la mesure où elle interdit le culte des images ou leur fabrication à des fins de culte, relève de la loi morale et constitue un appendice du Premier Commandement; dans la mesure où il interdit absolument la fabrication d'images, il appartient au cérémonial loi de l'Ancien Testament. Le peuple d'Israël était sous tuteurs et gouverneurs jusqu'au moment fixé par le Père, Gal. 4,2. Dieu lui-même leur avait commandé de faire des images, Exode 25,18; Nombres 21,8, de la même manière qu'il leur prescrivit tout ce qui avait trait à leur culte divin, comme heure, lieu, manière, etc. Ainsi, Israël ne devait faire aucune image en dehors de celles commandées et autorisées par Dieu. - L'être invisible de Dieu ne peut en effet pas être imagé. L'Eglise luthérienne n'autorise que des images des révélations de Dieu. Si un chrétien peut former une image d'un vieil homme

(Dan. 7,9), du Fils de l'homme (Dan. 7,13), d'une colombe (Matt. 3,16) dans son âme, pourquoi ne peut-il pas former également une telle image sur papier ou en bois?

E). des Irvingites. de la plupart des sectes Réformées et de certains "secrétaires de l'intendance" du Synode du Missouri.

Le commandement de la dîme est toujours en vigueur dans le Nouveau Testament en tant que loi divine.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

2 Cor. 9,7; 5,14. À ce sujet, le Dr. Franz Pieper écrit dans «Christliche Dogmatik», Bande III, p. 62: «C'est une caractéristique de l'Église chrétienne qu'elle ne commande rien qui ne soit commandé dans les Écritures. Or, le commandement de la dîme appartient aux textes légaux qui sont abrogés dans le Nouveau Testament. Les Écritures du Nouveau Testament encouragent souvent les libéraux à donner de façon infatigable, mais laissent la quantité et les circonstances des dons à la perspicacité et à la liberté chrétiennes.

Les Écritures disent: 'Celui qui sème avec modération récoltera aussi avec parcimonie; et celui qui sèmera abondamment récoltera abondamment. Chaque homme selon ses desseins dans son cœur, donne ainsi; pas à contrecœur, ni par nécessité: car Dieu aime ceux qui donnent avec joie. 'Voir aussi 2 Corinthiens 8,7-10. L'apôtre se contente de ces «généralités scintillantes» lorsqu'il veut accomplir quelque chose de précis La raison pour laquelle la quantité de dons est laissée aux chrétiens du Nouveau Testament et les spécifications juridiques les concernant sont abrogées est donnée par Écriture dans les paroles de Galates 4,1 à 3. «Voir aussi son essai sur» Le mouvement des profanes à la lumière de la Parole de Dieu » (Southern Illinois District, 1913), version anglaise dans «Qu'est-ce que le christianisme? Et d'autres essais ? » pp. 100-214, en particulier pp.157-204.

Chapitre XXII

Des sacrements

Section 101

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Notre Seigneur Christ a institué deux sacrements, le baptême et le repas du Seigneur.

Ap., XIII (VII), 2-5.14 (Triglot, pp. 309.311). Large C., Baptism, 1 (Triglot, p. 733); Sacrement de l'autel, 1 (Triglot, p. 753).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Jean 5,6,8; Jean 19,34-37; 1 Cor. 12,13. NB L'exégèse des deux premiers passages qui trouve en eux une référence aux deux sacrements est sujette à de sérieuses interrogations et n'est pas nécessaire pour prouver cette thèse. Un examen de l'institution des deux sacrements suffit pour indiquer les caractéristiques particulières qu'ils ont en commun et qui se résument dans l'axiome de saint Augustin:

«Accedit verbum ad elementum et fit sacramentum. » Alors que le troisième passage cité fait clairement allusion au saint baptême, il ne contient aucune référence au Dîner du Seigneur.

Fausse doctrine: A). de l'église Grecque et Romaine.

Le Seigneur Christ a institué sept sacrements. Baptême, confirmation, sacrement de l'autel, pénitence, onction extrême, consécration des prêtres et mariage.

«Qu'est-ce que cet article de foi enseigne? Comme il fait mention du baptême, qui est le premier sacrement, il nous donne l'occasion de discuter des sept sacrements de l'Église, à savoir: baptême, onction du chrisme (confirmation), eucharistie, pénitence, consécration des prêtres, de) mariage, et l'huile consacrée (extrême onction).

«Quel est le septième sacrement de l'Église? L'huile consacrée qui a été instituée par Christ, car lorsqu'il a envoyé ses disciples deux par deux, ils ont oint d'huile beaucoup de malades et les ont guéris. Par la suite, toute l'Église a conservé l'onction comme une coutume, comme il ressort de l'épître de Saint-Jacques.....

«Quels sont les fruits de ce sacrement? Les bienfaits et les fruits qui découlent de ce sacrement, explique donc l'apôtre Jacques, à savoir: le pardon des péchés ou le salut de l'âme, puis la santé du corps. Et bien que la guérison du corps ne soit pas toujours obtenue, le pardon des péchés de l'âme suit toujours pour le pénitent. » Confession Orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff,

II, pages 373, 374, 394 à 396). (Dans l'Église orientale, non seulement les personnes mortellement malades, mais tous les malades qui en font la demande sont oints et, à l'occasion, à plusieurs reprises.)

«Si quelqu'un dit que les sacrements de la nouvelle loi n'ont pas tous été institués par Jésus-Christ, notre Seigneur; ou qu'ils sont plus ou moins que sept, à savoir baptême, confirmation, eucharistie, pénitence, extrême Onction, Ordre et Mariage, ou même que l'un quelconque de ces sept ne soit pas vraiment et proprement un sacrement; qu'il soit anathème. Septième session, Canons sur les Sacrements en Général, Can.1. Schroeder, p. 51,329.

«Si quelqu'un dit, cette Extrême-Onction n'est pas vraiment et proprement un sacrement, institué par le Christ notre Seigneur et promulgué par le bienheureux apôtre Jacques; il n'est qu'un rite reçu des Pères, ou une illustration humaine: qu'il soit anathème Dix-septième session, Canons Concernant le Sacrement de l'Extrême-Onction, Can. 1. Schroeder, p. 104.105.379.

«Si quelqu'un dit que l'onction sacrée du malade ne confère ni la grâce ni le péché ni le réconforte; elle a déjà cessé, comme s'il était autrefois la grâce de guérir par l'action: qu'il soit anathème." Canons et Décrets du Concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 119 et 169). Quatorzième Session, Canons Concernant le Sacrement de l'Extrême-Onction, Can. 2. Schroeder, p. 105,379.

Au contraire, marque!

De l'onction, comme d'un sacrement, il n'y a pas un mot dans la Sainte Écriture. L'onction dont parlent Jacques (5,14) et Marc (6,13) est un moyen extraordinaire employé dans l'église primitive pour la guérison miraculeuse des maladies corporelles. Cette onction n'a pas été appliquée pour préparer les mourants à une fin bénie, mais dans le but de guérir. Le pardon des péchés n'est pas attribué à la l'onction, mais à la prière de la foi (Jacques 5,15). N.B. Marc 6,13 n'est que partiellement parallèle à Jacques 5,14. Alors que les guérisons mentionnées dans Marc 6.13 étaient miraculeuses, l'utilisation de l'huile dans ce cas était symbolique; rien n'indique que la capacité de travailler à des guérisons miraculeuses était une dotation accordée à tous les presbytres de l'église primitive, et par conséquent la mention de l'huile dans Jacques 5,14 fait uniquement référence à l'application d'un remède naturel commun, accompagné de "la prière de la foi "(v. 15) pour Dieu bénédiction sur les moyens employés et en particulier sur le bien-être spirituel du patient. D'Extrême-Onction, nous pouvons adopter les mots vigoureux du Dr. C. M. Zorn (dans son exposé de James). C'est "eitel Wind, Dunst und antichristische Luege".

B) des Mennonites, Irvingites, Mormons et Universalistes.

Outre le baptême et le repas du Seigneur, il existe également d'autres «ordonnances» d'une force obligatoire égale.

N.B. Nous ne devons pas nous étonner que les sectes qui considèrent également le baptême et la Cène comme de simples cérémonies vides puissent placer le lavage des pieds à côté de ces sacrements, comme le font les mennonites. Les Irvingites (et les Mormons) considèrent l'imposition des mains comme

un sacrement par lequel le don du Saint-Esprit est communiqué, et les Irvingites tiennent également à l'onction d'huile des malades. Les universalistes parlent de trois sacrements, qu'ils considèrent comme des cérémonies vides, dont l'utilisation est facultative. En tant que premier d'entre eux, ils appellent «consécration» (des enfants de leurs parents).

Au contraire, marque!

Sous le lavage des pieds, la Sainte Écriture comprend toutes sortes de service humble et aimant. On n'obéit pas à la parole du Seigneur: «Vous aussi, vous devez vous laver les pieds les uns aux autres» (Jean 13,14) lorsqu'il lave, à certains moments, les pieds déjà bien lavés de certaines personnes en présence d'autres. Avec ces mots, le Seigneur veut enseigner à ses propres choses quelque chose qu'ils devraient faire non seulement de temps en temps, mais quotidiennement, tout au long de leur vie, à savoir qu'ils devraient servir leur prochain avec amour et humilité. 1 Sam. 25,41; 1 Tim. 5,10. - La même chose s'applique également au lavage de pieds papal.

C) des Sociniens.

Pas le baptême, mais seul le Dîner du Seigneur a encore sa validité.

D). des quakers.

Le baptême et le repas du Seigneur ne sont plus en vigueur.

E). des Unitaires.

Il n'y a pas de sacrements, sauf dans la mesure où toutes les promesses solennelles sont des sacrements.

Section 102

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les sacrements sont des moyens de grâce, c'est-à-dire des moyens par lesquels Dieu offre, transmet et scelle sa grâce aux hommes.

AC, V (Triglot, p. 45); XIII (Triglot, p. 49). Ap., XIII (VII) (Triglot, pp. 309-313): XXIV, (XII), 69,70 (Triglot, p. 409). S.A., P. III, VIII, 10 (Triglot, p. 497). Large C., Troisième article de Creed, 54 (Triglot, p. 693). F.C., Ep., II, 1 (Triglot, p. 785): Th. D., 11,46-50 (Triglot, pages 899 901): XI, 16,37 (Triglot, pages 1069,1075).

Preuve de la Parole de Dieu

Eph. 5,25-27. (Le sacramental) éléments liés à la Parole de Dieu; la Parole de Dieu est un puissant moyen de grâce. - En aucun des passages qui sont le siège de cette doctrine n'est une simple signification attribuée aux sacrements.) Luc 7,30.

Fausse doctrine: a). des Réformés, Épiscopaliens, Épiscopaliens Réformés, Presbytériens, Congrégationalistes, Baptistes, Mennonites, Arminiens, Méthodistes et Schwenkfeldiens.

Les sacrements ne sont pas des moyens de grâce, mais des signes de grâce déjà conférés ou à conférer, ou des actes symboliques.

«Les sacrements sont visibles, des signes saints et des sceaux, désignés par Dieu à cette fin, afin que par son utilisation, il puisse mieux nous déclarer et nous sceller la promesse de l'Évangile. » Catéchisme de Heidelberg, question 66, 1563 (Schaff, III, p. 328).

«Les sacrements ordonnés de Christ ne sont pas seulement des insignes ou des marques de la profession des chrétiens, mais ils sont plutôt des témoins certains, des signes effectifs de grâce et la bonne

volonté de Dieu envers nous, par lesquels il agit de manière invisible en nous et ne le fait pas. seulement accélérer, mais aussi renforcer et confirmer notre foi en lui ». Trente-neuf articles de l'Église d'Angleterre, Article XXV, 1563 et 1571 (Schaff, III, p. 502). Comparez l'article XIII de la confession d'Augsbourg, à partir duquel la déclaration figurant dans les trente-neuf articles est prise presque mot pour mot. Par conséquent, la citation ne démontre aucun faux enseignement des anglicans, mais plutôt la manière dont les déclarations confessionnelles correctes sont entachées de vengeance par la camaraderie unioniste et le compromis doctrinal; car, en fait, le bon enseignement sur les sacrements n'est pas une doctrine publique dans l'Église épiscopale.

L'Église épiscopale réformée, trouvant la déclaration de la confession d'Augsbourg et des trenteneuf articles tout à fait inacceptable, lui a substitué ce qui suit: «Par le mot Sacrement, cette église ne doit être comprise que comme signifiant un symbole ou un signe désigné de manière divine. » Articles de Religion Épiscopaux Réformés, Article XXV, 1875 (Schaff, III, p. 822).

«Les sacrements sont des signes saints et des sceaux de l'alliance de grâce, immédiatement instituée par Dieu, pour représenter le Christ et ses bienfaits, et pour confirmer notre intérêt pour lui; ainsi que pour mettre une différence visible entre ceux qui appartiennent à l'Église et les autres du monde et de les engager solennellement au service de Dieu en Christ, selon sa Parole». Confession de Westminster, chapitre XXVII, 1647 (Schaff, II, p. 660). Cette déclaration du chapitre XXVII de la Confession de Westminster est reprise dans la Déclaration des congrégationalistes de Savoie, 1658, en tant que chapitre XXVIII. Le chapitre XXVIII de la Confession baptiste de 1688 se lit comme suit: «Le baptême et la Cène sont des ordonnances d'institution positive et souveraine, nommées par le Seigneur Jésus, le seul législateur, qui soient maintenues dans son Église jusqu'à la fin du monde. Les saints rendez-vous doivent être administrés par ceux qui sont qualifiés, et donc appelés selon la commission du Christ. »(Schaff, III, p. 741).

B) des Swedenborgiens.

Les sacrements sont des signes et des moyens accompagnés d'une influence divine pour nous soutenir dans notre régénération (Section 61).

Section 103

Doctrines pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La foi n'appartient pas à l'essence et à la complétude des sacrements, mais à leur utilisation salutaire.

A. C., XIII (Triglot, p. 49); XXIV, 30 (Triglot, p. 67); (III), 89 (Triglot, p. 179); VII et VIII (IV), 21 (Triglot, p. 233); XIII (VII) (Triglot, pages 309 à 313); XXIV (XII), 5-13 (Triglot, pages 385, 387). Large C., Saint Baptism, 17-22.30-37.52-63 (Triglot, pp. 735.737.739.741.745-749); Sacrement de l'alter, 10-18 (Triglot, pp. 755.757).

Preuve de la Parole de Dieu Rom.

3,3,4: Marc 16,16.

Fausse doctrine: A). des Réformés, des Moraves, des Campbellites et des Adventistes du Septième Jour.

La foi appartient à l'essence du sacrement; par conséquent, l'incroyant ne reçoit pas le sacrement, mais seulement le signe extérieur.

Au contraire, marque!

De cela, les mots d'institution ne disent rien. Si sans la foi il n'y avait pas de sacrement, mais seulement le signe extérieur et l'élément, alors il s'ensuivrait qu'un adulte qui a été baptisé sans foi devrait être baptisé à nouveau plus tard lorsqu'il se repent.

B) de l'Église Romaine.

Les sacrements donnent la grâce ex opere operato (par la simple exécution de l'acte), sans foi de la part du destinataire.

«Si quelqu'un dit que les sacrements de la Nouvelle Loi ne contiennent pas la grâce qu'ils signifient ou ne confèrent pas cette grâce à ceux qui ne lui opposent pas d'obstacle. Session, Canons sur les sacrements en général, Can., 6. Schroeder, p. 52,330.

«Si quelqu'un dit que, par lesdits sacrements de la Nouvelle Loi, la grâce n'est pas conférée par l'acte accompli, mais que la seule foi en la promesse divine suffit pour obtenir la grâce: qu'il soit anathème." Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 120, 121). Septième Session, Canons sur les Sacrements en Général, Can. 8. Schroeder, p. 52,330.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Actes

8,36,37; 1 Cor. 11,27-29; Rom. 4,11; Hébr. 11,6.

Section 104

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La puissance et la complétude des sacrements ne dépendent pas du caractère ou de l'intention de l'administrateur.

A.C., VIII (Triglot, p. 47). Ap., VII et VIII (IV) (Triglot, pp. 227-245). Grand C., sacrement de l'autel, 15-18 (Triglot, p. 757). F.C., Ep. XII, 27 (Triglot, p. 843); Th. D., XII, 35 (Triglot, p. 1101).

Preuve de la Parole de Dieu

Jean 1,26,33. (Les sacrements ne sont pas ceux du ministre. Ils appartiennent à Dieu au nom duquel ils sont administrés. Ils sont efficaces en raison de l'ordonnance et du commandement de Christ.) 1 Cor. 3,5,7; 4,1.

Fausse doctrine: A). de l'église Grecque et Romaine.

L'intention de l'administrateur de faire ce que fait l'Église est requise par le sacrement.

«Combien de choses sont nécessaires au sacrement? Trois Troisièmement, l'invocation du SaintEsprit et la formule de paroles avec lesquelles le prêtre consacre le sacrement par le pouvoir du SaintEsprit, ainsi que l'intention définitive de consacrer il. » Confession Orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff, II, p. 374, 375).

«Si quelqu'un dit que, dans les ministres, quand ils effectuent et confèrent les sacrements, il n'est pas nécessaire que l'intention soit au moins de faire ce que fait l'Église: qu'il soit anathème. » Canons et Décrets du Concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 121). Septième session, Canons sur les Sacrements en Général, Can. 11. Schroeder, p. 52,330.

B) des Schwenkfeldiens.

Les non-régénérés ne peuvent pas administrer les sacrements (voir F.C., Ep. XII, 27).

Au contraire, voir:

Rom. 3,3,4; Phil 1,15-18. (Si l'intention peu sincère de ces enseignants n'enlève rien au pouvoir de la Parole, une intention aussi sincère n'empêche pas l'effet de la Parole visible, les sacrements.) Exode 4,25.26 (Circoncision pratiquée sous le signe de la colère).

Chapitre XXIII

Du Saint Baptême

Section 105

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le saint baptême a été institué par le Seigneur Christ pour tous les âges.

S.A., P. III, VIII, 10 (Triglot, p. 497). Large C., Baptême, 6-9.31 (Triglot, pp. 733, 735, 739).

Preuve de la Parole de Dieu Mat.

28,19.20.

Fausse doctrine: A. des Sociniens, des Quakers et de l'Armée du Salut.

Le baptême n'a été institué que pour le premier âge de l'Église et n'a plus aucune validité.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Actes 8,14-16. (Par baptême du Saint-Esprit et avec le feu, on entend la communication des dons miraculeux du Saint-Esprit; cela n'a pas supplanté le baptême d'eau. Cf. Actes 1,5 à 2,1-4.) Jean 3,5,6 (Le Christ ne parle pas seulement du temps alors présent. Tant que la chair naît de chair, le baptême reste longtemps en vigueur pour le nettoyage de la régénération.)

Section 106

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

D'ordinaire, les ministres de l'Église appelés à juste titre administreront le baptême; mais en cas d'urgence, un profane peut également l'accomplir.

A.C., XIV (Triglot, p. 49). S.A., Of the Power, 67-69 (Triglot, p. 523).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Cor. 4,1; Ex. 4,25; 1 Pierre 2,9.

Fausse doctrine des Réformés, Épiscopaliens, Presbytériens, Congrégationalistes, Baptistes et Mormons.

Seuls les ministres de l'Église appelés à juste titre peuvent célébrer le baptême.

«Nous enseignons que le baptême ne devrait pas être administré dans l'Église par des femmes ou des sages-femmes. . . . Le baptême appartient à l'office ecclésiastique. » « Deuxième confession helvétique. 1566 (Schaff, III, p. 291 et 890).

«Aucun des deux (sacrements) ne peut être dispensé que par un ministre de la Parole légalement ordonné. » Confession de Westminster, chapitre XXVII, 1647 (Schaff, III, p. 661). Cette phrase, tirée du chapitre XXVII, figure également dans le chapitre XXVIII correspondant de la déclaration de Savoie, 1658.

«Ces saints rendez-vous doivent être administrés par ceux qui sont qualifiés et appelés à être appelés, selon le mandat du Christ. » Confession des Baptistes à Philadelphie, 1688 (Schaff, III, p. 741).

Au contraire, marque!

Le baptême est nécessaire: l'ordre doit céder à la nécessité. La doctrine selon laquelle seul un serviteur de l'Église correctement appelé et ordonné peut légitimement baptiser est source d'incertitude.

Section 107

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Il est indifférent que le baptême soit célébré par immersion, par aspersion ou par coulée. Large C., Baptême, 36.45.64.65.77.78 (Triglot, pp. 741.743.749.751).

Preuve de la Parole de Dieu

Eph. 5,26: Titus 3.5,6. (Le lavage peut avoir lieu avec beaucoup ou peu d'eau, par immersion ou par versement.)

Fausse doctrine de l'Église Grecque, Baptistes, Campbellites, Adventistes du Septième Jour, Mormons et Sociniens.

Le baptême doit nécessairement être accompli par immersion.

«Le baptême est le lavage ou l'élimination du péché originel par immersion dans l'eau. » «En cas de nécessité, une personne laïque, homme ou femme, peut administrer ce sacrement si elle applique l'eau appropriée, de l'eau simple et naturelle, avec les mots prononcés: Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, associés à juste titre avec l'immersion en trigone.» Confession orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff, II, p. 375, 376, 377). « est le plus essentiel dans l'administration du baptême? Trine immersion dans l'eau, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Catéchisme plus long de l'Église russe, 1839 (Schaff, II, p. 491).

«L'immersion, ou plongée de la personne dans l'eau, est nécessaire à la véritable application de cette ordonnance. » Confession des Baptistes à Philadelphie, 1688 (Schaff, III, p. 741). «Nous croyons que le baptême chrétien est l'immersion dans l'eau d'un croyant. » New Hampshire Baptist Confession. 1833 (Schaff, III, p. 747).

«Baptême Chrétien.- C'est l'immersion des croyants dans l'eau au nom», etc. Confession des Baptistes de Volonté Libre, 1834, 1868 (Schaff, III, p. 55).

Témoignage des Ecritures contre une telle erreur:

Marc 7,4: Luc 11,38: Actes 1,5; 2,16.17; Mat. 3,11; Tite 3,5,6: 1 Cor. 10,2 (coulée); Héb. 10,22; Actes 22,16 (le mot grec désigne tout type de lavage, qu'il soit effectué par immersion, par aspersion ou par versement).

Section 108

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le baptême doit être célébré au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Small C., Baptême, 4 (Triglot, p. 551), Large C., Baptême, 6-9 (Triglot, p. 733, 735).

Preuve de la Parole de Dieu Mat.

28,19.

Fausse doctrine des Arminiens et des Sociniens.

Christ n'a pas prescrit la formule de baptême.

Au contraire, marque!

Lorsqu'il est dit, par exemple, dans Actes 8,16, qu'ils ont été baptisés au nom du Seigneur Jésus, la formule de baptême n'est pas racontée de cette manière, mais il est simplement dit qu'ils ont été baptisés sur l'ordre de Christ (ainsi aussi avec les paroles qu'il a prescrites (Mt 28,19) et les baptisés ont ainsi été incorporés à Christ et rendus participants de tous ses bienfaits. Les rationalistes qui suivent les traces des sociniens abandonnent souvent la formule prescrite par le Christ et en utilisent une autre. Et même si les sociniens, les unitariens, les universalistes, les suédois, etc., utilisent cette formule, leur baptême n'est toujours pas un vrai baptême, car ils nient le mystère de la Sainte Trinité et n'appartiennent pas à la chrétienté.

Section 109

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le baptême travaille la régénération, le pardon des péchés, la vie et le salut.

Nicene Creed, 9 (Triglot, p. 31). A.C., IX (Triglot, p. 47). Ap., II (I), 35-37 (Triglot, pages 113, 115); IX (Triglot, p. 245); XXIV (XII), 18 (Triglot, p. 389). S. A., P. III, III (Triglot, pages 479 à 491): V (Triglot, pages 491 493). Small C., Baptême, 5-8 (Triglot, p. 551). Large C., Baptism, 23_25.32-34.77-79 (Triglot, pp. 737.739.741.751). F.C., Th. D., II, 67 (Triglot, p. 907).

Preuve de la Parole de Dieu

Actes 2,38: 22,16: Jean 3,5; Titus 3,5-7; Eph. 5,25-27; Marc 16,16: Zech. 13,1; Gal. 3,26,27; 1 Pierre 3,20.21.

Fausse doctrine: A). de l'église Grecque et Romaine.

Le baptême n'est pas utile pendant toute la vie, mais n'enlève que le péché originel et les péchés commis avant le baptême, et même ceux-ci totalement.

«Quel est le fruit et le profit de ce sacrement que chacun peut facilement voir par lui-même. En premier lieu, ce sacrement supprime tous les péchés, dans le péché originel des enfants, dans le péché originel des adultes comme dans le péché volontaire. à cette justice qu'il avait quand il était innocent et sans péché. » Confession Orthodoxe de l'Eglise d'Orient, 1643 (Schaff, II, p. 377, 378). «Mais il ne faut pas dire 'que, par le baptême, tous les péchés qui l'ont été avant ne sont pas déliés, mais qu'ils restent, bien qu'ils soient sans force' (latin: ne sont pas imputés); une négation qu'une confession de piété: mais tout péché qui est ou a été avant le baptême est effacé et est compté comme s'il n'existait pas ou n'avait jamais existé. » Confession of Distiches 1672 (Schaff, II, p. 425).

«Si quelqu'un dit que, par le seul souvenir et la foi du baptême reçu, tous les péchés commis après le baptême sont soit remis, soit rendus véniels: qu'il soit anathème. » Septième Session. Canons on Baptism, Can. 10. Schroeder, p. 54,332. «En outre, l'un est le fruit du baptême et l'autre celui de la pénitence. En baptisant le Christ, nous y sommes transformés en une nouvelle créature, obtenant une rémission pleine et entière de tous les péchés: nouveauté et intégrité, nous ne pouvons pas arriver par le sacrement de Pénitence, sans beaucoup de larmes et de grands travaux de notre part. » Canons et Décrets du Concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 124, 142, 143). Quatorzième Session. Les Saints Sacrements de la Pénitence et de l'Extrême-Onction, Chapitre II. Schroeder, pages 90, 366.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

1 Cor. 6,11 (L'apôtre offre aux Corinthiens le baptême qu'ils avaient reçu précédemment.) 1 Pierre 3,21 (réponse de bonne conscience); 1 Sam. 14,6; 17,36 (Jonathan et David prennent courage du souvenir de leur circoncision); Psaume 32,1.2; 130,3.4: Rom, 8,1. Ces passages montrent que le pardon des péchés

ne consiste pas en leur éradication, mais en leur non imputation, couverture, etc. Gal. 5,24; Titus 3,5. (L'appel de l'apôtre. Le baptême est un acte de purification du Saint-Esprit; les baptisés devraient éloigner le vieil homme du fait de leur baptême; ils ont donc encore de la chair.) 1 Jean 3,2; Psaume 17,15; 1 Cor. 15,49. - Col. 3,10; Eph. 4,24.

B) des Réformés, Épiscopaliens, Épiscopaliens Réformés, Presbytériens, Congrégationalistes, Baptistes, Baptistes Testamentaires, Mennonites, Arminiens, Méthodistes, Moraves, Schwenkfeldiens, Swedenborgiens

Le baptême ne fonctionne pas la régénération, il n'en est qu'un signe; Le baptême ne permet pas de pardonner les péchés, mais constitue simplement une image de l'effacement des péchés ou un témoignage de la purification déjà reçue.

«Comment est-il signifié et scellé pour toi dans le saint baptême que tu as pris part à l'unique sacrifice du Christ sur la croix? Ainsi: que Christ a arrangé ce lavage extérieur avec de l'eau, et s'est joint à elle avec cette promesse, que je suis lavé avec Son sang et son esprit proviennent de la pollution de mon âme, c'est-à-dire de tous mes péchés, aussi certainement que je suis lavé vers l'extérieur avec de l'eau, ce qui permet généralement d'enlever la saleté du corps. » Question 69. «Le lavage extérieur de l'eau est-il donc le nettoyage des péchés? Non, car seul le sang de Jésus-Christ et du Saint-Esprit nous purifie de tout péché», Catéchisme de Heidelberg, question 72, 1563 (Schaff, III, pages 329, 330). «Car intérieurement, nous sommes régénérés, purifiés et renouvelés de Dieu par le Saint-Esprit; nous recevons extérieurement le sceau des dons les plus remarquables au bord de l'eau, par lequel ces grands avantages sont également représentés et, pour ainsi dire, placés devant yeux à regarder. » Deuxième Confession Helvétique, 1566 (Schaff, III, p. 290 et 890).

«Le baptême est non seulement un signe de profession et un signe de différence, qui permet de distinguer les hommes chrétiens d'autres qui ne sont pas baptisés, mais aussi un signe de régénération ou de nouvelle naissance, dans lequel, comme par un instrument, ceux qui reçoivent Le baptême est à juste titre greffé sur l'Eglise; les promesses du pardon des péchés et de notre adoption d'être fils de Dieu par le Saint-Esprit sont visiblement signées et scellées. » Trente-neuf articles de l'Eglise d'Angleterre, article XXVII, 1563, 1571 (Schaff, III, p. 504, 505). En soi, c'est une affirmation de la régénération baptismale, mais elle est réfutée, du moins pour l'Eglise épiscopale des États-Unis, par la déclaration suivante de tous les évêques américains: «Nous, évêques soussignés de l'Eglise épiscopale protestante des États-Unis États, ont été priés, pour que la conscience de nombreux membres de ladite église se taise, d'exprimer notre conviction concernant le mot „régénéré” dans la formule pour l'administration du baptême aux enfants, et nous déclarons par la présente qu'à notre avis le mot «régénération» n'est pas utilisé ici, mais il devrait être précisé que, dans le sacrement, un changement moral est opéré dans celui baptisé Sur l'ensemble du thème de la régénération baptismale dans l'Eglise anglicane, lire Schaff, volume I, p. 638642, avec prudence, cependant, en se rappelant que le Dr. Schaff lui-même n'est pas un partisan de la régénération baptismale.

«Le baptême représente la mort des croyants avec Christ et leur élévation avec lui vers une vie nouvelle. C'est un signe de profession, par laquelle ils déclarent publiquement leur foi en lui. Il est conçu comme un signe de régénération ou de nouvelle naissance. sont baptisés sont greffés dans l'Eglise visible: les promesses du pardon du péché et de l'adoption par le Saint-Esprit des fils de Dieu sont clairement énoncées. » page 823).

«Le baptême est un sacrement du Nouveau Testament, ordonné par Jésus-Christ, non seulement pour l'admission solennelle du parti baptisé dans l'Eglise visible, mais aussi pour lui indiquer le sceau de l'alliance de la grâce, de sa Christ, de régénération, de rémission des péchés et d'abandon à Dieu », Confession de foi de Westminster, Chapitre XXVIII, 1647 (Schaff, III, 'PP, 661,662), avec ce chapitre XXVIII de la Confession de Westminster, chapitre XXIX de la déclaration des congrégationalistes de

Savoie (1658) est identique. «Le baptême est une ordonnance du Nouveau Testament ordonnée par Jésus-Christ comme étant pour le parti baptisé un signe de sa communion avec lui dans sa mort et sa résurrection; de sa greffe en lui; de la rémission des péchés; et de sa cession à Dieu,» La Confession des Baptistes de Philadelphie, 1688 (Schaff, III, p. 741). «Nous Croyons que le Baptême Chrétien» est l'immersion dans l'eau d'un croyant. . . .faire ressortir, dans un emblème solennel et magnifique, notre foi en un Sauveur crucifié, enseveli et ressuscité, qui a des effets sur notre mort au péché et à notre résurrection pour une vie nouvelle. » page 747).

«Dans le baptême chrétien sont représentés l'enterrement et la résurrection du Christ, la mort des chrétiens dans le monde, le nettoyage de leurs âmes de la pollution par le péché, leur ascension vers la vie nouvelle, leur engagement à servir Dieu et leur résurrection à la dernier jour. » Confession des Baptistes Libres, 1834, 1868 (Schaff, III, p. 755).

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Mark 1,4; Rom. 6,3; 1 Cor. 12,13; Titus 3,5-7. - Le baptême n'est pas un travail que nous faisons pour Dieu, mais un travail que Dieu nous fait.

C) des Mormons.

Le baptême apporte le pardon des péchés comme accomplissement de la loi.

D). des Adventistes du Septième Jour.

Le baptême ne permet pas le pardon des péchés, mais c'est la condition du pardon à venir.

Au contraire, marque!

Christ a déjà acquis le trésor du pardon; Il le distribue aussi au baptême. Le baptême n'est pas un travail que nous faisons pour Dieu, mais que Dieu nous fait.

E). des Sociniens, des Unitariens et des Universalistes.

Le baptême ne fonctionne pas la régénération et le pardon des péchés, mais est simplement une réception solennelle dans l'église.

Au contraire, marque!

Le baptême de ces communions est en effet une cérémonie vide de sens!

F). des Quakers et de l'Armée du Salut.

Le baptême d'eau ne profite à rien, mais seulement le baptême avec l'Esprit et avec le feu. À ce stade, lisez l'article XI (p. 518-584) dans "La Réforme Conservatrice" de Krauth.

Section 110

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Aucun signe indélébile n'est imprimé sur l'âme du baptisé par le baptême. De cette marque, les Ecritures ne savent rien.

Fausse doctrine de l'Eglise Grecque et Romaine.

Par le baptême, un signe indélébile (character indelebilis) est imprimé sur l'âme du baptisé.

«Le baptême imprime également un caractère indélébile, de même que l'ordre du sacerdoce. Car il est impossible qu'un même homme reçoive deux fois le même ordre sacerdotal, de même il est impossible qu'un baptisé s'il devait tomber dans une myriade de péchés, ou même devenir apostat de la foi, celui qui voudra se tourner vers le Seigneur reçoit à nouveau par le sacrement de la Pénitence l'adoption qu'il a perdue ». Confession de Dosithée, 1672 (Schaff, II, p. 427).

«Si quelqu'un dit que, dans les trois sacrements, à savoir Baptême, Confirmation et Ordre, aucun caractère n'est imprimé dans l'âme, c'est-à-dire un certain signe spirituel et indélébile, à cause duquel ils ne peuvent être répétés: qu'il soit anathème. » Canons et Décrets du Concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 121). Septième Session. Canons sur les Sacrements en Général, Can. 9. Schroeder, p. 52, 330.

Au contraire, marque!

Ce baptême ne doit pas être répété repose sur un terrain totalement différent, qui est ferme comme un roc (voir section suivante). Toute tentative visant à diriger les âmes des hommes vers un autre motif d'invention humaine est un effort pour les éloigner de ce fondement réconfortant de la fidélité immuable de Dieu qui a conclu une alliance avec nous. - C'est horrible de maudire des âmes qui n'accepteront pas une invention humaine.

Section 111

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le baptême ne doit pas être répété; ceux qui ont été baptisés correctement ne seront pas baptisés à nouveau.

A.C., IX (Triglot, p. 47). Ap., IX (Triglot, p. 245). Large C., Baptême, 5-9. 77-79 (Triglot, pages 733, 735, 751)

Preuve de la Parole de Dieu.

2 Tim. 2,13; Rom. 3,3,4; 1 Pierre 3,20,21; Esaïe 54,10; Rom. 11,29.

Fausse doctrine: A). des Mennonites, etc.

Ceux qui ont été baptisés dans leur enfance devraient être baptisés à nouveau.

Ici appartiennent aussi les baptistes et tous les autres qui ne reconnaissent que le baptême qui est accompli par immersion.

Dans l'Église Romaine, les convertis et les personnes baptisées par des non-catholiques sont souvent baptisés à nouveau. Dans l'Église grecque, ceux qui sont venus d'autres églises et qui n'ont pas été baptisés par immersion.

Dans de nombreuses congrégations, même celles qui ne sont pas liées aux baptistes, il arrive fréquemment que des personnes, à leur propre demande, soient baptisées à nouveau.

B) des Mormons.

Ceux qui ont reçu un baptême autre que celui des mormons doivent être baptisés à nouveau.

Au contraire, marque!

Dans les mots de l'institution du saint baptême, il n'est pas nécessaire de l'utiliser plus d'une fois, alors que dans les mots de l'institution du repas du Seigneur, il est expressément dit que cela se tiendra «souvent». - Nous n'avons pas non plus d'exemple dans la Sainte Écriture que les apôtres aient baptisé ceux qui avaient déjà été baptisés. - De plus, la circoncision dans l'Ancien Testament n'a été pratiquée qu'une fois. Col, 2,11, «Le baptême est une alliance éternelle en rapport avec laquelle nous devons nous souvenir de la grâce et de la miséricorde de Dieu, et il n'est pas nécessaire que quelqu'un soit baptisé de

nouveau; c'est un péché grave. Car quand on est baptisé à nouveau c'est comme s'il accusait Dieu de ne pas vouloir tenir ce qu'il nous avait promis une fois dans le premier vrai baptême. » (Luther)

C) des Adventistes du Septième Jour.

Ceux qui ont été baptisés avant de s'être repentis de leurs péchés, ainsi que pour ne pas avoir observé le septième jour comme le sabbat, doivent être baptisés à nouveau.

Au contraire, marque!

Ne pas respecter le sabbat juif n'est pas un péché dans le Nouveau Testament. Pour le reste, voir la Section 103.

Section 112

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Une personne ne peut pas être baptisée pour une autre.

Preuve de la Parole de Dieu Actes

2,38; Hab. 2.4.

Fausse doctrine des Mormons.

On peut, oui, devrait être baptisé pour les morts.

Au contraire. Voir:

Marc 16, 16. Nous n'avons aucun commandement ni promesse d'un tel baptême dans les Écritures.

Section 113

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les enfants de chrétiens baptisés ont effectivement le droit de baptiser et sont en ce sens saints, mais ils ne sont pas nés de parents chrétiens, même avant leur baptême dans l'alliance de Dieu et sainte, mais sont des enfants de colère.

Ap., IX (Triglot, p. 245). F.C., Ep., XII, 6,8 (Triglot, p. 839); Th. D., 11.13 (Triglot, p. 1099).

Preuve de la Parole de Dieu Jean

1.12.13; 3.5.6; Eph. 2,3; Job 14.4; Psaume 51,5; Eph. 5,26,27.

Fausse doctrine: A). des Réformés, Presbytériens, Mennonites. etc.

Les enfants nés de parents chrétiens sont saints et enfants de Dieu même sans et avant le baptême.

«Selon la doctrine de l'Evangile, » c'est le royaume de Dieu ", et ils sont écrits dans l'alliance de Dieu. Pourquoi, alors, ne devrait-on pas leur donner le signe de l'alliance de Dieu? Pourquoi ne devraient-ils pas leur être donnés être consacré par le saint baptême. qui sont le peuple particulier de Dieu et qui sont dans l'Église de Dieu? " Deuxième confession helvétique, 1566 (Schaff, III. Pl. 291 et 891.) "Les enfants doivent-ils aussi être baptisés? Oui; car, comme leurs parents, ils appartiennent à l'alliance et au peuple de Dieu, ... ils sont aussi par le baptême, comme signe de l'alliance, être intégrés dans

l'Eglise Chrétienne et distingués des enfants des incroyants. "Catéchisme de Heidelberg. Question 74. 1563 (Schaff, III, p. 331).

B) des Mormons.

Tous les enfants sont saints.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Gal. 3,7; Mat. 3,9; Gen. 5,3. (La sainteté des parents croyants ne se propage pas à leurs enfants par la naissance; car les parents ne portent pas d'enfants dans la mesure où ils sont saints par grâce, mais dans la mesure où ils sont des êtres humains naturels. Jean 3,6. Quand l'apôtre, 1 Corinthiens 7,14, dit des enfants d'une femme croyante qui a un mari non-croyant qu'ils sont saints „ le mot "saint" doit être pris dans le même sens que celui dans lequel il dit du mari non-croyant qu'il est sanctifié par la femme qui croit. Par conséquent, il ne parle pas de la sainteté spirituelle intérieure, un homme qui ne croit pas ne peut être sanctifié et être dans l'alliance de Dieu.)

Section 114

Doctrines pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les enfants aussi seront baptisés.

A.C., IX (Triglot, p. 47), Ap. IX (Triglot, p. 245). S.A.P., III. V. 4 (Triglot, p. 495), Grand C., Baptême, 47-51 (Triglot. Pp. 743.745). F.C., Ep., XII. 7,8 (Triglot, p. 839); Th. D., XII, 12.13 (Triglot, p. 1099).

Preuve de la Parole de Dieu

Actes 2,38.39; Col. 2,11.12. (La circoncision, qui a été remplacée par le baptême, a été pratiquée le huitième jour après la naissance.) Jean 3,5,6. (Le baptême est nécessaire.) Matt. 28,19. (L'ordre de baptiser est général.) Actes 16,15.33; 1 Cor. 1,16. (Les apôtres ont baptisé des familles entières, donc aussi des enfants)

Fausse doctrine: A). des Schwenkfeldiens, Mennonites, Baptistes, Campbellites, Mormons et Adventistes du Septième Jour.

Pas les enfants. mais seuls les adultes, à qui on peut enseigner, croire et confesser leur foi, doivent être baptisés.

«Ceux qui professent réellement la repentance envers Dieu, la foi en et l'obéissance à notre Seigneur Jésus sont les seuls sujets appropriés de cette ordonnance. » Crème Philadelphia. Confession des baptistes, 1688 (Schaff, III. P. 741). «Nous croyons que le baptême chrétien est l'immersion dans l'eau d'un croyant pour montrer, sous un bel emblème solennel, notre foi en un Sauveur crucifié, enseveli et ressuscité, qui a pour effet de le péché et la résurrection à une nouvelle vie ». New Hampshire Baptist Confession, 1833 (Schaff. III, p. 747).

B) des Arminiens, des Sociniens et de l'Armée du Salut.

Le baptême des enfants n'est pas nécessaire, mais peut être toléré.

C) des Quakers.

Le baptême des enfants est une simple ordonnance humaine.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur.

Marc 10,14. (Ceux que Christ lui aura amenés ne peuvent être préservés du baptême.) Matt. 18.10.11; Mat. 28,19.20. (Le Seigneur ne dit pas: enseignez d'abord, puis baptisez; les mots se lisent comme une traduction fidèle du texte original: "Allez, faites de toutes les nations des disciples, en les baptisant au nom du Père et du Fils, et du Saint-Esprit, et en leur apprenant à observer ". etc.) Eph. 5.25,26.

Section 115

Doctrine pure de l'Eglise évangélique Luthérienne.

Par et dans le baptême, le Saint-Esprit éveille la vraie foi chez les enfants; C'est pourquoi les enfants baptisés croient vraiment.

Large C., Baptême. 47-51 (Triglot, pp. 743,745).

Preuve de la Parole de Dieu Mat.

18,3,6; Marc 10.14.15.

Fausse doctrine des Églises Grecque et Romaine, des Réformés, des Épiscopaux, des Arminiens, des Méthodistes, des Mennonites, des Sociniens, des Campbellites et des Adventistes du Septième Jour.

Les enfants ne peuvent pas croire.

«Que demande-t-on à celui qui cherche à se faire baptiser? Repentance et foi. . . . Mais pourquoi, alors, les enfants sont-ils baptisés? Pour la foi de leurs parents et de leurs parrains. » Catéchisme plus long de l'Eglise russe, 1839 (Schaff, II, p. 492).

«Si quelqu'un dit, les petits enfants, car ils n'ont pas la foi réelle, ne sont pas comptés après le baptême parmi les fidèles; et que, pour cette raison, ils doivent être rebaptisés après avoir atteint l'âge de discrétion, ou qu'il vaut mieux en omettre le baptême, plutôt que de ne pas croire de leur propre chef, ils devraient être baptisés dans la seule foi de l'Eglise: qu'il soit anathème.» Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 124, 125). Septième session. Canons on Baptism, Can. 13. Schroeder, p. 54 ", 332.

«Que faut-il que les personnes soient baptisées? La repentance, par laquelle ils abandonnent le péché; et la foi, par laquelle ils croient fermement aux promesses de Dieu qui leur ont été faites dans ce sacrement. Pourquoi alors les enfants sont-ils baptisés alors qu'en raison de leur jeune âge ils ne peuvent pas les accomplir? Parce qu'ils les promettent tous les deux par leurs garants; que la promesse, quand ils arrivent à l'âge, sont tenus de se réaliser eux-mêmes. » Le Catéchisme Anglican, 1549 (Schaff, III, p. 521).

Témoignage de la parole de Dieu contre une telle erreur:

Mat. 21,16; Hébr. 11,6; Jean 14,6; Mat. 18,10 (les anges sont envoyés pour servir les croyants); Hébr. 1,14; Jean 3,18; 3,5; Titus 3,5 (pas de régénération sans foi).

Chapitre XXIV

De Confirmation

Section 116

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La confirmation est une coutume louable de l'Église, selon laquelle les baptisés en bas âge, lorsqu'ils atteignent des années de discrétion et ont reçu des instructions, sont rappelés à la congrégation de leur alliance de baptême et recommandés à la grâce de Dieu avec prière.

Ap., XIII (VII), 6 (Triglot, pages 309, 311). Small C., Préface, 1-6 (Triglot, p. 533). Large C., préface, 1-6 (Triglot, p. 567,569); Baptême, 6-9.41-43 (Triglot, pp. 733, 735, 743). Col. 2,5; 1 Cor. 14,26,40; Luc 2,41-52: 1 Cor. 11,28.

Fausse doctrine: A). de l'Église Grecque.

La confirmation est un sacrement qui doit être célébré immédiatement après le baptême pour son achèvement et pour la communication du Saint-Esprit.

«Le second sacrement est l'onguent du chrisme (confirmation), qui a commencé à partir du moment où le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres et les a scellés de sa grâce divine..... Et que le Saint-Esprit est descendu une fois sur les apôtres en apparence de feu déposaient ses dons sur eux, de même maintenant, lorsque le prêtre oint le baptisé avec le saint onguent, les dons du Saint-Esprit sont déversés sur lui ... De ce sacrement, ces fruits se lèvent: Premièrement, comme par le baptême nous naissons de nouveau, ainsi par cette sainte onction, nous devenons des participants du Saint-Esprit, confirmés dans la foi du Seigneur, et grandissons dans la grâce divine Deuxièmement, par la puissance du Saint-Esprit Fantôme, nous sommes tellement confirmés et renforcés que notre ennemi spirituel ne peut absolument pas nuire à notre âme», confession orthodoxe de l'Église orientale, 1643 (Schaff, II, p. 378, 379, 380).

B) de l'Église Romaine.

La confirmation est un sacrement institué par Christ, par lequel le Saint-Esprit est communiqué et un signe indélébile est imprimé sur l'âme.

«Si quelqu'un dit, la confirmation de ceux qui ont été baptisés est une cérémonie oisive, et non pas un sacrement vrai et approprié: ou celui d'autrefois ce n'était rien d'autre qu'une sorte de catéchisme, par lequel ceux qui étaient proches de l'adolescence donnaient compte de leur foi dans le visage de l'Église: qu'il soit anathème. » «Si quelqu'un dit que ceux qui attribuent une vertu au chrême sacré de la confirmation offrent un outrage au Saint-Esprit: qu'il soit anathème." Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, pr. 125, 126). Septième session. Canons sur confirmation, Can. 1,2. Schroeder, p. 54,55,332. «Si quelqu'un dit que dans les trois sacrements, à savoir Baptême, Confirmation et Ordre, il n'y a pas de caractère imprimé dans l'âme, c'est-à-dire un certain signe spirituel et indélébile, à cause duquel on ne peut pas les répéter : laissez-le être anathème. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 121). Septième session. Canons sur les sacrements en général, Can. 9. Schroeder, p. 52,330.

Au contraire, marque! Personne ne peut instituer des moyens de grâce, si ce n'est Dieu seul, qui peut donner et conférer une grâce, dont les sacrements sont des moyens et des sceaux. Nous ne trouvons pas dans les Écritures un mot de l'institution d'un sacrement de confirmation, ni un mot de promesse, ni un exemple. L'imposition des mains des apôtres mentionnée dans Actes 8,17 était un signe visible ou un moyen de communiquer des dons extraordinaires du Saint-Esprit qui ont été accordés dans l'église primitive. - Celui qui est régénéré a le Saint-Esprit. - Dans le baptême, le pouvoir et la force du conflit sont conférés.

C) des Mormons.

Les baptisés seront confirmés par l'imposition des mains des anciens afin de recevoir le Saint-Esprit.

Au contraire, marque!

Les dons gracieux du Saint-Esprit nous sont communiqués par le baptême. Tite 3,6.

Chapitre XXV

De la Cène du Seigneur

Section 117

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le Seigneur Christ a institué la Cène du Seigneur pour tous les temps.

Ap., (III), 89 (Triglot, p. 179). Large C., Sacrement de l'autel, 1-7 (Triglot, pp. 753.755). F.C., Th. D., VII, 44,75,76 (Triglot, pages 987 999).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Cor. 11,26; 4,5; Actes 1,11 ..

Fausse doctrine: A). des Quakers.

Christ n'a pas institué un souper pour toujours.

B) de l'Armée du Salut.

Le repas du Seigneur peut être organisé ou omis.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Marc 14,24; 1 Cor. 11,24,25; Gal. 3,15.

Section 118

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les mots d'institution ne doivent pas être compris au sens figuré, mais au sens littéral d'origine de la lecture. F.C., Ep., VII, 7,25 (Triglot, pages 811, 815); Th. D., VII, 7.8.48.49.113 (Triglot, pp. 975,989,1011).

Preuve de la Parole de Dieu

Gal. 3,15. (Les mots d'institution sont les mots d'un testament, Marc 14,24; il n'est donc pas permis de s'écarter du sens original des mots.) Considérez plus loin: ce sont des mots d'un ordre divin, Gen. 22,1-3 (Heb. 11,17-19) .- Ce sont des paroles d'un article de foi; mais il n'y a pas d'article de foi nécessaire qui ne soit quelque part dans les Écritures enseigné avec des mots clairs, sans chiffres, sans figure de style; sinon, notre foi ne reposerait pas sur la parole sûre de Dieu, mais sur des opinions humaines. Tout ce qui, dans la description des articles de foi, est présenté en langage figuré peut être démontré à partir d'autres passages manifestes, clairs, clairs et congruents de l'Écriture. - Dans les récits historiques, les mots doivent être compris littéralement comme ils se lisent, à moins que des raisons lourdes et claires, dans les récits eux-mêmes, exigent qu'ils soient autrement compris.

Fausse doctrine: A). des Réformés, Arminiens, Mennonites et Sociniens.

Les mots d'institution ne doivent pas être compris littéralement comme ils se lisent, mais au sens figuré.

B) des Moraves.

Chacun peut comprendre les mots d'institution comme il l'entend.

Au contraire, marque!

Les trois évangélistes, Matthieu, Marc, Luc et l'Apôtre Paul s'accordent très exactement dans leur récit des mots d'institution (Matt. 26,26-28; Marc 14,22-24; Luc 22,19,20; 1 Cor. 10,16-21; 11,23-25). L'interprétation figurative des mots d'institution n'est pas possible. Les passages cités ci-dessus sont le siège de la doctrine concernant la Cène. S'ils ne devaient pas être pris à la lettre, il n'y aurait pas de passages où la doctrine du Dîner du Seigneur serait enseignée sans figure de langage, et il n'y aurait donc pas de doctrine certaine du Dîner du Seigneur; car ceux qui s'éloignent du sens littéral des mots ne sont pas unifiés dans leur compréhension des paroles du Christ et ne peuvent l'être. Mais on ne peut admettre

qu'aucune doctrine du repas du Seigneur ne se trouve dans les Écritures; Nous devons donc accepter cette doctrine que nous fournit le sens littéral des mots.

Section 119

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les éléments terrestres sont, selon les mots de l'institution, le vrai pain naturel et le vrai vin naturel, fruit de la vigne.

A.C., X (Triglot, p. 47). Ap. X, 54 (Triglot, p. 247); XXII (X), 2 (Triglot, p. 357). S.A., of the Power, 6 (Triglot, p. 505). Petit C., Sacrement de l'autel, 2 (Triglot, p. 555). Large C., 8 (Triglot, p. 755).

Preuve de la Parole de Dieu Mat.

26,26,27,29; Luc 22,18.

Fausse doctrine des Mormons.

Pour la célébration de la Cène, on peut aussi prendre autre chose que du pain et du vin.

Au contraire, voir: Gal.

3,15.

Section 120

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Selon les mots de l'institution, le pain consacré ainsi que le vin consacré doivent être répartis entre les communiantes et reçus par eux.

A.C., XXII (Triglot, pp. 59, 61). Ap., XXII (X) (Triglot, pages 357 à 361). S.A., P. III, VI, 2-4 (Triglot, p. 493). F.C., Ep., VII, 24 (Triglot, p. 815); Th. D., VII, 110 (Triglot, p. 1011).

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 26,26-28. (Christ l'a instituée dans les deux genres; c'est ainsi qu'il l'a administrée aux apôtres, et ainsi les apôtres l'ont utilisée.) 1 Cor. 11,23-26. (Les apôtres ont prescrit aux congrégations la célébration de la Cène sous les deux genres.)

Fausse doctrine de l'Eglise Romaine.

La Cène du Seigneur sera distribuée aux laïcs en un seul type, celui du pain.

«Si quelqu'un dit que, selon le précepte de Dieu ou par nécessité de salut, tous et chacun des fidèles du Christ devrait recevoir les deux espèces du très saint sacrement de l'Eucharistie: qu'il soit anathème. »
«Si quelqu'un dit que la sainte Eglise catholique n'a pas été amenée, par des causes et raisons justes, à communiquer, sous la seule espèce du pain, des laïcs, mais aussi des clercs sans se consacrer, ou a commis une erreur ici: qu'il soit anathème. » « Si quelqu'un nie que le Christ entier et tout entier, la fontaine et l'auteur de toutes les grâces, soit reçu sous la seule espèce de pain; parce que, comme

l'affirment faussement certains, il n'est pas reçu, selon l'institution même du Christ, sous les deux espèces: qu'il soit anathème. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 174, 175) .

Vingt et unième session. Canons sur la communion sous les deux espèces et celle des petits enfants, Can. 1,2,3. Schroeder, pages 134, 135, 408, 409

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Marc 14,23 (Les apôtres ont reçu le Dîner du Seigneur en tant que disciples; ils n'étaient pas présents à la place des prêtres célébrant la messe! À ceux à qui il dit: «Mangez! » Il dit aussi: «Bois! ») Jean 10,35 ; Fille. 3,15. C'est un péché grave de modifier l'institution du Christ.

Session 121

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Il est indifférent que le pain soit cuit à partir de farine de froment ou de farine d'un autre type de grain, levé ou non levé, qu'il soit rond ou allongé, ou quelle que soit sa forme. F.C., Ep. et Th. D., X (Triglot, pages 829 831; 1053-1063).

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 26,26; 1 Cor. 11,26. (Puisque le Christ ne parle que de pain et qu'il ne commande ni à un type de pain ni n'en interdit un autre, il a laissé cette question à la liberté Chrétienne.)

Fausse doctrine: A). de l'Église Grecque.

Le pain du Dîner du Seigneur doit être du pain de blé levé.

«Que faut-il observer dans ce sacrement? [...] Troisièmement, il faut veiller à disposer du matériel approprié, à savoir du pain au levain, aussi pur que possible. » Confession orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff, II, p. 381).

B) de l'Église Romaine.

Du pain de blé sans levain sera utilisé.

Au contraire, voir: Gal.

2,4,5; 5,1.2.

Section 122

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La fraction du pain pendant la célébration de la Cène n'est pas un acte essentiel de la Sainte-Cène. F.C., Th. D., VII, 83.84 (Triglot, p. 1001). Ep. and Th. D., X (Triglot, pp. 329,831; 1053-1063).

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 26,26,27. (Christ a rompu le pain afin de le distribuer aux disciples; mais il n'a pas ordonné qu'il soit rompu pendant la célébration.) 11,25.26 ("Vous le faites aussi souvent que vous le buvez. - Aussi souvent que vous mangez ce pain." dans le repas du Seigneur, à manger et à boire.)

Fausse doctrine des Réformés, Presbytériens, Congrégationalistes, Baptistes, Arminiens, Mennonites, Sociniens et Campbellites.

Le pain (un symbole du corps du Christ) doit nécessairement être rompu lors de la célébration de la Cène du Seigneur, afin de pouvoir ainsi le représenter, ainsi que la manière dont le corps de Christ a été brisé sur la croix.

«Christ m'a commandé, à moi et à tous les croyants, de manger de ce pain rompu et de boire de cette coupe, et a joint ses promesses: Premièrement, son corps a été offert et brisé sur la croix pour moi et son sang versé pour moi aussi certainement que je vois de mes yeux le pain du Seigneur brisé pour moi et la coupe communiquée à moi. » Catéchisme de Heidelberg, question 75, 1563 (Schaff, III, p. 332).

«Le Seigneur Jésus a, dans cette ordonnance, chargé ses ministres de déclarer sa parole d'institution au peuple, de prier et de bénir les éléments du pain et du vin et de les distinguer ainsi d'un usage commun à un usage sacré; et prendre et rompre le pain », etc." Confession de Westminster, Chapitre XXIX, 1647 (Schaff, III, p. 665). Cette déclaration du chapitre XXIX de la Westminster Confession apparaît également dans le chapitre XXX correspondant de la Déclaration des Congrégationalistes de Savoie, 1658. et de la Confession des Baptistes de Philadelphie, 1688.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Jean 19,33; Ex. 12,46; Esaïe 58,7. (Le mot hébreu traduit par «accord» dans le VA est dans la Bible et les lexiques hébreu-allemands sont rendus "brechen". Ainsi, par exemple, Koenig: «Brechen Brot, das heisst, Speise mitteilen, Jes. 58,7. » En accord total avec ces découvertes philologiques, Guenther remarque: «Pause» en hébreu est équivalent à "distribuer». Ce que l'on donne à ceux qui ont faim ne doit pas nécessairement être cassé; il peut aussi être coupé ou peut avoir été cassé auparavant.) Matt . 26,26. (Le Seigneur rompit le pain pour le donner ou le distribuer. Le but de la rupture n'était que la distribution. La rupture n'est donc, en tant qu'acte auxiliaire et préparatoire, aucun acte sacramentel appartenant à l'essence de la Cène du Seigneur. peut donc avoir lieu auparavant par l'intermédiaire du boulanger ou de qui que ce soit, l'important étant que le pain soit distribué entre les communiant.) 1 Cor. 10,16. (Le pain et le vin ne sont pas destinés à représenter ni à symboliser le corps et le sang du Christ, mais constituent une communion du corps et du sang du Christ.)

Section 123

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Dans le repas du Seigneur, le vrai corps et le vrai sang du Christ sont véritablement et substantiellement présents et accompagnés du pain et du vin véritablement distribués et reçus. A.C., X (Triglot, p. 47). Ap., X (Triglot, p. 247). S. A., P. III, VI (Triglot, p. 493). Petit C., Sacrement de l'autel, 1-4 (Triglot, pp. 555.557). Large C., Sacrement de l'autel, 8-19 (Triglot, pp. 755.757). F.C., Ep., VII (Triglot, pages 807 à 817); XII, 24 (Triglot, p. 843); Th. D., VII (Triglot, pages 971-1015); XII, 32 (Triglot, p. 1101).

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 26,26,28; 1 Cor. 10,16; 11,27-29; Luc 1,37; Eph. 3,20.21; Psaume 33,4.

Fausse doctrine: A). des Réformés, Épiscoliens, Épiscoliens Réformés, Presbytériens, Congrégationalistes, Baptistes, Arminiens, Schwenkfeldiens, Méthodistes, Mennonites, Irvingites, Adventistes du Septième Jour, Campbellites et Mormons.

Le pain et le vin représentent simplement le corps et le sang du Christ et sont des signes et des symboles du corps et du sang absents (présent de manière circonscrite dans le ciel) de Christ, qui n'est présent que spirituellement dans le sacrement.

«Comment cela vous est-il signifié et scellé dans la Sainte Cène que vous participiez au sacrifice unique de Christ sur la croix et à tous ses bienfaits? Ainsi, ce Christ m'a ordonné, ainsi qu'à tous les

croyants, de manger ce pain rompu et de bois de cette coupe et joint à ces promesses: premièrement, son corps a été offert et brisé sur la croix pour moi, et son sang versé pour moi, aussi certainement que je vois de mes yeux le pain du Seigneur brisé pour moi et la coupe m'a été communiquée, et de plus, qu'avec son corps crucifié et son sang versé, il nourrit et nourrit mon âme jusqu'à la vie éternelle, aussi certainement que je reçois de la main du ministre et que je goûte de ma bouche le pain et la coupe du Seigneur qui me sont donnés en tant que marques du corps et du sang de Christ. » « Qu'est-ce que manger le corps crucifié et boire le sang versé de Christ? Il ne s'agit pas seulement d'embrasser avec un cœur croyant toutes les souffrances et la mort de Christ et d'obtenir ainsi le pardon des péchés et de la vie éternelle, mais aussi de s'unir de plus en plus à son corps sacré par le Saint-Esprit. , qui habite à la fois en Christ et en nous, que bien qu'il soit dans les cieux et nous sur la terre, nous sommes néanmoins chair de sa chair et os de ses os, et vivons et sommes régis pour toujours par un seul Esprit, en tant que membres du les mêmes corps sont par une seule âme. » « Alors, alors, Christ appelle-t-il le pain son corps, et la coupe son sang, ou le Nouveau Testament dans son sang? et saint Paul, la communion du corps et du sang du Christ? Le Christ parle ainsi non sans grande cause: à savoir, non seulement pour nous enseigner par là que, comme le pain et le vin soutiennent cette vie temporelle, son corps crucifié et son sang versé sont également la vraie viande et le vrai bois de notre âme pour la vie éternelle: beaucoup plus encore, par ce signe visible et cet engagement de nous assurer que nous participons réellement à son vrai corps et à son véritable sang, par le biais de l'action du Saint-Esprit, à ceux que nous recevons par la bouche du corps ces symboles sacrés en souvenir de lui; et que toutes ses souffrances et son obéissance sont aussi sûrement les nôtres, comme si nous avions nous-mêmes tamponné et tout fait en notre propre personne. » Catéchisme de Heidelberg (Questions 75, 76, 19), 1563 (Schaff, III, 332-335).

«Quelle est la partie intérieure, ou la chose signifiée? Le corps et le sang de Christ, qui sont véritablement et effectivement pris et reçus par les fidèles dans la Cène. » (N. B. - Livre américain de prière commune se lit comme suit: «spirituellement» au lieu de «vraiment».) Catéchisme anglican, 1549 (Schaff, III, p. 521).

«La Cène du Seigneur est un mémorial de notre Rédemption par la mort du Christ, car nous montrons ainsi la mort du Seigneur jusqu'à son retour. C'est aussi un symbole de l'alimentation de l'âme sur le Christ Nous nous nourrissons Christ seulement par Sa Parole, et seulement par la foi et la prière, et nous nous nourrissons de Lui, que ce soit pour notre dévotion privée, ou dans nos méditations, à toute occasion de culte public, ou dans le symbolisme commémoratif de la Cène. » Articles de Religion Épiscopaux Réformés, 1875 (Schaff, III, p. 823, 824).

«Les éléments extérieurs de ce sacrement sont parfois appelés par le nom des choses qu'ils représentent, à savoir le corps et le sang de Christ Le corps et le sang de Christ ne sont ni corporels ni charnels , avec ou sous le pain et le vin; cependant, comme réellement, mais spirituellement, présent à la foi des croyants en cette ordonnance, comme le sont les éléments eux-mêmes, à leur sens extérieur. » Confession de Westminster, Chapitre XXIX, 1647 (Schaff, III, p. 665.666). Cette déclaration du chapitre XXIX de la Confession de Westminster figure également au chapitre XXX correspondant de la Déclaration des Congrégationalistes de Savoie, 1658, et de la Confession des Baptistes de Philadelphie, 1688.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Actes 3,21. (L'AV ne rend pas justice à l'original dans ce texte. La Bible de Luther a raison de traduire: "Welcher muss den Himmel einnehmen", faisant de Christ le sujet et les cieux, l'objet: "Qui doit prendre possession des cieux". La traduction anglaise de la deuxième confession helvétique, dans Schaff, III, p: 852, non seulement renverse sujet et objet, ce qui pourrait se produire par inadvertance ou incompréhension honnête puisque les deux sont accusatifs; elle donne au verbe un sens impossible: «Le ciel doit contenir Christ », pervertissant ainsi le texte dans l'intérêt de la christologie réformée.) Eph. 4,10. - Marc 14,24 (Receptus); Heb, 10,1; Col 2,17. (La Cène, en tant que sacrement du Nouveau Testament, n'a pas

d'ombres et de types, mais le corps et la substance même des bonnes choses qui devaient venir et qui sont maintenant venues en Christ.)

B) des Swedenborgiens.

Le Seigneur est présent dans la Cène du Seigneur: par la chair et le sang, le pain et le vin, les choses spirituelles et célestes correspondantes sont signifiées.

Au contraire, voir:

Mat. 26,26,28: Luc 22,19.20.

C) des Sociniens, des Unitariens et des Universalistes.

Le corps et le sang de Christ ne nous sont pas donnés dans le repas du Seigneur.

D). des Quakers.

La première fraction du pain de Christ était une figure du vrai souper spirituel. À ce stade, lisez les articles XII, XIII et XIV (p. 585 à 830) dans Krauth "Réforme Conservatrice".

Section 124

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le vrai corps du Christ Et son vrai sang sont mangés et bu en même temps que le pain et le vin consacrés.

F.C., Ep., VII, 2.15 (TrigOt, p. 809, 811, 813): Th. D., VII, 3-6.33.63-67. 114.118 (Triglot, pages 973 975 983 995 997, 1011, 1013).

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 26,26-28. (La consommation du pain et du "corps du Christ est une consommation unique, de même que la consommation du vin et du sang du Christ").

Fausse doctrine des Réformés, des Schwenkfeldiens, des Épiscopaliens, des Éiscopaliens Réformés, des Presbytériens, des Congrégationalistes, des Baptistes, des Arminiens, des Moraves, des Méthodistes et des Irvingites.

Le corps et le sang de Christ ne sont pas reçus oralement, mais seulement spirituellement par la foi.

«Le Corps du Christ n'est donné, pris et mangé dans la Cène que de manière céleste et spirituelle. Et le moyen par lequel le Corps du Christ est reçu et mangé dans la Cène est la Foi. » Trente-Neuf Articles de l'Église d'Angleterre. Article XXVIII (cf. Article XXIX), 1563, 1571 (Schaff, III, p. 506).

«Les dignes destinataires, prenant part extérieurement aux éléments visibles de ce sacrement, font aussi aussi intérieurement par la foi, réellement et effectivement, mais non pas charnellement et corporellement, mais spirituellement, recevoir et se nourrir de Christ crucifié et de tous les bénéfices de sa mort. » Confession de Westminster, 1647 (Schaff, III, p. 666). Cette déclaration du chapitre XXIX de la Westminster Confession apparaît également dans le chapitre XXX correspondant de la Déclaration des congrégationalistes de Savoie, 1658, et de la Confession des Baptistes de Philadelphie, 1688.

Au contraire, voir:

1 Cor. 10,16. (S'il y a une communion entre le pain distribué (cassé) et le corps du Christ dans l'acte de distribution, il doit aussi y avoir une communion dans le repas. Christ ne dit pas: Mange le pain avec la bouche et mon corps spirituellement par La foi, Jean 6.53 et suivants traite de l'alimentation spirituelle et

du boire, dans laquelle Christ pour lui-même reçoit ses bienfaits par la foi, sans aucun élément visible.) 1 Cor.11,27-29.

Section 125

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le pain et le vin ne perdent pas leur substance après la consécration.

S.A., P. III, VI, 5 (Triglot, p. 493). F.C., Ep., VII, 22 (Triglot, p. 813); Th. D., VII, 35.108 (Triglot, pages 983, 985, 1009).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Cor. 10,16.17; 11,23,26-28. (Paul nomme le pain et le vin, après la consécration ou la bénédiction comme avant.)

Fausse doctrine de l'Eglise Grecque et Romaine.

Le pain et le vin sont transformés en Corps et Sang du Christ.

«Quatrièmement, au moment où il consacre les dons, le prêtre doit avoir l'intention que la substance du pain et la substance du vin soient transformées par l'action du Saint-Esprit en une substance du corps et du sang véritables du Christ. Car après ces paroles, la transsubstantiation a lieu immédiatement, et le pain est transformé en véritable corps du Christ et le vin en son sang véritable. Seules les espèces qui sont perceptibles à la vue par la disposition de Dieu. » Confession orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff, II, p. 381, 382).

«Si quelqu'un dit que, dans le sacrement sacré de l'Eucharistie, la substance du pain et du vin reste conjointement avec le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ, et nie cette conversion merveilleuse et singulière de toute la substance de le pain dans le corps, et de toute la substance du vin dans le sang - seule subsiste le pain et le vin - que la conversion appelle de façon très appropriée l'Eglise catholique la transsubstantiation: qu'il soit anathème.»

Canons et décrets du Concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 136, 137). Treizième Session. Canons sur le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, Can. 2. Schroeder, p. 79,355,356.

Témoignage de la parole de Dieu contre une telle erreur:

1 Cor. 10,16. Communion un lieu au moins entre deux. - Nous croyons et confessons que Christ a pris sa chaise et a chanté son nom. le sang de Christ sont préparés à partir de la douleur et le vin par le prêtre.)

Section 126

Doctrine pure de l'Eglise évangélique luthérienne.

L'union sacramentelle du corps et du sang du Christ cesse lorsque l'action sacramentelle est terminée.

F.C., Th. D., VII, 15.83.84.108 (Triglot, pages 977.1001.1009).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Cor. 10,16. (Le pain que nous rompons, c'est-à-dire que nous distribuons pour être mangé est la communion du corps de Christ; le pain qui reste et qui n'est pas distribué ni mangé ne peut être la communion du corps de Christ.)

Fausse doctrine: A). de l'église Romaine.

L'armée consacrée est, en plus de l'utilisation, le corps du Christ et doit être réservée.

«Si quelqu'un dit qu'après la consécration, le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ ne sont pas dans le sacrement admirable de l'Eucharistie, mais seulement lors de l'utilisation, pendant la prise et non soit avant, soit après; et que, dans les armées ou les particules consacrées, qui sont réservées ou qui restent après la communion, le véritable corps du Seigneur ne reste pas: qu'il soit anathème. » «Si quelqu'un dit qu'il n'est pas licite que l'Eucharistie sacrée soit réservée dans le sacrarium, mais que, immédiatement après la consécration, elle doit nécessairement être distribuée parmi les présents; ou qu'il est interdit de la porter avec honneur les malades: qu'il soit anathème. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 137,138). Treizième Session. Canons sur le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, Can. 4,7. Schroeder, pages 79, 80, 356.

B) des Irvingites.

Les créatures de pain et de vin offertes à Dieu par la congrégation sont obtenues par l'action du Saint-Esprit au moyen de la Parole de Dieu et de la prière formées dans la chair et le sang de Jésus-Christ et doivent être réservées.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Mat. 26,26,27. (Christ nous ordonne de manger le pain et non de le réserver. Rien ne peut être un sacrement en dehors du commandement de Dieu et de l'utilisation divinement ordonnée.) Si l'on refuse la transsubstantiation (comme le prétendent les Irvingites), il faut pratiquer en conséquence.

Section 127

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Christ, qui est présent dans la Cène du Seigneur, doit être vénéré, mais pas le pain et le vin. F.C., Th. D., VII, 87.108 (Triglot, pages 1003, 1009).

Preuve de la Parole de Dieu

Nous n'avons aucun ordre ni aucun exemple dans les Écritures que le pain et le vin doivent être adorés.

Fausse doctrine: A). de l'Église Grecque.

La Sainte-Cène doit être vénérée comme le Christ lui-même.

"L'honneur qui devrait être donné à ces énormes mystères (le sacrement de l'Eucharistie) devrait être égal et semblable à celui qui est donné à Christ lui-même." "C'est pourquoi il nous appartient de vénérer et d'adorer la Sainte Eucharistie en tant que notre Sauveur Jésus Lui-même." Confession orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff, II, p. 384, 336).

B) de l'Église Romaine.

L'hostie consacrée sera vénérée.

«C'est pourquoi, il n'y a plus de place pour le doute, afin que tous les fidèles du Christ puissent rendre vénéré l'adoration de la Patrie, qui est due au vrai Dieu, à ce très saint sacrement Saint Synode déclare d'ailleurs que cette coutume a été introduite très pieusement et religieusement dans l'Église, que ce sacrement sublime et vénérable soit célébré avec une vénération et une solennité particulières, célébrée

chaque année un jour et une fête; être porté avec respect et honneur lors de processions dans les rues et les lieux publics ». Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 131). Treizième Session. Décret concernant le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, Chapitre V. Schroeder, p. 76.352.353.

Au contraire, marque!

Le pain et le vin restent du pain et du vin après la consécration: quiconque ne vénère pas le Christ seul et seul, mais aussi du pain et du vin, vénère aux côtés du Créateur la créature Rom.1,25 et commet ainsi le péché d'idolâtrie. Porter et adorer fait de la Cène une action totalement différente de celle que le Christ a instituée.

Section 128

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

L'avantage du Dîner du Seigneur consiste en ce que les avantages de Christ, surtout le pardon des péchés, qui sont conférés par la Parole de promesse, sont confirmés et scellés par le serment du corps et du sang de Christ.

A.C., XXIV, 30 (Triglot, p. 67). Ap., XXIV (XII), 69,90 (Triglot, pages 409, 415). Petit C., Sacrement de l'autel, 5.6 (Triglot, p. 557). Grand C., sacrement de l'autel, 20-22. 66 (Triglot, pages 757, 759). F.C., Th. D., VII, 44 (Triglot, p. 987).

Preuve de la Parole de Dieu

Luc 22, 19.20; Mat. 26,26.28 (Là où il y a pardon des péchés, il y a aussi vie et salut.)

Fausse doctrine: A). de l'Église Romaine.

Le fruit principal de la Cène du Seigneur n'est pas le pardon des péchés: nous n'obtenons que le pardon des petits péchés.

«Si quelqu'un dit, soit que le principal fruit de la très sainte Eucharistie soit la rémission des péchés, ou que d'autres effets n'en résultent pas: qu'il soit anathème.» Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, page 137). Treizième session. Canons sur le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, Can. 5. Schroeder, p. 79,356. Dans le Catechismus Romanus, nous lisons: «Dans la Cène, les péchés les plus petits sont pardonnés. »

(Traduit de l'allemand de Guenther.)

Au contraire, voir:

1 Cor. 11,29. (Si le communicateur indigne mange et boit le corps et le sang du Christ jusqu'à ce qu'il soit condamné, il faut que la digne réception du corps et du sang du Christ serve au pardon des péchés.)

B) des Réformés, Presbytériens, Congrégationalistes et Baptistes.

La fraction du pain et la consommation de vin dans la Cène sont utiles dans la mesure où on rappelle aux communicants croyants la mort de Christ et ses bienfaits, en leur assurant qu'ils en sont participants et que Christ nourrira leur âme, qui se soulève lui-même, avec son corps et son sang par son Esprit.

«Notre Seigneur Jésus dans la nuit où il a été trahi, a institué le sacrement de son corps et de son sang, appelé le Dîner du Seigneur, qui doit être observé dans son Église jusqu'à la fin du monde; pour le souvenir perpétuel du sacrifice de lui-même dans son La mort, le scellement de tous les avantages pour les vrais croyants. » Confession de Westminster, chapitre XX X, 1647 (Schaff, III, p. 663,664). Cette

déclaration du chapitre XXIX de la Confession de Westminster figure également dans le chapitre XXX correspondant de La Savoie. Déclaration des congrégationalistes de 1658 et de la Confession des baptistes de Philadelphie de 1868. "Dans la Cène, les membres de l'Église, par l'usage sacré du pain et du vin, commémoreront ensemble le mourant amour du Christ." Hampshire Baptist Confession, 1833 (Schaff, III, p. 747).

C) des Schwenkfeldiens, des Arminiens, des Méthodistes, des Mennonites, des Baptistes Librement Testamentaires, des Épiscopaux Réformés. Campbellites et Mormons.

La fraction du pain et la consommation de vin pendant le repas du Seigneur servent à rappeler la mort de Christ et ne présentent aucun autre avantage.

D). des Swedenborgiens.

Le repas du Seigneur sert à conduire les vrais enfants du Seigneur au ciel quant à leur esprit.

E). des Sociniens, des Unitariens et des Universalistes.

Aucun cadeau de grâce ne nous est donné dans la Cène du Seigneur; c'est simplement une célébration commémorative.

Au contraire, marque!

Quiconque ne croira pas que le corps et le sang véritables du Christ est dans, avec et sous le pain et le vin consacrés, ne peut évidemment pas croire que le pardon sacré des péchés donne la vie et le salut; il pense: un peu de pain et un peu de vin devraient-ils me donner le pardon des péchés?

Section 129

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Pour utiliser de manière salubre la Cène, la foi est nécessaire.

A.C., XXIV, 30-33 (Triglot, P. 67). A p., (111), 89 (Triglot, p. 179). XIII (VII), 20-22 (Triglot, p. 313). Petit C., Sacrement de l'autel, 10 (Triglot, p. 557). Large C., Sacrement de l'autel, 33-38 (Triglot, p. 761). F.C., Th. D. VII, 68-72 (Triglot, p. 997).

Preuve de la Parole de Dieu

Luc 22,19.20 (Donné pour vous. Versé pour vous. - Les mots "pour vous" exigent que tous les cœurs croient.)

Fausse doctrine de l'Eglise Romaine.

La Sainte-Cène confère la grâce aussi sans la foi du destinataire.

"Si quelqu'un dit que les sacrements de la nouvelle loi ne contiennent pas la grâce qu'ils signifient; ou qu'ils ne confèrent pas cette grâce à ceux qui n'y font pas obstacle ... qu'il soit anathème." "Si quelqu'un dit que, par lesdits sacrements de la Nouvelle Loi, la grâce n'est pas conférée par l'acte accompli, mais que la seule foi en la promesse divine suffit pour obtenir la grâce: qu'il soit anathème."

Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 120,

121). Septième Session. Canons sur les Sacrements en Général, Can. 6,8. Schroeder, p. 52,330.

Au contraire, voir: 1

Cor. 11,27-29.

Section 130

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

De plus, les communicants indignes mangent et boivent le vrai corps du Christ et son vrai sang de manière sacramentelle avec le pain et le vin, bien que ce soit une damnation.

Grand C., sacrement de l'autel, 16-19 (Triglot, p. 757). F.C., Ep., VII, 16.17.37 (Triglot, pages 813, 815); Th. D., VII, 33.60, 72.123 (Triglot, pages 983.993, 995.997.1013.1015).

Preuve de la Parole de Dieu 1

Cor. 11,27-29.

Fausse doctrine des Réformés, Épiscopaliens, Presbytériens, Congrégationalistes, Baptistes et Méthodistes.

Les communicants indignes ne reçoivent pas le corps et le sang du Christ.

«Article XXIX. Des méchants, qui ne mangent pas le corps du Christ en utilisant la Cène du Seigneur. Les méchants, et qui sont dépourvus d'une foi vivante, bien qu'ils pressent leurs dents de manière charnelle et visible (comme Saint Augustin dit: le sacrement du corps et du sang du Christ; cependant, ils ne participent absolument pas au Christ; mais plutôt, à leur condamnation, mangez et buvez le signe ou le sacrement d'une si grande chose. » Trente-neuf articles de l'Église d'Angleterre, 1563, 1571 (Schaff, III, p. 506, 507).

«Bien que les hommes ignorants et méchants reçoivent les éléments extérieurs dans ce sacrement, ils ne reçoivent cependant pas la chose qui est signifiée de cette manière. » Westminster Confession, chapitre XXIX, 1647 (Schaff, III, p. 666, 667). Cette déclaration du chapitre XXIX de la Confession de Westminster figure également au chapitre XXX correspondant de la Déclaration des congrégationalistes de Savoie, 1658, et de la Confession des Baptistes de Philadelphie, 1688.

Section 131

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le repas du Seigneur ne sera pas offert aux jeunes enfants. Large C., Sacrement de l'autel, 2 (Triglot, p. 753).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Cor. 11,28.29. Les jeunes enfants ne peuvent pas examiner leur corps et discerner le corps du Seigneur, v. 26.

Fausse doctrine de l'Eglise Grecque.

Le repas du Seigneur sera également offert aux jeunes enfants.

Au contraire, marque!

Jean 6 (cité par Metrophanes Kritopulus comme enseignant de la nécessité de la Cène du Seigneur pour le salut) ne traite pas de la Cène du Seigneur, du repas et de la boisson sacramentels, mais du spirituel, qui a lieu par la foi. Le manger spirituel, mais pas le manger sacramentel, est inconditionnellement nécessaire au salut. Les enfants peuvent en effet être amenés à Christ par le saint baptême, mais pas par le repas du Seigneur. 1 Cor. 11,26.28.29.

Section 132

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Dans la célébration du repas du Seigneur, nous montrons la mort du Seigneur et nous nous souvenons de son sacrifice unique.

A.C., XXIV (Triglot, pp. 65-69). Ap., XXIV (XII), 16.56.89 (Triglot, pages 389, 403, 405, 413, 415). S.A., P. II, II (Triglot, pp. 463-471). F.C., Ep., VII, 23 (Triglot, p. 815); Th. D., VII, 109 (Triglot, p. 1011).

Preuve de la Parole de Dieu Hébr.

10,11.12.14; 1 Cor. 11,26.

Fausse doctrine de l'Eglise Grecque et Romaine.

Dans le repas du Seigneur, le prêtre offre sans cesse le Seigneur Christ d'une manière non sanglante, et cela pour les vivants et les morts.

"De plus, le sacrement est offert en sacrifice à tous les chrétiens orthodoxes, qu'ils soient morts ou vivants, dans l'espoir de la résurrection à la vie éternelle..... pour nos péchés, que ce soit des vivants ou des morts. " Confession orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff, II, p. 384, 385).

«Si quelqu'un dit que, dans la masse, un sacrifice véritable et convenable n'est pas offert à Dieu; ou qu'être offert n'est rien d'autre que le fait que Christ nous a été donné à manger: qu'il soit anathème. » «Si quelqu'un dit, par ces mots: » Faites ceci pour ma commémoration » (Luc 22, 19). Christ n'a pas institué les prêtres apôtres; ou n'a pas ordonné qu'ils et d'autres prêtres offrent son propre corps et du sang: qu'il soit anathème. " «Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe n'est qu'un sacrifice de louange et d'action de grâce; ou qu'il s'agit d'une simple commémoration du sacrifice accompli sur la croix, mais pas d'un sacrifice propitiatoire; ou que cela ne profite qu'à celui qui reçoit et qu'il ne devrait pas être offert aux vivants et aux morts pour les péchés, les douleurs, les satisfactions et autres nécessités: qu'il soit anathème. » «Si quelqu'un dit que, par le sacrifice de la masse, un blasphème est jeté sur le très saint sacrifice du Christ consommé sur la croix; ou qu'il en est dérogé: qu'il soit anathème. » «Si quelqu'un dit que c'est une imposture de célébrer des messes en l'honneur des saints et d'obtenir leur intercession auprès de Dieu, comme le veut l'Église - qu'il soit anathème. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Triglot, II, p. 184, 185). Vingt-Deuxième Session. Canons sur le Sacrifice de la Messe, Can. 1,2,3,4,5. Schroeder, p. 149,422.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Mat. 26,26,27. (Mange, bois!) 1 Cor. 11,26-29 (pas pour les morts). Heb.10,18; v. 1; Heb, 9,22; v. 12; 1 Pierre 3,18.

La Sainte Écriture ignore tout du caractère sacrificiel du Dîner du Seigneur. - La distinction entre sacrifice et sacrement doit être fermement maintenue. Dans un sacrifice, quelque chose est offert à Dieu; dans un sacrement, Dieu nous donne quelque chose. La Sainte Écriture ne sait pas non plus qu'une offrande continue de la part de Christ pour son unique sacrifice pour le salut de l'humanité, ni que la Cène soit une représentation de celle-ci (contre l'enseignement des Vieux Catholiques et Irvingites à cet effet). - Nous mangerons et boirons le corps et le sang de Christ pour notre bénéfice, mais ne les offrirons pas à Dieu.

Chapitre XXVI

De l'Église

Section 133

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

L'Église de Jésus-Christ au sens propre, en dehors de laquelle il n'y a pas de salut, est le nombre total de tous les vrais croyants.

A.C., VII et VIII (Triglot, p. 47). Ap., VII et VIII (IV) (Triglot, pp. 227-245). S.A., P. III, XII (Triglot, p. 499). Large C., troisième article du credo, 47-53 (Triglot, p. 689-693).

Preuve de la Parole de Dieu

Eph. 2,19-22; 1,22.23; 5,25-27; Mat. 16,18; Jean 11,51,62; Rom. 12,5; 1 Cor. 12,27; Hébr. 3,6; 12,23.

Fausse doctrine: A). de l'Église Grecque.

L'Eglise est la communauté visible de ceux qui sont unis par la foi orthodoxe, la loi de Dieu, la hiérarchie et les (7) sacrements.

«Qu'est-ce que l'Église? L'Église est une communauté d'hommes divinement instituée, unie par la foi orthodoxe, la loi de Dieu, la hiérarchie et les sacrements. » «Comment l'Église visible peut-elle être l'objet de la foi, alors que la foi, comme le dit l'apôtre, est" la preuve de ce que nous ne voyons pas »? Tout d'abord, même si l'Église est visible, la grâce de Dieu, qui réside dans elle, et chez ceux qui sont sanctifiés en elle, n'est pas ainsi, et c'est elle qui constitue à proprement parler l'objet de la foi dans l'Église, Deuxièmement, l'Église, bien qu'elle soit visible aussi loin qu'elle soit sur terre, et contient tout Les chrétiens orthodoxes qui vivent sur la terre sont toujours invisibles, dans la mesure où elle est partiellement au ciel, et contient tous ceux qui sont partis d'ici dans la vraie foi et la sainteté. » Le plus long catéchisme de l'Église Russe, questions 252 et 254.1839 (Schaff, II, p. 483).

B) de l'Église Romaine.

L'Église, en dehors de laquelle il n'y a pas de salut, est la fraternité visible de tous ces chrétiens bons et mauvais dirigés par le pape romain.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Jean 10,27,28. (L'Église est le troupeau des brebis de Christ, qui sont conduites par lui, leur bon berger.) Vv. 12-18; 15,6; Rom. 8,9; 1 Jean 2,19.

C) des Quakers.

L'Église est le nombre total de tous ceux qui sont illuminés par la lumière intérieure et la suivent, qu'ils soient chrétiens, turcs, juifs ou païens.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Psaume 147,20; Actes 4,12; Jean 14,6; 1 Cor. 12,3.

D). des Mormons.

La seule église de Jésus-Christ dans ces derniers jours est l'église mormone; ceux qui ne lui appartiennent pas sont païens.

E). des Swedenborgiens.

L'Église est composée de tous ceux qui honorent le Christ en tant que seul Dieu (donc des Swedenborgiens) et évitent le mal.

Témoignage de Dieu, je suis Parole contre une telle erreur:

Apoc. 2,9. (De telles communions, qui ne reçoivent pas la Parole de Dieu comme une Parole de Dieu, nient le mystère de la Sainte Trinité, car les Suédborgens, les Sociniens, les Unitaires, les Universalistes, etc. sont en dehors de l'Église, ne sont pas des églises du Christ, mais des synagogues de Satan.)

Section 134

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les marques extérieures sans faille par lesquelles la présence de l'Église de Jésus-Christ, Invisibles pour nous, on peut reconnaître: la prédication pure de la Parole de Dieu et l'administration non adultérée des saints sacrements.

A.C., VII (Triglot, p. 47). Ap., VII et VIII (IV), 5-8 (Triglot, pages 227, 229); IX. 52 (Triglot, p. 245); XIV (VII), 27 (Triglot, p. 315). F.C., Ep., XII, 9,26 (Triglot, pages 839 843); Th. D., XII, 14,34 (Triglot, pages 10 99, 1101).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Pierre 2,5; 2 Tim. 2,19; Jean 10,27; Gal. 4,26; Luc 17,20.21; Est. 5,10.11 (à travers la Parole, certains sont toujours gagnés); Mark 4,26,27; Jean 8,31,32; Mat. 28,18.19; Marc 16,15.16; Eph. 5,26 ("le lavage de l'eau par la Parole"); 1 Cor. 12,13; 1 Cor.10,17.

Fausse doctrine: A). de l'Église Romaine.

Les marques de l'Église sont son unité, sa sainteté, sa catholicité (universalité) et son apostolicité.

Au contraire, marque!

L'Église de Jésus-Christ est une, sainte, universelle et apostolique, mais l'Église romaine n'est pas cette Église sainte, universelle et apostolique, simplement parce que les seules marques indéfectibles (prédication pure, administration juste des sacrements) ne le sont pas. caractéristique d'elle. - les marques vraies et infaillibles doivent être perceptibles par les sens, elles doivent rendre l'objet qu'ils caractérisent indéniablement reconnaissable, doivent être caractéristiques uniquement et à tout moment de l'objet qu'ils identifient, doivent distinguer cet objet des autres et en être inséparables. Si l'unité sous le pape, en tant que chef visible de l'église, était une marque de l'Église, il n'y aurait pas eu d'Église avant la montée de la papauté. L'unité existe aussi dans la synagogue de Satan contre Christ. L'histoire de l'Église ne peut guère se vanter de l'unité de l'Église romaine. La sainteté n'est pas une marque de l'Église; la sainteté est soit externe, ce que peuvent aussi avoir les hypocrites, soit interne, qui n'est pas perceptible par les sens. Rom. 2,29; Mat. 6,1-18. Le nom "catholique" ou "universel" n'est pas une marque de l'Église: il n'a pas toujours été utilisé; également les ennemis de l'Eglise l'ont porté. L'antiquité n'est pas une marque de l'Église; le royaume du diable prétend également la même chose; cela n'a pas toujours été caractéristique de l'Église. L'Église Romaine est une nouvelle église qui s'est écartée de la doctrine apostolique de l'Épître de Saint-Paul à la congrégation de Rome; donc elle n'est pas apostolique. La succession ininterrompue d'évêques depuis l'époque de la les apôtres n'est pas une marque de l'Église; elle n'est pas démontrable non plus; cela n'a pas toujours été le cas, car l'Église existait avant elle et les évêques nommés à l'époque des apôtres ont été suivis par des loups, Actes 20,29. Quelque chose qui est encore attendu (la continuation de l'Église jusqu'à la fin des temps) ne peut être une marque de l'Église.

B) de l'Église Grecque et des Épiscopaux.

L'Eglise ne peut pas être sans hiérarchie et succession apostolique.

«Qu'est-ce que l'Église? L'Église est une communauté d'hommes divinement instituée, unie par la foi orthodoxe, la loi de Dieu, la hiérarchie et les sacrements. » «Pourquoi l'Eglise est-elle appelée apostolique? Parce qu'elle a reçu des apôtres, sans rupture ni changement, sa doctrine et la succession des dons du Saint-Esprit, par l'imposition de mains consacrées. » «Quelle institution ecclésiastique à travers laquelle est conservée la succession du ministère apostolique? La Hiérarchie ecclésiastique. » «D'où provient la Hiérarchie de l'Église chrétienne orthodoxe? De Jésus-Christ lui-même et de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, à partir de laquelle elle se poursuit, sans interruption, par l'imposition des mains, dans le sacrement de Ordres. » Le plus long catéchisme de l'Église russe, questions 252, 274, 277, 277, 1839 (Schaff, II, p. 483,489,490).

De plus, les évêques insistent beaucoup sur la succession ininterrompue d'évêques parmi les apôtres (succession apostolique). Ils affirment que, parce que Christ a béni ses apôtres et que ceux-ci, à leur tour, ont mis la main sur les évêques de leur temps et ceux sur leurs successeurs, l'imposition des mains d'un évêque est donc aussi riche en bénédiction que du Seigneur Christ, depuis le

La bénédiction provenant des mains du Christ, comme un courant électrique, continue sans interruption jusqu'à nos jours. Dans le «calendrier officiel de l'Église», nous lisons: «L'Église épiscopale protestante d'Amérique a reçu son statut de représentante du Christ par trois voies différentes, toutes issues de Jérusalem et convergeant en Angleterre».

Au contraire, marque!

Les Ecritures ne nous parlent que de la seigneurie du Christ dans l'Église. La succession des évêques est une fable.

C) des Réformés, des Schwenkfeldiens, des Mennonites et des Méthodistes.

Outre Word et Sacrement, il y a encore d'autres marques.

«Les signes par lesquels la véritable Église est connue sont les suivants: Si la doctrine pure de l'Évangile y est prêchée; si elle maintient la pure administration des sacrements instituée par Christ; si la discipline de l'église est exercée pour punir le péché. » Belgic Confession, 1561 (Schaff, III, p. 419).

Dans FC, Ep., XII, 26 (Triglot, p. 843), le texte suivant est rejeté en tant qu'«article erroné des Schwenkfeldians»: «Ce n'est pas une véritable congrégation chrétienne dans laquelle aucune excommunication publique ou aucun processus régulier de l'interdiction est observée. »

Section 135

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

De même, les communions visibles dans lesquelles l'Évangile est purement prêché et les sacrements administrés à juste titre sont appelées à juste titre églises (au sens impropre), bien que des hypocrites et des personnes sans Dieu y soient mélangés.

A.C., VIII (Triglot. P. 47). Ap. VII et VIII (IV), 11-15 (Triglot, pages 229, 331). F.C., Ep., XII. 9 (Triglot. P. 839); Th. D., XII. 14 (Triglot, p. 1099).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Cor. 1.1.2: cf. 5,1-6: 15,12; 2 Cor. 12,21.

Fausse doctrine des Mennonites et Méthodistes.

Seules les personnes pieuses appartiennent à l'église visible; aucun hypocrite ni impie ne s'y mêle.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Mat.

25,1,2; Mat. 13.24-26.47.48; 22,10-13.

Section 136

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

L'église de Jésus-Christ (au sens propre du terme) ne peut pas périr et ne peut se tromper dans le fondement de la foi: mais certaines églises peuvent périr et se tromper, y compris dans le fondement de la foi.

A.C., VII (Triglot, p. 47). Ap., VII et VIII (IV). 9.20-22.27 (Triglot, pages 229, 233, 235, 237). Large C., Troisième article du credo, 53 (Triglot, pp. 691.693). F.C., Th. D., XI, 50 (Triglot, p. 1079).

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 16,18; 28,20; Jer. 33,15-18, - Matt. 24.24; Actes 20,29.30; Fille. 1,6-10; 4,9; 2,5; 1 rois 19.18.

Fausse doctrine: A). de l'église grecque et Romaine.

L'église (grecque et romaine) ne peut pas se tromper.

"De même que toute Écriture est et s'appelle la Parole du Saint-Esprit, non pas parce qu'elle a été prononcée immédiatement par lui, mais par lui par l'intermédiaire des apôtres et des prophètes, de même l'Église est enseignée par l'Esprit qui vivifie, mais par la médiation du saints pères et enseignants ... et donc non seulement nous sommes convaincus, mais nous professons vraiment, fermement, qu'il est impossible qu'il soit impossible à l'Église catholique de se tromper, d'être trompée ou de choisir un mensonge à la place de la vérité. L'Esprit, qui travaille constamment à travers les pères et les prélats qui exercent un ministère fidèle, préserve l'Église de toute erreur. " Confession de Dosithée, 1672 (Schaff, II, p. 417).

Au contraire, marque!

L'infailibilité des Églises grecque et romaine est révélée par leurs nombreuses aberrations par rapport à l'unique norme de notre foi, la Sainte Écriture.

B) des Témoins de Jéhovah et d'autres sectes qui expriment l'hostilité envers le Eglise et chercher à le détruire.

L'église est en déclin et doit être abandonnée et combattue.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Psaume 46, 4,5; Mat. 28,19.20; 1 Cor. 11,26 (le baptême et le repas du Seigneur demeurent jusqu'au dernier jour); Psaume 2,4-6: 145,13; Luc 1,33 (la sainte église chrétienne est le royaume de Dieu et du Christ; quiconque s'y oppose se bat contre Dieu).

Section 137

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

L'Église n'a aucune promesse d'opération miraculeuse extraordinaire et durable du Saint-Esprit, ni de restauration de tels dons miraculeux avant la fin du monde.

Ap., XIII (VII), 12.13 (Triglot, p. 311). S.A., P. III, VIII, 3-6.9-13 (Triglot, pp. 495.497). F.C., Ep., II, 13 (Triglot, p. 789); Th. D., II, 4,80 (Triglot, pages 881, 911).

Preuve de la Parole de Dieu

Marc 16,20. (Les dons miraculeux et extraordinaires du Saint-Esprit étaient nécessaires au moment de la fondation de l'Église du Nouveau Testament pour confirmer la parole des apôtres. Cela était suffisamment accompli. «Celui qui exige encore des merveilles pour pouvoir croire, est lui-même une grande merveille. » Augustin.) 1 Cor. 12,11 («comme il voudra»). Où est-il possible dans les Écritures de témoigner que l'opération miraculeuse du Saint-Esprit se poursuivra comme dans la première église chrétienne ou reviendrait dans les temps qui ont précédé le dernier jour? 1 Cor. 13,13; 14,22.

Fausse doctrine des Irvingites, des Mormons et des Adventistes du Septième Jour.

Les dons miraculeux du Saint-Esprit ont été restitués à l'Église ces derniers temps.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Deut. 13,1-3; Mat. 24,24; (Le Seigneur nous dit d'avance que, dans les derniers temps, de faux prophètes opéreront de grands signes et de merveilleux prodiges.) Actes 2,16; 11,6 (Pierre dit ici que la promesse de Christ, Actes 1, 4, 5 et la prophétie de Dieu est accomplie et s'accomplit et non qu'elle ne sera pas encore accomplie dans un avenir lointain.)

Section 138

Doctrines pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Nous devrions adhérer aux congrégations orthodoxes dans lesquelles la prédication de la Parole pure et l'administration des sacrements non adultérés sont utilisées, et éviter avec précaution toutes les communions et assemblées erronées.

Ap., VII et VIII (IV), 48 (Triglot, p. 243,245). S.A., Of the Power, 37.38.41.42 (Triglot, pages 515, 517). F.C., Th. D., VII, 29-31 (Triglot, pages 981, 983); Ep. et Th. D., X (Triglot, pages 829 831; 10531063).

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 10,32,33; Psaume 26,5-8; Actes 2,42; 1 Cor. 1,10; Mat. 7,15; Deut. 13,1-3; Mat. 24,24; Actes 20,29-31; 1 Cor. 11,19; 2 Cor. 6,14-18.

Fausse doctrine des Arminiens, des Moraves, des Campbellites et des Unitaires.

Les chrétiens de divers partis ecclésiastiques, malgré les différences de doctrine existantes, devraient néanmoins s'efforcer de rester unis et de rester unis. La doctrine pure est une question d'indifférence.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Eph. 4,3-5. (Une union extérieure sans unité de foi est inutile.) Gal.5,9; 1,8; 2 Tim. 2,17; Rom. 16,17,18; Titus 3,10.11; 2 Jean 10,11; Rev. 18,4; 1 Cor. 10,18,21; 1 Rois 18,21; 1 Jean 4,1. Sur Phil. 1,18 voir la section 95.

Sur cette section, cf. essai sur "Romains 16,17,18 en Australie" en septembre 1949,

Confessionnal Lutheran, p. 107,108, en particulier la première colonne de la p. 108. Voir aussi la conférence prononcée lors d'une réunion de laïcs tenue à Chicago, le 25 avril 1950, intitulée: "La communauté interdite par la Parole de Dieu", en particulier les textes de preuve des Écritures qui y sont présentés.

Chapitre XXVII

Du Bureau du Ministère

Section 139

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le saint ministère est une institution divine.

C.A., V (Triglot. P. 45); XXVIII, 5-7 (Triglot, p. 85). AT., XIII (VII), 11-13 (Triglot, p. 311); XXVIII (XIV), 19 (Triglot, p. 449). S .A., De la puissance, 9-11 (Triglot, pp. 505.507).

Preuve de la Parole de Dieu

Eph. 4,11; Actes 20,28; 1 Cor. 4,1.

Fausse doctrine des Quakers.

Dieu n'a pas institué de bureau spécial du ministère.

Au contraire, voir:

Jacques 3,1; Jer. 23,21.31.32.

Section 140

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le ministère est un office de toute l'Église, immédiatement attribué à l'Église par Christ.

AP., VII et VIII (IV), 28 (Triglot, p. 237). S.A., of the power, 13.14.24.25. 67-69 (Triglot, pages 507 509 511 523 525).

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 18,17-20; 16,16-19; Jean 20,22,23. (La communion de ceux qui ont le Saint-Esprit a le bureau des clés.)

Fausse doctrine: A). de l'église Grecque et Romaine et les Épiscopaliens.

Les apôtres ont reçu du Seigneur tous les pouvoirs de l'église et les ont transmis aux évêques, à leurs successeurs.

«La prêtrise, qui est un sacrement, a été confiée par le Christ aux apôtres, et l'ordination a été ordonnée jusqu'à ce jour, puisque les évêques leur ont succédé pour la distribution des sacrements divins et pour le service du Le salut des hommes ... Et Christ envoya donc les apôtres prêcher, et les apôtres en ordonnèrent d'autres et les envoyèrent dans le même travail. Grâce à cette ordination et à cette succession, qui n'a à aucun moment été interrompue, ceux qui ont été envoyés à cette œuvre ont le pouvoir d'enseigner la doctrine salvatrice. » Confession Orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff, II, p. 387, 388). «Nous disons que la dignité de l'évêque est si nécessaire dans l'Église, que, si elle était enlevée, on ne pourrait en parler ni même aucun Église ni aucun chrétien. En tant que successeur apostolique, ayant reçu la grâce que le Seigneur lui a conférée de lier et de délier par l'imposition des mains et l'invocation du Saint-Esprit dans une succession continue, est l'image vivante de Dieu sur la terre. . . . la source de tous les sacrements de l'Église catholique, à travers que nous atteignons pour le salut. » Confession de Dosithée, 1672 (Schaff, II, p. 411, 412).

«En ce qui concerne le ministre de ce sacrement (de la Pénitence), le saint Synode déclare que toutes ces doctrines sont fausses et totalement étrangères à la vérité de l'Évangile, qui étend de manière pernicieuse le ministère des clés à qui que ce soit d'autre que des évêques et des prêtres ; imaginant, contrairement à l'institution de ce sacrement, que les paroles de notre Seigneur, „Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié au ciel, et tout ce que vous délogerez sur la terre sera aussi délié au ciel“, et, „Les péchés que vous allez pardonner, ils leur sont pardonnés, et les péchés que vous retiendrez, ils sont conservés“, a été adressé de manière aussi indifférente et aveugle à tous les fidèles du Christ, de sorte que tout le monde a le pouvoir de pardonner les péchés. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 151,152). Quatorzième Session, Sacrement de la Pénitence, chapitre VI. Schroeder, p. 95.370.

Les Anglicans de la grande église estiment également que la succession apostolique assure la validité de leurs ordres.

B) des Réformés, Presbytériens, Méthodistes et Irvingiens.

Le ministère n'est pas un bureau de l'ensemble de l'Église, mais de certaines personnes dans l'Église,

«Mais nous, jugeant droit, selon la Parole de Dieu, disons que tous les ministres véritablement appelés possèdent et exercent les clés ou leur utilisation lorsqu'ils prêchent l'Évangile; exhortez, reprenez et gardez en ordre les personnes engagées à leur charge. » Deuxième Confession Helvétique, 1566 (Schaff, III, p. 264 et 860).

«Le Seigneur Jésus, en tant que roi et chef de son Église, y a nommé un gouvernement composé d'officiers de l'Église, distincts du magistrat civil. Les agents du clef du royaume des cieux sont commis en vertu desquels ils ont pouvoir respectivement de conserver et de remettre les péchés. » Confession de Westminster, 1647 (Schaff, III, p. 667).

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

1 Cor. 3,21-23; 2 Cor. 4,5; 1 Cor. 4,1 (les majordomes); 1 Pierre 2,9; 5,2.3.

Section 141

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Personne ne devrait publiquement enseigner dans l'Église ou administrer les sacrements à moins d'être appelé régulièrement.

A.C., XIII (Triglot, p. 49). Ap., XIII (VII), 12.13 (Triglot, p. 311); XIV (Triglot, p. 315).

Preuve de la Parole de Dieu Rom.

10,15; 1 Cor. 12,29; 4,1; Hébr. 5,4.

Fausse doctrine des Quakers, Sociniens, Spirites, etc.

Tout le monde peut enseigner sans avoir été appelé par l'Église.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Jacques

3,1; Jer. 23,21.31.32.

Section 142

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Un appel immédiat au bureau du ministère n'est plus à attendre aujourd'hui.

Ap., VII et VIII (IV), 28 (Triglot, p. 237); XIII (VII), 12.13 (Triglot, p. 311). S.A., of the Power, 13.14 (Triglot, jusqu'à 507,509).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Tim. 3,2-7; 2 Tim. 2,2; Titus 1.5-9 (Le Nouveau Testament ne requiert nulle part qu'on l'appelle immédiatement, mais il suffit que ceux qui sont appelés par les congrégations soient compétents pour enseigner les autres, avoir une bonne réputation, etc.)

Fausse doctrine: A). des Irvingites.

Dieu maintenant appelle à nouveau comme auparavant.

B) des Quakers.

Dieu appelle toujours immédiatement.

C) des Méthodistes.

Dieu appelle encore maintenant immédiatement

Au contraire, voir: 1

Jean 4,1; Deut. 13,1-5; Jer. 23,31.32.

Section 143

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le droit et le pouvoir d'appeler les prédicateurs appartiennent à toute l'Eglise.

Ap., VII et VIII (IV), 28 (Triglot, p. 237); XIII (VII), 12.13 (Triglot, p. 311). S.A., Of the Power, 13.14.24.25.67-69 (Triglot, pages 507,509,511,523,525).

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 18,17-20; Jean 20,22,23; 1 Cor. 3,21-23; 2 Cor. 4,5; 1 Pierre 2,9; 5,2.3 (le bureau appartient à toute l'Eglise). Mat. 7,15. (Toute l'Eglise a le devoir de distinguer les maîtres purs des séducteurs.) Actes 1,15-26; 6,1-6.

Fausse doctrine: A). de l'église Grecque et Romaine.

L'appel des serviteurs de l'Eglise n'est pas l'affaire des laïcs, mais de la hiérarchie spirituelle.

«Le prêtre est choisi par l'évêque; mais l'évêque n'est pas choisi par les prêtres ni par les prêtres, pas plus qu'il n'est choisi par les princes laïques, mais par le Synode. » Confession de Dosithée, 1672 (Schaff, II, p. 413, 414).

«De plus, le Synode sacré et saint enseigne que, dans l'ordination de l'évêque, des prêtres et des autres ordres, ni le consentement, ni la vocation, ni l'autorité, que ce soit du peuple, ni d'aucun pouvoir civil ou magistrat, de telle sorte que, sans cela, l'ordination soit invalide: c'est plutôt un décret qui ordonne que tous ceux qui, appelés et institués seulement par le peuple, ou par le pouvoir civil et le magistrat, accèdent à l'exercice de ceux-ci Les ministères, et ceux qui, par témérité, les assument eux-mêmes, ne sont pas des ministres de l'Eglise, mais doivent être considérés comme des „voleurs et des pilliers qui ne sont pas entrés par la porte”.» «Si quelqu'un dit que cet évêque n'est pas supérieur aux prêtres, ou qu'il n'a pas le pouvoir de confirmer et d'ordonner; ou que le pouvoir qu'ils possèdent est commun à eux et aux

prêtres; ou, cet ordre a été conféré. par eux, sans le consentement ou la vocation du peuple, ou du pouvoir séculier, sont invalides, ou, que ceux qui n'ont pas été correctement ordonnés, ni envoyés, par le pouvoir ecclésiastique et canonique, mais viennent d'ailleurs, sont des ministres la Parole et des sacrements: qu'il soit anathème. » Canons et Décrets du Conseil de Trent, 1563 (Schaff, II, PP. 190, 192). Vingt-Troisième session, chapitre IV, Canon 7. Schroeder, p. 162,163,434,435.

B) des Méthodistes et des Moraves.

L'appel des prédicateurs n'est pas l'affaire des congrégations, mais des évêques et des anciens.

Au contraire, marque!

Celui qui doit fonctionner pour tous doit être choisi par tous. - Les prédicateurs ne sont pas des serviteurs des évêques, mais de l'Église. Ils seront donc également appelés par l'Église.

Section 144

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

L'ordination des appelés n'est pas une institution divine, mais une ordonnance ecclésiastique apostolique et une confirmation publique de l'appel. S.A., Of the Power, 70 (Triglot, p. 525).

Preuve

Nous lisons dans les Ecritures que les saints apôtres et leurs disciples ont imposé leurs mains aux appelés; mais nous ne trouvons nulle part qu'ils déclarent que cette imposition des mains est une institution divine. Ce pour quoi aucun établissement divin ne peut être démontré dans les Écritures ne peut être déclaré comme une institution divine.

Fausse doctrine: A). de l'église Grecque et Romaine.

La consécration des prêtres est un sacrement, institué par le Christ et à administrer uniquement par un évêque, dans lequel la grâce communiquée et un caractère indélébile sont gravés.

«Si quelqu'un dit, cet ordre, ou cette ordination sacrée, n'est pas vraiment et proprement un sacrement institué par Christ le Seigneur; ou bien, c'est une sorte de produit humain conçu par des hommes peu compétents en matière ecclésiastique; genre de rite pour choisir des ministres de la Parole de Dieu et des sacrements: qu'il soit anathème. » «Si quelqu'un dit que, par une ordination sacrée, le Saint-Esprit n'est pas donné; les évêques disent donc en vain: 'Recevez le Saint-Esprit'; ou, qu'un caractère ne soit pas imprimé par cette ordination; ou, que celui qui a déjà été prêtre peut redevenir un laïc; qu'il soit anathème. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 191, 192). Vingt-troisième session, Canons 3 et 4. Schroeder, p. 163,435.

B) des Irvingites.

L'ordination est d'institution divine et le Saint-Esprit y est communiqué.

C) des Mormons.

Le sacerdoce n'est conféré que par l'ordination, et cela est ordonné par Dieu

Au contraire, marque!

La consécration des prêtres ne peut être un sacrement; car nous n'avons pas de mot d'ordre, il manque un signe extérieur institué par Christ et nous ne lisons pas un mot d'une promesse de grâce. Nous constatons en effet que, lorsque les apôtres ont mis la main sur l'appelé, des dons glorieux ont été communiqués à ces derniers; mais nous n'avons aucune parole de promesse que par l'imposition des mains, encore aujourd'hui, comme au moment de apôtres, des dons extraordinaires du Saint-Esprit seront communiqués. Néanmoins, nous croyons que la Parole de Dieu parlée lors de l'ordination et la prière ne vont pas sans une riche bénédiction.

Section 145

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Celui qui est appelé à juste titre par l'Église est un ministre de l'Église.

A.C., XIV (Triglot, p. 49). Ap., VII et VIII (IV), 28 (Triglot, p. 237); XIV (Triglot, p. 315). S.A., P. III, X (Triglot, p. 497); De la puissance, 24.25. 63 à 66 (Triglot, pages 511, 523).

Preuve de la Parole de Dieu

Rom. 10,15; 1 Cor. 12,29; 4; 1; Hébr. 5,4; 1 Tim. 3,2-7; 2 Tim. 2,2; Titus 1,5-9; Mat. 18,17-20; Jean 20,22,23; 1 Cor. 3,21-23; 2 Cor. 4,5; 1 Pierre 2,9; 5,2,3; Mat. 7,15; Actes 1,15-26; 6,1-6.

Fausse doctrine: A). de l'Église Grecque et Romaine et des Épiscopaliens.

Seul celui qui a été ordonné par un évêque est un ministre légitime de l'Église.

Pour les citations des Confessions grecque et romaine, voir les sections 140, 143 et 144.

Dans la préface de l'épiscopal «Forme et mode de fabrication, ordination et consécration des évêques, des prêtres et des diacres», nous lisons: «Il est évident pour tous les hommes qui lisent avec diligence la Sainte Écriture et les anciens auteurs que dès l'époque des apôtres il y a eu ces ordres de ministres dans l'Église du Christ - Evêques, prêtres et diacres ... Aucun homme ne sera considéré ou considéré comme un évêque, un prêtre ou un diacre légitime dans cette Église, ni ne sera persécuté pour exécuter quelque acte que ce soit. desdites fonctions, à moins qu'il ne soit appelé, jugé, examiné et admis aux présentes, selon le formulaire ci-après, ou qu'il ait eu une consécration ou une ordination épiscopale.»

Au contraire, marque! L'ordination est en effet une coutume ancienne, louable et utile de l'Église; elle ne doit pas être ignorée en tant que telle, mais elle doit toujours être utilisée, sauf dans des situations extraordinaires, pour mettre à part les ministres de l'Église qui remplissent leur fonction sacrée; mais ce n'est pas absolument nécessaire. Aussi peu que l'ordination lui-même commande l'ordination elle-même, il est aussi peu nécessaire qu'elle soit accomplie par des évêques. - La distinction entre évêques et presbytres n'est pas de droit divin (voir section 148 ci-dessous). Ananias, qui n'était ni apôtre ni évêque, a imposé ses mains à l'apôtre Paul, Actes 9,15; 22,12-16. - 1 Tim. 4,14.

B) des Irvingites.

Seul celui qui a été appelé par un prophète et ordonné par un apôtre est un ministre de l'Église.

C) des Mormons.

L'ordination de ceux qui ont été correctement ordonnés est nécessaire.

D). des Quakers.

Seul celui qui est immédiatement placé dans l'œuvre par la lumière intérieure est un ministre de l'Évangile.

Section 146

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les femmes ne sont pas autorisées à enseigner en public.

Preuve de la Parole de Dieu 1

Cor. 14,34.

Fausse doctrine des Quakers, de l'Armée du Salut, etc.

Les femmes peuvent aussi parler publiquement dans la congrégation.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: 1

Tim. 2,8.11-14.

Section 147

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le bureau des apôtres, dans la mesure où ils avaient des avantages par rapport aux enseignants ultérieurs, était un bureau extraordinaire et cessait avec eux, mais, dans la mesure où il englobait aussi le pouvoir de prêcher et d'administrer les sacrements, et le les clés, il est poursuivi par les derniers enseignants.

A.C., XXVIII, 5-7 (Triglot, p. 85). S.A., Of the Power, 10 (Triglot, p. 505, 507).

Preuve de la Parole de Dieu

Actes 1,8.21.22; 10,39,41; 1 Cor. 11,23; Fille. II; Mat. 10,19.20; 1 Cor. 2,13; Eph. 2,20; Marc 16,20; Rom. 10,18; Col. 1,6; Titus 1,5; Actes 14,23; 20,28; 1 Pierre 5,2 («le troupeau qui est parmi vous»).

Les apôtres sont immédiatement illuminés et ne peuvent se tromper de doctrine. Tous les autres enseignants sont liés à leur doctrine. Ils ont immédiatement été appelés témoins de Jésus-Christ et n'ont été appelés dans aucune église en particulier. Ils n'ont pas attendu l'arrivée d'autres apôtres immédiatement appelés, mais des anciens ordonnés dans chaque congrégation.

Fausse doctrine des Irvingites et des Mormons.

Dans ce dernier âge, Dieu a rétabli la fonction apostolique avec ses avantages particuliers.

Au contraire, voir: 1

Cor. 15,7-9.

Section 148

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le bureau du ministère est le bureau le plus élevé dans l'Église, duquel émanent tous les autres offices ecclésiastiques. Les différentes gradations de la fonction ne sont pas prescrites par Dieu, mais sont laissées libres pour la congrégation de Dieu de chaque moment et lieu à organiser.

A.C., XXVIII, 5-7.20-28.30-33.53 (Triglot, p. 85,87,91). Ap., XV (VIII), 42 (Triglot, pages 325, 327); XXVIII (XIV) (Triglot, pp. 443-451). S.A., P. II, IV, 9 (Triglot, pages 473,475); De la puissance, 11,60-62 (Triglot, pp. 507,521,523).

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 18,18; Jean 20,21-23; Luc 24,47 et d'autres passages prouvent que le Christ n'a institué qu'un seul office ecclésiastique ayant diverses fonctions: prêcher, administrer le sacrement, perdre, contraindre, maintenir l'ordre, prendre soin des pauvres, etc.

Mais il n'a ordonné nulle part que ces diverses fonctions ne soient exercées que par une seule personne.

1 Cor. 1,17. Actes 6,2-4. (La fonction la plus élevée est celle de prêcher la Parole; toutes les autres fonctions sont également transmises. Les apôtres considéraient que s'occuper des pauvres faisait partie de leurs fonctions. La fonction de diacres (almoners), que la liberté maintenant instituée n'était donc autre chose qu'une succursale et un bureau auxiliaire de l'unique bureau ecclésiastique.) 1 Tim. 5,17. (Il y avait aussi des anciens qui n'enseignaient pas mais s'occupaient seulement de la discipline et de l'ordre; leur bureau était également une branche du bureau du saint ministère. - Lorsque plusieurs prêtres (anciens) travaillaient dans la Parole et la doctrine en une congrégation ils étaient habitués, librement et uniquement par le droit de l'homme, à se subordonner à l'un d'eux. Le surveillant choisi (évêque) exerçait la même fonction, instituée par Christ, que les autres. mais droit humain.)

Fausse doctrine des grecs et des Églises, des Épiscopaliens, des Presbytériens et des Irvingiens.

La distinction entre les offices ecclésiastiques et l'ordre de rang parmi les ministres de l'Église n'est pas de droit humain, mais de droit divin.

«Combien y a-t-il de degrés d'ordre? Trois: Ceux d'évêque, de prêtre et de diacre. Quelle différence y a-t-il entre eux? Le diacre sert aux sacrements; le prêtre sanctifie les sacrements en dépendance de l'évêque; l'évêque non seulement sanctifie les sacrements lui-même, mais a également le pouvoir de donner aux autres, par l'imposition de ses mains, le don et la grâce de les sanctifier.» Catéchisme plus long de l'Église russe, questions 359, 360, 1839 (Schaff, II, p. 501). «Et si quelqu'un affirme que tous les chrétiens sont indifféremment des prêtres du Nouveau Testament, ou qu'ils sont mutuellement dotés d'un pouvoir spirituel égal, il ne fait clairement que confondre la hiérarchie ecclésiastique, qui est comme une armée rangée; C'est pourquoi, le saint Synode déclare que, outre le d'autres degrés ecclésiastiques, les évêques, qui ont succédé à la place des apôtres, appartiennent principalement à cet ordre hiérarchique; comme le même apôtre le dit, ils sont placés par le Saint-Esprit pour diriger l'Église de Dieu; qu'ils sont supérieurs aux prêtres: administrez le sacrement de la Confirmation; ordonner les ministres de l'Église et qu'ils puissent accomplir beaucoup d'autres choses; sur quelles fonctions les autres d'un ordre inférieur n'ont aucun pouvoir. » « Si quelqu'un dit, que, dans le catholique Il n'y a pas une hiérarchie instituée par une ordination divine, composée d'évêques, de prêtres et de ministres: qu'il soit anathème. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, 189, 190, 192). Vingt-Troisième session, Chapitre IV, Canon 6. Schroeder, pp. 162,163,434,435.

Prière à l'ordre des diacres dans le livre épiscopal de prière commune: «Dieu tout puissant qui, par ta providence divine, a nommé divers ordres de ministres dans ton église», etc. Ibidem, «L'ordre des prêtres»: «Dieu tout puissant" Donateur de toutes les bonnes choses qui, par ton Saint-Esprit, a nommé divers ordres de ministres dans ton Église», etc.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Actes 20,17,28 (ici les anciens sont appelés évêques); Tite 1,7,5 (ici il appelle les anciens des évêques); 1 Pierre 5,1: Phil. 1,1. (Sous les évêques et les diacres, Saint-Paul embrasse tous les ministres de la congrégation à Philippiens. Ici, comme ailleurs, Actes 20,28, il y avait alors plusieurs évêques. À l'époque des apôtres, il n'y avait pas toujours congrégations le même nombre et le même nombre de degrés et d'ordres, ce qui aurait nécessairement été le cas si ceux-ci avaient été de droit divin.) Cf. Alford le 1 Tim. 3.1 et Actes 20,17, cités dans Pieper, vol. III, p. 461, note 28.

À ce stade, il convient d'étudier la controverse qui a éclaté au début du XX siècle lors de la Conférence synodale et qui se poursuit depuis la dissolution de ce corps, en ce qui concerne les doctrines de l'Église et du ministère, une fois si clairement et en accord avec enseigné à l'époque de Walther et Guenther, Hoenecke et AL Graebner. Recommandé est la monographie de Dr. P. E. Kretzmann intitulé "L'Église, la congrégation chrétienne et le bureau ministériel", d'après les classiques du Dr. Walther, "Kirche und Amt" et "Rechte Gestalt"; ainsi que les sections pertinentes des traités dogmatiques de Hoenecke et Pieper.

Section 149

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La fonction du ministère n'est pas un domaine sacerdotal particulier; tous les croyants sont des prêtres spirituels.

Ap., XIII (VII), 7-10 (Triglot, p. 311); XXII (X), 9-13 (Triglot, pages 359, 361); XXIV (XII), 25.26.30 à 33.58.59 (Triglot, pages 391.393.395.405). S.A., Of the Power, 71 (Triglot, p. 525).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Pierre 2,9; Apoc. 1,5.6; 5,10; 1 Cor. 3,5 (Les prédicateurs du Nouveau Testament ne sont jamais appelés, dans les Écritures, des prêtres.)

Fausse doctrine: A). de l'Église Grecque.

Ceux qui appartiennent au domaine spirituel sont des prêtres au sens propre du terme.

Pour les citations des Confessions de l'Église grecque, voir les sections 110, 132, 134, 140 et 143.

B) de l'Église Romaine.

Tous les croyants, mais seulement ceux du domaine spirituel sont des prêtres, et cela au sens propre du terme.

«Sacrifice et sacerdoce sont, selon l'ordonnance de Dieu, réunis de telle manière que tous deux ont existé dans tout le monde il faut aussi avouer qu'il existe dans cette église (catholique) un sacerdoce nouveau, visible et externe, dans lequel l'ancien a été traduit ». «Si quelqu'un dit qu'il n'y a pas dans le Nouveau Testament de sacerdoce visible et externe; ou qu'il n'existe pas de pouvoir de consacrer et d'offrir le corps et le sang véritables du Seigneur, de pardonner et de conserver les péchés, un office et un simple ministère de prédication de l'Évangile, ou que ceux qui ne prêchent pas ne soient pas du tout des prêtres: qu'il soit anathème. " Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 186, 191). Vingt-Troisième session, chapitre I, Canon 1. Schroeder, p. 160,162,163,432,435.

C) des Irvingites et des Mormons.

Il y a aussi des prêtres dans le Nouveau Testament.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Héb. 7,17,18; 8,6,7; 1 Tim. 2,5 («un médiateur»); Jean 14,6; Hébr. 4,16: Rom. 5,2; Eph. 3,12; 1 Jean 5,14.

Section 150

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les ministres de l'Église ont le pouvoir, au lieu de Dieu et de la sainte Église chrétienne, de pardonner les péchés; leur absolution est le pardon de Dieu.

A.C., XXV, 3 (Triglot, p. 69): XXVIII (Triglot, p. 83-95). Ap., VII et VIII (IV), 28 (TrigOt, p. 237); XII (V), 39-43 (Triglot, pages 261, 263); XXVIII (XIV) (Triglot, pp. 443-451). S.A., Of the Power, 24, 67-69 (Triglot, pages 511, 523, 525). Petit C., Confession, 16.21.27.28. (Triglot, pp. 553,555).

Fausse doctrine: A). de l'église Grecque et Romaine.

Seuls les prêtres peuvent pardonner les péchés.

Pour les citations des confessions grecque et romaine, voir la Section 140.

Au contraire, marque!

C'est une doctrine terrible que seul un prêtre peut obtenir le pardon et ouvrir le ciel. Le pouvoir des prédicateurs de pardonner les péchés n'est pas celui qu'ils possèdent à l'exclusion de l'Église. Christ a donné le pouvoir de pardonner les péchés à la multitude de ses croyants. En appelant les ministres à administrer publiquement le bureau des clés, les croyants ne renoncent pas au pouvoir, mais seulement à son administration publique. En cas de nécessité, ils peuvent également absoudre publiquement. 1 Pierre 2,9. - 2 Sam. 12,13 (pouvoir des clés également dans l'Ancien Testament).

B) des Réformés, Épiscopaliens, Irvingites et Sociniens.

Les prédicateurs et les hommes en général ne peuvent pardonner les péchés, mais seulement annoncer le pardon des péchés et le souhaiter avec dévotion aux pénitents.

«En ce qui concerne les clés du royaume des cieux, que le Seigneur a confiées à ses apôtres, ils saluent de nombreuses choses étranges ... Mais nous, si nous jugeons selon la Parole de Dieu, nous disons que tous les ministres, ils ont et exercent les clés ou l'usage qui en est fait lorsqu'ils prêchent l'Évangile, c'est-à-dire lorsqu'ils enseignent, exhortent, reprennent et maintiennent en ordre les gens qui leur sont confiés...Ils utilisent donc les clés pour convaincre de la foi et du repentir.» Deuxième confession Helvétique, 1566 (Schaff, III, p. 264 et 860).

La formule de l'Absolution dans le Livre de Prières Épiscopal montre qu'eux-mêmes ne croient pas que le pardon des péchés est réellement communiqué par l'absolution: "Dieu tout-puissant, notre Père céleste, qui, de sa grande miséricorde, a promis le pardon des péchés à tous. Ceux qui, avec la repentance sincère et la vraie foi, se tournent vers lui: ayez pitié de vous, pardonnez-vous et vous délivrez de tous vos péchés, confirmez et fortifiez-vous dans toute bonté, et vous amène à la vie éternelle, par Jésus-Christ notre Seigneur.

Au contraire, marque!

Il est en effet vrai que seul Dieu peut pardonner les péchés, à savoir par son propre pouvoir (Marc 2,7): mais il veut le faire par le biais des hommes comme instruments: Dieu ne traitera habituellement pas avec les hommes autrement que par la parole orale externe. Mat. 9,8 («qui avait donné un tel pouvoir aux hommes»). La voix du saint Évangile, la sainte absolution, n'est pas une simple proclamation narrative, mais une déclaration qui donne en même temps ce qu'elle proclame. La Parole donne et offre toujours: la foi prend et reçoit toujours. L'absolution n'est «pas la voix ou la parole de l'homme présent, mais la Parole

de Dieu qui pardonne le péché, car elle est prononcée à la place de Dieu et sur ordre de Dieu». «Dieu exige que nous croyions en cette absolution autant que si la voix de Dieu résonnait du ciel. » A.C., XXV, 3.4, traduit de l'Allemand (Triglot.p. 68). (Ces déclarations ne se présentent pas sous cette forme en latin et en anglais.)

Section 151

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La confession devant le ministre de l'Église est une belle ordonnance ecclésiastique.

C.A., XI (Triglot, p. 47): XXV (Triglot, p. 69.71). Ap., XI (Triglot, pages 247-253); XII (V), 11.12 (Triglot, pages 255, 256); (VI), 1-8 (Triglot, pages 281, 283). S.A., P. III, VIII (Triglot, pages 493 à 497). Small C., Confession, 15-20 (Triglot, p. 553). F.C., Th. D., XI, 38 (Triglot, p. 1075).

Preuve

L'absolution, aussi l'absolution privée, c'est-à-dire l'application de l'Évangile à des individus, est contenue dans l'Écriture, Jean 20,22,23; Mat. 9,2; 2 Sam.12,13. Ceux qui désirent l'absolution doivent et feront connaître leur désir d'une manière ou d'une autre. «Et David dit à Nathan: J'ai péché contre le Seigneur. Et Nathan dit à David: Le Seigneur a aussi ôté ton péché; tu ne mourras pas. » La désignation de l'heure, de la manière, du lieu et des autres circonstances est une question d'arrangement ecclésiastique et non prescrite par Dieu. Mais pour le bien de l'absolution, qui est la Parole de Dieu, et par lequel le bureau des clés remet nos péchés, et pour ses multiples usages, la confession est conservée.

Fausse doctrine: A). de l'église Grecque et Romaine.

La confession devant le prêtre est commandée par Dieu et fait partie du sacrement de pénitence.

«Si quelqu'un nie que la confession sacramentelle ait été instituée ou soit nécessaire au salut du droit divin: ou dit que la manière de confesser secrètement à un prêtre seul, que l'Église a toujours observée depuis le début, et qu'elle observe, est étranger à l'institution et au commandement du Christ, et est une invention humaine: qu'il soit anathème. » Canons et Décrets du Concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 165, 166). Quatorzième session, Canons concernant le Très Saint Sacrement de la Pénitence, Canon 6. Schroeder, p. 102,103,377,378.

B) des Réformés, etc.

La confession devant le ministre de l'Église doit être rejetée comme papistique.

Au contraire, marque!

Il ne faut pas jeter l'enfant avec l'eau du bain. L'abus n'abolit pas le bon usage. Les abus papistiques sont rejetés dans l'Église Luthérienne.

Section 152

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Confesser tous les péchés au confesseur n'est ni nécessaire ni possible.

A.C., XI (Triglot, p. 47); XXV (Triglot, pp. 69.71). Ap., XI (Triglot, pages 247-253); XII (V), 11.12 (Triglot, pages 255, 256); (VI), 5-8 (Triglot, pages 281, 283). S.A., P. III, VIII, 2 (Triglot, pages 493 à 497). Small C., Confession, 18.24.25 (Triglot, pp. 553.555).

Preuve de la Parole de Dieu

Psaume 19,12; Prov. 24,16; Mat. 6,12 (Nous ne trouvons dans les Écritures aucun mot d'ordre ou de promesse ni aucun exemple pour l'énumération de tous les péchés avant le confesseur.)

Fausse doctrine de l'Eglise Grecque et Romaine.

L'énumération de tous les péchés individuels est absolument nécessaire pour pouvoir les pardonner afin que le prêtre, en tant que juge, puisse prononcer une sentence et déterminer la mesure des peines à infliger.

«Sur cette contrition de cœur doit suivre la confession orale de tous les péchés individuels, car le père spirituel ne peut renvoyer aucun péché s'il n'a pas déterminé ce qu'il devait remettre et s'il ne savait pas quelle peine il devrait imposer. » Confession Orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff, II, p. 391).

«Si quelqu'un dit que, dans le sacrement de Pénitence, il n'est pas nécessaire, de droit divin, pour la rémission des péchés, de confesser tous et singulier les péchés mortels qui, après une méditation préalable due et diligente, sont rappelés, péchés) qui sont secrets et ceux qui s'opposent aux deux derniers commandements du décalogue, ainsi que les circonstances qui changent l'espèce d'un péché; mais (il est dit) que cette confession n'est utile que pour instruire et consoler le pénitent, et qu'il était jadis observé dans le seul but d'imposer une satisfaction canonique, ou dit que ceux qui s'efforcent de confesser tous leurs péchés ne veulent rien pardonner à la miséricorde divine, ou qu'il n'est pas licite de confesser péchés véniels: qu'il soit anathème. » «Si quelqu'un dit que la confession de tous les péchés, telle qu'elle est observée dans l'Église, est impossible et constitue une tradition humaine que les pieux doivent abolir; ou que tous et chacun des fidèles du Christ, le sexe, n'y sont pas obligés une fois par an, ... et que, pour cette raison, il faut persuader les fidèles du Christ de ne pas confesser pendant le carême: qu'il soit anathème. » «Si quelqu'un dit que l'absolution sacramentelle du prêtre n'est pas un acte judiciaire, ou dit, que la confession du pénitent n'est pas requise. afin que le prêtre puisse pouvoir l'absoudre: qu'il soit anathème. » Canons et décrets du concile de Trente. 1563 (Schaff. II. pp. 166.167). Quatorzième Session, Canons concernant le Très Saint Sacrement de la Pénitence, Canons 7, 8, 9. Schroeder, p. 103, 378

Au contraire, marque!

Cette doctrine transforme le doux évangile en une loi, dans la mesure où le pardon est rendu dépendant d'un travail humain. Cette doctrine garde toujours le doute sur le pénitent, alors qu'il devrait, par la parole d'absolution, être rassuré, reconforté et renforcé, Matt. 9,2. A travers cette doctrine, les consciences sont torturées. À ces tourmenteurs, Dieu appelle: «Vous n'avez pas fortifié les malades, vous avez guéri ce qui était malade, vous n'avez pas non plus attaché ce qui était brisé, vous n'avez pas non plus ramené ce qui a été chassé, vous n'avez pas cherché non plus ce qui était perdu; mais vous les avez dirigés avec force et cruauté. "Ezéchiel 34,4. -" Le ministère de l'absolution est faveur ou grâce. ce n'est pas un processus légal, ni une loi. (Car Dieu est le juge qui a confié aux apôtres, non pas la fonction de juge. C'est l'administration de la grâce, à savoir d'acquitter ceux qui le désirent.) C'est pourquoi les ministres de l'Église ont le commandement de remettre le péché; ils n'ont pas le commandement d'enquêter sur les péchés secrets. Et en effet, ils absous de ces péchés dont nous ne nous souvenons pas; pour cette raison, l'absolution, qui est la voix de l'Évangile réprimandant les péchés et consolant les consciences, ne nécessite pas d'examen judiciaire.»

Ap. (VI), 7.8 (texte allemand entre crochets). Triglot, p. 282 (anglais: pp. 281.283). Lorsque les péchés sont pardonnés, les peines sont également remises.

Section 153

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

L'excommunication et la restauration des excommuniés lorsqu'ils se repentent sont un pouvoir de toute la congrégation et non des seuls officiers de l'église.

A.C., XXVIII, 20-28 (Triglot, p. 87). Ap., XXVIII (XIV), 14 (Triglot, p. 447). S.A., Of the Power, 24.74.75 (Triglot, p. 511.525).

Preuve de la Parole de Dieu Mat.

18,15-20; 1 Tim. 5,20; 1Cor, 5,11,13; 2 Cor. 2,6-8.

Fausse doctrine de l'Église Romaine, des Épiscopaux, des Presbytériens et des Méthodistes.

L'excommunication et la restauration n'appartiennent pas à l'ensemble de la congrégation.

«Celui qui, par dénonciation ouverte de l'Eglise, est à juste titre coupé de son unité et excommunié, doit être pris comme un païen et publicain, jusqu'à ce qu'il soit ouvertement réconcilié par la pénitence, et reçu dans l'Église par un juge qui en a l'autorité. » Trente-Neuf Articles de l'Église d'Angleterre, articles 33, 1563, 1571 (Schaff, III, p. 508.)

Au contraire, voir:

3 Jean 9.10; Jean 16,2.

Chapitre XXVIII

De la Politique de l'Église

Section 154

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Christ est le seul chef de son église; dans l'Eglise, il n'y a pas de domination des hommes par droit divin, mais le pouvoir de Sa Parole seule est en vigueur.

A.C., XXVIII (Triglot, pp. 83-95). Ap., VII et VIII (IV), 23,24 (Triglot, p. 235); XXVIII (XIV), 12.13.20.21 (Triglot, p. 447,449). S.A., P. II, IV 1.2. 9-11 (Triglot, pages 471 473 475); De la puissance, 1-6.11.12.60-65 (Triglot, pp. 503, 505.507.521.523). Large C., Troisième article du credo, 51 (Triglot, p. 691).

Preuve de la Parole de Dieu

Eph. 1,22.23; 4,15; 5,23; Col 1,18; Mat. 28,20; Luc 22,25.26; Mat. 20,25-28.

Fausse doctrine: A). de l'Église Romaine.

Dans l'Église, il existe une domination des hommes de droit divin et le pape infaillible, en tant que chef visible de l'Église, détient le pouvoir suprême.

De la première constitution dogmatique sur l'Église du Christ, publiée à la quatrième session du Saint Concile œcuménique du Vatican (18 juillet 1870), chapitre IV, concernant l'enseignement infaillible du pontife romain, nous retenons ce qui suit: , que le pouvoir suprême de l'enseignement soit également inclus dans la primauté apostolique que le pontife romain, en tant que successeur de Pierre, prince des apôtres, possède sur toute l'Église, que ce Saint-Siège a toujours pratiquée, de la pratique perpétuelle de l'Église confirme, et les Conseils œcuméniques ont également déclaré Ce don de vérité et de foi inébranlable a donc été conféré par le ciel à Peter et à ses successeurs dans cette chaire, qui pourraient s'acquitter de leurs hautes fonctions pour le salut de tout; afin que tout le troupeau du Christ, tenu à l'écart

de la nourriture empoisonnée de l'erreur, puisse être nourri du pâturage de la doctrine céleste; afin que l'occasion du schisme soit supprimée, toute l'Église pourrait en être gardée une, et, reposant sur ses fondements, pourrait rester ferme contre les portes de l'enfer Par conséquent. . . . En approuvant le Conseil sacré, nous enseignons et définissons qu'il s'agit d'un dogme divinement révélé: que le pontife romain, lorsqu'il parle ex cathedra, c'est-à-dire lorsqu'il s'acquitte de ses fonctions de pasteur et de médecin de tous les chrétiens, en vertu de ses principes. suprême autorité apostolique, il définit une doctrine concernant la foi ou la morale qui doit être assumée par l'Église universelle, par l'assistance divine promise à Pierre béni, et possède l'infaillibilité avec laquelle le divin Rédempteur a voulu que son Église soit dotée pour définir doctrine concernant la foi ou la morale; et que, par conséquent, de telles définitions du pontife romain sont irréformables en elles-mêmes et non par consentement de l'Église. Mais si quelqu'un - que Dieu évite - suppose de contredire cette définition: qu'il soit anathème. II Les canons des autres chapitres de cette session se lisent comme suit: «Si quelqu'un dit donc que le bienheureux Pierre l'apôtre n'a pas été nommé prince de tous les apôtres et chef visible de toute l'Eglise militante; ou que celui-ci reçoive directement et immédiatement de notre Seigneur Jésus-Christ une primauté d'honneur seulement, et non d'une juridiction véritable et appropriée: qu'il soit anathème. » (Chapitre I) «Si, alors, quelqu'un devrait nier qu'il par l'institution du Christ Seigneur ou par droit divin, que Pierre béni ait une succession perpétuelle de successeurs dans la primauté sur l'Église universelle, ou que le pontife romain soit le successeur de Pierre béni dans cette primauté: qu'il soit anathème» . (Chapitre II) «Si, alors, on peut dire que le pontife romain n'a qu'une fonction d'inspection ou de direction, et non un pouvoir de juridiction complet et suprême sur l'Église universelle, non seulement dans les domaines qui relèvent de la foi et de la morale , mais aussi dans ceux qui ont trait à la discipline et au gouvernement de l'Église, répandus dans le monde entier; ou affirmer qu'il possède simplement la partie principale et non toute la plénitude de ce pouvoir suprême; ou que ce pouvoir dont il dispose, ordinaire et immédiat, à la fois sur chacune des églises et sur tous les pasteurs et les fidèles: qu'il soit anathème. »(Chapitre III.) Décrets dogmatiques du Concile du Vatican de 1870 (Schaff, II, p. 266.269.270.259.260.261.262.265.266).

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

1 Pierre 5,2,3; Mat. 23,7-11; Mat. 28,20 (Christ n'a besoin d'aucun vicaire); Jean 3, 29,30. (Celui qui est le chef de l'Église est aussi son époux; l'Église n'a qu'un seul époux et ne commettra pas d'adultère spirituel; elle n'a qu'un seul chef et n'est pas un monstre à deux têtes. - Le pape et les évêques veulent grandir; Christ diminuera.) Eph. 2,20 (Les apôtres seuls ont été inspirés, et donc seule infaillible, puisque sur leur Parole l'Église devrait être édifiée; tous les autres enseignants sont liés à leur Parole.) Jer. 18,18; 1 Pierre 1,1 (Pierre ne veut pas être plus qu'un apôtre comme les autres. Il n'a et ne réclame aucun pouvoir sur les autres apôtres, aucun pouvoir sur toute l'Église. Il s'appelle lui-même «aussi un ancien», 1 Pierre 5, 1, interdit toute seigneurie dans l'Église, 1 Pierre 5,3, s'adresse à la parole de prophétie plus sûre, 2 Pierre 1,19. Il se laisse envoyer par les autres apôtres, Actes 8,14. Lors de la réunion à Jérusalem, toute la multitude a prononcé le silence, mais seulement pour donner une audience à Barnabas et Paul, et c'est Jacques qui prononce le dernier: «Pourquoi ma sentence est-elle», etc. Et la décision n'est pas rendue par Pierre, Actes 15,7.12.19.22 - Tous les apôtres, et pas seulement les apôtres, mais aussi les anciens et l'ensemble de la congrégation - Le fait que Pierre était pape à Rome et que les papes sont ses successeurs est une invention papistique Si les papes étaient les successeurs de Pierre, alors ils devraient suivre Pierre aussi dans la doctrine et dans la vie, mais à cet égard l'histoire de l'église rapporte posite.) Gal. 2,9. (Pas seulement Peter, mais James et John étaient également considérés comme des piliers, et James est nommé en premier.) Gal. 1,17. (Paul n'est pas soumis à Pierre ou aux autres apôtres.) 2 Cor. 11, 5; 12,11. (Paul n'est pas inférieur aux plus grands apôtres.) 2 Thess. 2, 3-12. (Le pape est l'Antéchrist. Contre l'avortement tente de nier cette doctrine des Écritures clairement exprimée de la part du synode de l'Iowa,

passé et présent (ALC), et du nouveau synode de la «Confession commune» du Missouri, voir février 1953, Confessional Lutheran, p. 13-17.)

B) de l'Église Grecque, les Épiscopaux, les Presbytériens, les Méthodistes, les Mormons et les Irvingites.

Dans l'Église, il y a un pouvoir qui est confié à certains individus de droit divin.

"De cette église catholique, comme un homme mortel ne peut pas être sa tête universelle et permanente, notre Seigneur Jésus-Christ est lui-même la tête et tient lui-même le gouvernement du gouvernement de l'Église par l'intermédiaire des saints pères. C'est pourquoi le Saint-Esprit a les églises particulières, qui sont à proprement parler des églises et sont composées de ses membres, les évêques en tant que dirigeants et pasteurs, et tels sont, non pas à proprement parler, mais le plus fidèlement, des gouvernants et des chefs. Confession de Dosithée, 1672 (Schaff, II, p. 410, 411).

«Quiconque, par son jugement personnel, volontairement et à dessein, enfreint ouvertement les traditions et les cérémonies de l'Église, qui ne soit pas contraire à la Parole de Dieu, et qui soit ordonné et approuvé par une autorité commune, doit être réprimandé ouvertement craignez de faire la même chose), comme celui qui contrevient à l'ordre commun de l'Église, blesse l'autorité du magistrat et blesse la conscience des frères faibles. » Trente-neuf articles de l'Église d'Angleterre, article XXXIV, 1563, 1571 (Schaff, III, p. 509).

«Pour un meilleur gouvernement et une nouvelle édification de l'Église, il devrait exister des assemblées communément appelées synodes ou conseils. Elle appartient aux surveillants et autres dirigeants des églises particulières, en raison de leur fonction, et du pouvoir Le Christ leur a donné pour édification et non pour destruction, de convoquer de telles assemblées, et de se réunir en elles chaque fois qu'elles le jugeront opportun pour le bien de l'Église. Il appartient aux synodes et aux conseils, ministériels, de déterminer controverses relatives à la foi et aux cas de conscience; fixer des règles et des directives pour mieux ordonner le culte public de Dieu et le gouvernement de son Église; recevoir les plaintes en cas de mauvaise administration et en déterminer avec autorité le droit les déterminations, si elles sont conformes à la Parole de Dieu, doivent être reçues avec révérence et soumission, non seulement pour leur accord avec la Parole, mais aussi pour le pouvoir par lequel elles ont été créées, comme étant une ordonnance de Dieu, fixée par celle-ci dans Sa Parole. » Confession de Westminster, Article XXXI, 1647 (Schaff, III, p. 668-670).

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

2 Cor. 1, 24; 1 Cor. 4, 8; 2 Cor. 8, 8; Mat. 23, 8; Jacques 4, 12; Actes 6, 5; 15, 22-29; 21, 22.

Section 155

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Bien que les congrégations chrétiennes soient liées par la Parole de Dieu à garder l'unité dans la doctrine et la foi, aucune n'est cependant soumise à la juridiction des autres de droit divin.

Ap., VII et VIII (IV), 10 (Triglot, p. 229). S.A., P. II, IV, 9.12-14 (Triglot, pages 473.475); De la puissance, 1-6.13.14 (Triglot, pp. 503,505,507,509).

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 18, 17-20 (Christ donne la dernière et la plus haute juridiction à l'Église, même à la plus petite congrégation, v. 20); Eph. 4, 3-5; 1 Cor. 12, 24-27.

Fausse doctrine de l'Eglise Romaine.

Toutes les églises sont soumises à l'Église romaine, en tant que mère et enseignante.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Gal. 4, 26 (l'Église au sens propre est la mère spirituelle, Psaume 87, 5); Est. 2, 3; Actes 2, 47; Luc 24, 47 (La première congrégation mère d'où sont sortis les apôtres était celle de Jérusalem, pas celle de Rome); Actes 15, 22 (La congrégation mère n'a pas exigé d'être asservie à Antioche).

Section 156

Doctrines pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Aucune église n'a le pouvoir de commander quelque chose que Dieu n'a pas commandé, de permettre ce qu'il a interdit, et d'interdire ce qu'il n'a pas interdit ou ce qu'il a commandé.

C.A., XV (Triglot, p. 49); XXIII, 8 (Triglot, p. 61); XXVII, 30-33 (Triglot. P.87). Ap., VII et VIII (IV), 38 à 40 (Triglot, p. 241); XV (VIII) (Triglot, pages 315 à 329); XXVIII (XIV), 15.16 (Triglot, p. 447,449). F.C., Ep. et Th. D., X (Triglot, pages 829 831; 1053-1063).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Cor. 7,23; Deut. 12,32; Col. 2,16-23; 1 Tim. 4,1-5; 2 Tim. 3,17; Mat. 15,3-9.

Fausse doctrine de l'Église Grecque et Romaine, des Méthodistes et de l'Armée du Salut.

L'Église a le pouvoir de faire des lois, de commander, même là où Dieu ne commande pas, de permettre à ce qu'Il interdit, d'interdire là où Il n'interdit pas ou où il commande.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

2 Thess. 2,3,4; Jer. 23,31,32; Apoc. 22,18.19; 1 Cor. 8,8,9; Rom. 14; 1 Tim. 4,3; Psaume 104,15; Jean 2,3-10; Eph. 5,18; Esther 5,1; Mat. 6,29; Luc 14,1-6. (Boire du vin, porter de beaux vêtements, aller dîner, etc. n'est pas un péché en soi.)

Section 157

Doctrines pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Respecter les ordonnances de l'église, dans la mesure où elles ne s'opposent pas à la Parole de Dieu, ne peut être demandé que pour l'amour de la paix et l'amour, et non comme une œuvre d'obéissance obligatoire qui doit être rendue pour l'amour de Dieu et de la conscience.

A.C., XV (Triglot, p. 49). Ap., XV (VIII) (Triglot, pp. 315-329). F.C., Ep. et Th. D., X (Triglot, pages 829 831; 1053-1063).

Preuve de la Parole de Dieu

Rom. 14,19; 1 Cor. 14,26,33,40; 1 Pierre 5,5; Eph. 5,21; Gal. 2,3-5; 5,1,2; Actes 15,10.28.29; 16,3.

Fausse doctrine de l'Église Grecque et Romaine, des Épiscopaliens, des Presbytériens, des Méthodistes et de l'Armée du Salut.

Le respect des ordonnances de l'église doit être exigé de la même manière que le respect des commandements de Dieu.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

1 Cor. 7,35; Rom. 14,1; Col. 2,16-23.

Section 158

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les laïcs ont également le droit de juger la doctrine, et donc un siège et une voix dans les assemblées d'église.

Ap., VII et VIII (IV), 48 (Triglot, p. 243,245). S.A., Of the Power, 41. 49-51 (Triglot, p. 517, 519). Large C., Préface, 17 (Triglot, p. 573). F.C., Ep., Sum. Con., 5 (Triglot, p. 777); Th. D., Compo Sum., 8 (Triglot, p. 853).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Cor. 2,15; 10,15; 1 Jean 4,1; Mat. 7,15; Actes 15,22-29; 21,22.

Fausse doctrine de l'Eglise Romaine.

Les laïcs n'ont pas le droit de tout prouver, ni de parler dans des assemblées d'église, mais seulement d'obéir.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Rom. 14,12; 1 Thess. 5,21; Actes 17,11; Jean 10,5.

N.E.- Cf. Gerhard, Loci. De Ministerio Ecclesiastico, paragraphe 88, traduit dans Christian Dogmatics de Pieper, vol. Moi, PP. 351-353, note 156.

Chapitre XXIX

Du Gouvernement Civil

Section 159

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Un chrétien peut, avec une bonne conscience, administrer une fonction publique.

A.C., XVI (Triglot, p. 51). Ap., XVI (Triglot, pp. 329-333). F.C., Ep., XII, 12-16 (Triglot, p. 841); Th. D., XII, 17 (Triglot, p. 1099).

Preuve de la Parole de Dieu

Rom. 13, 1-7. (Le pouvoir est l'ordonnance de Dieu, une propriété instituée par Dieu et qui lui est donc agréable. L'Évangile n'abolit pas le gouvernement; un chrétien peut donc s'acquitter de cette charge avec une bonne conscience.) 1 Tim. 2,1-3; 1 Pierre 2,13-15; Mat. 17,27; 22,21.

Fausse doctrine: A). des Quakers, des Mennonites et des Sociniens. Un chrétien ne doit administrer aucune fonction civile.

B) des Presbytériens Réformés.

Un chrétien ne peut exercer une fonction publique que si Dieu est reconnu dans la Constitution comme la source de tout pouvoir.

En 1806, ils publièrent un «témoignage» dans lequel il est déclaré que le gouvernement civil est une institution naturelle, mais que, pour être légitime, afin qu'un chrétien puisse y participer, il faut que Dieu soit reconnu dans la Constitution en tant que source de tout pouvoir et de toute autorité.

Au contraire, voir:

Tous les exemples dans les Écritures de ceux, y compris dans le Nouveau Testament, qui ont exercé une fonction publique: Marc 15,43 (Joseph d'Arimathée, un conseiller honorable, qui a également attendu le royaume de Dieu); Jean 3,1 (Nicodème, un dirigeant des Juifs, 7,50-52; 19,39); Mat. 8,5; Actes 10,148; 13,7-12 (Paul aurait dû convoquer le proconsul romain Sergius Paulus pour qu'il quitte son poste après sa conversion, s'il était incompatible avec le christianisme d'assumer des fonctions civiles).

Section 160

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le gouvernement a le droit de mener des guerres justes et d'imposer la peine capitale à des malfaiteurs.

A.C., XVI (Triglot, p. 51). Ap., XVI (Triglot, pp. 329-333). Grand C., Cinquième commandement, 181 (Triglot, p. 631). F.C., Ep., XII, 16 (Triglot, p. 841); Th. D., XII, 21 (Triglot, p. 1099).

Preuve de la Parole de Dieu

Rom. 13,4; Gén. 9,6; Mat. 26,52.

Fausse doctrine: A). des Sociniens, des Mennonites et des Quakers.

Le gouvernement n'a pas le droit de Dieu de mener des guerres et d'infliger la peine capitale.

B) des Schwenkfeldiens et des Quakers.

Le gouvernement n'a pas le droit de faire la guerre et un chrétien ne peut y prendre part.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Luc 3,14. (Jean n'exige pas qu'ils abandonnent le service militaire, mais qu'ils s'abstiennent de toute cruauté. Le Christ et Pierre n'exigent pas l'abandon du service militaire. Matt. 8,5.7; Actes 10,28.) - Les

fanatiques ne peuvent pas comprendre le texte Matt. 5,39, car ils ne font pas la distinction entre le royaume de Christ et le royaume de ce monde. «À cela, nous répondons: Vous devez toujours noter le point principal, à savoir que Christ dirige son sermon uniquement vers ses chrétiens et veut leur apprendre quel genre de personnes ils seront ... Si on demande alors si un chrétien doit se faire justice, se défendre, etc., répondez simplement et dites: non; car un chrétien est une personne ou un homme, ce qui n'a rien à voir avec de telles affaires et de tels droits de ce monde, et se trouve dans un tel royaume ou royaume où rien le reste est courant, mais que nous prions: « Pardonne-nous nos dettes, comme nous pardonnons à nos débiteurs» Après cela, une autre question se pose: un chrétien peut-il être aussi un laïc et assumer la charge de gouvernement ou de justice, de sorte que deux personnes ou deux types de fonctions relèvent de la même personne, et il est en même temps un Chrétien et aussi prince, juge, maître, serviteur, servante; qui sont tous appelés personnes laïques, car ils appartiennent au gouvernement laïque. A cette question nous disons: oui. Car Dieu lui-même a ordonné et institué un tel gouvernement laïc et de telles distinctions, et les a d'ailleurs confirmées et recommandées par Sa Parole C'est pourquoi on lit beaucoup de saints martyrs qui, appelés à servir, sont allés en guerre aussi d'empereurs et de supérieurs impies, et virent à leur sujet et tuèrent, comme les autres, de manière à ce qu'il n'y ait aucune différence entre les chrétiens et les païens et qu'ils ne firent rien contre ce texte; car ils ne l'ont pas fait en tant que chrétiens pour leurs propres personnes, mais en tant que citoyens et sujets obéissants, obligés des laïcs et du gouvernement. Mais si vous êtes libre et non obligé de ce gouvernement laïc, vous avez ici une règle différente Lorsque cette distinction claire est comprise, quant à la portée de nos obligations chrétiennes et laïques, vous pouvez bien discuter de tels textes correctement les appliquer là où elles sont applicables. » (Luther, édition de Saint-Louis, VII, 466-470, paragraphes 241-250.)

Section 161

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Un chrétien peut, avec une bonne conscience, utiliser le bureau de la magistrature contre les méchants.

A.C., XVI (Triglot, p. 51). Ap., XVI (Triglot, pp. 329-333). F.C., Ep., XII, 14 (Triglot, p. 841): Th. D., XII, 19 (Triglot, p. 1099).

Preuve de la Parole de Dieu Actes

25,11; 16,37; 23,12-17; Jean 18,23.

Fausse doctrine des Mennonites, etc.

Un chrétien ne doit pas utiliser le bureau de la magistrature contre qui que ce soit.

Au contraire, voir:

Rom. 13,4 («à toi pour de bon»); Luc 12,58. Pour une bonne compréhension de Matthieu 5,39, voir la section 160.

Section 162

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Un chrétien peut, avec une bonne conscience, prêter serment lorsqu'il est requis par l'honneur de Dieu, par le besoin du prochain et par le commandement du gouvernement.

A.C., XVI. (Triglot, p. 51). Ap., XVI (Triglot, pp. 329-333). Large C., Second Commandment, 6568 (Triglot, p. 599). F.C., Ep., XII, 15 (Triglot, p. 841); Th. D., XII, 20 (Triglot, p. 1099).

Preuve de la Parole de Dieu

Héb. 6,16; 14,22,23; 24,3-9; Deut. 6,13; Josh. 14,9; 2 Sam. 21,7; Psaume 63,11; Est. 45,23; 65,16; Jer. 4,2; Mat. 26,63,64; Jean 16,23; 2 Cor. 1,23; 11,31; ROM. 1,9; 9,1; Phil 1,8.

Fausse doctrine des Schwenkfeldiens, des Mennonites et des Quakers. Un chrétien ne doit pas jurer du tout.

Au contraire, marque!

Dans Matt. 5,34-37 le Seigneur n'interdit pas tous les jurons mais les faux jurons. Il rejette la fausse interprétation de la loi par les pharisiens, qui ont établi une distinction entre les serments jurés par Dieu et ceux jurés par certaines créatures, et ont estimé que ces dernières n'étaient rien, Matt. 23,16-22, et qui, par leur enseignement, doit tenir le serment dans lequel on a expressément nommé le nom de Dieu, mais ne doit pas nécessairement garder le serment de certaines créatures, comme aussi par leur exemple, a séduit le peuple à des jurons frivoles. Le Seigneur a donc l'intention de dire: vous ne ferez aucun faux serment. Avec les mots: «Que ta communication soit, oui, oui» (c'est-à-dire, oui, etc.), etc., le Seigneur interdit toute équivoque, même en jurant, et exige que toute affirmation, y compris sous serment, soit vraiment tel, et que chaque négation soit vraiment une négation. 2 Cor. 1,17; Jacques 5,12.

Chapitre XXX

Du Domaine Domestique

Section 163

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le mariage est un domaine agréable à Dieu institué par Dieu au paradis.

A.C., XVI, 4-7 (Triglot, p. 51); XXIII (Triglot, pp. 61-65). Ap., XIII (VII), 14 (Triglot, p. 311); XXIII (XI), 7,8 (Triglot, pages 365, 367). Large C., Sixième Commandement, 206 (Triglot, p. 639).

Preuve de la Parole de Dieu

Gen. 2,18; 1,27,28; Mat. 19,4; Jean 2,1-11; Psaume 128

Fausse doctrine: A). de l'Eglise Grecque.

Le mariage est un sacrement institué par le Seigneur.

«Le mariage est un sacrement dans lequel, sur la libre promesse de l'homme et de la femme devant le prêtre et l'Eglise d'être fidèles l'un à l'autre, leur union conjugale est bénie d'être une image de l'union du Christ avec l'Eglise et la grâce est demandée pour eux de vivre ensemble dans l'amour et l'honnêteté pieuses, à la procréation et à l'éducation chrétienne des enfants. » Catéchisme plus long de l'Eglise russe, 1839 (Schaff, II, p. 501).

B) de l'Eglise Romaine.

Le mariage est un sacrement du Nouveau Testament, institué par Christ et conférant la grâce, mais ne doit pas être placé au-dessus du célibat, qui est un état de perfection supérieure.

«Si quelqu'un dit ce mariage, il n'est pas vraiment et proprement l'un des sept sacrements de la loi évangélique (sacrement) institué par le Christ Seigneur» ... et que cela ne confère pas la grâce: qu'il soit anathème. «Si quelqu'un dit que l'état matrimonial doit être placé au-dessus de l'état de virginité ou de célibat, et qu'il n'est pas meilleur et plus heureux de rester dans la virginité ou dans le célibat que d'être unis dans le mariage: laissez-le être anathème. » Fin des canons des décrets du concile de Trente, 1563

(Schaff, II, p. 195, 197). Vingt-quatrième session, Canons sur le sacrement du mariage, Canons 1,10. Schroeder, pages 181, 182, 452, 453. Parmi les II erreurs "condamnées par le pape Pie IX (1846-1878) dans son syllabus des erreurs, on peut citer: «Un simple contrat civil peut constituer entre les chrétiens un véritable mariage; et il est faux non plus que le contrat de mariage entre chrétiens soit toujours un sacrement ou qu'il soit nul si le sacrement est exclu. "Syllabus Papal d'Erreurs, 1864 (Schaff, II, p. 231).

Au contraire, marque!

Le mariage n'est pas un sacrement: il manque la parole d'ordre et la promesse voulant que nous entrions dans le mariage en vue d'atteindre la grâce divine; il manque l'élément visible; le mariage n'est pas propre à l'Église, mais parmi les non-croyants se trouve l'ordonnance de Dieu; cela n'a pas été institué dans le Nouveau Testament, mais déjà au paradis. Les papistes eux-mêmes le nient à leurs prêtres.

En ce qui concerne le célibat, voir les textes suivants:

Mat. 19,11; 1 Cor. 7,7.9.25 («pas de commandement du Seigneur» - «mon jugement» - «pour la détresse actuelle»); v. 40 («plus heureux» ne doit pas être compris comme une bénédiction céleste mais comme une félicité temporelle). 1 Tim. 5,9.10. (Il est donc également possible, dans le domaine matrimonial, de s'exercer dans des œuvres qui plaisent à Dieu et de rechercher la perfection. Rester sans mariage est un état de perfection supérieure, un état plus heureux, un enseignement dont l'Écriture ne sait rien. les gens impies restent souvent non mariés.) 1 Tim. 5,11.14; 4,1-5; Daniel 11,37.

C) des Mormons.

Le mariage appartient à la religion et sans mariage, on ne peut atteindre la plénitude du salut.

Section 164

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le mariage n'est pas interdit aux ministres de l'Église.

A.C., XXIII (Triglot, pp. 61-65). Ap., XXIII (XI) (Triglot, pp. 363-383). S.A., P. III, XI (Triglot, p. 499). Large C., Sixième Commandement, 213 (Triglot, p. 641).

Preuve de la Parole de Dieu

1 Tim. 3,2,4; Hébr. 13,4 ("en tout"); 1 Tim. 4,3.

Fausse doctrine: A). de l'Église Grecque.

Le mariage n'est pas autorisé pour les membres des ordres monastiques et le haut clergé (évêques, etc.) qui sont choisis parmi eux, et pour les prêtres, seul le premier mariage est autorisé.

Au contraire, marque!

De cette Ecriture ne dit rien. Dans 1 Tim. 3.2, l'apôtre exige seulement qu'un évêque et un ministre de l'Église, lorsqu'il se marie, ne prenne qu'une femme; que personne qui a plusieurs femmes ne soit admis au ministère de l'Église; il n'interdit pas de contracter un deuxième mariage après le décès de la première épouse. N.B. Le R.S.V. falsifie le texte comme s'il interdisait un second mariage.

B) de l'Église Romaine.

Le mariage n'est pas autorisé aux prêtres.

«Si quelqu'un dit, les clercs constitués en ordres sacrés, ou les fidèles, qui ont professé la chasteté solennellement, peuvent contracter le mariage, et celui-ci est valide, nonobstant la loi ecclésiastique, ou le vœu; et que le contraire n'est rien autrement que de condamner le mariage et que tous ceux qui ne se

sentent pas en possession du don de chasteté, même s'ils aient fait un vœu, contractent le mariage: qu'il soit anathème, puisqu'il ne refuse pas ce cadeau à ceux qui le font. demandez-le à juste titre, „il ne nous laisse pas tenter plus que ce que nous pouvons“. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 197). Vingt-quatrième session, Canons sur le sacrement du mariage, Canon 9. Schroeder, p. 182,453.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: 1

Cor. 9,5; Mat. 8,14; 6,13; 1 Cor. 7,2; Mat. 4,7.

Section 165

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La polygamie est interdite et n'a aucun fondement, même en droit naturel. Large C., Sixième Commandement, 200.219 (Triglot, pp. 637.643).

Preuve de la Parole de Dieu Gen.

2,24; 1,27; 2,18; Lev. 18,18; 1 Cor. 7,2.

Preuve de la Parole de Dieu Gen.

2,24; 1,27; 2,18; Lev. 18,18; 1 Cor. 7,2.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Mat.

19,4-6.

Section 166

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le consentement des parents au mariage est requis non seulement pour des raisons d'honorabilité, mais aussi si nécessaire.

S.A., Of the Power, 78 (Triglot, p. 527). Large C., Sixième Commandement, 218 (Triglot, p. 643),

Preuve de la Parole de Dieu

Ex 20,12; Col 3,20; Ex. 22,16.17; Num. 30,4-6; Gen. 2,24.

Fausse doctrine: A). de l'Église Romaine.

Le consentement des parents n'est pas nécessaire.

B) des Méthodistes.

Une fille peut et doit se marier sans le consentement de ses parents si elle considère que son devoir est de se marier.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

1 Cor. 7,38. (En raison de la détresse existante, v. 26. Le texte prouve qu'il est du devoir des parents de donner leurs enfants en mariage.) Ex. 34,16; Deut. 7,3; Jer. 29,6; Gen. 24,3; 28,1; 29,19; 38,6; Juges 1,12; 14,2; 2 Sam. 13,13; Mark 7,13; Mat. 15,3-6. - Les cas particuliers, qui peuvent effectivement survenir, appartiennent à la sphère de la casuistique.

Section 167 Doctrinepure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Seuls les degrés de relation interdits spécifiés dans la Parole de Dieu doivent être observés et aucun de ceux-ci ne peut dispenser.

S.A., Of the Power, 78 (Triglot, p. 527).

Preuve de la Parole de Dieu Lev.

18,1-30; 20,10-23; Deut. 27,20-23 Cf. Mat. 14,3,4; 1 Cor. 5,1.

Fausse doctrine de l'Eglise Romaine.

L'Église (romaine) a le pouvoir d'accorder une dérogation aux degrés de relation interdits spécifiés dans la Parole de Dieu et, en plus de ceux-ci, d'en établir d'autres.

«Si quelqu'un dit, que les seuls degrés de consanguinité et d'affinité qui sont établis dans Lévitique peuvent empêcher le mariage de contracter, et le dissoudre lorsqu'il est contracté; et que l'Église ne peut pas dispenser dans certains de ces degrés, peut l'empêcher et le dissoudre: qu'il soit anathème. » Canons et Décrets du Concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 195). Vingt-Quatrième Session, Canons sur le Sacrement du Mariage, Canon 3. Schroeder, p. 181,452.

Au contraire, voir: Jacques

4,12.

Section 168

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le divorce en cas d'adultère est autorisé et le remariage de la partie innocente est autorisé. S.A., Of the Power, 78 (Triglot, p. 527). F.C., Ep., XII, 19 (Triglot, p. 841); Th. D., XII, 24 (Triglot, p. 1099).

Preuve de la Parole de Dieu Mat.

5,32; 19,9.

Fausse doctrine de l'Eglise Romaine.

Le divorce n'est en aucun cas autorisé et le remariage de la partie innocente n'est pas autorisé.

«Si quelqu'un dit que l'Église a commis une erreur en ce qu'elle a enseigné et enseigné, conformément à la doctrine évangélique et apostolique, que le lien du mariage ne peut être dissous en raison de l'adultère d'un des époux et que ni l'un ni l'autre, ni même l'innocent qui n'a pas donné occasion à l'adultère, ne peut contracter un autre mariage du vivant de l'autre, et qu'il est coupable d'adultère, celui qui, après avoir éloigné l'adultère, décortique comme elle aussi, qui, après avoir éloigné l'adultère, prendra un autre mari: qu'il soit anathème. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p.196). Vingt-quatrième session, Canons sur le sacrement du mariage, Canon 7. Schroeder, p. 181,182,453.

Témoignage de la Parole de Dieu contre un tel homme:

1 Cor. 7,10.11.15. (Si le remariage est accordé à la partie innocente dans le cas d'une désertion malveillante, il devrait en être bien davantage s'il devait l'être dans un cas d'adultère.) Lev. 20,10. (L'adultère rompt le mariage.) 2 Thess. 2,3,4.

Section 169

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Un chrétien peut, avec une bonne conscience, posséder et détenir des biens.

A.C., XVI (Triglot. P. 51). Ap., XVI (Triglot. Pp. 329-333). Grand C., Septième Commandement. 223 (Triglot. P. 643). F.C., Ep., XII. 17 (Triglot, p. 841; Th. D., XII, 22 (Triglot, p. 1099).

Preuve de la Parole de Dieu

Ex. 20,15. (En conséquence, Dieu protégera également les biens temporels du prochain.) Gen. 24,35; Josh. 13,7; Est. 58,7; Mat. 27,60 («sa propre tombe»); Actes 16,14; Gen. 3,19; 1 Thess. 4,11.12; 2 Thess. 3,12 ("leur propre pain"); 1 Jean 3,17.

Fausse doctrine des Communistes.

Tous les biens doivent être communs: personne ne peut posséder de propriété privée.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Ex. 20,17: Prov. 22,2; 1 Tim. 6,17-19; 1 Cor. 16,1; Actes 5,4. (Il n'y avait aucune contrainte dans la congrégation à Jérusalem: ce n'était pas un ordre général. Les membres considéraient que leurs biens leur étaient donnés par Dieu, également pour leurs frères.)

Section 170

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

L'esclavage n'est pas un péché en soi.

Grand C., neuvième et dixième commandements. 294 (Triglot. P. 665).

Preuve de la Parole de Dieu

Eph. 6,5 à 9; Col. 3,22-25: 4,1; Tite 2,9.10: 1 Pierre 2,18-20: Gen. 14,14: 26,12-14: 32,5: Job 1,3. - Ex. 20,17: Lev. 25,44.

Fausse doctrine des Méthodistes. Quakers, et beaucoup d'autres. L'esclavage est en toutes circonstances un péché.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

1 Tim. 6,1-5: Philémon 10-21.

Luther: « „Il n'y aura pas de serfs. Car le Christ a libéré tous les hommes“. Cela fait de la liberté chrétienne une chose tout à fait charnelle ... Lisez ce que saint Paul enseigne au sujet des serviteurs, qui étaient à l'époque. Cet article est donc mort contre l'Évangile ... Car un esclave peut être chrétien et jouir de la liberté chrétienne, de la même manière qu'un prisonnier ou un homme malade est chrétien et pourtant non libre. rendrait tous les hommes égaux et transformerait le royaume spirituel du Christ en un royaume extérieur et mondain, ce qui est impossible, car un royaume mondial ne peut subsister sans

l'inégalité des personnes, ... et de saint Paul dit dans Galates 3.28 que dans le Christ maître et serviteur sont une seule et même chose. » Un avertissement à la paix: une réponse aux douze articles des paysans de Souabe, 1525 (Saint Louis XVI, 66). Édition Holman. IV, 240.

Chapitre XXXI

De la Mort et de la Condition des Âmes après la Mort

Section 171

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

En effet, le corps se décompose après la mort, mais il n'est en aucun cas annihilé.

Large C., Troisième article du credo, 57-59 (Triglot, pp. 693.695).

Preuve de la Parole de Dieu

Gen. 3,19; Eccles. 12,7. (C'est une chose de devenir poussière, et une autre d'être annihilée.)

Fausse doctrine: A). des Sociniens.

Le corps se décompose non seulement après la mort, mais il est complètement annihilé.

Au contraire, voir: Jean

5,28,29; Daniel 12,1; Job 19,25-27.

B) des Eddyites.

L'homme est immortel.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Rom. 5,12; Hébr. 9,27.

Section 172

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les âmes immédiatement après la mort vont soit au paradis, soit en enfer.

Ap., XII (V), 13-16 (Triglot, p. 257). S.A., P. II, II, 12-15 (Triglot, pages 465 467); P. III, 111, 2224 (Triglot, p. 485). Petit C., Septième Requête (Triglot, p. 549).

Fausse doctrine: A). de l'Église Grecque.

Les âmes des justes ne reçoivent pas leur pleine bénédiction avant le jugement dernier, de même que les âmes des damnés ne subissent pas leur tourment. Grâce aux intercessions, à l'aumône et au sacrifice non sanglant, les âmes peuvent être libérées des liens de l'enfer.

«Certains hommes ne meurent-ils pas également entre les bienheureux et les damnés? On ne trouve pas de tels hommes: mais il est certain que de nombreux pécheurs sont libérés des liens de l'enfer, et non par leur propre pénitence et leur confession mais par les bonnes œuvres des vivants et par les intercessions de l'Église, et spécialement par le sacrifice sans sang que l'Église offre quotidiennement à tous en commun, vivants et morts Que devrait-on attendre de l'aumône et bonnes oeuvres qui sont offerts pour les morts? En ce qui concerne cette théophylacte enseigne sur Luc 12, où il expose les paroles du Christ (v. 5): „Craignez Celui qui a le pouvoir de jeter en enfer“. Il écrit ainsi: „Remarquez qu'il ne dit

pas: craignez celui qui, après l'avoir tué, jette en enfer, mais: celui qui a le pouvoir de jeter en enfer. Car tous ceux qui meurent pécheurs ne sont pas jetés en enfer; mais cela réside dans le pouvoir de Dieu, comme il le fait pour pardonner. Je dis cela à cause des offrandes et des cadeaux qui sont apportés pour les morts, et qui profitent non moins au bénéfice de ceux qui meurent des suites de graves péchés. Et ainsi il ne fait pas toujours après avoir tué jeté en enfer; mais il a le pouvoir de jeter en enfer. Alors, ne relâchons pas dans notre zèle, par les aumônes et les intercessions, pour aller à la merci de Celui qui a le pouvoir de jeter l'enfer, mais ne l'utilise pas toujours, mais peut aussi pardonner '. Nous concluons donc, d'après l'enseignement de la Sainte Écriture et l'exposé de ce père, que nous devons absolument prier, offrir des sacrifices non sanglants et faire l'aumône pour les morts, car ils sont incapables d'accomplir de tels travaux pieux pour eux-mêmes. - Il est à noter par tous que les âmes des justes, même si elles sont au ciel, ne reçoivent néanmoins pas leur couronne parfaite avant le jugement dernier. Et aussi les âmes des damnés ne subissent pas leur tourment complet. Mais après le dernier jugement, les âmes et leur corps recevront pleinement soit la couronne de gloire, soit le supplice. » Confession Orthodoxe de l'Église d'Orient, 1643 (Schaff, II, p. 342-345, 348).

B) de l'Église Romaine.

Les âmes des saints qui n'ont pas encore subi toutes les punitions temporelles de leurs péchés doivent les subir au purgatoire et y être purgées avant de pouvoir entrer au ciel; plus les vivants font pour eux, plus vite ils seront libérés du purgatoire.

«Si quelqu'un dit que, après réception de la grâce de Justification, la culpabilité est remise à chaque pécheur repentant et que la dette de la peine éternelle est effacée de telle sorte qu'il ne reste plus aucune dette de la peine temporelle à ce monde, ou dans le prochain au purgatoire, avant que l'entrée du royaume des cieux puisse lui être ouverte: qu'il soit anathème. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 117). Sixième session, Canon 30. Schroeder, p. 46.324. «Mais laissez les évêques veiller à ce que les suffrages des fidèles vivants, à savoir les sacrifices des messes, les prières, l'aumône et les autres oeuvres de piété, ne soient pas exécutés par les fidèles pour les autres fidèles défunts, être pieusement et dévotement accompli, conformément aux instituts de l'Église, et que tout ce qui est dû en leur nom, de la dotation des testateurs, ou de toute autre manière, soit libéré, non pas de manière superficielle, mais, avec diligence et avec précision, par les prêtres et les ministres de l'Église et par d'autres qui sont tenus de rendre ce service. » Canons et décrets du concile de Trente, 1563 (Schaff, II, p. 199). Vingt-cinquième session, décret concernant le purgatoire. Schroeder, p. 214,482.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Mat. 7,13.14; Eccles. 11,3; Jean 9,4; Prov. 11,7; Mat. 25,10; Luc 2,29; Est. 5,7,2; 1 Pierre 1,6,7; Esaïe. 48,10. (Les chrétiens sont purgés ici dans ce monde.)

C) des Swedenborgiens.

Les âmes après la mort se situent dans un endroit situé entre ciel et enfer, dans lequel sont préparés ceux qui ne sont mûrs ni pour le ciel ni pour l'enfer.

D). des spiritualistes et des mormons.

L'amélioration est encore possible dans le monde des esprits.

Au contraire, voir:

Luc 16,29.31; Jer. 23,31.32.

E). des Sociniens.

Les esprits disparus ne ressentant rien, ils ne ressentent ni le bonheur ni la misère.

F). des Adventistes du Septième Jour.

Aussi l'âme est mortelle; les morts ne sont ni au ciel ni en enfer, mais dorment dans la tombe.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Mat. 22,31,32; Eccles. 12,7; Mat. 10,28; Gen. 25,8; Jean 17,24; 2 Cor. 5, 6-8; Hébr. 12,22,23; Actes 7,58; Apoc. 6,10; 7,9.10.

G). des Universalistes.

Toutes les âmes après la mort viennent dans un monde meilleur.

Chapitre XXXII

De la Résurrection du Corps

Section 173

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Il y aura une résurrection corporelle générale le dernier jour.

Apôtres, Nicene et Athanasian Credo (Triglot, pp. 31-35). A.C., XVII (Triglot, p. 51). Ap., XVII (Triglot, p. 335). Petit C., Troisième article du credo (Triglot, p. 545). Large C., Troisième article du credo, 60 (Triglot, p. 695). F.C., Th. D., I, 46,47 (Triglot, pages 873, 875).

Preuve de la Parole de Dieu Daniel

12,2; Job 19,25-27; Jean 11, 24,25; 6,40,54; Mat. 22,31.32.

Fausse doctrine: A). des Sociniens, des Unitaires, des Quakers, des Swedenborgiens, des Universalistes, des Spiritualistes, des Témoins de Jéhovah et des Eddyites. Il n'y aura pas de résurrection du corps.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

1 Cor. 15,12-58; Phil 3,20.21; Psaume 34,20; Rom. 14,10; 2 Cor. 5,10.

B) des Irvingites, des Adventistes, des Mormons et des Témoins de Jéhovah.

La résurrection des justes et des injustes ne se produit pas en même temps, mais le dernier mille ans après le premier.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Jean 5,28,29; 2 Thess. 1,7-10. (Lorsque le Seigneur conduira les siens vers le repos éternel, il se vengera aussi de l'impie. Les deux auront lieu le dernier jour. Par conséquent, la résurrection des deux aura lieu le dernier jour. - La première résurrection mentionnée dans l'Ap. 20.5 ne peut pas être comprise comme corporelle, puisque l'apôtre parle dans le v. 4 de «l'âme de ceux qui ont été décapités». Voir sur ce point mai 52, Confessional Lutheran, p.51: «Rationalisme pervers» et septembre, 52, Confessional Lutheran, pp. 104,105; «Resurrection of Martyrs».)

Chapitre XXXIII

Du Jugement Dernier

Section 174

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Notre Seigneur Jésus-Christ reviendra réellement et visiblement le dernier jour pour juger les morts et les morts.

Apôtres, Nicene et Athanasian Credo (Triglot, pp. 31-35). (Triglot, p. 51). Ap., XVII (Triglot, p. 335).

Preuve de la Parole de Dieu Actes

1,11: Actes 17,31: Matt. 25,31-46.

Fausse doctrine: A). des Swedenborgiens, des Unitaires, des Universalistes et des Eddyites. Christ ne reviendra pas pour un jugement final du monde.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Mat.

24,23,26,27; 1 Thess. 5,1-3.

B) des Adventistes du Septième Jour.

Tous ne comparaîtront pas devant le trône du jugement de Christ.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Mat. 25,31 à 33,46; Rom. 14,10; 2 Cor. 5,10. (Les impies et les croyants doivent tous apparaître, mais ces derniers ne doivent toutefois pas être condamnés, mais doivent être acquittés. Matthieu 25,34; Jean 3,18; 5,24; Psaume 32,1; Luc 21,28.)

Section 175

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 28,18; 11,27; Hébr. 2,8; Phil 2,9-11; Hébr. 1,6; Psaume 72,11; Jean 5,23; Apoc.. 5,12.

Fausse doctrine des Réformés.

Christ exécutera correctement le jugement seulement selon sa nature divine.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Jean 5,22,27; Daniel 7,13.14; Mat. 16,27; 25,31; Actes 17,31; Rom. 2,16. (Le nom Christ comprend à la fois la divinité d'onction et l'humanité ointe. La nature humaine ne rend pas simplement des services extérieurs dans l'exécution du jugement.)

Section 176

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le jour et l'heure de cet avènement du Christ nous sont inconnus.

Preuve de la Parole de Dieu

Mat. 24,36,42-51; Luc 21, 34-36

Fausse doctrine des Adventistes et des Témoins de Jéhovah.

Le temps de la venue finale du Christ peut être fixé.

Le temps fixé initialement par les adventistes était le 14 avril 1644. Depuis lors, ils ont tenté à plusieurs reprises de fixer la date de l'avènement du Christ. Charles T. Russell, l'initiateur de la secte qui s'appelle désormais Témoins de Jéhovah, a enseigné que le Christ était déjà revenu pour établir le millénaire en 1674 et que l'établissement complet du royaume de Dieu sur terre aurait lieu en 1914. Les chiliasts s'engagent à fixer l'heure dans la mesure où ils affirment que la venue du Christ pour le jugement dernier ne précédera pas le millénaire.

Au contraire, voir: Mat.

24,26,27; 1 Thess. 5, 1.

Section 177

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Le royaume de grâce du Christ et la domination de ses croyants sur la terre restent de caractère spirituel jusqu'à la fin du monde.

Nicene Creed, 6 (Triglot, p. 31). A.C., XVII (Triglot, p. 51).

Preuve de la Parole de Dieu

Luc 17,20.21; Rom. 14,17; Jean 18,36; Apoc. 1,5.6; 1 Cor. 3,21-23; 2 Tim. 4,18. (Le royaume de gloire suit le royaume de grâce.) 1 Cor. 1,7.

Fausse doctrine des Congrégationalistes, des Irvingites, des Mormons, des Adventistes et des Témoins de Jéhovah.

Avant la fin du monde, il faut s'attendre à un royaume millénaire, différent du royaume de grâce.

«Comme le Seigneur dans ses soins et dans son amour pour son Église, dans son infinie et providentielle providence, l'a exercée avec une grande variété à toutes les époques, pour le bien de ceux qui l'aiment et de sa propre gloire; ainsi, selon sa promesse, Attendez-vous à ce que dans les derniers jours, l'Antéchrist soit détruit, les Juifs appelés et que les adversaires du royaume de son cher Fils soient brisés, les églises du Christ soient agrandies et édifiées par une communication libre et abondante de lumière et de grâce, il jouira dans ce monde d'une condition plus calme, plus paisible et plus glorieuse qu'il n'a jamais connu. » Déclaration de Savoie des Congrégationalistes, 1658 (Schaff, III, p. 723).

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

1 Thess. 4,16.17; 2 Thess. 1,7-10; Jean 14,3. (À son retour, le Seigneur prendra les siens au ciel, afin qu'ils soient avec lui pour toujours.) Matt. 25,31-46. (Quand Christ reviendra, il jugera et exécutera immédiatement le verdict.) 2 Tim. 4,7.8 (ici le combat et à ce jour la couronne); 1 Pierre 5,4.

Chapitre XXXIV

De la Vie Éternelle

Section 178

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

La gloire et le bonheur de la vie éternelle ne sont destinés qu'aux croyants qui persévèrent dans la vraie foi jusqu'au bout.

A.C., XVII (Triglot, p. 51). Ap., XVII (Triglot, p. 335). Petit C., Troisième article du credo, 6 (Triglot, p. 545). F.C., EP., XI, 5.7-9 (Triglot, p. 833); Th. D., XI, 8.23.24 (Triglot, pages 1065, 1069, 1071).

Preuve de la Parole de Dieu Mat.

24,13; 25,34: Jean 3,16: Rev. 2,10,17; 3,5.11.12; 2 Tim. 4,7.8.

Fausse doctrine des Universalistes et des autres.

Le bonheur éternel est destiné à tous les hommes.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Héb. 4,3.9.11; Marc 16,16; Jean 3,18.36.

Chapitre XXXV

De la Damnation Éternelle

Section 179

Doctrine pure de l'Eglise Évangélique Luthérienne.

Les impies souffriront une douleur éternelle en enfer.

Croyance athanasienne, 39 (Triglot, p. 35). A.C., XVII (Triglot, p. 51). Ap., XVII (Triglot, p. 335).

Preuve de la Parole de Dieu

2 Thess. 1, 7-10

Fausse doctrine: A) des Universalistes, des Unitariens, des Mormons et des Spiritualistes. Les impies ne souffriront pas la douleur éternelle

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur:

Esaïe 66,24; Marc 9,43-48; Daniel 12,2; Mat. 25,46. (Tant que la vie durera, le châtement durera aussi longtemps.) Matt. 25,10; Luc 13,25; Mat. 18,8; Mat. 25,41; Apoc. 14,11; 20,10; Mat. 5,26; Eccles. 11,3; Jean 9,4; Prov. 11,7.

B) des Sociniens, des Adventistes et des Témoins de Jéhovah.

Les impies seront finalement complètement détruits et annihilés.

Témoignage de la Parole de Dieu contre une telle erreur: Apoc.

14,11; 21,8.

